

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Etaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Rodolphe CERCEAU ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET, Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

Le Maire, Conseiller Régional

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-092**  
**Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 16 novembre 2023**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-092**

**Objet : Désignation du secrétaire de séance pour le conseil municipal du 16 novembre 2023**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-15

CONSIDERANT la nécessité d'élire un secrétaire de séance pour la séance du conseil municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE**

ARTICLE 1 : de désigner Monsieur Sébastien MASSON comme secrétaire de séance,

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat

Résultat des votes		
Pour	33	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-11987-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Rodolphe CERCEAU ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET, Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Le Maire, Conseiller Régional**

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-093**

**Changement définitif du lieu de réunion du conseil municipal**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-093**

**Objet : Changement définitif du lieu de réunion du conseil municipal**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

VU la délibération n°2020.014 du conseil municipal du 04 juillet 2020 accordant au maire la délégation prévue à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal de délibérer afin de modifier de manière définitive, le lieu de réunion du conseil municipal,

CONSIDERANT que des travaux de la salle du conseil municipal au Château Soubiran, sis 170 Avenue Henri Barbusse, Dammarie-lès-Lys (77190) sont achevés,

CONSIDERANT que la salle située au rez-de-chaussée du Château Soubiran, situé au 170 Avenue Henri Barbusse, Dammarie-lès-Lys (77190) permet l'accessibilité et la sécurité des lieux et facilite l'accueil du public,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : qu'à compter du 16 novembre 2023, les séances du conseil municipal se dérouleront de manière définitive au rez-de-chaussée du Château Soubiran, sis 170 Avenue Henri Barbusse, Dammarie-lès-Lys (77190),

ARTICLE 2 : de préciser qu'une communication sera diffusée à destination de la population,

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	33	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12057-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Rodolphe CERCEAU ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET, Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Le Maire, Conseiller Régional**



**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-094**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du 16 novembre 2023

**2023-094**

**Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'obligation de présenter le procès-verbal du conseil municipal de la séance précédente,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2023

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	33	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-11989-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL





**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 28 septembre 2023*

L'an deux mille vingt et trois, le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session ordinaire, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Gilles BATAIL, Maire.

La séance est ouverte à 19h03.

À l'ouverture de la séance étaient :

**Présents :**

Gilles BATAIL, Alain SAUSSAC, Patricia CHARRETIER, Paulo PAIXAO, Françoise FOUQUET, Dominique MARC, Sylvie PAGES, Nadine LANGLOIS, Ali KAMECHE, Alain MIRZA, Sylvain JONNET, Rodolphe CERCEAU, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Dina MARTINS, Jeanina LE PAPE, Antonio José SILVA DE CARVALHO, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Vincent BENOIST, Laurence DELAPORTAS, Raphaël SEGERER, Catherine DOMENECH, Hicham AICHI, Khaled LAOUITI,

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dominique THERAULAZ ayant donné pouvoir à Gilles BATAIL,  
Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Alain SAUSSAC,  
Natacha BOUVILLE ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS,  
Christelle RIBOUILLARD ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET,



Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER,  
Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO,  
Sosthène PALA MAWA ayant donné pouvoir à Annie NIVERT.

**Absents excusés sans pouvoir :**

Sarah MACHROUH, Sylvie SINIVASSIN, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI

**Observations de séance :**

M. Hicham AICHI entre en séance à 19h10 et la quitte à 20h47.

**M. BATAIL :** Bonsoir à toutes et à tous. Je me permets de vous rappeler en préambule qu'il y a des micros et qu'il faut les utiliser lorsque vous prenez la parole, c'est indispensable pour le compte-rendu.

**M. Gilles BATAIL** procède à l'appel. Le quorum est atteint.

1. **2023-075 - Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 28 septembre 2023**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : Il faut désigner un secrétaire de séance, Sylvain JONNET.

Y a-t-il d'autres candidats ? Merci, Sylvain.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- De désigner M. Sylvain JONNET comme secrétaire de séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2023.

2. **2023-076 - Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional** : Le premier point c'est l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023. Nous n'avons pas reçu d'observations. Y en a-t-il à formuler ?

M. SEGERER.

**M. SEGERER :** Bonjour à toutes et à tous. Deux petites coquilles concernant mon intervention sur les décisions du Maire, une petite coquille sur une phrase, page 4 : « On doit constater qu'on est mis au courant » et non « Mieux au courant », c'est vers la fin de la page 4.

Et puis, il y a la phrase suivante, il manque un mot : « Je me demande » et non « Je demande », donc « Je me demande s'il n'y a pas moyen de faire en sorte qu'on ait un petit message pour nous le signaler ».

Je vous remercie.

**M. BATAIL :** D'accord. Il faudra donc rectifier. Y a-t-il d'autres observations à formuler ? Je n'en vois pas.

On considère qu'il est adopté avec les modifications qui viennent d'être évoquées. Pas d'opposition ? Très bien. Je vous remercie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2023.

**3. 2023-077 - Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional :** Le point suivant, c'est l'information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Y a-t-il y a des questions ?

M. LAOUITI.

**M. LAOUITI :** Bonjour à toutes et à tous. Sur la décision 2023-053 sur les tarifs municipaux 2023, j'ai demandé à vos services de me les fournir et comme chaque année, vous augmentez les tarifs municipaux. Je ne vais pas revenir sur la totalité des tarifs, mais je voudrais simplement faire un rappel. Comme je l'ai dit lors du précédent Conseil, dans le précédent mandat, les tarifs au moins de la cantine, et généralement, les tarifs municipaux, étaient votés en Conseil Municipal. Là, vous avez le droit de prendre ces décisions. On augmente ces tarifs. Pour la cantine, on a observé aussi, depuis le début de l'année scolaire, que ce qui complète le plat

principal, c'est-à-dire l'entrée, le produit laitier ou le dessert, à chaque repas il y en a un en moins. Donc, vous avez inventé le payer plus pour avoir moins, c'est formidable dans une ville comme Dammarie-lès-Lys, surtout que vous aviez déjà commencé l'année dernière pour le Centre de loisirs où vous aviez supprimé les petits déjeuners.

Je voulais simplement faire cette observation.

**M. BATTAIL :** Très bien. Si vous permettez, je vais y répondre. Le tarif de la cantine a augmenté de 3,5 %.

Il faut signaler l'arrivée de M. AICHI.

Vous avez évoqué que le marché avait changé. Effectivement, il a changé et il a augmenté aussi de 100 000 € en année constante et c'est le mieux-disant que nous avons choisi.

Nous avons choisi d'avoir systématiquement, au moins sur le premier trimestre, un menu à double choix avec ou sans viande, puisque c'était une demande –vous l'aviez vous même formulé par le passé – et pour arriver à établir un équilibre et à négocier ce marché, il a fallu consentir une augmentation, ça représente 100 000 € sur 789 000 €. Donc, vous voyez que l'augmentation est conséquente et bien supérieure à ce que nous demandons à l'utilisateur. Ça ne me semble pas démesuré.

Je rappelle que dans le même temps, nous avons choisi de ne pas augmenter l'imposition foncière contrairement à d'autres communes qui sans doute peuvent peut-être comme ça équilibrer certains de leurs coûts. C'est un choix délibéré, car j'estime que la pression fiscale foncière à Dammarie-lès-Lys a maintenant regagné un niveau départemental. 3,5 % me semblent raisonnable dans un contexte où l'inflation générale est de 6 % ou 7 % . 100 000 € pour 789 000 €. Faites le calcul vous-même, vous voyez qu'on est nettement en dessous et qu'il y a un effort aussi de la Ville pour contribuer à limiter cette augmentation.

Sur la composition du repas, nous avons longuement discuté avec notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur ce sujet, c'est une pratique qui est devenue relativement courante dans les communes. Cette composition a peut être aussi le mérite de générer moins de restes. Si on en donne un peu moins, peut-être qu'on peut se dire aussi que ça se passera mieux au bout du compte, qu'il y aura moins de gachis et de déchets.

Je me suis rendu à la cantine, j'ai mangé, pourtant, vous voyez la corpulence que j'aie, je n'ai pas eu faim l'après-midi, c'est tout ce que j'ai à dire. Mais vous avez sans doute d'autres éléments d'informations.

**M. LAOUITI :** Tout d'abord, l'argument, on leur donne moins et il y a moins de déchets, autant ne rien leur donner, il n'y aura plus aucun déchet. Cet argument, on ne peut pas l'entendre. Ensuite, lorsqu'on parle de 100 000 € dans un budget d'une collectivité, ce n'est pas exceptionnel, ça aurait pu être porté directement par la Collectivité. Car on parle de quoi ? On parle d'un repas et pour beaucoup d'enfants dans cette ville, c'est le seul repas équilibré qu'ils ont dans leur journée.

Des villes comme Montereau font des repas de cantine à 1 €. Ils offrent même le petit déjeuner en début de cours. Lorsqu'on voit qu'on fait porter aux familles cette augmentation de 100 000 €, je trouve qu'on aurait pu trouver d'autres solutions, faire des économies autre part. On avait par exemple une enveloppe dans laquelle on pouvait piocher, on ne l'a pas fait, on l'a fait pour d'autres choix. La décision d'augmenter les tarifs était arrivée avant les événements dans lesquels on a pris l'argent pour cette enveloppe. Donc, c'est un choix politique et dire que vous avez augmenté les tarifs de 3 % contrairement à l'augmentation totale du marché, c'est un choix politique, car vous auriez pu récupérer les 100 000 € autre part. Cet argument, on ne peut pas l'entendre tout comme l'argument que vous avez déjeuné et que vous n'avez pas eu faim l'après-midi. Je suis désolé, c'est propre à votre personne, vous ne pouvez pas faire une généralité là-dessus.

Un repas équilibré pour les enfants, ça a duré pendant des années. Tout ce qu'on voit, c'est qu'avec vous, les enfants mangeront moins et les parents paieront plus, c'est tout ce qu'on peut retenir.

**M. BATTAIL :** J'ai retenu des débats précédents que vous êtes porteur d'une maladie que je porte aussi d'ailleurs et qui nécessite globalement de manger mieux et peut-être de manger moins. Je pense qu'il nous appartient de respecter des équilibres diététiques. Tous les prestataires de services en la matière ont des équipes de diététiciens et s'assurent de l'équilibre alimentaire. On peut tout à fait équilibrer des menus comme cela. L'important, c'est l'équilibre global et l'équilibre sur la semaine. Et vous le savez bien, puisqu'il y a des commissions de menu qui sont faites pour ça.

Quant à l'augmentation de 3,5 %, M. LAOUITI, ça ne manque pas de sel quand même, car on dit que gouverner, c'est prévoir. Oui, quand il y a un fonds prévu pour des choses imprévues, il faut parfois le garder pour pouvoir s'assurer de pouvoir reconstruire une école en deux mois. Voyez-vous, je suis plutôt satisfait de ça et je pense que l'ensemble de ce Conseil Municipal est satisfait. Maintenant, qu'on applique une augmentation de 3,5 % nettement en dessous de toutes les revalorisations qui ont été consenties à tous les niveaux et par d'autres que moi, que ce soit des minimas sociaux, des salaires, etc., ça ne me paraît pas aberrant. On fait porter une partie de l'effort par la Collectivité au travers de son budget et

on demande effectivement aux usagers de supporter une partie du coût. Ça me semble tout à fait normal et entendable.

**M. LAOUITI :** Je crois qu'on ne sera pas d'accord là-dessus, donc on ne va pas continuer le débat.

**M. BATAIL :** On ne va pas continuer surtout que je pense que les arguments que vous avez développés sont d'une pauvreté navrante.

**M. LAOUITI :** M. le Maire, on ne va pas commencer le Conseil Municipal avec des propos comme ça.

**M. BATAIL :** On va continuer, mais franchement, pour un ancien adjoint aux finances ou en tout cas conseiller délégué aux finances, tenir des propos comme ça et ne pas se rendre compte de la réalité globale d'un budget ou prétendre que ce serait parfaitement aberrant ! Vous savez parfaitement par exemple que la taxe foncière, qui est la seule sur laquelle on peut maintenant agir directement, ne représente qu'environ un tiers, 30 % à 37 % de notre budget. Donc, la marge de manœuvre qu'on a à ce niveau-là pour ajuster l'ensemble n'est pas significative. Pour le reste, nos dotations n'ont pas augmenté, vous le savez bien. Il est donc normal qu'on demande à ceux qui bénéficient du service de participer un petit peu plus.

D'ailleurs, je n'ai pas reçu une plainte concernant cet état de fait. Je suis navré de vous dire que ça ne représente pas la majorité des personnes qui en tout cas ne se sont pas exprimées sur ce sujet. Vous êtes là pour le faire, sans doute.

**M. LAOUITI :** Je suis là pour le faire et ce sont des parents qui sont venus vers moi.

M. le Maire, en tant qu'adjoint aux finances, je sais très bien que 100 000 € sur un budget de 60 millions d'euros, ce n'est pas énorme non plus.

Concernant vos arguments lorsque vous faites allusion aux problèmes de santé et tout, si vous l'aviez dit dès le début, j'aurais pu l'entendre, mais vos premiers arguments étaient financiers. Arrêtez de parler d'arguments pauvres lorsque les vôtres, excusez-moi du terme, sont bidons et c'est juste des excuses.

**M. BATAIL :** Je vous laisse à vos réflexions, bidon, c'est au-delà de ce qu'on a pu se dire à l'instant. Si vous continuez comme ça, ça ne va pas bien se passer, vous le savez bien.

**M. LAOUITI :** Vous jouez, vous avez dit que vous allez continuer le débat là-dessus.

**M. BATAIL :** Je ne joue pas autour d'une table de Conseil Municipal, si je veux jouer, je vais autour d'une table de *poker*.

Merci, M. LAOUITI.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. SEGERER.

**M. SEGERER :** Comme M. LAOUITI, je regrette que nous n'ayons pas eu cet échange plus tôt, avant que les décisions soient prises. Je me pose aussi une question sur la façon dont a été passé le marché, puisque l'on n'a pas été convié à une commission d'appel d'offres dans le cadre de cette passation.

*Intervention hors micro*

**M. BATTAIL :** Il y a eu un groupe de travail qui a été constitué. Vous avez d'ailleurs un compte-rendu du marché passé dans le point suivant. Nous avons aussi consulté un certain nombre de parents qui avaient manifesté le souhait de participer à des discussions avec nous.

Je ne sais pas s'il y a d'autres éléments, BENOIT une précision peut-être ?

**BENOIT :** Ce n'est pas un appel d'offres, c'est une procédure adaptée. À ce moment-là, on n'organise pas de CAO.

*Intervention hors micro*

**M. SEGERER :** Je regrette d'autant plus que le sujet n'ait pas été débattu avant la passation du marché.

**M. BENOIST :** Sur un autre sujet en lien avec le numéro de marché 2023-033 sur les travaux de réfection du gazon du stade Guillot, je voulais savoir s'il était prévu quelque chose sur le stade du Bois du Lys qui est dans un sale état et ça pourrait répondre aussi à certaines demandes de notre club de football.

**M. BATTAIL :** Sur le club de football, je ne suis pas sûr que le fait de mettre à disposition ce terrain changerait le fond du problème, car tout le monde veut jouer sur les mêmes types terrains, c'est comme ça. C'est valable aussi pour le stade Adams.

J'ai une autre réflexion également, qui est que cet endroit-là est calme pour l'instant. Il y a une école à proximité, on voit déjà que l'accès au parking génère déjà parfois des incivilités et des difficultés à certains moments.

En tout cas, je ne pense pas que ça nous permettrait avec ce terrain de répondre à la demande des clubs de football qui serait plutôt d'avoir un autre terrain synthétique. On essaye de partager pour que chacun y trouve son compte, mais ce n'est pas simple, car on n'a pas toujours affaire à des personnes de bonne volonté.

Elles défendent leurs intérêts, et parfois, c'est un peu contradictoire avec l'intérêt collectif.

Il a en effet fallu réparer le terrain de football endommagé par les sangliers, je ne vais pas revenir là-dessus. Certains disent que c'est normal, car comme il n'y a plus assez à manger pour les sangliers, et qu'il y en a pléthore dans la forêt, ils vont ailleurs. Ce qui est certain, c'est qu'il faut organiser de temps en temps des battues. Alors, on est pour ou contre et tout le monde a son avis là-dessus, mais je pense qu'on entre dans une période de régulation des populations de sangliers puisqu'autrement, il y a beaucoup d'endroits qui seront dégradés. Après, on voit la facture !

**M. BENOIST :** Sinon, le week-end, il y a de l'activité, il y a le club de Futsal qui joue le dimanche ou le samedi.

**M. BATAIL :** On doit faire l'inventaire pour voir quel est le niveau acceptable pour remettre en état et qu'on puisse utiliser cet équipement. Au début, on s'est plutôt concentré sur le gymnase. Et quand je vois la difficulté parfois lorsqu'on propose le stade Adams, je me dis : « Ce n'est pas gagné », car celui-là est évidemment encore moins sexy que l'autre.

Y a-t-il d'autres questions concernant les informations au Conseil Municipal des décisions que nous avons été amenées à prendre ? Je n'en vois pas.

Information est donnée.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE PRENDRE ACTE :**

- De l'information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT.

**M. BATAIL :** Le point suivant, c'est Annie NIVERT qui nous en parle. C'est la modification du montant de l'indemnité entretien des assistantes maternelles.

#### **4. 2023-078 - Modification du montant de l'indemnité entretien des assistantes maternelles**

**Mme Annie NIVERT, Conseillère Municipale :** Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Modification du montant de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles. Il n'existe pas de cadre d'emploi dans la Fonction publique territoriale pour les assistantes maternelles qui sont par conséquent recrutées sous forme de contractuelles régie principalement par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Cette spécificité apparaît également dans leur inscription en marge du tableau des emplois permanents. Leurs conditions de rémunération doivent être définies par la Collectivité. Elles sont notamment constituées, outre le salaire, de trois indemnités particulières :

- indemnité d'entretien ;
- indemnité de goûter ;
- indemnité de frais de repas, qui doivent être identifiés séparément ce qui n'était pas le cas.

La Collectivité a apporté la modification nécessaire et a également souhaité en profiter pour revaloriser le montant de l'indemnité d'entretien, cette dernière est portée à 4 € brut par jour et par enfant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- de réévaluer le montant de l'indemnité d'entretien des assistantes maternelles à hauteur de 4 € brut par jour et par enfant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**M. BATAIL** : Merci, Annie. Des questions ou des interventions ?

M. SEGERER.

**M. SEGERER** : Juste une question qui porte sur le montant précédent de cette indemnité qui est augmentée.

**Mme NIVERT** : C'est difficile de répondre, car elles percevaient une indemnité globale et maintenant, elle est partagée en trois. Ce soir, on parle uniquement de l'indemnité d'entretien et c'est sur cette indemnité qu'on doit voter.

Cette indemnité d'entretien a été revue avec les assistantes maternelles, nous pensons qu'elles sont satisfaites, car elles ont fait une lettre de remerciement au Maire.

**M. SEGERER** : D'accord. Mais est ce que ça correspond à une augmentation sur le total si on additionne les trois indemnités ou non ?

**Mme NIVERT** : Ça dépend du nombre d'enfants et quand ils sont présents.



**M. BATAIL :** Donner un montant précis valable pour toutes est compliqué, puisque c'est au cas par cas. En revanche, il est évident que si une des fractions d'indemnité augmente, ça fait une augmentation globale de toute façon.

**M. SEGERER :** Vous comprenez que ce n'est pas très transparent.

**M. BATAIL :** Je ne peux pas vous donner une moyenne qui serait pertinente pour l'ensemble. On pourrait le dire au cas par cas, mais il n'est quand même pas d'usage de présenter un tableau avec ce que ça représente pour chaque personne, ça fait partie des choses confidentielles. Voilà ce que je peux vous dire.

**M. SEGERER :** L'information est qu'on réévalue une indemnité qui n'existait pas, si j'ai bien compris.

**M. BATAIL :** C'est une indemnité qui existait déjà, mais qui était regroupée avec une autre.

**M. SEGERER :** Si on ne sait pas à quel montant elle correspondait, je ne vois pas dans quelle mesure elle était dissociée du reste et dans quelle mesure on peut affirmer qu'elle est réévaluée, c'est un peu compliqué à comprendre.

**M. BATAIL :** Écoutez, si on reçoit un courrier de remerciement des personnes concernées, ça ne préjuge pas du point que vous exposez, mais on peut se dire que ça a été dans le bon sens. Après, je le dis encore une fois, lorsqu'il y a des choses faites de manière non conforme par rapport à un règlement, etc., il nous appartient de nous mettre à jour et de réactualiser les différents sujets. Je ne sais pas quoi vous répondre d'autre.

**M. BENOIST :** En fait, le principal souci tient dans la première phrase, c'est qu'il n'y a pas de cadre d'emploi déterminé dans la Fonction publique territoriale pour les assistantes maternelles, c'est ça le sujet.

**M. BATAIL :** Là, c'est une manière de reconnaître le travail effectué.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Non ? on va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de cette unanimité pour elles et je m'en réjouis.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver la modification du montant de l'indemnité entretien des assistantes maternelles.

**M. BATTAIL** : Le point suivant, c'est le solde de la participation financière de la Commune de Dammarie-lès-Lys au fonctionnement des classes primaires de l'école privée Sainte-Marie, pour l'année 2022-2023.

Patricia, tu as la parole.

**5. 2023-079 – Solde de la participation financière de la Commune de Dammarie-lès-Lys au fonctionnement des classes primaires de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année scolaire 2022/2023**

**Mme Patricia CHARRETIER, Adjointe au Maire** : La Ville participe aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie via le versement d'une subvention. Cette somme est établie sur la base d'un coût de fonctionnement des écoles publiques dammariennes par élève et du nombre d'élèves dammariens scolarisés au sein de cet établissement.

Pour permettre le versement de ladite subvention, il est nécessaire de conclure une convention entre la Ville et l'établissement concerné.

Aujourd'hui, le montant est fixé à 720 € par élève, le solde pour l'année scolaire 2022-2023 correspond à la somme de 49 200 € sur la base d'un effectif de 137 élèves dammariens.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- de verser à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de l'école Sainte-Marie la somme de 49 200 € correspondant au solde pour l'année scolaire 2022-2023 et basé sur un effectif de 137 élèves dammariens ;
- que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux représentants de l'État.

**M. BATTAIL** : Merci, Patricia. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

M. LAOUITI.

**M. LAOUITI** : Je pense qu'il y a une coquille au niveau des chiffres, car si on fait « 720 € × 137 », c'est-à-dire le nombre d'élèves, on arrive à un total de 98 640 € et pas 98 880 € comme il est indiqué lors de la convention.

### *Intervention hors micro*

**M. LAOUITI :** La base a été de 138 élèves et on fait le rajustement sur 137, mais lorsqu'on lit la délibération et la convention, on a une différence de 240 € qui est mal expliquée. Il y a peut-être une explication ou il y a une erreur de 240 €.

**M. BATAIL :** Pour le détail du calcul, avec un forfait de 720 € par enfant :

- premier trimestre, 240 € par 138 élèves, ça fait 33 120 € ;
- deuxième et troisième trimestre, 480 € multiplié par 137 élèves, donc 65 760 € ;
- un montant annuel de 98 880, le versement d'un acompte de 49 680 € et le solde de 49 200 €.

La différence c'est qu'il y a une fois 137 élèves et une fois 138 élèves.

Sur ce sujet, y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? J'en vois cinq plus pouvoir. Avez-vous un pouvoir, M. AICHI ? Très bien, donc à enregistrer puisque je ne l'avais pas dans la liste d'appel, mais on régularisera ça en fonction s'il y a pouvoir.

Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Ne prend pas part au vote ? Non ? Je vous remercie.

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

- D'approuver le solde de la participation financière de la Commune de Dammarie-lès-Lys au fonctionnement des classes primaires de l'école privée Sainte-Marie au titre de l'année scolaire 2022/2023.

**M. BATAIL :** On va passer au point suivant qui est l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour le fonctionnement de la piscine municipale.

C'est Sébastien MASSON qui nous en parle.

**6. 2023-080 - Attribution d'un fonds de concours 2023 par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour le fonctionnement de la Piscine Municipale Jean Boiteux de Dammarie-lès-Lys**

**M. Sébastien MASSON, Conseiller Municipal** : Merci, M. le Maire.

Il s'agit de l'attribution d'un fonds de concours 2023 par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) pour le fonctionnement de la Piscine Municipale Jean Boiteux.

L'attribution des fonds de concours est un mécanisme qui permet aux Communautés d'Agglomération de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement communal d'un de ses membres dans la limite du financement assuré par le bénéficiaire.

Au vu du rayonnement de certains équipements communaux tels que notre piscine, la CAMVS a choisi de participer aux charges de centralité dudit équipement. Le budget 2023 voté par la CAMVS a prévu une enveloppe de 111 530 € au profit de notre piscine municipale.

Dernière précision, la loi indique que le versement doit s'effectuer par accord concordant exprimé via des délibérations, ce que nous sommes en train de faire, du Conseil Communautaire, mais aussi du Conseil Municipal concerné.

Il vous est donc proposé :

- d'une part, de solliciter pour 2023 le versement d'un fonds de concours du montant que j'ai indiqué précédemment au profit de la Commune, au titre des charges de centralité nécessaires au fonctionnement de notre piscine municipale ;
- et d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer avec la CAMVS la convention portant sur les modalités de versement et des contreparties au versement dudit fonds et tous les documents qui s'y rapportent.

**M. BATTAIL** : Merci, Sébastien.

C'est un dispositif qui est renouvelé année après année. Il avait été demandé à la Communauté d'Agglomération de le revaloriser puisque ça concerne des équipements qui sont consommateurs en énergie. Notre piscine est raccordée à la géothermie, mais on a demandé une revalorisation et il nous a été dit que ce serait envisagé pour le prochain exercice.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Non ? Je vous propose qu'on le mette aux voix.

Vote contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver l'attribution d'un fonds de concours 2023 par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour le fonctionnement de la piscine Municipale Jean Boiteux de Dammarie-lès-Lys.

**M. BATTAIL :** Le point suivant, c'est l'attribution d'un fonds de concours 2023 par la CAMVS pour l'Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys.

Alain, tu as la parole.

**7. 2023-081 - Attribution d'un fonds de concours 2023 par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour l'Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys**

**M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire :** Merci, M. le Maire.

La loi permet aux Communautés d'Agglomération de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement d'une commune membre par l'attribution d'un fonds de concours dans la limite du financement assuré hors subvention par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine a choisi de participer aux charges de centralité des piscines et des équipements culturels d'intérêt supra communal situés sur le territoire communautaire.

La CAMVS prévoit une enveloppe de 43 500 € pour l'Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys. La loi précise que le versement s'effectue après accord concordant exprimé à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de solliciter pour 2023 le versement d'un fonds de concours de 43 500 € en faveur de la Commune de Dammarie-lès-Lys au titre des charges de centralité nécessaires au fonctionnement de l'Académie Musicale ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec la CAMVS la convention précisant les modalités de versement et les contreparties pour le versement de ce fonds de concours ainsi que tout document s'y rapportant.

**M. BATTAIL :** Merci, Alain.

Y a-t-il des questions ou interventions sur ce point ?

**M. LAOUITI.**

**M. LAOUITI :** On est bien d'accord que ce fonds de concours est réservé pour le bâtiment et pas pour l'association ?

**M. BATAIL :** C'est pour l'association, c'est pour l'enseignement musical, c'est l'association qui est aidée..

**M. LAOUITI :** C'est l'association qui est aidée via ce fonds de concours.

**M. BATAIL :** C'est la façon qu'a choisie la Communauté d'Agglomération pour résoudre l'équation entre l'aide aux conservatoires de musique et l'association musicale de Dammarie-lès-Lys, pour permettre que tout le monde soit traité un peu de la même façon, puisqu'il s'agit des mêmes activités. Voilà pourquoi il y a un fonds spécifique.

**M. LAOUITI :** Un fonds de concours, c'est autre chose, les fonds de concours n'étaient pas dédiés pour les associations.

**M. BATAIL :** Pardonnez-moi, j'ai dit fonds de concours, mais je voulais dire aide à l'association d'enseignement musical, c'est ce dont il s'agit là.

**M. LAOUITI :** C'est bien l'aide du fonds de concours qui aurait pu aller dans un autre bâtiment ou quelque chose d'autre ?

**M. BATAIL :** Écoutez, il est baptisé fonds de concours, mais ce n'est pas un fonds de concours au bâtiment.

**M. LAOUITI :** Je suis d'accord avec vous, mais ce n'était pas spécifié aux associations culturelles. Les fonds de concours de l'Agglomération, chaque collectivité en faisait ce qu'elle veut.

**M. BATAIL :** Il y a deux dispositifs, les fonds de concours dédiés aux charges de centralité, pour les piscines en particulier, et la patinoire par exemple.

Le deuxième, ce sont des fonds de concours non spécifiques, une sorte de ligne de tirage que chaque commune peut employer un peu à son gré lorsqu'elle le demande. Par exemple, récemment, la Commune de Melun a demandé à bénéficier d'un fonds de concours particulier pour la création d'un cinéma en centre-ville. Une autre fois, la Commune de Pringy a demandé à être aidée pour la construction de son école. Là, c'est le fonctionnement de l'Académie Musicale, c'est un dispositif qui revient année après année.

**M. LAOUITI :** Mais il aurait pu être utilisé autre part.

**M. BATAIL :** Pas celui-là, ce qu'on peut faire, je ne sais pas si nous serons exaucés, c'est demander un fonds de concours pour autre chose à la Communauté d'Agglomération, par exemple pour la rénovation du terrain de football. Je doute qu'on soit suffisamment aidé pour pouvoir porter la dépense.

On peut passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Un vote contre, M. LAOUITI. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Dominique MARC, c'est normal.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :**

- D'approuver l'attribution d'un fonds de concours 2023 par la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine pour l'Académie Musicale de Dammarie-lès-Lys.

**M. BATAIL :** Le point suivant, c'est l'autorisation de signature de la convention d'objectifs et financières au profit du Football Club de Dammarie-lès-Lys.

Alain.

**8. 2023-082 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs et financières au profit du Football Club de Dammarie-lès-Lys**

**M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire :** Des heures et des heures de réunion.

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville apporte son soutien aux associations qui proposent des activités permettant la pratique du sport par le biais de mise à disposition d'équipements, de matériels ou de subventions.

Le montant accordé au Football Club (FC), association de Dammarie-lès-Lys qui a pour vocation l'enseignement et la pratique du football est de 90 000 €.

Dès lors qu'une subvention est égale ou supérieure à 23 000 € par an, une convention doit être signée entre la Ville et l'association bénéficiaire. Dans son rapport définitif de décembre 2021, la CRC, la Cour Régionale des Comptes, a demandé à la Ville de renforcer le cadre du partenariat avec le Football Club en :

- mettant en place des indicateurs précis pour évaluer l'activité des associations recevant plus de 23 000 € de subventions de fonctionnement par an ;
- organisant une reddition d'information dans le délai contractuel précis ;

- mettant en place des indicateurs de suivi financier.

L'activité et le fonctionnement de l'association sont désormais mesurés et suivis dans une grille d'analyse avec des critères évaluables. Un pourcentage de cotation est attribué à chaque engagement donnant droit à un versement partiel de la subvention.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le FC Dammarie-lès-Lys pour l'année 2023-2024 ci-après annexée ainsi que tout document s'y rapportant notamment d'éventuels avenants.

Vous avez la convention et la grille des objectifs à atteindre avec les pourcentages afférents.

Y a-t-il des questions ?

**M. BATAIL :** Y a-t-il des interventions ? Non ?

M. AICHI.

**M. AICHI :** Bonsoir, merci. Juste pour avoir une idée pour le montant de la subvention de l'exercice précédent. Y a-t-il un lien avec un événement majeur qu'on va accueillir en 2024 ? Il y a une attention particulière, pas particulièrement au club de football, c'est un club qui travaille beaucoup avec une approche éducative et la promotion du sport. Je m'interroge sur le niveau de cette subvention, bien sûr, les critères sont pris en compte. Y a-t-il réellement une perspective d'accueil de plus de jeunes sur le club ou pas avec ce niveau de subvention ?

**M. SAUSSAC :** Il y a deux questions en définitive.

*Intervention hors micro*

Pour ce qui concerne la subvention, l'année dernière, elle était de 100 000 €, on l'a descendue à 90 000 € pour la bonne raison qu'il y avait des frais d'équipementiers bien supérieurs à d'autres villes de même strate. Le Football Club (FC) reçoit une subvention importante et d'ailleurs, le Président, comme je l'ai dit, après des heures de réunion, a signé la convention.

Peut-on accueillir plus de personnes ? Quel est le seuil de saturation ? Il faut être clair, il est dépassé. On fait une gymnastique permanente pour les créneaux d'utilisation. On a refait à neuf le terrain engazonné qui nous a coûté 190 k€, il ne faut pas l'oublier, mais ce terrain engazonné a un usage relativement restreint. Il



va être utilisé le dimanche de match et par les enfants qui sont beaucoup plus légers par définition car il faut le préserver.

Ensuite, il y a le terrain synthétique. On a travaillé avec les deux clubs pour l'utilisation des créneaux, ce n'est pas évident, il faut le savoir, mais on y arrive. Un nouveau terrain synthétique, c'est 1 million d'euros.

**M. BATAIL :** M. LAOUITI.

**M. LAOUITI :** Je voulais juste apporter un élément d'information, c'est que lors du dernier Conseil d'Administration du Football Club de Dammarie-lès-Lys, c'était au mois de juin de l'année dernière, ils ont annoncé que cette année la cotisation augmentait de 50 € pour compenser la baisse de la subvention de la Collectivité. Ils ont 500 adhérents.

**M. BATAIL :** Vous voyez, M. LAOUITI, il y en a d'autres que nous qui augmentent en fonction de leurs ressources, les cotisations et la participation des usagers.

Pour ce qui est de la subvention, permettez-moi juste de dire une chose. Vous pouvez faire le tour de l'Agglomération et voir comment les villes aident leur club de football, vous n'en trouverez pas une qui subventionne à la même hauteur.

La deuxième chose que je veux dire, c'est que les années précédentes, nous n'avons pas réussi à avoir l'ensemble des éléments d'information concernant la comptabilité du club, notamment les dépenses qui touchent aux fournitures d'équipements, et ça a fait l'objet de longues discussions comme l'a évoqué Alain.

L'ensemble des subventions aux associations ont augmenté un peu cette année, ça n'a pas été le cas dans toutes les villes. Il y a peut-être des raisons de s'en réjouir. Il a été demandé au Football Club au regard des objectifs qu'ils nous avaient présentés de faire un effort, qui s'est traduit par une augmentation des cotisations. Là, c'est la gestion du club qui est souverain dans ses choix, pas moi, et il y a d'autres aides possibles.

**M. LAOUITI :** Juste, M. le Maire, par rapport à ça, j'ai simplement donné un élément factuel. Je ne suis pas contre vous, je vous dis simplement que la baisse de 10 000 € a été compensée par une augmentation de 50 € par cotisation.

**M. BATAIL :** Mais comme je sais que vous êtes très sensible aux augmentations, je me suis permis de vous livrer un élément d'information.

**M. LAOUITI :** Quand ça touche à mon portefeuille, oui.

**M. SAUSSAC :** M. LAOUITI, vous savez très bien que ça n'a pas empêché de nombreuses adhésions supplémentaires. Il ne faut pas oublier quand même qu'il y a des aides aussi pour les cotisations.

**M. BATTAIL :** M. AICHI.

**M. AICHI :** Je m'interroge, 10 000 €, c'est bien ça l'écart ? Il y a un événement majeur qui est les Jeux Olympiques 2024. Ce n'est pas pour soutenir le club de football particulièrement, mais ça aurait été un geste fort de dire : « On maintient le même niveau de subvention, car il s'agit du sport ».

**M. BATTAIL :** Encore une fois, en matière d'aide aux associations et au niveau du sport, il n'y a pas de raison de traiter le football différemment. Pardonnez-moi, je ne suis pas un spécialiste du football, je préfère le rugby, chacun ses goûts, mais vous savez comme moi, c'est certes une discipline olympique, mais ce n'est pas la discipline phare.

Le football est plutôt connu par la Coupe du monde de football et puis tous les événements qui y sont rattachés Ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas encourager la pratique du football, c'est ce qu'on fait, à hauteur de 90 000 € quand la participation d'autres communes est plutôt de l'ordre de la moitié.

Je pense que les footballeurs ne sont pas mal lotis à Dammarie-lès-Lys. On voudrait bien pouvoir leur attribuer d'autres terrains, d'autres créneaux, mais, Alain a rappelé que l'investissement est à hauteur de 1 million d'euros et il y a déjà des choses qui ont été faites il n'y a pas si longtemps pour le football. On fait ce qu'on peut et je le rappelle dans un contexte budgétaire qu'on peut qualifier de particulièrement difficile.

Ne pas indexer les dotations, supprimer la taxe d'habitation même si elle a été compensée l'année N, mais elle n'est plus ensuite revalorisée, ça rend les choses particulièrement compliquées. Je ne suis pas le seul à le dire, je pense que c'est un sujet qui reviendra demain au Congrès des maires et qui anime beaucoup d'élus municipaux. C'est de notoriété publique. André LAIGNEL qui n'est pas de notre bord politique l'a encore dit dans une tribune de l'Association des Maires de France.

**M. AICHI :** Si vous permettez, M. le Maire, pour qu'il n'y ait pas de malentendu. La clé d'entrée de mon observation, c'est bien le sport en général, olympique ou autre, c'est juste l'événement qui arrive, il y a aussi l'Euro qui arrive. Mais la clé d'entrée, c'est bien le sport olympique, quelle que soit la discipline, à 10 000 € près, politiquement parlant, ça aurait été sympa de garder le même niveau de subvention. C'est juste un avis.

**M. BATTAIL :** Je ne sais pas si le football méritait un geste particulier, il y a l'événement Jeux Olympiques, je suis d'accord avec vous, ça ne va pas nous arriver

si souvent que ça. La Ville a organisé une fête du sport autour de l'événement olympique un an avant la cérémonie inaugurale des Jeux Olympiques, ça, c'est un geste, toutes les communes n'ont pas fait ça.

J'ai entendu aussi qu'à la Communauté d'Agglomération, on se pose la question de savoir comment honorer cet événement- avec une action collective et qui ne soit pas exclusivement de l'initiative des villes, ça peut prendre des tas de formes, ça peut être des cérémonies, des mises à l'honneur de certains clubs, l'établissement de zones où on pourrait regarder les événements sportifs. Je ne sais pas ce que la Communauté d'Agglomération fera au final mais je pense que la démarche est intéressante collectivement, plus qu'une démarche particulière vis-à-vis de tel ou tel club puisque, vous l'avez rappelé, des disciplines olympiques, il y en a des tas.

Pas d'autres interventions ? On va donc mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? J'en vois quatre et puis les pouvoirs correspondants. Y a-t-il des NPPV ? Non ? Je vous remercie.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver l'autorisation de signature de la convention d'objectifs et financières au profit du football club de Dammarie-lès-Lys.

**M. BATTAIL :** On va passer au point suivant qui est l'avis sur les dérogations au repos dominical au titre de 2024.

Rodolphe, tu as la parole.

#### **9. 2023-083 - Avis sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2024**

**M. Rodolphe CERCEAU, Conseiller Municipal délégué :** Merci, M. le Maire.

Les établissements de commerce de détail sont autorisés à déroger à la règle du repos dominical à raison au maximum de 12 dimanches par an par branche d'activité. La liste des dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Si le nombre de dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale

(EPCI) à fiscalité propre dont la Commune est membre. Les commerces de détail de Dammarie-lès-Lys peuvent trouver intéressant de déroger à la règle du repos dominical afin de tenir compte des nouvelles habitudes de consommation des habitants.

Il est envisagé une dérogation pour 12 dimanches selon les branches d'activité. L'avis de la Communauté d'Agglomération de Melun Val-de-Seine ayant été sollicité, sans réponse de sa part, son avis est réputé favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'émettre un avis sur la liste des dimanches suivants, vous avez donc des dimanches qui sont répertoriés selon trois secteurs d'activité :

- premier secteur, les commerces de détail à prédominance alimentaire, notamment les supérettes moyennes et grandes surfaces, je vous laisse prendre connaissance des dates ;
- deuxième secteur, les commerces de détail spécialisés autres que les commerces du secteur automobile ;
- et enfin, les commerces de détail du secteur automobile.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'autoriser le Maire si nécessaire et selon les besoins nouveaux des commerces à modifier ces dates au cours de l'année 2024.

**M. BATAIL** : Merci, Rodolphe.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Cinq. Merci. Abstentions ? Je n'en vois pas. Ne prend pas part au vote ? Je n'en vois pas non plus. Je vous remercie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver l'avis sur les dérogations au repos dominical au titre de l'année 2024.

**M. BATAIL** : On va passer au point suivant. Il s'agit de la mise en place du référent déontologie pour les élus locaux.

Ali, tu as la parole.

#### **10.2023-084 - Mise en place du référent déontologue pour les élus locaux**

**M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire** : Merci, M. le Maire.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tous conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local repose sur les principaux engagements suivants : exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel directement ou indirectement ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, il s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. Il s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

Dans l'exercice de ses fonctions, il s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

Issu du suffrage universel, il est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

Le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité. Ses missions sont exercées en toute indépendance et impartialité par les personnes choisies en raison de leur expérience et de leur compétence. Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice et/ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La fonction peut être exercée par une personne n'exerçant aucun mandat d'élu local au sein des collectivités auprès desquelles elle est désignée ou n'exerçant plus depuis au moins trois ans, une personne n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts.

Il appartient au Conseil Municipal :

- de désigner un référent déontologue des élus satisfaisant aux conditions précitées.

Il s'agit d'une référente déontologue extérieure à la Ville qui répond aux conditions susmentionnées, à savoir Mme Pascale MARTIN-BIDOU, directrice des études à l'Institut des hautes études internationales, codirecteur du Master droit et stratégies de la sécurité université Paris-Panthéon-Assas.

Pour saisir le déontologue, une demande écrite est impérative. La référente examinera la requête et si cette dernière relève de son champ de compétence, elle y apportera une réponse écrite ou orale. Elle informera la commune des demandes qu'elle recevra dans le respect des règles de confidentialité et de secret professionnel.

Il est proposé de fixer sa rémunération à 80 € par dossier brut sous la forme de vacations.

Il vous est donc proposé ce soir de décider :

- de désigner Mme Pascale MARTIN-BIDOU, directrice des études, codirecteur du Master en qualité de référente déontologue des élus de la Commune ;
- de préciser que Mme Pascale MARTIN-BIDOU assurera cette mission pour la durée du mandat du Conseil Municipal ;
- de fixer la rémunération de Mme Pascale MARTIN-BIDOU à hauteur de 80 € par dossier brut sous la forme de vacations ;
- de préciser qu'elle bénéficiera d'un remboursement de ses frais de transport dans les conditions applicables aux personnes de la Fonction Publique Territoriale ;
- de préciser que les crédits seront inscrits au budget ;
- et de donner pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour exécuter la présente délibération.

**M. BATAIL :** Merci, Ali. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

M. LAOUITI.

**M. LAOUITI :** Pour saisir la déontologue, il faut lui faire une demande écrite, est-ce qu'on la contacte directement ? Pourra-t-on avoir son adresse mail ou postale pour le faire ?

**M. BATAIL :** Je pense que vous l'avez déjà eu, il me semble, en Communauté d'Agglomération, car c'est la même personne. Mais bien entendu, vous pourrez la contacter et ensuite, c'est elle qui gère le dossier.

**M. LAOUITI :** Et c'est facturé directement à la municipalité ?

**M. BATAIL :** Oui.

**M. LAOUITI :** Il n'y a pas de limite ?

**M. BATAIL :** On a un budget qui sera inscrit pour ça, 80 € par vacation. Vous avez compris qu'il s'agit de réflexions de déontologie concernant avant tout les élus, les conflits d'intérêts qu'on peut avoir, toutes ces choses-là. Je vous rassure, ça ne vise pas les interventions des uns et des autres, encore qu'on pourrait lui soumettre un certain nombre de cas.

**M. LAOUITI :** Je veux bien m'amuser à le faire. A-t-on le droit de le faire pour un autre élu si on se pose des questions sur le statut d'un élu du Conseil Municipal ?

**M. BATAIL :** Je suggère que vous lui posiez la question. Après, lorsqu'il s'agit de ce genre de choses, il y a une manière de le faire, mais je sais que vous n'avez pas toujours brillé par votre courtoisie.

*Intervention hors micro*

**M. LAOUITI :** Par exemple, je pourrais demander à cette déontologue si M. le Maire peut dire que je ne suis pas courtois dans un Conseil Municipal, je peux poser cette question-là.

**M. BATAIL :** Je pense que si vous la sollicitez sur ce genre de question, elle ne vous répondra pas forcément et vous ferez payer une sorte d'amende de 80 € à la Commune, mais après, chacun fait comme il veut. Par exemple à la région il y a une référente déontologue qui a fait tout un travail sur les conflits d'intérêts en fonction du fait qu'on est élu dans tel organisme. Maintenant, on a une liste avant les votes pour les NPPV, ça concerne plein de situations, en particulier quand il est question d'aménagement.

Après, sur la façon dont se tiennent les Conseils Municipaux et le degré de courtoisie ou l'inverse dont font preuve certains, ce sont plutôt les tribunaux à ce moment-là qui doivent être saisis pour tout ce qui est la médisance, la calomnie.

Je ne sais pas si j'ai complètement répondu à votre question, mais là, c'est vraiment la déontologie de l'élu dans l'exercice de ses fonctions.

**M. LAOUITI :** L'exemple que vous avez apporté m'interroge un petit peu, car par exemple M. PAIXAO qui porte le Plan local d'urbanisme, étant donné qu'il habite la ville de Dammarie-lès-Lys et je dis ça, c'est quelqu'un que j'apprécie, peut-on lui interdire de voter le plan local d'urbanisme, car c'est lui à la fois qui le monte et il habite la ville, il pourrait « favoriser » son quartier ?

**M. BATAIL :** J'allais dire qu'il n'y a pas de limite à la complexité en la matière. Sans doute, ces positions-là seront amendées, là, c'est nouveau. Dans le cas de la commune, je pense que quand on est élu, on est là pour faire un certain nombre de choses, ça fait partie des missions du Maire ou de l'adjoint par délégation de s'occuper du document d'urbanisme. Là, la réponse est sans doute plus claire et bien sûr que l'élu en charge de l'urbanisme est fondé à s'occuper de l'urbanisme ou ça devient vraiment très compliqué.

Mais je pense que c'est en lui posant des questions que la réflexion s'enrichira. En tout cas, je suggère comme règle de conduite que si une information est donnée par l'intermédiaire de Mme MARTIN-BIDOU qu'elle soit transmise à tous pour qu'on progresse collectivement. L'idée est surtout d'éviter que l'un d'entre nous, quel qu'il soit, puisse être mis en cause devant un tribunal. C'est ça l'esprit du texte. On verra bien si elle est saisie fréquemment. Je pense qu'elle fera des rapports en particulier au niveau de la Communauté d'Agglomération pour dire : « Voilà, j'ai été confrontée à tel ou tel type de situations, donc voilà la règle à suivre » et ensuite, ce sera à nous d'adopter la jurisprudence qu'elle aura établie.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas, donc on met aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver la mise en place du référent déontologue pour les élus locaux.

**M. BATAIL :** Le point suivant, c'est la convention de partenariat entre l'Institut médico-éducatif (IME) l'Envolée, la Ville et le CCAS dans le cadre de la mise en place de la section sports adaptés.

Alain MIRZA a la parole.

#### **11.2023-085 - Convention de partenariat entre l'Institut médico-éducatif (IME) l'Envolée, la VILLE et le CCAS dans le cadre de la mise en place de la section sports adaptés**

**M. Alain MIRZA, Conseiller Municipal délégué :** Merci, M. le Maire.

La pratique d'activité physique régulière est recommandée par l'Organisation mondiale de la santé à hauteur de 30 minutes par jour. Le Code du sport indique quant à lui que la promotion et le développement des activités physiques et



sportives pour tous, notamment pour les personnes en situation de handicap, sont d'intérêt général. Enfin, l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) a mis en exergue que 12 % de la population dammarienne, dont 249 enfants bénéficient d'un dossier MDPH.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'inclusion, la Ville de Dammarie-lès-Lys avait développé en septembre 2022 une école multisport adaptée. Cette école n'ayant pas atteint son public et l'objectif d'inclusion n'étant pas davantage atteint, le projet a été repensé.

Il a été jugé plus pertinent de créer une section sports adaptés au sein de l'école multisport de la Ville afin de mettre en place une inclusion progressive des enfants en situation de handicap avec des enfants non handicapés fréquentant l'école. Un partenariat a été mis en place avec un acteur reconnu du territoire, l'Envolée, qui mettra ses compétences à disposition en assurant l'encadrement de la section par des professionnels du handicap.

Cette section sera ouverte aux enfants en situation de handicap physique, mental et psychique âgés de six à 14 ans. Elle pourra accueillir 12 enfants, six enfants dammariens ou scolarisés à Dammarie-lès-Lys et six enfants fréquentant l'Envolée.

Les activités se dérouleront sur le même lieu et les créneaux horaires. Le passage dans la section adaptée du groupe ordinaire sera facilité et accompagné par les professionnels afin d'atteindre une inclusion optimale de l'enfant.

Afin de déterminer les modalités pratiques et juridiques de ce partenariat entre le CCAS, l'IME l'Envolée et la Ville de Dammarie-lès-Lys, il est nécessaire d'établir une convention entre les différentes parties. Cette convention sera établie du 14 octobre 2023 au 26 juin 2024 avec reconduction tacite. La durée maximale de reconduction est fixée à trois ans.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre l'Envolée, la Ville de Dammarie-lès-Lys et le CCAS dans le cadre de la mise en place de la section adaptée au sein de l'école municipale multisports ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention entre les trois parties et tous documents et y afférents, notamment ses avenants éventuels.

**M. BATAIL :** Merci, Alain. Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce point ?

M. LAOUITI.

**M. LAOUITI :** Pas une question, mais une demande. Dans la délibération, je note que l'ABS a mis en exergue que 12 % de la population dammarienne bénéficie d'un dossier MDPH. Juste avant, on parlait de partage d'information, serait-il possible d'avoir une copie du rapport de l'ABS ?

**M. BATAIL :** Sur le principe, je pense qu'il n'y a pas de problème, mais on demandera peut-être au déontologue ce qu'on doit faire, je ne sais pas, je me pose la question.

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Non ? On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver la convention de partenariat entre l'IME l'Envolée, la Ville et le CCAS dans le cadre de la mise en place de la section sports adaptés.

**M. BATAIL :** Le point suivant, c'est le versement d'une subvention de 1 000 € au Lycée Joliot Curie dans le cadre du jumelage.

**12.2023-086 - Versement d'une subvention de 1 000 € au Lycée Joliot Curie dans le cadre du jumelage**

**M. Gilles BATAIL, Maire, Conseiller Régional :** Nous souhaitons soutenir les projets d'échanges culturels et scolaires dans le cadre du jumelage. Le lycée Joliot Curie organise en décembre 2023 et avril 2024 un échange scolaire avec le lycée d'Eppelheim, ville allemande avec laquelle nous sommes jumelés.

Afin de faciliter cette action et de réduire le coût pour les familles, la Ville souhaite apporter un soutien financier.

Il est donc proposé :

- d'attribuer à l'établissement scolaire Joliot Curie une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2023 ;
- et de m'autoriser à signer les documents

Y a-t-il a des questions ou des demandes d'intervention ? Non ? On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci pour les germanistes.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € au Lycée Joliot Curie dans le cadre du jumelage.

**M. BATAIL :** Le point suivant, Alain, c'est donc deux décisions modificatives.

**13.2023-087 - Décision modificative n° 2 2023 Ville**

**M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire :** Merci, M. le Maire.

Décision modificative n° 2 2023 Ville. Suite au vote du budget du 13 avril 2023 et sa décision modificative n° 1 du 29 juin 2023, il convient d'ajuster, de transférer et d'ajouter des crédits par rapport aux inscriptions initialement prévues.

Les ajustements et les ajouts concernent des équipements sportifs en section de fonctionnement :

- en dépenses : 8 071 € pour la location de barrières dans le cadre de la réfection du terrain de football au stade Guillot,
- un investissement en dépenses : 32 547 € pour des crédits complémentaires pour la réfection du terrain de football au stade Guillot ;
- 41 079 € par transfert entre chapitres dans le cadre des travaux d'étanchéité du complexe sportif Jean Zay.

Les autres dépenses concernent des travaux rendus nécessaires suite aux émeutes que la Ville a subies du 27 juin au 2 juillet 2023.

- 331 556 € pour les travaux de réaménagement de l'école maternelle Charles Perrault ;
- 50 629 € pour l'équipement des classes, salle de motricité et bureau ;
- 54 746 € pour sécuriser et assurer la réouverture du centre Schweitzer ;
- 250 € pour un constat d'huissier sur l'espace Emploi.
- 9 176 € pour la prise en charge d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de marchés multi attributaires de maîtrise d'œuvre,  
Une partie de ces dépenses seront compensées par la diminution des dépenses imprévues à hauteur de 100 000 €.

Pour ce qui concerne les recettes :

- 305 000 € supplémentaires au vu des réalisations sur la taxe d'aménagement ;
- afin d'équilibrer le budget, il convient d'augmenter l'emprunt de 81 724 €, soit un total de 33 292 743,18 €, soit 2,5 % d'augmentation.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'inscrire les différentes modifications dans le cadre de la décision modificative n° 2 selon le document joint en annexe.

**M. BATAIL** : Merci, Alain. Y a-t-il des questions ou interventions ?

M. LAOUITI.

**M. LAOUITI** : Pas sur la délibération elle-même, j'en profite pour vous poser des questions concernant le calendrier pour la réhabilitation de la médiathèque et de l'espace Emploi.

**M. BATAIL** : On va d'abord commencer par ce qui est fait.

L'école est reconstruite, et je remercie l'ensemble des services qui se sont vraiment mobilisés sur le sujet en plein été, les entreprises qui nous ont accompagnés et les parents d'élèves qui ont apporté leur contribution.

Nous avons pu bénéficier d'un fonds, je ne sais pas s'il est de concours, mais en tout cas de la Région de 270 000 € pour nous aider dans cette opération.

Bien évidemment toutes ces opérations sont conduites en même temps que les démarches auprès des compagnies d'assurances, puisque nous avons la chance que le risque émeute soit couvert. La situation aujourd'hui est la suivante : on a contacté la compagnie d'assurance, nous avons un expert d'assuré qui est là pour défendre les droits des assurés, face à l'expert de la compagnie. La difficulté pour les bâtiments que vous évoquez, c'est que c'est plus compliqué que pour l'école. Pour la Médiathèque, le sujet c'est la structure du bâtiment. Il y a beaucoup de structures métalliques à l'intérieur du bâtiment et les bureaux d'études doivent se pencher sur la question. Ça prend du temps avec les expertises sur place, la phase contradictoire.

Pour ce qui est de l'espace Emploi, c'est à peu près la même chose sauf qu'il n'y a pas de question de structure, mais les experts ne se sont pas encore prononcés.

Pour ce qui était de l'école, nous avons choisi d'intervenir le plus rapidement possible puisqu'il y avait évidemment une question de rentrée scolaire et nous savons que dans un secteur en quartier prioritaire de la ville, demander aux personnes de se déplacer, c'est plus compliqué que pour d'autres.

Et puis, il y a aussi le temps des agents. Je tiens à redire qu'ils n'ont pas compté leur temps pour gérer les travaux de l'école Charles Perrault. Il faut du temps pour pouvoir gérer tout le reste. Voilà où on en est. Quand on continue à se désoler mais qu'on compare avec d'autres villes, on se dit qu'on fait au mieux. J'échange souvent avec Le Mée-sur-Seine. Pour le centre commercial qui a complètement flambé, ils estiment que c'est de l'ordre de deux voire trois ans pour atteindre la reconstruction du site.

J'espère qu'on aura de bonnes nouvelles quant à la structure du bâtiment Médiathèque. Pour l'instant, je ne le sais pas.

On attend donc des informations, mais ça n'empêche pas d'essayer d'intéresser le plus de partenaires à tout ça. La Région nous a expliqué qu'elle interviendrait aussi au titre de, non pas du fonds de solidarité qui était destiné à l'urgence, mais au titre d'autres dispositifs.

Pour le moment, c'est le temps de l'expertise, du chiffrage, de qui fait quoi, etc., tous ceux qui ont été victimes d'un sinistre conséquent savent que les procédures et le temps sont compliqués à maîtriser.

En attendant, on a aussi trouvé des solutions par exemple pour la Médiathèque, le château des Bouillants et dans un deuxième temps, l'ancien self qui est en face. L'association des deux permettra d'avoir une médiathèque temporaire, certes un peu dégradée dans ses moyens, mais qui existera toujours.

Pour ce qui touche à l'Emploi, on a travaillé à une solution de repli avec l'ODE puisque l'association occupait une partie de l'espace emploi. Ca se ferait dans une partie des locaux du Bois du Lys et puis pour le centre d'Affaires des quartiers, on a proposé d'utiliser des salles à Schweitzer en partage, pour leur permettre de continuer à assurer leurs missions.

Voilà les solutions qu'on a mises en place pour pallier cette situation. Quant à la durée, je souhaite bien évidemment qu'elle soit la plus courte possible, mais le dossier est compliqué.

Pour rebondir sur ce qui a été dit précédemment, quand on parle de dépenses imprévues, personne n'avait prévu ces événements. Le fait qu'on ait une petite marge budgétaire, ça nous a permis de faire face. Mais pour reconstituer cette marge-là, car on n'est jamais à l'abri de sinistres imprévus, même s'ils ne sont pas

de même nature et ça, je ne nous le souhaite pas, il faut gérer les dépenses de façon très rigoureuse.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet et ce qui touche à cette décision modificative.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? J'en vois une. Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver la décision modificative n° 2 2023 Ville.

**M. BATAIL :** Le point suivant, c'est une autre décision modificative, mais qui touche à l'Espace Pierre Bachelet (EPB).

**14.2023-088 - Décision modificative n° 1 2023 EPB**

**M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire :** Décision modificative n° 1 2023 EPB.

Au titre du Budget Primitif du 1<sup>er</sup> avril 2023, il avait été inscrit pour l'électricité de l'EPB un montant de 50 000 €. Or, il apparaît que ce montant n'est pas suffisant pour finir l'année en cours.

En raison d'une réorganisation interne et de la promotion d'un agent, le montant correspondant au recrutement d'un directeur ne sera pas utilisé. De ce fait, un transfert de compte 6411 – charges de personnel – au compte 6061 – fournitures non stockables (eau, énergie) – pour la somme de 20 000 € afin de régler les factures d'électricité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- de transférer la somme de 20 000 € du compte 6411 au compte 6061 pour pouvoir assurer le paiement des factures d'électricité.

**M. BATAIL :** Merci, Alain. Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. On met aux voix.

Votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci beaucoup.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver la décision modificative n° 1 2023 EPB.

**M. BATAIL :** Le point suivant, c'est toujours Alain. Les immobilisations suramorties, voilà un beau titre.

**15.2023-089 - Immobilisations suramorties**

**M. Alain SAUSSAC, Adjoint au Maire :** Le Service de Gestion Comptable de Melun en date du 12 juin 2023 a informé la Ville du suramortissement des biens suivants et de certains biens.

Pour rappel l'amortissement des études n'est pas applicable lorsque celles-ci sont suivies de travaux, car elles sont intégrées dans l'opération. En revanche, lorsqu'elles ne sont pas suivies de travaux, les études sont amorties sur cinq ans.

Deux immobilisations ont été intégrées dans les opérations du centre Schweitzer et du centre Ville. Ainsi leur amortissement a été réalisé à tort. Une dernière immobilisation est liée à une migration et à une dématérialisation informatique. Le montant de la fiche initiale était modifié sans mettre à jour le montant amortissable, ce qui a entraîné un amortissement erroné.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider de régulariser les comptes suivants par des écritures non budgétaires à savoir des écritures à réaliser en trésorerie sans impact sur le budget :

- débit du compte 28031, amortissement des frais d'études : 3 262,89 € ;
- débit du compte 28051, amortissement concessions et droits similaires : 344 € ;
- crédit du compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 3 606,89 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adapter le budget en conséquence.

**M. BATAIL :** Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

**M. LAOUITI.**

**M. LAOUITI :** On parle d'études qui n'ont pas donné d'effet, c'est ça ?

**M. SAUSSAC :** Lorsqu'elles ne sont pas suivies de travaux, les études sont amorties sur cinq ans. Il y a deux immobilisations qui ont été intégrées dans les opérations du centre Schweitzer et du centre Ville, ainsi, leur amortissement était réalisé à tort. Est-ce clair M. LAOUITI ?

**M. LAOUITI :** D'accord.

**M. BATTAIL :** Autres questions ? Non ? On va le mettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote. Merci beaucoup.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver la régularisation des immobilisations suramorties.

**M. BATTAIL :** On passe au point suivant. C'est l'autorisation d'acquérir des parcelles auprès de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Il y a toute la liste des parcelles. Je cède la parole à Victor.

**16.2023-090 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'acquérir auprès de la SAFER Île-de-France les parcelles cadastrées section AZ n° 44, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 situées dans le Bois de la Buvette**

**M. Victor GUERARD, Conseiller Municipal délégué :** Merci, M. le Maire.

Il s'agit d'une autorisation donnée à M. le Maire d'acquérir auprès de la SAFER Île-de-France les parcelles cadastrées section AZ n° 44, 69, 71 à 78 puis 80 à 89 . Elles sont situées dans le Bois de la Buvette.

La Ville de Dammarie-lès-Lys a conclu en février 2020 une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Île-de-France. Cette convention permet la création d'un observatoire foncier des espaces naturels et agricoles de la Commune et l'intervention de la SAFER par le biais du droit de préemption.

La SAFER Île-de-France a notifié la vente de plusieurs parcelles que la Ville a souhaité préempter, car elles faisaient l'objet de vente à des particuliers à des prix très largement supérieurs alors même qu'elles sont situées en zone naturelle dans le Bois de la Buvette et qu'elles font l'objet de protection de la forêt domaniale de Fontainebleau.



Elles viennent compléter les parcelles acquises en 2022.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'acquérir ces parcelles, qui représentent une superficie cadastrale de 6 748 m<sup>2</sup> pour un montant de 32 133,07 € ;
- de porter les dépenses afférentes au budget concerné. Il est précisé que ce montant n'intègre pas les frais notariés dus lors de l'acquisition ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et tous documents et pièces utiles à l'acquisition des parcelles ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution des présentes.

**M. BATAIL :** Y a-t-il des questions ou interventions ?

M. BENOIST.

**M. BENOIST :** Concernant ces parcelles, on se réjouit que la Ville puisse les acheter. Il y a plusieurs autres parcelles qui posent quelques soucis du côté de la rue de la Forêt car il y a des propriétaires, enfin, au moins un, qui essaye de vendre une parcelle en trompant les acheteurs en leur faisant croire que ces parcelles sont constructibles. Il faut être vigilant sur ces choses-là et puis plus concrètement, ces parcelles une fois qu'elles sont acquises par la Collectivité, y a-t-il un partenariat avec l'Office National des Forêts pour les protéger ? Sur l'espace Natura 2000, ce sont essentiellement des parcelles qui appartiennent à la Ville ou y a-t-il des propriétaires ?

**M. BATAIL :** L'objet est de rassembler le plus de parcelles possibles afin que ce soit le plus simple possible avec l'ONF. Sur ces questions, il aurait pu y avoir une autre option, c'est d'ailleurs ce qu'on avait imaginé au départ, c'était de laisser les propriétaires actuels acheter pourvu qu'ils comprennent que le fait d'avoir acquis cette parcelle ne leur confère pas de droits supplémentaires à construire ou à aménager de manière générale . Mais à ce moment-là, les propriétaires n'étaient pas volontaires. Ils nous ont dit « Je ne vois pas pourquoi je vais me charger d'une parcelle. J'ai déjà un espace naturel protégé derrière chez moi, donc je ne vois pas l'intérêt d'acheter ». Sauf que par regroupement de parcelles, on peut avoir aussi des gens moins délicats que les propriétaires qu'on a contactés et qui eux envisagent par regroupement d'en faire autre chose ensuite. D'y mettre par exemple une , deux caravanes puis plus et à ce moment-là, on se retrouve avec le phénomène de cabanisation que connaissent beaucoup de communes de Seine-et-Marne.

Pour la première question que vous avez évoquée, c'est un sujet que l'on connaît bien. On a écrit plusieurs fois au propriétaire et on a également dissuadé un candidat potentiel.

Il y a une question qui sera aussi à trancher, c'est la question d'imperméabiliser une partie des sols, car on sait bien qu'un des objectifs c'est de maintenir le plus possible les sols perméables, et quand il s'agit de faire une terrasse, d'aménager un chemin, que sais-je, il faudra que la réglementation dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) soit renforcée.

**M. BENOIST :** Ma question, en dehors de ceux qui veulent à tout prix trouver une autre destination, il y a aussi ceux qui n'ont pas les moyens ou pas le temps, qui ne gèrent pas leurs parcelles et il arrive que des arbres tombent sur des propriétés pour le coup construites et où il y a du bâti.

**M. BATAIL :** On fait régulièrement des courriers aux propriétaires. Le plus connu bien entendu c'est le château des Vives-Eaux qui a un parc magnifique, mais il y a des endroits où il y a des arbres qui sont en surplomb sur la voie ferrée et qui peuvent tomber. On a fait des injonctions, mais au bout du compte, c'est la SNCF qui s'est chargée de procéder à l'élagage et la facture a été transmise au propriétaire, et chez le receveur pour procéder au recouvrement. Il y a un moment où chacun doit assumer ses responsabilités et il est de la responsabilité du propriétaire foncier d'assurer l'élagage, l'entretien de son terrain de la même façon que dans les zones en bordure de rivière, c'est le propriétaire riverain qui doit assurer le faucardage, l'entretien de la moitié de la rivière et évidemment des berges. Mais ce n'est pas le sujet.

**M. BENOIST :** Et puis, il y a une dernière question. Sur ces parcelles, je ne sais pas si elles sont propriété de la Ville et en gestion par l'ONF, du côté de la route de Bourgogne, on a vu qu'il y avait un chemin qui avait été aménagé, il y a eu de la coupe de bois, c'est assez conséquent.

**M. BATAIL :** Du côté de ?

**M. BENOIST :** De la route de Bourgogne.

**M. BATAIL :** Paulo, as-tu des informations sur ce sujet ?

**M. PAIXAO :** J'imagine que vous parlez de l'accès qui est sur le bois entre La Glandée et le centre Leclerc sur la droite. A mi-chemin, on a un chemin qui permet d'accéder aux bois. Il faudrait qu'on prenne attache auprès de l'ONF pour savoir qui est le gestionnaire et pourquoi il y a autant de coupes et de stock d'arbres.

**M. BENOIST :** Comme c'est sur le territoire de la Ville, qu'on soit un peu au courant, savoir au moins quel type de concession il y a entre le gestionnaire et puis le bûcheron, on va dire.

**M. BATAIL :** À partir du moment où la concession est donnée à l'ONF, ils ne nous informent pas toujours des coupes. Il y a des endroits consentis mais parfois les coupes surviennent avec du décalage par rapport au moment où elles ont été consenties. Il faut qu'on demande à l'ONF où ils en sont et de nous informer en amont.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? On le met aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver l'autorisation permettant à M. le Maire d'acquiescer auprès de la SAFER Île-de-France les parcelles cadastrées section AZ n° 44, 69, 71 à 78 puis 80 à 89 situées dans le Bois de la Buvette.

**M. BATAIL :** Le dernier point qui figure à notre ordre du jour est le tremblement de terre au Maroc et l'attribution d'une aide.

Ali, tu as la parole.

**17.2023-091 - Tremblement de terre au Maroc, attribution d'une aide d'urgence à la Croix-Rouge**

**M. Ali KAMECHE, Adjoint au Maire :** Merci, M. le Maire.

Effectivement, il s'agit pour le Conseil Municipal de participer à l'élan de solidarité suite au séisme et à la tragédie qu'a subis le Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre.

La Ville de Dammarie-lès-Lys ne pouvait pas rester inactive face au désœuvrement des populations et aux drames familiaux qui sont survenus suite à ce terrible tremblement de terre.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de décider :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Croix-Rouge pour qu'elle puisse orienter cette aide financière aux personnes qui en auront le plus besoin au Maroc suite au tremblement de terre ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs au versement de cette subvention ;
- de dire que la ligne budgétaire 6748 sera alimentée par virement de crédit du 6711 intérêts moratoires du fait du caractère exceptionnel de cette aide financière.

**M. BATAIL :** Merci, Ali. Et puis, ça vient s'ajouter aux démarches plus individuelles ou collectives, aux initiatives que certains ont eues sur le territoire communal.

Ce qui est toujours très compliqué, c'est de s'assurer que l'aide va au bon endroit, qu'elle convient à ce dont les populations ont besoin.

Y a-t-il des questions ou demandes d'intervention ? Non.

On va le mettre aux voix. Y a-t-il des votes contre ? Abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci pour tous ceux à qui cela pourra bénéficier.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- D'approuver l'attribution d'une aide d'urgence à la Croix-Rouge suite au tremblement de terre au Maroc.

**M. BATAIL :** Il me reste une communication à vous faire concernant le centre-ville. Il n'a échappé à personne que beaucoup de travaux ont été faits et se poursuivent. Je rappelle nos deux objectifs :

- résoudre les questions d'accessibilité,
- et renforcer l'attractivité du centre ville.

Nous voulons aussi en profiter pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et aussi des agents dans l'exercice de leur mission.

Il y a plusieurs choses qui sont en cours, au niveau du Centre Administratif. Plusieurs services municipaux sont situés en étage comme le service Scolaire, Périscolaire, l'Urbanisme.

Nous avons amélioré l'accueil général du public, physique et téléphonique, au Centre Administratif, grâce à des recrutements et une organisation différente du travail.

La deuxième étape est de faciliter les démarches des administrés en leur permettant de procéder à plusieurs inscriptions et règlements sur un lieu unique, à savoir le rez-de-chaussée du Centre Administratif pour les écoles, la cantine, le centre de loisirs et l'École municipale des sports par exemples.

Ce pôle, qui est amené à s'élargir, se retrouvera sur le même site que le service des Formalités administratives et de l'État civil avec la notion d'accueil que j'évoquais précédemment. Les travaux vont commencer au premier semestre 2024. Comme je l'ai évoqué précédemment, le service Urbanisme va déménager au rez-de-chaussée de l'actuel Hôtel de Ville dans l'ancienne salle du Conseil.

La Direction des Ressources Humaines et des Finances qui ont peu d'accueil de public, s'installeront dans les étages du bâtiment actuel, ce qui nous permettra d'envisager la vente des locaux qui sont actuellement occupés par la DRH, et qui font partie du patrimoine communal.

Ensuite, il y a la question du château Soubiran. Je rappelle qu'on a été obligé d'y faire des travaux puisque les planchers étaient en train de s'affaisser. La salle des mariages, qui aura une capacité augmentée, deviendra également la salle du Conseil Municipal.

Ces travaux n'ont pas généré des dépenses inconsidérées. Le mobilier sera réutilisé, ça permettra d'avoir aussi une salle à bonne dimension.

Les services municipaux qui seront installés sur place, c'est l'administration générale et les marchés publics et juridique. Le château Soubiran devient donc l'Hôtel de Ville.

Pour ce qui concerne le CCAS, il est de notoriété publique que les locaux ne sont pas satisfaisants pour le personnel ni pour l'accueil du public. Nous allons procéder au déménagement de ce service dans le bâtiment de l'ancienne PMI, qui est à proximité du centre-ville.

Pour ce qui concerne le CTM, la rénovation est en cours. Vous savez que la plus grande partie des services techniques se trouve là. L'idée est de regrouper l'ensemble des agents de la DST au sein d'un même site ; d'améliorer les conditions de travail, et donc de compléter les bâtiments existants par des modulaires de manière à ce que si d'aventure, il devait y avoir un déménagement, je pense à l'aménagement futur du Clos Saint-Louis, il vaut mieux prévoir la possibilité d'une mobilité.

Je voulais vous informer de ces éléments. L'idée, vous l'avez comprise, c'est de traiter des questions d'accessibilité, au moins pour l'ensemble de ces bâtiments et services, et puis, de réorganiser, de rationaliser autant que faire se peut, en regroupant pour, ne serait-ce que des questions de chauffage, etc... Nous n'avons

pas de remarques négatives de la part des services. Après, il y a le temps de réalisation ; de mise en œuvre qui parfois n'est pas exactement celui qu'on espère mais je sais que vous ne nous en tiendrez pas rigueur. On a prouvé pour une école récemment que l'on pouvait travailler rapidement et dans des délais contraints.

Voilà ce que je souhaitais vous communiquer, notamment pour ceux qui pensent que le maire rejoint un château. Je pense que du fait de sa localisation, de sa configuration, il vaut mieux le mettre à disposition des services qui sont, j'allais dire les moins fréquentés par le public, et réunir dans le centre-ville rénové, les services d'accueil au public. On aura l'occasion d'en reparler samedi car vous êtes tous bien entendu conviés à l'inauguration de la place Robert Décosse qui fait aussi partie de ce qui a été fait dans le centre-ville.

Voilà ce que je souhaitais vous communiquer ce soir en dehors des points du Conseil Municipal. On a déjà vu fleurir quelques critiques que j'ai un peu de mal à comprendre parce que Soubiran est vraiment un bâtiment qu'il fallait rénover. On ne va pas y engager des frais autres que la restauration des planchers, la consolidation de ce qu'il fallait consolider. Il y a beaucoup de villes où les salles de conseil municipal sont aussi les salles de mariage C'est un beau bâtiment pour les mariages. J'en profite pour présenter tous mes vœux à ceux qui se marieront samedi.

Des questions ?

**M. LAOUITI** : J'ai plein de questions mais vu l'heure, je vais en poser une seule : étant donné qu'on est au niveau de l'accessibilité, est-ce que vous avez pensé au local de l'opposition qui lui est inaccessible ?

**M. BATTAIL** : Oui ce sujet sera aussi traité, il n'y a pas de question là-dessus, encore que vous savez que sur demande, vous pouvez disposer d'une salle dans un bâtiment accessible. Je ne dis pas que c'est la solution qu'on poursuit à terme mais dans l'Hôtel de Ville actuel, il m'est déjà arrivé de me rendre au rez-de-chaussée pour recevoir une personne qui avait des problèmes d'accessibilité.

Il me reste à vous remercier et à féliciter une nouvelle fois ceux qui s'engagent dans la voie du mariage.

*La séance est levée à 21h00.*

Le Maire-Conseiller Régional

**Gilles BATTAIL**

Le Secrétaire de Séance

**Sylvain JONNET**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Rodolphe CERCEAU ayant donné pouvoir à Françoise FOUQUET, Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Le Maire, Conseiller Régional**



**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-095**

**Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-095**

**Objet : Information du conseil municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT l'obligation pour le Maire de présenter les décisions prises dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal, au titre de l'article susvisé, depuis la dernière séance,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE**

ARTICLE 1 : de prendre acte du tableau récapitulatif ci-annexé présentant les décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du conseil municipal du 28 septembre 2023,

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	33	Prend acte
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-11991-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL





Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue par la délibération n°2020-014 du conseil municipal du 04 juillet 2020

N° de suivi	Titre de la décision
2023-022	Convention de mise à disposition d'un équipement communal avec la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine SPORT PASSION pour l'année 2023
2023-047	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'installation de la Micro-Folie Melun Val de Seine
2023-051	Signature contrat spectacle jeune public "Chut ! Je crie" du 15 au 19-01-2024
2023-057	Signature contrat spectacle jeune public "Nananère" du 21 au 24-11-2023
2023-058	Signature contrat spectacle "Philippe Lellouche - Stand Alone" du 20-10-2023
2023-062	Signature contrat spectacle jeune public "La sirène du Pacifique Sud" du 25 au 29-03-2024
2023-063	Signature contrat spectacle "Ceci n'est pas une framboise frivole" du V.26-04-2024
2023-069	Signature d'un contrat avec l'association GYGO pour des ateliers de rue
2023-072	Signature de conventions de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec les associations : dont Art Co Rock, Orchestre d'Harmonie Municipal de Dammarie-lès-Lys, Photo Club de Dammarie-lès-Lys, Atelier Terre, Les Ateliers Créatifs de Saint Jean, Les toiles d'Alizarine, ASC des Portugais de Dammarie-lès-Lys, ASCS Lys Antilles, L'Entracte, Le Point du Jour, Compagnie de l'A par T, Danse Son Zen, Espace Muse, La Danse Académie, Movide, Gospel For Ever, K'Danse, pour l'année scolaire 2023/2024
2023-075	Signature de conventions de mise à disposition de locaux ou d'équipements communaux avec les associations ; Fleurs du Lys, la Maison Soleil et Tranquille dans ma Ville pour l'année scolaire 2023/2024
2023-081	Changement provisoire de salle du conseil municipal pour la séance du conseil municipal du jeudi 28 septembre 2023

Par délibération n° 2020-014 du Conseil Municipal du 04 juillet 2020, la commune de Dammarie-lès-Lys, en application de l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions en matière de marchés publics.

Intitulé	Montants	Nom et coordonnées du titulaire du marché	Date de notification	Durée	Recon.	N° de marché
Travaux de création d'un parking - Château des Bouillants	132 322,06 € HT	TP GOULARD M. Eric LAFOND 92 rue Gambetta – CS 80598 – 77215 AVON CEDEX	28/09/2023	4 semaines et demi	Non	2023-34

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



**Observation :**

Monsieur Rodolphe CERCEAU entre en séance à 19h30.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-096**

**Délégation de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Jacqueline BONJEAN : rapport annuel 2022 du délégataire**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-096**

**Objet : Délégation de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant Jacqueline BONJEAN : rapport annuel 2022 du délégataire**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-3, L.3131-5 et L.1413-1,

VU la délibération n°2017-077 du conseil municipal du 21 septembre 2017 autorisant le maire à signer la convention de délégation de service public local sous forme d'affermage pour la gestion de la crèche collective Jacqueline BONJEAN, pour une durée de cinq ans.

CONSIDERANT que depuis le 1er septembre 2018, la crèche Jacqueline BONJEAN, d'une capacité de 40 berceaux, est gérée dans le cadre d'une délégation de service public par Les Petits Chaperons Rouges (LPCR),

CONSIDERANT que l'année 2022 est la quatrième année complète de gestion de cet équipement par Les Petits Chaperons Rouges et que 73 enfants étaient inscrits en accueil régulier, dont 4 en accueil occasionnel, pour un total de :

- 67116 heures réalisées ;
- 72699 heures facturées ;

CONSIDERANT que le rapport d'activités 2022 présente des résultats très positifs notamment en termes de satisfaction des familles,

VU l'avis de la Commission Consultative des services publics locaux et de la commission qualité de vie en date du 06 novembre 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE**

ARTICLE 1 : de prendre acte du rapport technique et financier 2022 sur la délégation de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Jacqueline BONJEAN » établi par le délégataire LES PETITS CHAPERONS ROUGE.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	33	Prend acte
Contre	0	

<b>Abstention(s)</b>	0	
<b>Ne prend pas part au vote</b>	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12188-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL





LES PETITS  
CHAPERONS  
ROUGES  
by Grandir



**Crèche Jacqueline Bonjean**  
Ville de Dammarie-les-Lys  
Gérée par Les Petits Chaperons Rouges



**Rapport annuel 2022**  
*Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022*



**DOCUMENT LPCR CONFIDENTIEL,  
NE PAS DIFFUSER**



# sommaire

1. Synthèse - Notre groupe
2. Présentation de l'occupation de la crèche
3. Les relations familles
4. La vie de la crèche
5. L'équipe de la structure
6. La démarche qualité Crèch'EXPERT
7. Démarche RSE
8. La sécurité, un enjeux de tous les jours
9. Les éléments financiers 2022
10. Conclusion sur l'année 2022 et objectifs 2023





# 1 - synthèse



# Synthèse

L'année 2022 est la cinquième année d'exploitation par les petits chaperons rouges de la crèche Jacqueline Bonjean en délégation de service public pour la ville de Dammarie-les-Lys et nous sommes ravis d'en assurer la gestion pour la Mairie. Grâce à une relation de confiance établie avec vos services, des échanges réguliers et transparents, nous pouvons assurer un accueil de qualité au sein de la structure.

Cette année encore, l'évolution et l'épanouissement des enfants ont été notre priorité tant au niveau pédagogique que sur le choix de nos focus d'apprentissage. De nombreux ateliers, partenariats, sorties et spectacles ont été pensés et travaillés avec soin par notre équipe. Notre investissement autour de la nature, l'écologie, la lecture, l'éveil à l'anglais, l'éveil musical, la motricité a été important au quotidien.

Nous avons par exemple mis en place un potager, un bac à compost, une bibliothèque partagée permettant aux enfants, aux adultes et aux professionnels de l'équipe d'emprunter les ouvrages de leur choix, une poubelle de tri sélectif en salle du personnel, des ateliers d'éveil aux sonorités anglaises, des ateliers d'éveil musical proposé par un professeur diplômé, ainsi que de nombreux parcours moteurs et sorties pour répondre aux besoins des enfants.

L'implication des parents au quotidien dans la vie de la crèche est également une de nos priorités et nous travaillons chaque jour sur une communication plus active.

Des temps de rencontre formelle ont également été organisés à l'occasion de réunions parents-relais, conseils de crèche et réunions de rentrée notamment. D'autres temps plus axés sur la pédagogie et la prévention ont pu aussi avoir lieu lors des forums parentalité sur des thèmes comme l'alimentation du jeune enfant, le sommeil, la prévention contre l'exposition aux écrans pour les jeunes enfants par exemple.

Grâce à tout ce travail, les résultats sont cette année très satisfaisants, l'occupation de la crèche pourra toujours être améliorée.

De fait, l'année 2022 sur la crèche Jacqueline Bonjean aura été synonyme de joie, d'engagement, de dynamisme, de convivialité, d'implication, de responsabilité collective mais également de montée en compétences et d'accompagnement, tout autant que de vie, de partage et d'échange.

Avec une satisfaction globale de 95% les familles sont ravies et confiantes de nous laisser chaque jour leurs enfants et recommandent la crèche à plus de 93%.

Vous trouverez ci-après un aperçu de l'activité de la crèche cette année, nous vous souhaitons une bonne lecture et sommes à votre disposition pour venir vous le présenter.



# 1.1 - Les Petits Chaperons Rouges en quelques chiffres



**96%**

Familles  
satisfaites  
(VS 94% FFEC)



**1<sup>er</sup>**

Pionnier Français des crèches  
d'entreprise et seul acteur certifié  
Crèche'Expert par SGS Qualicert



**15**

Partenariats  
Parentalité



**50 000**

enfants  
inscrits



**+ de 800**

crèches en propres



**+ 1 800**

Crèches partout  
en France



**+ 1 700**

crèches  
partenaires



**94 %**

des parents nous recommandent  
( VS 93% FFEC)

# 1.2 Stratégie d'entreprise : Chaperons

## 2026

Nous nous fixons pour objectif de continuellement faire progresser nos pratiques. C'est pourquoi notre projet d'entreprise intègre nos engagements RSE dans chacun de ses 5 axes prioritaires.



### 1 Devenir l'employeur de choix des experts petite enfance

- Un cadre de travail respectueux, exigeant et valorisant
- Des programmes de formation et de coaching sur-mesure pour grandir et faire grandir
- La valorisation des pratiques remarquables de nos crèches et des métiers de la petite enfance

### 2 Faire de notre réseau de crèches, le préféré des enfants, parents et futurs parents

- Un cadre pédagogique et éducatif clair et innovant
- Des engagements qualité rassurants et attractifs
- Une démarche globale d'accompagnement et de participation des parents

### 3 Affirmer notre partenariat privilégié avec les employeurs et collectivités qui s'engagent en faveur des familles

- L'acteur de référence de la petite enfance, en qualité, en taille de réseau et notoriété
- Une offre différenciante centrée sur notre expertise : la petite enfance de 0 à 3 ans & l'accompagnement des jeunes parents
- Des solutions aux enjeux prioritaires des DRH et des territoires

### 4 Déployer une organisation efficiente, des process simples et des outils digitaux performants, au service de l'innovation sociale et de la qualité d'accueil et d'éveil en crèche

- Automatisation des tâches à faible valeur ajoutée
- Développement de process et d'outils digitaux simples et performants pour simplifier la vie de nos collaborateurs et de nos clients
- Communication interne et externe modernes et efficaces
- Des données facilement accessibles, pour prendre les meilleures décisions

### 5 Être une entreprise engagée, reconnue pour son équilibre entre l'économique, le social, l'éducatif et le sociétal

- Des crèches écologiques qui inspirent le secteur
- Des engagements forts pour l'inclusion et la diversité (dont le handicap)
- Une prise en compte systématique des enjeux économiques, sociaux, éducatifs et sociétaux dans les décisions de l'entreprise à tous les niveaux

## 1.3 – Ensemble 2026 : Une évolution ...

Désormais c'est au travers d'une mission éducative claire et partagée par tous, que nous affirmons nos valeurs éducatives et déclinons nos actions pédagogiques

**« Offrir un environnement qui révèle le potentiel de chaque enfant et qui développe les compétences clés indispensables pour son avenir »**

Cette mission éducative déployée et accompagnée d'un socle éducatif commun, donne un cadre de référence à toutes nos structures. Il reflète nos inspirations pédagogiques et nos convictions pour un développement harmonieux et épanoui de l'enfant.

Nous y avons également intégré sans plus attendre **la Charte Nationale d'accueil du Jeune Enfant** . Charte sur laquelle les équipes ont pu travailler et réfléchir notamment lors des Journées Pédagogiques et qui donne du sens à nos fondamentaux de travail.

Sur cette base, chaque structure a ensuite la liberté de décliner au quotidien, ses propres projets social, d'accueil et éducatif, en fonction de l'équipe, des enfants accueillis, des spécificités du territoire.

Nos ancrages

- Des savoirs scientifiques en soutien aux pratiques professionnelles
- Des environnements adaptés et stimulants
- Une véritable communauté éducative autour de l'enfant
- Une démarche Eco responsable et la nature comme troisième éducateur de l'enfant



# 1.4 – Une nouvelle approche : Les compétences du 21<sup>ème</sup> siècle

Nous « **N'élevons pas nos enfants pour le monde d'aujourd'hui. Ce monde n'existera plus lorsqu'ils seront grands. Et rien ne nous permet de savoir quel monde sera le leur** » affirmait Maria Montessori.

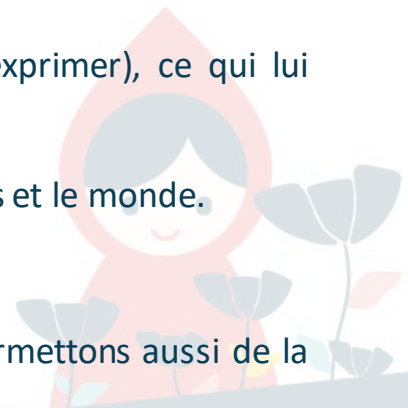
Alors que pouvons-nous apporter à l'enfant pour qu'il rencontre avec le plus de cartes en mains ce monde de demain, inconnu, incertain, et même celui d'aujourd'hui qui change si vite ? Quels sont les ressorts à mobiliser, les attitudes professionnelles attendues, les aptitudes à stimuler, les compétences à développer ?

Issues de champs d'études et de travaux de recherche variés, 5 compétences font désormais internationalement consensus :

**la Créativité, la Collaboration, la Communication, la pensée Critique et le Citoyen responsable.** Elles sont donc aussi appelées **les 5 C.**

Concrètement, vouloir mettre au cœur de nos pratiques les compétences du 21<sup>ème</sup> siècle, c'est souhaiter développer :

- La **Collaboration** et la **Communication** enfants/adultes mais aussi entre enfants. C'est aussi soutenir la confiance en soi pour l'enfant, et celle entre les enfants. C'est renforcer les habiletés sociales (telle l'empathie par exemple) ou encore l'intelligence émotionnelle.
- C'est permettre de faire émerger puis de consolider la **Pensée Critique** de l'enfant (faire des hypothèses, les tester, s'exprimer), ce qui lui permettra de se concentrer et d'interroger son monde puis de l'interpréter et le comprendre.
- Associé à la **Créativité**, les enfants disposeront d'outils pour s'adapter au monde qui les entoure ; se comprendre soi, les autres et le monde.
- Avec de bonnes compétences en communication, les enfants pourront alors exprimer clairement leurs idées.
- En coopérant, en intégrant et respectant les règles sociales et sociétales, nous représentons le **Citoyen responsable**. Et permettons aussi de la faire évoluer.



# 1.5 Les Petits Chaperons Rouges devient le plus grand réseau de crèches en France



En Mars 2022, le groupe Lively, précurseur des crèches écologiques, composé de 320 établissements partout en France, a rejoint le groupe Les Petits Chaperons Rouges.

Ensemble, nous formons le spécialiste de l'éveil et de l'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans, avec le plus important réseau de crèches privées en France, soit plus de 800 établissements, 20000 places en crèches, 30000 familles accueillies et plus de 8000 collaborateurs !

Nous voulons insuffler un élan de progrès et d'innovation à la Petite Enfance en contribuant à son excellence et à la valorisation de nos métiers !

Pour que le rapprochement de nos 2 entités soit un succès, nous avons déployé un accompagnement d'envergure reposant sur :

- **Un principe de co-construction** de notre nouveau groupe incluant la participation de tous nos collaborateurs
- **Un principe de transparence** avec, à chaque étape de ce projet, des communications dédiées
- **Une organisation spécifique** avec la mise en place d'une équipe projet en charge d'animer, d'orchestrer et de suivre l'intégration
- **La volonté de fédérer et de favoriser la cohésion de groupe** notamment à travers l'organisation d'événements communs et le rassemblement des équipes supports au sein d'espaces de travail communs, au siège et en région



# 1.6 Le nouveau siège social des petits chaperons rouges



Notre emménagement dans le nouveau siège social est un symbole fort:

- 🔥 Il concrétise notre nouveau groupe sur un site physique unique en IDF
- 🔥 Il renforce le processus d'intégration en facilitant les échanges et la collaboration sur un lieu agréable
- 🔥 Il incarne le symbole de notre nouvelle histoire



## LOCALISATION

7 rue Touzet Gaillard

93 400 Saint Ouen (immeuble Stories)









Un lieu choisi pour nous selon des critères exigeants:

- 🔥 Un site unique pour tous les collaborateurs avec un seul plateau afin de favoriser les liens
- 🔥 Une accessibilité simple en transports en commun
- 🔥 Un bâtiment HQE certifié de grande qualité qui privilégie le bien-être et la collaboration des équipes: moderne, neuf, bon standing, beaucoup d'espaces de réunion, espace extérieur/ vue dégagée, bonne isolation acoustique et thermique, beaucoup de services intégrés pour les salariés (restauration, conciergerie, salle de sport)...
- 🔥 Au sein d'un quartier animé, avec commerces de proximité, salles de sport, hôtels...



# 1.8 Nos engagements rse

Nos engagements RSE définis dans le cadre de notre politique ESG s'articule autour de 3 axes et 9 engagements structurants qui définissent notre ambition envers toutes nos parties prenantes :

	 <b>NOTRE IMPACT SOCIAL</b>	 <b>NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT</b>	 <b>NOTRE IMPACT EDUCATIF ET SOCIÉTAL</b>
 <b>NOTRE RÔLE EN TANT QU'EMPLOYEUR</b>	Offrir un environnement inclusif et favorisant le bien-être au travail	Favoriser une culture de la responsabilité environnementale chez nos collaborateurs et dans nos espaces de travail	Former et accompagner le développement de chacun de nos collaborateurs
 <b>NOTRE RÔLE EN TANT QUE ACTEUR PROFESSIONNEL DE LA PETITE ENFANCE</b>	Entretenir une relation éthique et responsable avec toutes nos parties prenantes : fournisseurs, partenaires, clients	Adopter une démarche progressive visant à réduire notre empreinte carbone	Offrir un environnement qui révèle le potentiel de chaque enfant et qui développe les compétences clés indispensables pour son avenir
 <b>NOTRE RÔLE EN TANT QU'ENTREPRISE CITOYENNE LEADER DE SON MARCHÉ</b>	S'engager pour l'égalité professionnelle hommes/ femmes en entreprise	Concevoir un label ouvert à tous permettant d'inspirer le secteur de la petite enfance	Accompagner le plus grand nombre de familles dans leur rôle de parents / Démarche qualité Crech'Expert

## 1.9 Une politique d'achats responsables et éthiques

**Nous souhaitons impliquer l'ensemble de nos fournisseurs et prestataires dans notre démarche responsable en basant nos relations commerciales sur des principes d'éthique et de confiance mutuelle.**

Nous choisissons des partenaires qui partagent les mêmes objectifs et valeurs que nous et qui œuvrent comme nous pour limiter leur impact sur l'environnement. Nous nous efforçons de réaliser nos achats de façon **équitable, éthique et solidaire et respectueuse de l'environnement.**

Pour engager nos prestataires et fournisseurs dans cette démarche responsable :

- nous intégrons également des **critères RSE** dans nos cahiers des charges
- nous avons mis en place une **Charte d'Achats Responsables et Éthiques**

- le choix des produits se base sur la qualité des composants afin de garantir l'absence de risque pour nos salariés, pour les enfants accueillis et pour l'environnement :

- Produits d'hygiène et d'entretien (produits Ecocert, sans parfum ni allergène)
- Couches (label total chlorine free, FSC, sans perturbateurs endocriniens et bientôt ecolabel)
- Produits corps (gel lavant bio, 98,4% de la composition d'origine naturelle).
- Mobilier durable en bois (berceaux, tables, chaises des enfants,...) Issu de forêt éco-gérées (pefc) ,fabriqué en France

Fondée sur une logique de bilatéralité, cette Charte reprend les engagements du Groupe Les Petits Chaperons Rouges vis-à-vis de l'ensemble de ses fournisseurs, mais aussi les engagements que tout fournisseur et prestataire doit prendre pour travailler avec notre Groupe.



# 1.10 Un bilan carbone pour analyser les sources de nos émissions cO2 et les limiter

Nous avons réalisé en 2022 notre **2ème bilan carbone**, grâce à l'accompagnement d'un cabinet spécialisé.

Nous avons ainsi pu calculer que notre activité avait produit **19 820 tCO2e en 2021**.

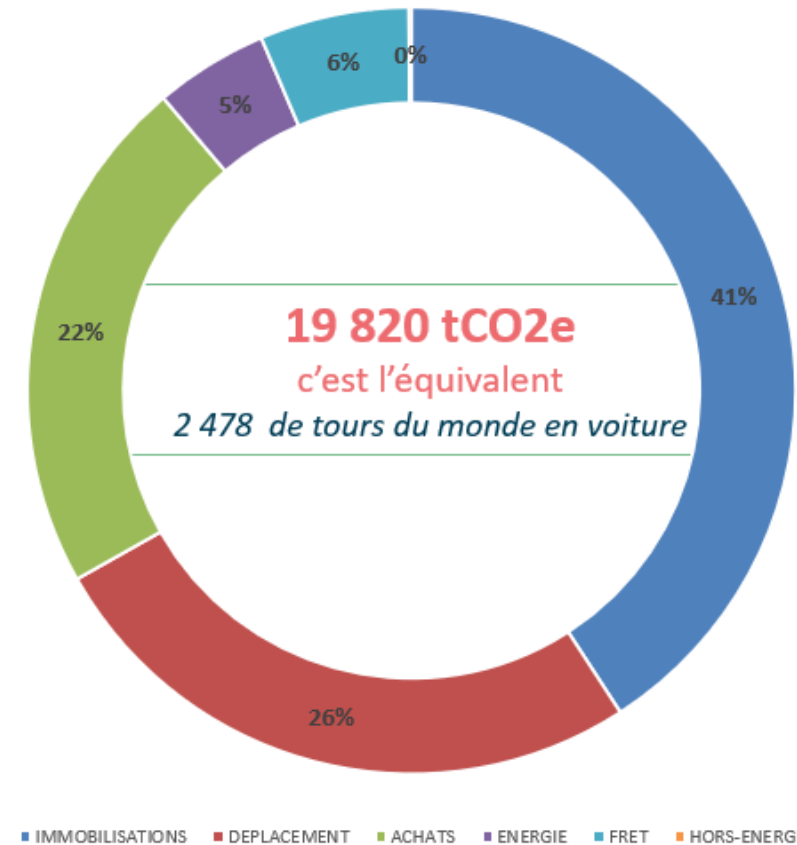
Cette démarche nous a permis de mettre en évidence les **principaux postes d'émissions des gaz à effet de serre de l'entreprise**.

- Le scope 1 & 2 (Energie et Hors Energie) ne représentent qu'une infime partie des émissions de gaz à effet de serre.
- Nos principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre se concentrent principalement au niveau du **scope 3** avec **16 389 t CO2 eq**

**Suite à ce bilan, préalable à tout plan d'actions, nous allons pouvoir déployer à partir de 2023 notre trajectoire climat afin de réduire nos émissions de gaz à effet, en cohérence avec les objectifs de l'accord de Paris.**

Ces résultats ont été communiqués en détail en interne pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à notre impact et permettre leur mobilisation dans les plans d'actions à venir.

## Résultats bilan carbone 2021



# 1.11 - Fiche de synthèse 2022

Nom de la structure	Crèche Jacqueline Bonjean – Dammarie les lys
Dates du contrat de délégation	De septembre 2018 à aout 2023
Agrément	40 berceaux répartis en 3 sections : <ul style="list-style-type: none"><li>• 10 berceaux en section bébés</li><li>• 15 berceaux en section moyens</li><li>• 15 berceaux en section grands</li></ul>
Horaires d'accueil	De 7h30 à 18h30
Equipe cible prévue au contrat	14 professionnelles :  1 Directrice  2 Educatrices de jeunes enfants  1 Infirmière diplômée d'Etat  4 Auxiliaires de puériculture  4 Agents spécialisés petite enfance dont 1 à temps partiel  2 Agents de service
% satisfaction enquêtes familles	Juin 2022 : 63 %  Octobre 2022 : 95%
Ateliers famille réalisés	Atelier pâte à sel au chocolat, atelier décoration de masques, atelier d'éveil musical, atelier manipulation et collage de coton, atelier peinture aux épices, atelier décoration de guirlandes, sortie à la ferme, sortie au marché, sortie à la caserne des pompiers...
Intervenants extérieurs	Xavier Tutein, professeur d'éveil musical
Dates de fermetures	CCDM de Vaux le Pénil, pour la représentation du spectacle de l'hiver. 6 juin 2022 (journée pédagogique); 25 juillet au 19 aout 2022 (fermeture estivale); 22 août 2022 (journée pédagogique); 26 au 31 décembre 2022 (fermeture d'hiver)



## 2. Présentation de l'occupation de la crèche



# synthèse occupation

L'occupation de la crèche de Dammarie les Lys a été en augmentation par rapport à l'année 2021.

- La crèche a accueilli 73 enfants en 2022 dont 4 en accueil occasionnel.
- Les nouveaux enfants sont rentrés progressivement entre août et octobre 2022.
- Une vigilance est apportée au taux de facturation car le taux d'absentéisme est important et les familles n'anticipent pas les absences.

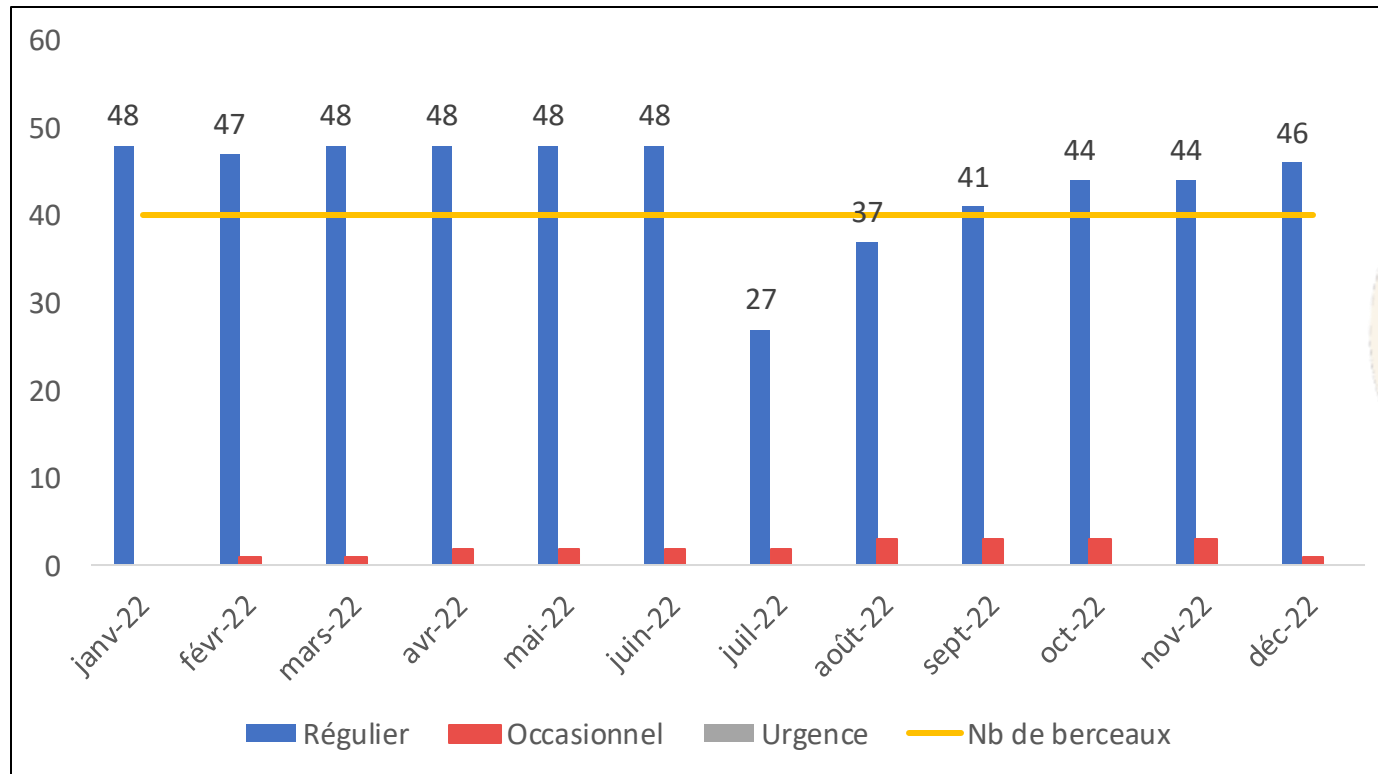
Afin d'améliorer l'occupation, Les Petits Chaperons Rouges ont régulièrement fait le point sur les places disponibles et utilisé le surbook autorisé par la PMI soit 40 places + 15%.

La directrice contacte alors les familles sur la liste d'attente communiquée par la ville de Dammarie-les-Lys pour leur proposer les places disponibles et occuper la crèche au mieux avec un recours également à l'accueil occasionnel.



# synthèse occupation

## Nombre d'enfants accueillis et typologie des contrats



### En 2022 :

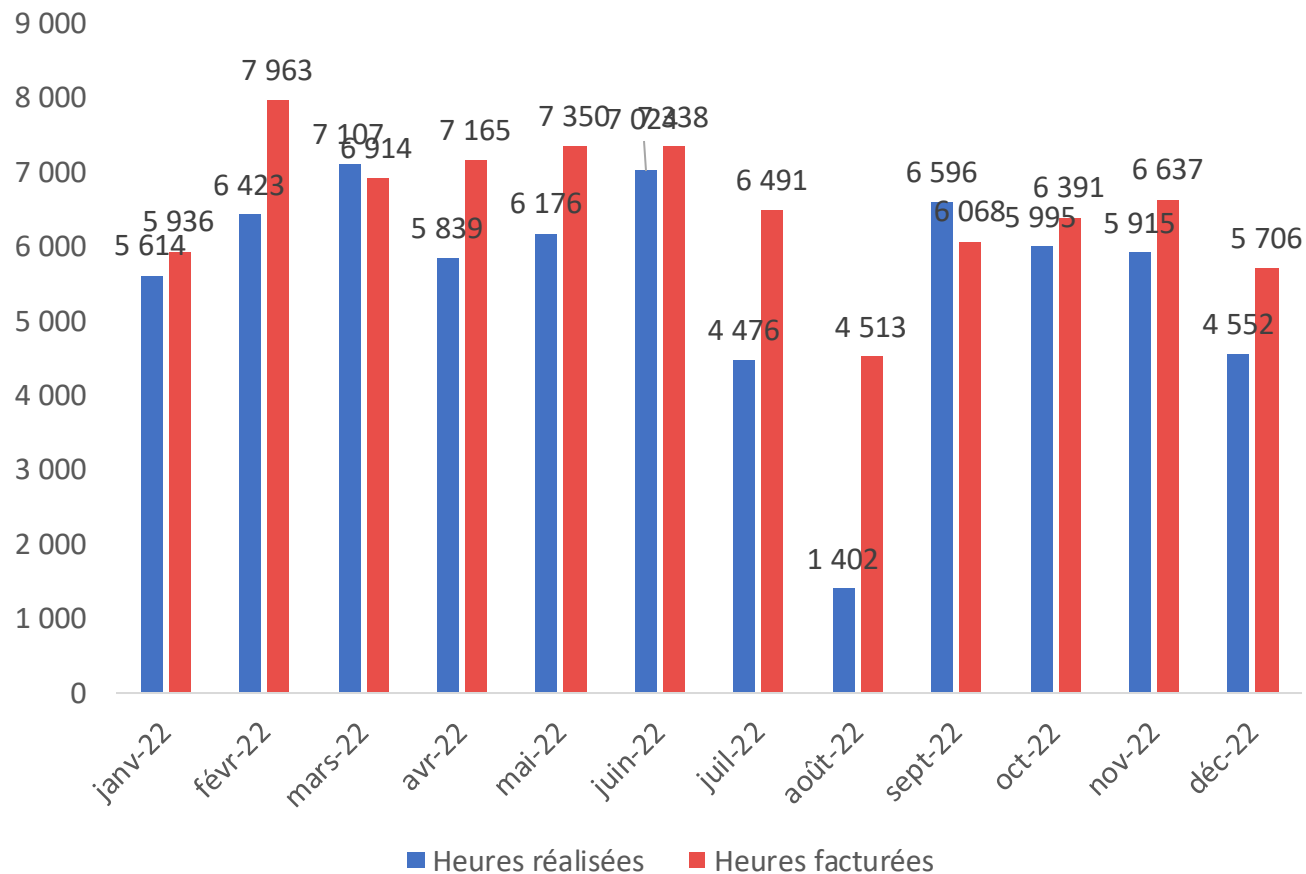
**73 enfants** ont été accueillis au sein de la crèche (vs 75 en 2021)

69 enfants étaient inscrits en accueil régulier, 4 en accueil occasionnel



# synthèse occupation

## Heures réalisées et heures facturées



Le nombre total d'heures réalisées et facturées en 2022 est de :

- **67 116** heures réalisées (vs 62 256 en 2021)
- **78 471** heures facturées (vs 72 699 en 2021)

En juillet, de nombreuses familles n'ont pas anticipé leurs congés creusant alors l'écart entre les heures facturées et réalisées. Les congés n'étaient alors pas défacturés car non anticipés.

La facturation étant sur 12 mois, les familles sont facturées au mois d'août mais la crèche est fermée 3 semaines.



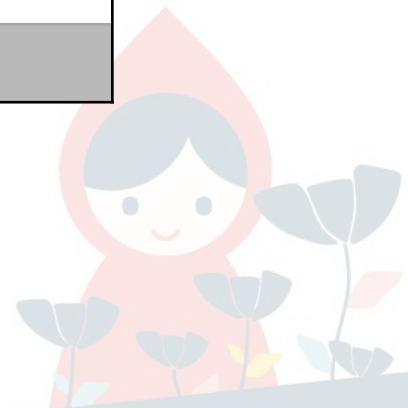
# synthèse occupation

Section	Heures réalisées	Heures facturées
Bébés	17 527	20 137
Moyens	30 832	36 076
Grands	18 758	22 258
Total général	67 116	78 471



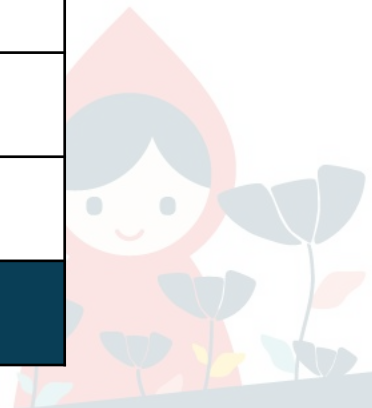
# synthèse occupation

Type d'accueil	Heures réalisées	Heures facturées
REGULIER	66 815	78 170
OCCASIONNEL	301	301
<b>Total général</b>	<b>67 116</b>	<b>78 471</b>



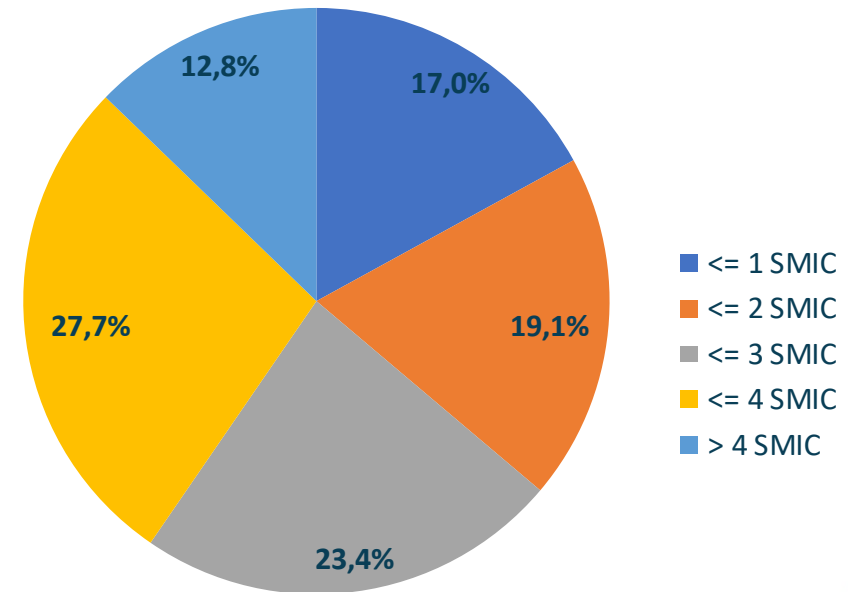
# synthèse occupation

Tranche de ressources	Heures facturées	Part des heures facturées par tranche de ressources
<= 1 SMIC	10 918	13,9%
<= 2 SMIC	14 004	17,8%
<=3 SMIC	16 348	20,8%
<= 4 SMIC	22 457	28,6%
> 4 SMIC	14 745	18,8%
<b>TOTAL</b>	<b>78 471</b>	<b>100%</b>



# Diversité des profils des familles accueillies

Typologie des familles bénéficiaires par tranche de ressources au 01.12.2022



Ressources moyennes au 01.12.2022

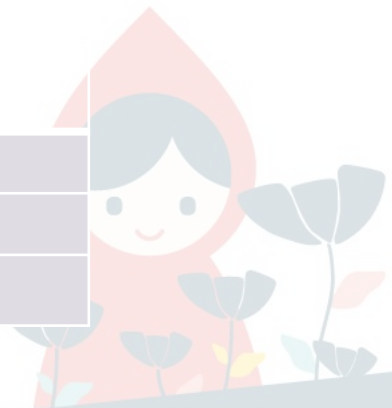
3376€

Ressources médianes au 01.12.2022

3618,67€

Pourcentage de familles monoparentales au 01.12.2022

14%



# 3 – les relations familles



# Synthèse

En lien avec notre démarche qualité et d'amélioration continue de notre service, deux fois par an, les parents sont invités à donner leur avis sur la vie de la crèche via les enquêtes de satisfaction. Les résultats de ces enquêtes, communiqués par affichage, sont suivis systématiquement de plans d'actions.

Les résultats cette année ont été de 6,3/10 en juin et 9,5/10 en octobre, soulignant principalement le renouveau du dynamisme de l'équipe à la rentrée ainsi que la mise en place de différents projets au sein de la crèche, mais aussi la qualité des échanges et de l'information.

Par ailleurs, nous veillons à avoir des liens réguliers avec les familles. En plus de rendez-vous individuels avec les parents, de l'envoi de newsletters et de l'utilisation de l'application Chaperons et Vous, des réunions par section ou à thème ont été organisées sur la crèche ainsi que des forums parentalité.



# enquête de satisfaction juin 2022

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont plutôt positifs puisque la satisfaction globale des parents est de 6,3/10.

Les 9 parents qui ont répondu (22% des parents) ont particulièrement mis en avant le professionnalisme des membres de l'équipe ou encore la propreté des locaux.

- « les locaux sont toujours bien nettoyés et propres! »
- " L'EJE de la section de mon enfant est génialissime et pleine de bonne volonté "



# enquête de satisfaction octobre 2022

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont très positifs puisque la satisfaction globale des parents est de 9,5/10. Les 24 parents qui ont répondu (60% des parents) ont particulièrement mis en avant la clarté de l'information au sein de la crèche, la confiance dans les différentes équipes, le dynamisme des projets et l'accueil chaleureux au sein de la crèche. .

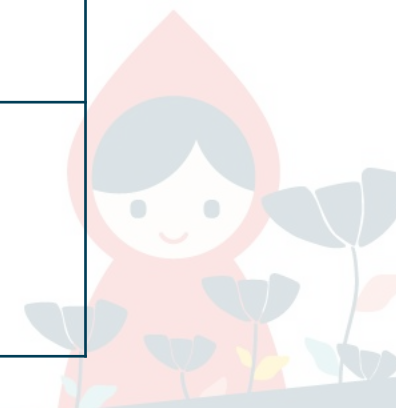
- « quel beau début d'année, le changement de direction a un impact remarquable. Quel plaisir de déposer notre enfant chaque jour. Des activités d'éveil sont proposées chaque jour, de nombreuses photos sont également mises en ligne sur notre application pour notre plus grand bonheur. Merci à Mélissa pour sa gentillesse, sa grande disponibilité et son implication. Bravo à l'équipe des grands qui est géniale et pleine de ressources. Un grand Bravo!"
- « Cette crèche est vraiment rassurante, les dames sont très douces et prennent le temps d'accueillir notre petite puce. Merci infiniment. La directrice est toujours accueillante et souriante. Je suis très agréablement surprise par la crèche"
- " La crèche retrouve un vrai dynamisme depuis le changement, ma fille est ravie des activités, l'équipe est à l'écoute et gentille"
- " Nous sommes très satisfaits de ce début d'année, il y a beaucoup de changement et de propositions d'activités et de projets véhiculés. "





# réunion parents

Réunion	Date	Thèmes
Réunion de pré-rentree	rendez-vous individuels avec les familles (en juin et juillet 2022)	<u>Thèmes abordés :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les grandes lignes du projet pédagogiques LPCR</li><li>• L'organisation au sein de la crèche</li><li>• La période de familiarisation</li></ul>
Réunion de rentrée	11/10/2022 (section bébés) 18/10/2022 (section des grands) 27/10/2022 (section des moyens)	<u>Thèmes abordés :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le règlement de fonctionnement au sein de l'établissement</li><li>• Les projets en cours et à venir</li><li>• L'organisation d'une journée type à la crèche</li><li>• Questions/échanges avec les familles</li></ul>
Réunions à thème	17/01/2022 17/03/2022 04/10/2022	<u>Thèmes abordés :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• La frustration</li><li>• Le sommeil</li><li>• Le repas</li></ul>
Conseil de crèche et parents relais	16/02/2022 18/05/2022 19/07/2022 05/12/2022	<u>Thèmes abordés :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les différents projets</li><li>• Retour questionnements familles</li><li>• Accompagner les enfants dans leurs futures écoles</li></ul>



# newsletter

Tous les deux mois, la directrice envoie aux parents par courrier électronique la Newsletter **Crèche Actus**.

Elle permet d'entretenir une communication régulière avec les familles, de leur donner des informations et de la visibilité sur le quotidien de leur enfant à la crèche, sur les temps forts passés et à venir, et des contenus pédagogiques ou conseils pratiques.

## Actus des sections

Chez les **bébé**s : bienvenue à **Elodie** auxiliaire de puériculture qui vient de la crèche de Charenton LPCR, arrivée le 1<sup>er</sup> mars.

Quelques activités mises en place : lecture, crayons, motricité, « peinture propre »... Les bébés adorent!



Au sein des **moyens grands 1**, bienvenue également à **Inès** éducatrice de jeunes enfants en remplacement de Shannon depuis le 14 février. Inès travaillait auparavant à la crèche de Noisy le Grand LPCR. Bienvenue également à **Cynthia** auxiliaire petite enfance qui remplace momentanément Morgane depuis le 04 février.

Le 22 mars, à l'occasion de la semaine nationale petite enfance sur le thème « trouvailles, (re)trouvailles », les enfants ont fait une chasse au trésor et se déguiser.



WWW.GRANDIER.COM

REJOIGNEZ-NOUS SUR :



## Actus de la crèche :



Toute l'équipe de la crèche Jacqueline Bonjean est heureuse de vous accueillir cette année. Bienvenue aux nouvelles familles et aux enfants 😊

Voici notre première newsletter de l'année 2022/2023.

Pour rappel, la newsletter est le petit journal de bord de la crèche. Vous y trouverez diverses informations pour vous tenir informés de la vie de la crèche. Vous la recevrez chaque deux mois. Bonne lecture !



WWW.GRANDIER.COM

REJOIGNEZ-NOUS SUR :



# chaperons et vous

Chaque famille qui le souhaite peut bénéficier d'un accès dédié à notre interface Chaperons et Vous.

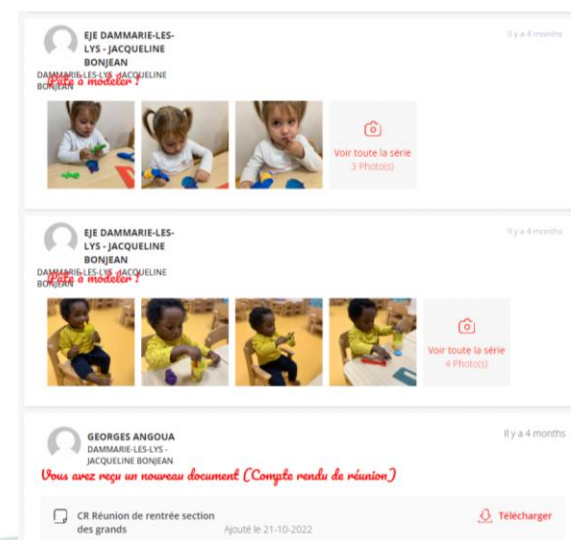
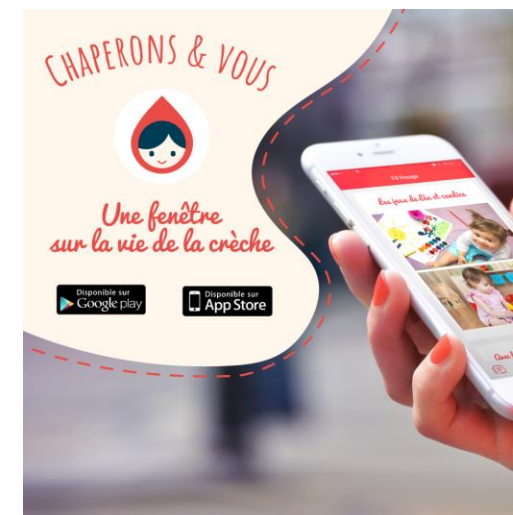
## Une fenêtre ouverte sur la vie de la crèche au quotidien.

L'application, accessible sur ordinateur, tablette et smartphone, est un outil de communication privilégié avec les parents au quotidien. Ils peuvent ainsi rester connectés à l'univers de la crèche et de leur enfant

## Chaperons et Vous comprend différentes rubriques

- Des albums photos sur les activités des enfants
- Des informations sur les principaux événements de la crèche (ateliers, sorties, fêtes...)
- Des documents administratifs relatifs à la vie de la crèche (règlements, menus...)
- Une messagerie dédiée sécurisée entre les parents et la direction de la crèche
- Des articles de fond et contenus pédagogiques (postés par le siège)
- Un aperçu de l'équipe de la crèche.

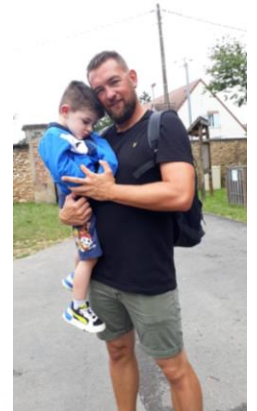
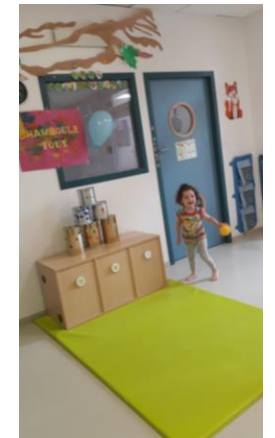
Un résumé hebdomadaire est envoyé aux parents (qui peuvent s'en désabonner). Le contenu et l'accès à l'application sont parfaitement sécurisés. Il ne s'agit en aucun cas d'un réseau social, mais bien d'un outil unilatéral de la crèche à destination des parents, étayé de publications de qualité.



# quelques exemples réalisés avec les parents



Evènement	Date	Activités proposées
Spectacle de fin d'année	30/06/2022	Fête de l'été: Kermesse de fin d'année
Fête de l'hiver	14/12/2022	Spectacle joyeux Noël Monsieur Hibou
Ateliers parents-enfants	17/10/2022	Pâte à sel cacao
	16/12/2022	Spectacle de Peter Pan
	12/12/2022	Décoration de guirlandes
	09/11/2022	Eveil musical
	12/10/2022	Peinture et collage aux épices
Sortie au marché	13/10/2022	Sortie au marché de Dammarie
Sortie à la ferme	21/06/2022	Sortie à la ferme pédagogique de Dammarie
Sortie à la caserne des pompiers	29/11/2022	Visite de la caserne des pompiers de Dammarie



# 4 – la vie de la crèche



# Activités au quotidien

Le jeu, c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie (Pauline Kergomard).

Afin de diversifier au mieux les activités quotidiennes des enfants, notre équipe propose un certain nombre d'activités en « libre-service », adaptées aux enfants.

En effet, l'activité autonome de l'enfant (c'est à dire, librement choisie par l'enfant) est un concept primordial pour nous. Il est important que l'enfant ait la liberté de mouvement et le libre choix des activités, ce qui va permettre la conquête de l'autonomie et la responsabilisation. L'enfant doit être l'acteur de son jeu et de son activité au sens large.

Le travail des professionnels étant de proposer un environnement riche, « préparé » et adapté.

Chaque enfant évolue librement et explore avec plaisir les paniers de jouets mises à sa disposition et s'en sert comme il en a envie.

Pour les plus petits : des hochets, jeux à enfiler, jeux à taper, jeux à clés et à formes, etc.



Pour les plus grands, des jeux d'encastrement, jeux symboliques ou d'imitation sont installés dans différents espaces :

- Les animaux sont mis en valeur dans la ferme
- Les voitures sont stationnées dans le garage
- Les poupées sont joliment habillées
- Une tour est en cours de construction à proximité de la panier d'éléments de construction
- Sur la cuisinière un plat est en train de mijoter
- Des livres sont à disposition et prêts à être dévorés des yeux, etc.

Les professionnels prennent le temps d'observer l'enfant jouer et apprennent ainsi à le connaître. Nous laissons libre court à la créativité, l'imagination et aux initiatives de l'enfant. Dans le même esprit, les temps de rêveries sont préservés car nécessaires à son équilibre.



# ateliers spécifiques

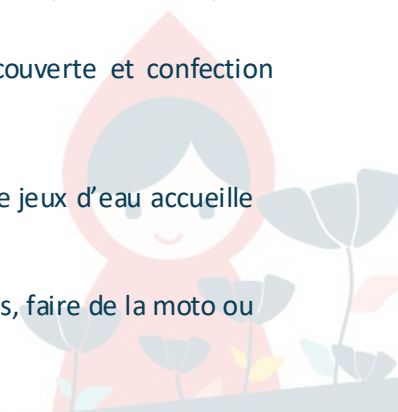


Des ateliers sont proposés à différents moments de la journée pour permettre à l'enfant d'acquérir de nouvelles connaissances, de développer ses sens, sa motricité, son langage et sa concentration, de se confronter à l'autre et donc de l'aider dans son développement global.

Ces ateliers sont accessibles aux enfants qui le souhaitent : ateliers manipulations et transvasements, ateliers expressions et traces, ateliers découverte et confection d'instruments de musique ...

L'atrium ou plus communément appelée salle de motricité offre des temps plus particulièrement centrés sur des activités de motricité globale, l'espace jeux d'eau accueille régulièrement les plus grands et plus ponctuellement les bébés pour des activités de manipulation plus fine et d'expériences sensorielles.

Le jardin est également un espace que les enfants apprécient et explorent quotidiennement. Ils peuvent y crier, courir, sauter, grimper, lancer des ballons, faire de la moto ou du tricycle, grimper aux structures de motricité en toute sécurité ou encore jardiner dans le potager.



# promouvoir l'égalité des chances à travers les activités de la crèche



La lutte contre les inégalités commence à la crèche. L'investissement dans la petite enfance est en effet un investissement social qui permet de lutter contre les inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge. Accueillir en crèche ces enfants permet :

- De donner des chances très tôt en permettant d'acquérir des compétences psychosociales pour ensuite mieux s'adapter à l'école,
- A tous les enfants sans exception, une ouverture sur le monde artistique et culturel,
- D'offrir un véritable bain de langage aux enfants, quand on sait que la période entre 1 et 3 ans est un âge clef. Les capacités langagières des jeunes enfants ayant un impact décisif sur leur relation aux autres et leur réussite scolaire future.

## ♦ Activités artistiques menées à la crèche

- Peinture avec différents supports et matériaux
- Ateliers d'éveil musical
- Ateliers lecture
- Ateliers de manipulation
- Sorties sur l'extérieur (ferme, pompiers, marché...)





# quelques exemples d'activités



## Autour des livres

*"Les bébés ont besoin de caresses, de lait ... et d'histoires" Patrick Ben Soussan, Pédiopsychiatre*

La littérature enfantine, la découverte de l'objet livre, le plaisir de la lecture, les échanges autour d'une histoire, font partie des outils de base qui favorisent les interactions et la communication entre l'enfant et l'adulte : Permettant la verbalisation, l'enrichissement du vocabulaire et contribuant ainsi aux acquisitions langagières de l'enfant.

L'objet livre peut aussi devenir créateur de lien social, support de communication voir de médiation, outil d'échange et de partage avec les parents autour de leur enfant et espace de rencontre et renforcer nos actions de co-éducation.

### Nos actions sur la crèche :

- Des livres à disposition dans toutes les sections
- Une bibliothèque partagée avec les familles (à destination des enfants, des adultes et des professionnels)
- Une sélection de livres dans la newsletter ou chaperons et vous
- Un partenariat avec la médiathèque de la ville de Dammarie les lys
- Un partenariat avec l'association Lire & faire lire (bénévole qui vient animer des temps de lecture chaque semaine)



# SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE



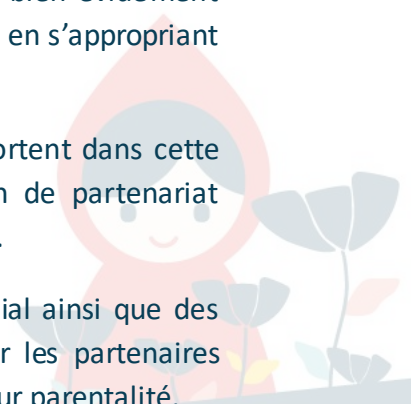
La Grande Semaine de la Petite Enfance est un dispositif national destiné à fêter le trio enfants-parents-professionnels. Cette semaine est donc l'occasion pour enfants, parents et professionnels de se retrouver dans tous les lieux d'accueil autour **d'ateliers-jeux**.

**En 2022, la Grande Semaine de la Petite Enfance a eu lieu du 19 au 26 mars, autour du thème de « (re)trouvailles ».**

Chez Les Petits Chaperons Rouges, nous souhaitons que l'ensemble des crèches s'inscrivent dans cette dynamique, le thème national pouvant être décliné, développé, complété ou détourné, et chaque structure étant bien évidemment libre d'organiser sa Grande Semaine, au gré des inspirations et en s'appropriant ce moment avec les familles.

En effet, fidèles à notre démarche de Co-éducation, nous importent dans cette manifestation : les échanges, les rencontres et cette notion de partenariat centré sur l'enfant en vue d'une meilleure cohérence éducative.

Pour les familles, des ateliers-jeux à adapter à l'univers familial ainsi que des supports reprenant des informations ou conseils délivrés par les partenaires sont prévus pour accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité.



# SEMAINE DU GOUT

Les Petits Chaperons Rouges ont choisi cette année de s'associer à la 33<sup>ème</sup> **Semaine du Goût** qui s'est tenue du **10 au 16 octobre 2022**.

Comme pour la Grande Semaine de la Petite Enfance, nous avons laissé la place aux initiatives locales des crèches, dans le respect des valeurs d'origine de cette initiative nationale :

- L'éducation au goût des consommateurs, notamment des enfants ;
- La diversité des goûts et saveurs ;
- L'information transparente et pédagogique sur les produits, leur origine, leur mode de production et leurs spécificités ;
- La transmission des métiers et savoir-faire locaux ;
- Le plaisir du goût ;
- La valorisation des comportements et consommations alimentaires s'inscrivant dans un mode de vie équilibré et durable et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Eveiller les enfants à la diversité des goûts et des saveurs, les sensibiliser à l'importance d'une alimentation variée et équilibrée, mais aussi et surtout partager un moment de plaisir et de convivialité : tels sont nos objectifs !



# SORTIES ET PARTENARIATS EXTÉRIEURS

Sortie et partenariat	Date	Activité proposées, dates
Partenariat avec la bibliothèque	20/10, 15/12/2022	Les intervenantes apportent des livres qu'elles nous prêtent et lisent des histoires aux enfants
Sortie au parc de l'abbaye	30/10/2022	
Sorties au marché ou à la ferme	13/10/2022	Sortie au marché de Dammarie
Partenariat avec l'association lire et faire lire	Tous les mardis matin	Une bénévole propose un temps de lecture aux enfants
Sortie chez les pompiers	28/02/2022	Visite de la caserne



# 5 - L'équipe de la structure



# SYNTHÈSE

L'équipe a vécu quelques mouvements cette année mais en lien avec des projets personnels ou professionnels pouvant être anticipés. Ils ont donc été ressentis de manière positive et l'organisation de la structure n'en a pas été impactée.

Dans une démarche de valorisation de l'équipe et de remerciements, la direction de la crèche a mis en place différentes actions « bien-être » : calendrier de l'avent à ouvrir par chaque professionnel chaque jour, création de journée à thèmes, cadeaux pour chaque professionnelle pour les vacances de fin d'année, repas en équipe le soir après la fermeture de la crèche.

Pour une plus grande attractivité, les salaires à l'embauche ont été revalorisés au sein de l'entreprise.

Cette année, plusieurs membres de l'équipe ont émis le souhait de vouloir bénéficier d'un parcours VAE (2 VAE auxiliaire de puériculture et 1 VAE Educateur de Jeunes Enfants). Nous les encourageons à entreprendre les démarches pour l'année 2023.

L'équipe se compose de 14 professionnels dont 12 auprès des enfants.

L'équipe auprès des enfants comporte 60% de catégorie 1 (au 31 décembre 2022), conformément au cahier des charges.

En août 2022, Mélissa RIMBAULT a repris la direction de la crèche suite au départ d'Angélique CHARRIER.

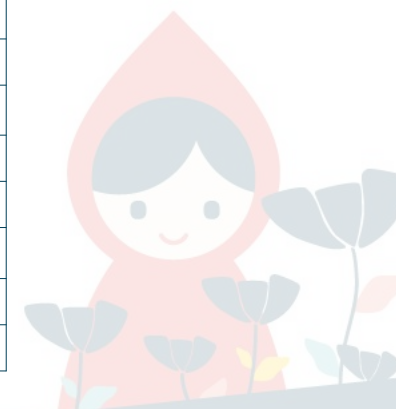


# ÉQUIPE DE LA CRÈCHE AU 31/12/2022

Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Nature du contrat	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo	ETP	Cat	Commentaire
Mélissa Raimbault	02/11/2015	CDI	Directrice de crèche	35h	1	1	
Sarah Torres	22/08/2022	CDI	Educatrice de Jeunes Enfants	35h	1	1	
Chloé Vaesken	11/04/2022	CDD	Auxiliaire de puériculture	35h	1	1	CDD remplacement de Filipa De Brito en congé maternité puis congé parental
Erika Applencourt	20/01/2020	CDI	Auxiliaire petite enfance	35h	1	2	
Maureen Montallier	03/10/2022	CDI	Auxiliaire de puériculture	17,5h	0,5	1	CDI mi-temps création d'un poste en 0.5 ETP
Marie Rodes	29/08/2022	CDI	Infirmière	35h	1	1	RSAI de la structure
Elodie Lebigot	12/09/2022	CDI	Auxiliaire petite enfance	35h	1	2	
Mélissa Robichon	22/08/2022	CDD	Auxiliaire petite enfance	35h	1	2	CDD remplacement de Laurianne Agneray en arrêt maladie prolongé
Inès Lemoine	14/02/2022	CDI	Educatrice de Jeunes Enfants	35h	1	1	
Elodie Bouaffar	01/03/2022	CDI	Auxiliaire de puériculture	35h	1	1	
Laura Geoffroy	18/04/2022	CDI	Auxiliaire petite enfance	35h	1	2	
Elsa Leclerc	12/09/2022	CDI	Agent de service	35h	1	2	
Murielle Ballage	0//10/2022	CDD	Agent de service	35h	1	2	CDD remplacement Helene Pacholik en formation CAP AEPE
Laurianne Agneray	27/08/2018	CDI	Auxiliaire de puériculture	35h	0	1	Prolongation d'arrêt maladie
Filipa De Brito	27/08/2018	CDI	Auxiliaire de puériculture	35h	0	1	Congé parental
Morgane Neddaf	23/08/2021	CDI	Auxiliaire de puériculture	35h	0	1	Accident de travail prolongé
Helene Pacholik	03/12/2018	CDI	Agent de service	35h	0	2	Formation
Stéphanie De Beca	02/11/2022	CDD	Auxiliaire de puériculture	35h	1	1	CDD remplacement de Morgane Neddaf

Total ETP : 13,5

Pourcentage Cat 1 : 60%



# VACATAIRES

L'infirmière de la crèche assure les missions du RSAI.

## Psychologue

Une psychologue, Annaïg, est présente au sein de la crèche trois fois par mois (entre 2h30 et 3h à chaque fois).

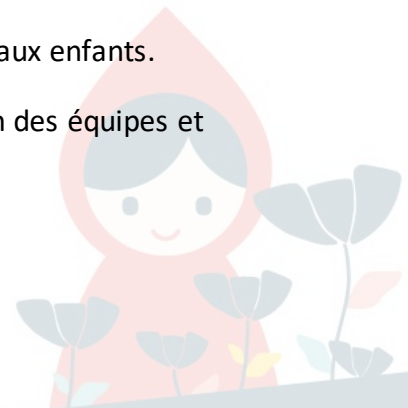
Elle accompagne les pratiques professionnelles par des observations et temps d'analyse des pratiques, favorise la réflexion des équipes sur l'adaptation des comportements aux besoins spécifiques de chaque enfant, participe à l'identification des troubles ou les difficultés des enfants et accompagne les familles pour une prise en charge adaptée vers le réseau médico-psycho-social au besoin.

## Les intervenants extérieurs

Un intervenant musical intervient une fois par mois sur la crèche à raison de 2h à chaque fois. Il propose un éveil musical à l'ensemble des enfants accueillis.

Une bénévole de l'association lire et faire lire intervient tous les mardis matin à raison d'une heure. Elle conte des livres et chante des comptines aux enfants.

Une intervenante de la bibliothèque de Dammarie les lys vient ponctuellement sur la structure. Elle apporte des livres qu'elle laisse à disposition des équipes et des enfants, puis les change la visite suivante. Sur son temps de présence dans la structure, elle conte également des livres aux enfants.





# PROMOTION & MOUVEMENT DE PERSONNEL

## DÉPARTS

Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Date de départ	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo	Commentaire
BAKABADIO Minahoua, Armélie	01/09/2018	09/09/2022	Agent de service	35h	Démission suite à son diplôme
CANNENTERRE Shannon	24/08/2022	09/02/2022	Educatrice de jeunes enfants	35h	Démission
CHARRIER Angélique	24/08/2020	22/07/2022	Directrice de crèche	35h	Démission
GARENNE Sandy	25/10/2021	09/04/2022	Auxiliaire petite enfance	35h	Démission
GEOFFROY Clara	04/03/2020	09/09/2022	Auxiliaire petite enfance	35h	Démission
SURELLE Blandine	27/01/2022	14/06/2022	Auxiliaire de puériculture	35h	Licenciement pour inaptitude
MEDINA SANTANA Natalia	03/05/2021	11/08/2022	Educatrice de jeunes enfants	35h	Démission
RIFFAT Marianne	01/09/2022	30/09/2022	Auxiliaire petite enfance	35h	Démission

## ARRIVÉES

Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo	Commentaire
LEMOINE Inès	14/02/2022	Educatrice de jeunes enfants	35h	CDI
CANNENTERRE Shannon	24/08/2022	Educatrice de jeunes enfants	35h	CDI
GEOFFROY Laura	18/04/2022	Auxiliaire petite enfance	35h	CDI
BOUAFAR Elodie	01/03/2022	Auxiliaire de puériculture	35h	CDI mutation de la DSP Charenton
LECLERC Elsa	03/01/2022	Agent de service	35h	CDD Remplacement puis CDI
TORRES Sarah	22/08/2022	Educatrice de jeunes enfants	35h	CDI
RIMBAULT Mélissa	02/11/2015	Directrice	35h	CDI
LEBIGOT Elodie	12/09/2022	Auxiliaire petite enfance	35h	CDI
RIFFAT Marianne	01/09/2022	Auxiliaire petite enfance	17,5h	CDI
MONTAILLIER Maureen	03/10/2022	Auxiliaire de puériculture	17,5h	CDI

En 2022, il y a eu :

10 embauches en CDI.

8 fins de CDI :

- 7 démissions,
- 1 licenciement suite à une inaptitude médicale



# CDD/INTERIM/VOLANTES

De plus, afin de maintenir notre qualité de service et d'assurer un nombre de personnel encadrant suffisant auprès des enfants, en ligne avec nos engagements, nous avons eu recours à des personnes en CDD pour remplacer des personnes absentes ponctuellement :

Nom Prénom	Date d'entrée dans la société	Date de départ	Intitulé Bulletin	Horaire Hebdo	Commentaire
MARTINEAU Jehomit	15/02/2022	18/02/2022	Agent de service	35h	CDD
MARTINEZ Cynthia	04/02/2022	20/05/2022	auxiliaire petite enfance	35h	CDD
VAESKEN Chloé	11/04/2022	22/07/2022	Auxiliaire de puériculture	35h	CDD
VAESKEN Chloé	07/11/2022		Auxiliaire de puériculture	35h	CDD
BARBOSA SILVA Vanessa	23/05/2022	22/07/2022	Auxiliaire de puériculture	35h	CDD
BARBOSA SILVA Vanessa	22/08/2022	31/10/2022	Auxiliaire de puériculture	35h	CDD
LECLERC Elsa	03/01/2022	22/07/2022	Agent de service	35h	CDD
ROBICHON Mélissa	20/05/2022	22/07/2022	Aide auxiliaire	35h	CDD
ROBICHON Mélissa	22/08/2022		Aide auxiliaire	35h	CDD
SENEINA Madjeda	24/05/2022	22/07/2022	Auxiliaire petite enfance	35h	CDD
BALLAGE Murielle	07/10/2022		Agent de service	35h	CDD
DE BECA Stéphanie	02/11/2022	16/12/2022	Auxiliaire de puériculture	35h	CDD



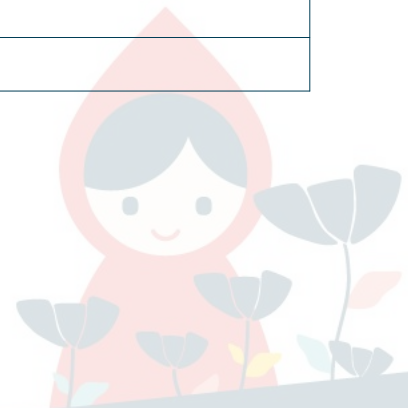
**Sur l'exercice 2022, en complément des contrats en CDD, nous avons eu recours aux professionnelles volantes (11 jours pour 1546€) et au personnel intérimaire (348h de janvier à juillet pour un montant de 7584,47€).**

# INSERTION PROFESSIONNELLE

Engagés en faveur du développement des territoires locaux et de l'emploi des jeunes sans qualification, Les Petits Chaperons Rouges recrute ses salariés à proximité de ses crèches. Ainsi, en 2022, 14 de nos professionnels habitent la ville et/ou ses environs.

## STAGIAIRES

NOM Prénom	Durée du stage	Poste occupé	Ecole de provenance
Duchesne Mya	8 semaines	Stagiaire Educatrice de Jeunes Enfants	IRTS Melun
Da Cunha Olivia	4 semaines	Stagiaire Bac ASSP	Lycée Blanche de Castille
Sambia Charlène	3 semaines	Stagiaire seconde ASSP	Lycée Uruguay France
Sambia Charlène	4 semaines	Stagiaire 1ère ASSP	Lycée Uruguay France



# FORMATIONS

Tout au long de leur parcours chez nous, nos collaborateurs bénéficient d'un accompagnement de carrière personnalisé et d'une palette de formations riche et diversifiée. En fonction des besoins exprimés par les professionnels ou de ceux identifiés par l'entreprise, nous proposons à nos salariés :

- ◆ Des formations en présentiel, dispensées par l'Académie Grandir ou des organismes spécialisés
- ◆ Un parcours de e-learning
- ◆ Un accompagnement de carrière et vers des formations diplômantes
- ◆ Un parcours d'intégration de 6 mois pour les nouveaux collaborateurs qui nous rejoignent, en lien avec un travail mené sur les fiches de postes et référentiels métiers

En 2022, les collaborateurs de la crèche ont bénéficié de 43 heures de formation, pour un coût global de 1486,08€.



# FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Axe de formation	FORMATION	Organisme de formation	Nb heures	Date de début	Date de fin	Emploi	Nom	Prénom	Type de formation (Ext/Int)	TOTAL GLOBAL
Pédagogie et compétences métiers / Prise en charge du jeune enfant	<b>Communication gestuelle associée à la parole</b>	<b>Académie Grandir</b>	7	20/10/2022	20/10/2022	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	BOUAFFAR	ELODIE	Externe	294
Bureautique et outils / Autres outils	<b>Intranet &amp; PSU</b>	<b>Interne</b>	7	23/09/2022	23/09/2022	DIRECTRICE CRECHE	RIMBAULT	MELISSA	Externe	210
Pédagogie et compétences métiers / Prise en charge du jeune enfant	<b>Les neurosciences affectives et cognitives</b>	<b>Académie Grandir</b>	7	22/09/2022	22/09/2022	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	LEMOINE	INES	Externe	289
Management et Communication / Management	<b>Séminaire pédagogique</b>	<b>Académie Grandir</b>	7	23/02/2022	23/02/2022	DIRECTRICE CRECHE	RIMBAULT	MELISSA	Externe	293
Management et Communication / Management	<b>Parcours EJE - Echanges de pratiques</b>	<b>Académie Grandir</b>	7	23/03/2022	23/03/2022	EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	PARDONCHE	MEGHANE	Externe	140



# DE NOMBREUSES FORMATIONS EN E-LEARNING

Axe de formation	Etablissement	Modèle de parcours	OF ou Formateurs externes	Temps passé total	Début	Fin	Metier	Nom	Prénom	Coûts global
Pédagogie et compétences métiers / Communication en EAJE auprès de l'enfant et des familles	DAMMARIE-LES-LYS - JACQUELINE BONJEAN	Les clés d'une communication efficace avec l'enfant	E - Grandir	00:09:07	02/04/2022	02/04/2022	AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	BOUAFFAR	ELODIE	25,00 €
Pédagogie et compétences métiers / Prise en charge du jeune enfant	DAMMARIE-LES-LYS - JACQUELINE BONJEAN	L'aénagement de l'espace des bébés	E - Grandir	00:10:04	02/04/2022	02/04/2022	AUXILIAIRE PETITE ENFANCE	BOUAFFAR	ELODIE	25,00 €



# JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

L'ensemble des professionnels de la crèche ont également bénéficié de 2 journées pédagogiques.

## ♦ Journée pédagogique du 06/06/2022

L'ordre du jour de cette journée pédagogique était le suivant :

- Point sur les protocoles de sécurité
- Jeux sur les transmissions
- Planning de l'année à venir
  
- LPCR et Liveli : Rapprochement

## ♦ Journée pédagogique du 22/08/2022

L'ordre du jour de cette journée pédagogique était le suivant :

- Tour de table pour se présenter
- Souhaits et attentes de chacune
- Point sur l'année précédente
  
- Aménagement de l'espace pour l'ouverture de la crèche



# ANIMATION DE L'ÉQUIPE

## Réunions de section

Les réunions d'équipe ont lieu une fois par mois et permettent aux équipes de réfléchir et d'échanger sur les moments forts de la journée de l'enfant, l'organisation de la section, le positionnement professionnel, les difficultés rencontrées ou les améliorations apportées dans la section, l'écriture et la mise en pratique du projet de section.

## Réunions d'éducatrices de jeunes enfants (EJE)

Les réunions d'EJE ont lieu une fois par semaine et permettent aux EJE de travailler sur la pédagogie, l'organisation des sections et leur positionnement en tant que responsable de section.

## Réunions d'analyse des pratiques avec les professionnels et la psychologue

Suite à des temps d'observation dans les sections, la psychologue co-anime une réunion d'analyse des pratiques centrée sur l'accueil des enfants. Ce temps permet aux professionnels de se décentrer des situations dans lesquelles ils sont impliqués pour mieux se mobiliser sur les besoins des enfants et des familles accueillies, et pour proposer par la suite des réponses et des attitudes adaptées.

## Réunions de directrice

Une fois par mois, toutes les directrices du secteur de la coordinatrice se réunissent afin d'échanger sur la vie de leur crèche, l'harmonisation des pratiques professionnelles et des démarches pédagogiques, le respect du cadre et des protocoles.

Deux fois par an, la directrice est également conviée à une « revue de périmètre » avec la Direction des Opérations pour faire un bilan sur le fonctionnement de la crèche. certification de services, focus pédagogique, etc.).

## les réunions d'EJE avec d'autres crèches Les Petits Chaperons Rouges

Ces réunions d'Éducateurs de Jeunes Enfants leur donnent l'occasion d'échanger sur leur rôle auprès des équipes en section, d'approfondir le projet pédagogique et de réfléchir à de nouveaux projets ainsi qu'à leur mise en œuvre. **Le 19 octobre 2022**, les EJE du secteur de coordination se sont retrouvés pour échanger sur les thèmes suivants : Présentation de chacune, rappel des missions d'une EJE, donner des pistes d'actions selon des exemples concrets.

## Entretiens individuels

Deux fois par an, la directrice organise des entretiens individuels avec l'ensemble de son équipe. Ces échanges permettent à la directrice de faire une synthèse sur les points forts et axes de progrès de chaque professionnel. Ensemble, ils définissent les objectifs de l'année à venir, peuvent être amenés à analyser certaines situations passées et évoquent des projets d'avenir.

## Réunion avec le Chargé Ressources Humaines

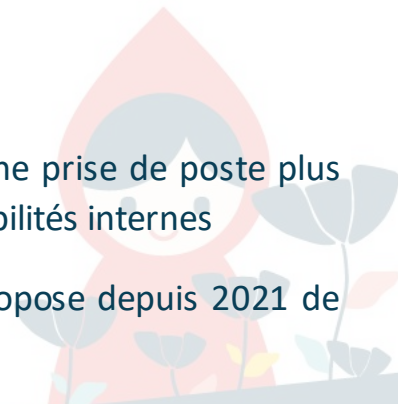
Chaque crèche est suivie pour tous les sujets RH par un chargé RH. Celui-ci vient au moins une fois par an sur la crèche, afin de rencontrer les équipes et faire un point avec eux sur la situation de la crèche.



# ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION DES ÉQUIPES

## Les actions déjà existantes:

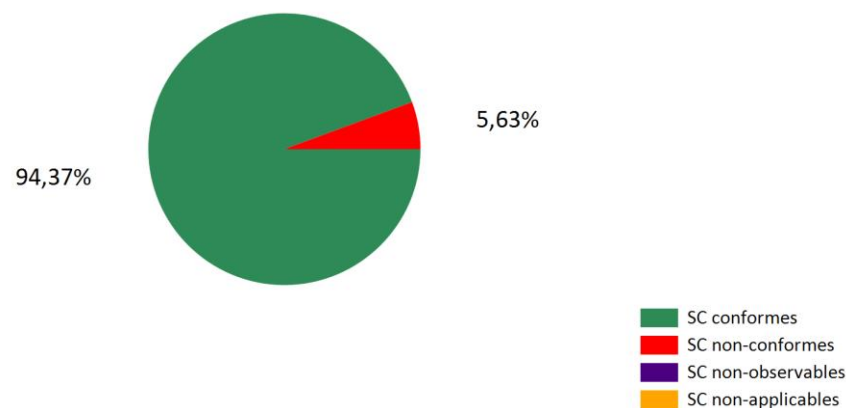
- **Formations:** formations obligatoires (HACCP, GUE...), classiques (formations choisies par le salarié), E-Grandir (E-learning)
- **Tickets restaurants:** cofinancés par LPCR à hauteur de 50%
- **Une cellule d'écoute:** depuis 2020, Les Petits Chaperons Rouges ont mis en place une cellule d'écoute PsyFrance pour apporter aux collaborateurs un soutien psychologique au cours des moments difficiles que chacun peut traverser
- **La cooptation:** concept qui fait appel à nos collaborateurs pour recruter. La présentation d'un candidat qui valide sa période d'essai permet aux coopteurs de percevoir une prime dont le montant peut varier en fonction des postes qui seront pourvus par ce biais
- **La mobilité interne:** tous les postes à pourvoir au sein de l'entreprise sont disponibles sur le Flash Recrutement National tous les 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois sur notre réseau. Cette communication permet à nos équipes de se manifester en cas de souhait de mobilité interne qu'elle soit géographique ou fonctionnelle
- **Revalorisation salariale :** Augmentation générale et enveloppe d'augmentation individuelle
- **Nouveaux Kit et parcours d'intégration:** Pour une compréhension plus rapide du fonctionnement général de l'entreprise et une prise de poste plus sereine, LPCR a développé un parcours d'intégration destiné aux nouveaux salariés mais également à toutes les évolutions et mobilités internes
- **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience):** associée au cabinet VAE Les 2 Rives et à l'Ateliers des Chefs, la société LPCR propose depuis 2021 de transformer l'expérience de ses salariés en diplôme
- **Prime de bien-être en entreprise:** une prime de 100€ a été versée pour l'amélioration de chaque salle de pause



# 6 – La démarche qualité Crèch'Expert



# AUDIT QUALITÉ CRECH'EXPERT



Nous sommes fiers chez Les Petits Chaperons Rouges d'être depuis 2019 le premier réseau privé de crèches certifié en France, avec l'ensemble des services supports et 265 de nos crèches certifiées Crèch'EXPERT Qualicert.

Chaque année, dans le cadre de notre démarche qualité, l'ensemble de nos crèches ouvertes depuis plus de 18 mois font l'objet d'un audit interne, sur la base de notre référentiel de certification de service Crèch'Expert. Cette démarche transverse à l'ensemble de l'entreprise place notre exigence de qualité de service et d'accueil au cœur de nos pratiques.

Le référentiel, construit par Les Petits Chaperons Rouges et validé par les pouvoirs publics, est accessible à tous gratuitement, auprès des Petits Chaperons Rouges ou de l'organisme SGS ICS. Une partie des crèches fait ensuite l'objet d'un audit externe par la société SGS ICS garantissant ainsi la neutralité de l'évaluation.

**Le 04 juillet 2022**, la crèche a bénéficié d'un audit interne de qualité de service, conduit sur la base des 138 engagements du Référentiel Crèch'EXPERT.

Grâce au remarquable travail mené par l'équipe en continu sur l'année, sur l'ensemble des items relatifs à notre démarche qualité (accueil de l'enfant et de sa famille, hygiène et sécurité, pratiques et postures professionnelles, etc.) la crèche a obtenu un taux de conformité de 94,37% (soit 11,27 % de plus que l'année précédente) et un taux de non-conformité de 5,63% (soit 5,64 % de moins que l'année précédente).

Les principales actions correctives mises en place à l'issue de cet audit interne sont :

- Mise en place de feuilles de diversification pour l'introduction alimentaire des enfants
- Mise en place de repères chez les bébés pour le temps de repas
- Communication professionnelle et adaptation de la posture pour les règles et limites des enfants
- Plan de formation pour les professionnelles (en présentiel et ou en distanciel)



# AUDIT EXTERNE CERTIFIANT



Chaque année, dans le cadre de notre démarche qualité, des audits externes sont réalisés, sur la base de notre référentiel de certification de service Crèch'Expert. Cette démarche transverse à l'ensemble de l'entreprise place notre exigence de qualité de service et d'accueil au cœur de nos pratiques.

Ces audits externes concernent une partie des crèches. Ils sont réalisés par la société SGS ICS garantissant ainsi la neutralité de l'évaluation.

Grâce aux très bons résultats des audits conduits fin 2022, la crèche a été présentée à l'organisme SGS ICS et a reconduit la certification Crèch'EXPERT Qualicert !

*Vous trouverez en annexe la liste des crèches certifiées.*

De nouveaux audits internes et externes auront lieu l'an prochain pour assurer le maintien de ce haut niveau de qualité de service.



# 7 – la démarche RSE



# POURSUITE DE NOTRE SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

Dans le cadre de notre démarche RSE et en lien avec notre projet Chaperons 2024, nous accompagnons chaque crèche pour qu'elle puisse réduire son impact environnemental, à travers des actions au niveau national, et des propositions d'actions simple à réaliser au quotidien.

Chaque crèche dispose par exemple de pictogrammes éco-gestes à afficher auprès des lieux concernés ainsi qu'un livret mis à la disposition des professionnels. Ces pictogrammes agissent comme de véritables pense-bêtes et mettent en lumière, auprès de tous, les gestes simples réalisés au quotidien



Un **module e-learning sur les éco-gestes** et la sensibilisation au développement durable a également été déployé à destination de tous les professionnels



# DE NOMBREUSES INITIATIVES EN LIEN AVEC LA RSE ONT ÉGALEMENT ÉTÉ MISES EN PLACE AU NIVEAU DE LA CRÈCHE

## Recyclage à la crèche

Récolte de bouchons pour  
l'association les bouchons  
d'amour.

Création d'un sapin de Noël  
uniquement avec des  
matériaux de récupération.



## Action de solidarité

Don de boites de lait qui  
arrivaient à date d'expiration à  
des familles qui en avaient  
besoin.



# UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

Notre prestataire, ANSAMBLE, privilégie dans ses menus des viandes labellisées, du poisson frais et des aliments issus de l'agriculture biologique et locale (produits de saison et privilégiant les circuits courts).

Les menus sont envoyés aux familles par email, publiés sur l'application Chaperons et Vous et affichés sur les panneaux d'information des sections.

Par ailleurs, un travail est réalisé en collaboration avec notre prestataire, afin de réduire au maximum le gaspillage alimentaire, au travers un système fin d'ajustement des commandes aux besoins réels et à des actions de sensibilisation.

*Déjeuner* Semaine n° 49 - du 05 au 11 décembre 2022

NOM DE LA STRUCTURE	Petits	Moyens	Grands
LUNDI	Emincé de poulet BIO au bouillon Coeur au bouillon Purée de chou rouge Purée pomme Purée pomme banane	Emincé de poulet BIO au bouillon Coeur au bouillon Purée de chou rouge Petit fromage frais Purée pomme Semoule au LAIT BIO à la vanille Purée pomme banane	Salade de perle à la menthe Emincé de poulet sauce pruneau cannelle Colza nature Chou rouge aux 2 pommes Petit fromage frais Semoule au LAIT BIO à la vanille Purée pomme banane
MARDI	Merlu au bouillon Purée d'haricot vert Purée pomme agrume Purée pomme cannelle	Merlu au bouillon Purée d'haricot vert Rondelé Purée pomme agrume Fromage frais nature Purée pomme cannelle	Merlu sauce oseille Riz pilaf Mimolette Orange Fromage frais nature Purée pomme cannelle Petit beurre
MERCREDI	Purée de lentilles corail Purée de navet Purée pomme menthe Purée pomme raisin sec	Purée de lentilles corail Ecrasé de navet Yaourt nature Purée pomme menthe Bûchette mi-chèvre Purée pomme raisin sec	Fabolettes aux lentilles corail Poêlée de légumes Yaourt nature Clémentine Bûchette mi-chèvre Purée pomme raisin sec Pain
JEUDI	Rôti de porc au bouillon Fromage frais nature Purée de brocoli Purée pomme mûre Purée pomme	Rôti de porc au bouillon Omelette Ecrasé de brocoli et semoule Fromage frais nature Purée pomme mûre Tomme blanche Purée pomme	Carotte râpée BIO citronette Rôti de porc au jus Omelette Semoule *** Fromage blanc au coulis de mûre Tomme blanche Riz Pain
VENREDI	Egréné de boeuf BIO au bouillon Quif BIO au bouillon Purée de carotte Purée pomme vanille Purée pomme mangue	Egréné de boeuf BIO au bouillon Quif broilé Ecrasé de carotte et coquillettes Coulommiers Purée pomme vanille Lait entier Purée pomme mangue	Chou blanc râpé citronette Sauté de boeuf aux champignons Quif broilé Coquillettes Coulommiers Lait entier Pomme Pain-couffine

**Tout savoir sur les menus de vos tout-petits**

**Le menu**  
Les fruits indiqués peuvent varier selon leur maturité ou leur disponibilité.

**Produits laitiers**  
Les labels de qualité (Label Bio) concernent l'ingrédient majoritaire de la recette.  
Le picto Bio indique une recette respectant les exigences de règlement CE n°1825/2006. Pour les recettes contenant moins de 100% de produits BIO l'ingrédient Bio sera précisé dans le détail du plat.  
Le picto Local indique un produit issu du terroir de production ou le producteur et/ou le consommé.  
Indiquez plus d'information sur nos produits et nos producteurs sur notre structure.

**LOOK**  
Tous nos menus de bœuf, de veau, de porc, de volaille et nos œufs sont d'origine française.

**Composition des plats**  
\* : ingrédient issu de l'agriculture biologique  
Sauce pruneau : pruneau, carotte\*, ail\*, oignon\*, vinaigre de cidre, sucre, farine\*, huile de T\*  
Sauce champignons : champignon\*, ail\*, farine\*, persil, huile de T\*

**ANSAMBLE**  
Produits Bio, Blanc, Color  
En farine, substitution sans gluten

Visitez notre site dédié à la restauration de vos enfants : [www.ansamble-et-moi.fr](http://www.ansamble-et-moi.fr)





# ACTIONS MISES EN PLACE POUR ASSURER UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR



Le matin avant l'arrivée des enfants



Le soir avant la fermeture de la crèche



Après utilisation de produits d'entretien



Après les ateliers de loisirs créatifs

1 - L'aération doit se faire alors en ouvrant les **portes** et les **fenêtres** durant **15 minutes** pour créer un courant d'air

2 - **Limiter** l'utilisation des **sprays** (respect des fréquences des protocoles d'hygiène)

3 - Vérifier régulièrement l'état de **propreté** des **systèmes de ventilation** (VMC)

Cette démarche s'inscrit dans un programme d'actions de prévention de la qualité de l'air intérieur, conformément à la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010



**Grandir**  
La famille au cœur !

Depuis l'année 2018, un programme de prévention de la qualité de l'air intérieur (QAI) est mis en place sur l'ensemble de nos crèches, conformément à la réglementation sur le sujet. La vérification annuelle de l'opérabilité des ouvrants est réalisée à chaque réouverture de crèche, en août.

Les systèmes d'aération sont vérifiés à minima une fois par an, voire plus, suite à la demande du responsable de l'établissement ;

- Un autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur a été réalisé par la directrice et les équipes supports afin de cibler les actions d'amélioration à mettre en place.
- Des technologies d'amélioration de la qualité de l'air intérieur ont été réalisées dans plusieurs de nos crèches (technologie de purification de l'air et technologie de craquage moléculaire).
- Des analyses de la qualité de l'air intérieur ont été réalisées sur un panel de crèche.

Vous trouverez en annexe, le programme de prévention mis en place sur les crèches du réseau Les Petits Chaperons Rouges, l'affiche rappelant les actions à mettre en place tout le long de la journée au personnel de la crèche ainsi que les résultats de l'autodiagnostic de l'établissement.

# 8 – la sécurité, un enjeu de tous les jours



# HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

La crèche bénéficiant d'un service en liaison froide, des analyses laboratoires sont réalisées dans différents points de l'établissement deux fois par an :

- Analyses de surfaces (plan de travail, matériel de la cuisine, biberons)
- Analyse d'eau pour garantir la potabilité de l'eau
- Analyses de légionnelle
- Analyse de denrées

## AUDITS PMS / AUDIT FLASH

Des audits PMS sont réalisés par le service HSE afin de vérifier le bon respect et la bonne application du Plan de Maîtrise Sanitaire. La directrice s'engage alors, avec les différents services concernés, à mettre en place les actions correctives afin de répondre aux écarts relevés.

### Audit flash PMS réalisés par la crèche

Dans le cas où l'audit n'est pas réalisé par le service HSE, une grille d'évaluation « Audit flash PMS » est mis à disposition des crèches afin de vérifier le bon respect et la bonne application du Plan de Maîtrise Sanitaire durant l'année.



# SÉCURITÉ INCENDIE ET MISE EN SÛRETÉ

Dans le cadre de la prévention incendie et pour répondre aux situations d'urgences, les équipes des crèches sont formées à l'évacuation incendie. **Deux exercices d'évacuation** sont réalisés à minima dans l'année pour s'assurer du respect et des bons réflexes face à ce genre de situation.

- **Le 28/04/2022** : 45 secondes (T1), 1.05 minutes (T2).
- **Le 27/09/2022** : 2.50 minutes (T1), 3.20 minutes (T2).

T1: temps pour sortir de la crèche, T2: temps pour rejoindre le point de rassemblement

En parallèle à l'évacuation, pour répondre à la circulaire ministérielle du 17 août 2016 relative aux situations d'urgence particulière (attentat, intrusion) et face aux risques majeurs (inondations, tempêtes, canicules), les équipes sont sensibilisées à la mise en œuvre du plan de mise en sûreté. Cette sensibilisation est complétée par **un exercice de mise à l'abri réalisé une fois par an** afin de préparer les équipes à acquérir les bons réflexes.

Cet exercice de mise en sûreté a été réalisé le 1er juillet 2022.



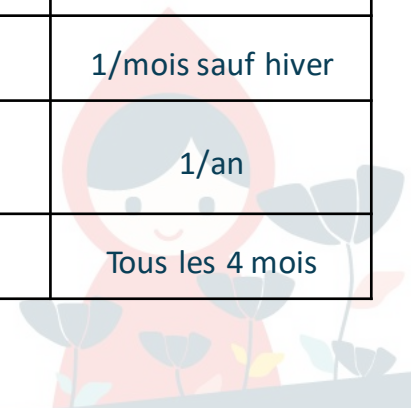
# DES LOCAUX GÉRÉS AVEC SOINS

## MAINTENANCE – ENTRETIEN

	Entreprise	Nbr/Fréquence interventions
CLIMATISATION/CHAUFFAGE	ENGIE	Tous les 3 mois
VMC / CVC	TECHNIVOLUTION	2/an
NETTOYAGE VITRES	PRATIXEO	4/an
NETTOYAGE MONOBROSSE	PRATIXEO	1/an
ESPACES VERTS	IDVERDE	1/mois sauf hiver
SOLS SOUPLES	IDVERDE	1/an
NUISIBLES	CHRYSTAL	Tous les 4 mois

## SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS DURANT L'ANNÉE

- Remplacement à neuf sèche-linge
- Remplacement à neuf lave-vaisselle
- Remplacement à neuf lave-linge
- Réparation fenêtre dortoir
- Création arrivée eau froide dans le local ménage



# DES LOCAUX GÉRÉS AVEC SOINS

## CONTRÔLES PÉRIODIQUES

	Entreprise	Date de passage
SSI (EXTINCTEURS)	SAGEX	17/03/2022
CONTROLE ELECTRIQUE	01 CONTROLE	01/04/2022
CVC	TECHNIVOLUTION	21/08/2022
AIRE DE JEUX	01 CONTROLE	01/04/2022



# 9 – les éléments financiers



# SYNTHÈSE

Le rapport financier présente un résultat net déficitaire de 133,5 K€ pour l'année 2022 (soit – 178 K€ vs AO).

Le chiffre d'affaires est inférieur de 138K€ à celui de l'AO du fait des impacts suivants:

- Retard de CA PSU ( - 100 K€) lié à une occupation moins importante que prévue ( -6948 heures facturées) et dégradé par un différentiel du taux de facturation de 0,76€/ heure (5€ vs 5,76€)
- Subvention du conseil départemental +34K€ compense la non-commercialisation prévue au contrat
- Fort impact du reversement du FRT ( fond de rééquilibrage territorial) - 104K€

Les charges sont en dépassement de 27K€ par rapport à l'AO du fait des impacts suivants:

- Frais intérim de 10K€ et rémunérations plus élevées de 27K€ (augmentation du SMIC et des salaires)
- Compensation de ces frais par allègements des charges sociales de 39K€
- Davantage de frais de gestion + 42K€ ( 1623€/berceaux)
- Redevance TOM facturée par la ville sur 2022 + 6,7k€ de Taxe CFE
- Frais de personnel +4K€ qui inclue médecine du travail, CE, tickets restaurants, mutuelle et prévoyance





# COMPTE DE RÉSULTAT

VOUS TROUVEREZ LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ EN ANNEXE DU RAPPORT

## Compte de résultat

Budget 2022 vs 2022

ECRT 2022 vs 2022

Commentaires 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Budget 2022	ECRT 2022 vs 2022	Commentaires 2022
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	652.160 €	499.965 €	
700 000 Ville	622.160 €	506.851 €	
705 000 Participations familiales	125.827 €	111.076 €	
706 000 Prestation de Service Unique (CSU)	158.533 €	143.097 €	
707 000	297.800 €	237.708 €	
74 Subventions d'exploitation	30 000 €	-6.886 €	
740 000 Subventions de fonctionnement du Conseil Général	0 €	34.409 €	
740 000 Subventions de fonctionnement autres - Places entreprises	30 000 €	-41.295 €	

Effet volume => - 5 843 Heures facturées vs budget  
- différentiel de taux horaire FSU de 0,75€ / Heure (54 € vs 5,75 €)

provision subvention conseil départemental Seine et Marne  
impact lié au reversement du fond de rééquilibrage 104K€

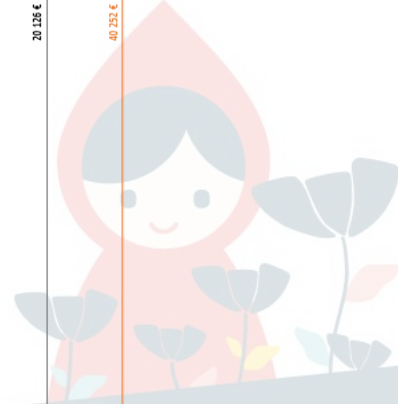
CHARGES D'EXPLOITATION	Budget 2022	ECRT 2022 vs 2022	Commentaires 2022
60 Adjuits	39 069 €	36 373 €	
600 000 Lait	3 023 €	915 €	
605 100 Tenue du personnel	244 €	598 €	
605 150 Petit agencement et matériel divers	2 504 €	2 811 €	
605 200 Fournitures pédagogiques, jouets, jeux et livres	2 504 €	2 766 €	
605 100 Eau / gaz / électricité	18 361 €	17 745 €	
606 300 Produits entretien	4 007 €	2 478 €	
606 330 Produits pharmaceutiques et d'hygiène corporelle	1 002 €	477 €	
606 400 Fournitures administratives	1 000 €	482 €	
606 800 Charges enfants	5 688 €	5 470 €	
606 930 Fournitures fêtes et réceptions	751 €	2 662 €	
61 Services extérieurs	56 467 €	58 265 €	
610 000 Alimentation enfants	27 020 €	31.636 €	Dépassement malgré occupation inférieure au BP
613 200 Locations immobilières (y compris parking)	0 €	0 €	
613 300 Réserve	1 000 €	-1 000 €	Fas de réserve facturé en 2022
613 399 Loyer d'agencement (amortissement de l'investissement)	11 167 €	14.069 €	amortissement conforme au BP, reste 14.1K de VNC au 31.12.2022
614 000 Charges locatives (y compris parking)	0 €	0 €	
614 000 Impôts fonciers	0 €	0 €	
615 000 Provision pour réparation	1 183 €	0 €	
615 000 Entretien du jardin	1 127 €	0 €	
615 000 Entretien des locaux	3 256 €	4 068 €	
615 000 Petites réparations	1 878 €	0 €	
615 000 Vérifications périodiques	1 626 €	0 €	incus sur ligne emménagement des locaux
615 000 Maintenance	6 524 €	- 55 €	incus sur ligne maintenance
616 000 Primes d'assurance	1 347 €	800 €	
618 100 Documentations et abonnements	148 €	224 €	

62 Autres services extérieurs	Budget 2022	ECRT 2022 vs 2022	Commentaires 2022
620 000 Frais bancaires	0 €	0 €	
621 100 Personnel intérimaire	10 070 €	10 070 €	
621 400 Frais de gestion, coordination et Commissaire aux comptes	21 925 €	64 933 €	dont 9.8K de frais d'imprim
621 100 Interventions extérieurs (portiers, concierge, etc.)	1 882 €	0 €	Pravantages de frais de gestion (1633 € par berceaux + 40 berceaux)
622 701 Vaccines	7 230 €	5 628 €	
623 000 Frais de déplacement	1 188 €	89 €	interventions Psy/Méd
625 000 Frais postaux et de télécommunication	814 €	1 339 €	Frais téléphonie fixe et portable et internet

63 Impôts, taxes et versements assimilés	Budget 2022	ECRT 2022 vs 2022	Commentaires 2022
630 000 Taux sur les salaires	30 421 €	16 364 €	économie liée à base cotisation inférieure
630 000 Formation continue	5 027 €	5 619 €	Référence TOIV facturée par la ville sur 2022 + 5,7% de Taux CFE
630 000 Taux CS	1 019 €	10 074 €	
630 000 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	5 142 €	3 298 €	
630 000 Taux d'apprentissage	2 136 €	3 452 €	

64 Charges de personnel	Budget 2022	ECRT 2022 vs 2022	Commentaires 2022
640 000 Rémunérations annuelles avec réduction subvention CEA	428 466 €	418 033 €	
640 000 Charges sociales	300 373 €	318 375 €	
640 000 Frais de personnel	109 960 €	70 351 €	Taux charges inférieur au BP (21% vs 37%) lié à avantage d'hébergement
640 000 Formation complémentaire LPCR	14 991 €	18 367 €	incise médecine du travail, CE, tickets restaurants, mutuelle, prévoyance
	3 142 €	140 €	

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	Budget 2022	ECRT 2022 vs 2022	Commentaires 2022
60 378 €	-133 482 €	-193 860 €	Résultat déficitaire en raison du différentiel de CA notamment avec le reversement du fond rééquilibrage (104K€) et de la baisse d'occupation
RÉSULTAT FINANCIER	0 €	0 €	
RÉSULTAT COURANT	60 378 €	-133 482 €	
AVANT IMPÔTS	60 378 €	-133 482 €	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	0 €	
Impôts sur les bénéfices	20 126 €	0 €	
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>40 252 €</b>	<b>-133 482 €</b>	<b>-173 734 €</b>



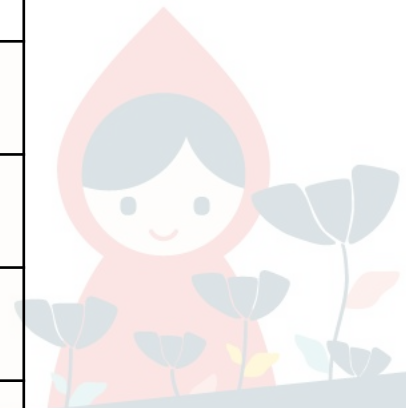
# DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS

N° fiche	Descriptif	libelle2	Compte général	Date de début	Date de fin	Durée	Valeur		Cumul début (EUR)	Dotation expl. N (EUR)	Cumul fin (EUR)	Valeur Nette (EUR)	Nature bien	Famille de bien
							Valeur brute (EUR)	amortissable (EUR)						
BS-DSP-01845	447-G3CONCEPTS-SECHE LINGE		215020	01/08/2022	31/08/2023	1	783,6	783,6	0	299,42	299,42	484,18 Meuble	EQUIPEMENT	
BS-DSP-01835	447-CALONNE-CREA ARRIVE EAU FROI		218100	01/08/2022	31/08/2023	1	1020	1020	0	389,76	389,76	630,24 Meuble	TRAVAUX	
BS-DSP-01628	447 PROLUDIC POSE JEUX		218110	01/05/2022	31/08/2023	1	4636,75	4636,75	0	2300,32	2300,32	2336,43 Meuble	TRAVAUX	
BS-DSP-01608	447 HABA MAT CRECHE		218130	14/04/2022	13/08/2023	1	1901,34	1901,34	0	974,86	974,86	926,48 Meuble	EQUIPEMENT	
BS-DSP-01611	447-KONE-RMPLT ECLAIRAGE		218100	01/04/2022	31/08/2023	1	923,04	923,04	0	484,29	484,29	438,75 Meuble	TRAVAUX	
BS-DSP-01599	447-G3CONCEPTS-LAVE LINGE		215020	01/04/2022	31/08/2023	1	1140	1140	0	598,12	598,12	541,88 Meuble	EQUIPEMENT	
BS-DSP-01576	447 HABA TABLE SABLE		218120	14/03/2022	13/08/2023	1	187,68	187,68	0	103,9	103,9	83,78 Meuble	TRAVAUX	
BS-DSP-01535	479 PROLUDIC POSE JEUX		218110	17/01/2022	16/08/2023	2	1199,44	1199,44	0	716,79	716,79	482,65 Meuble	TRAVAUX	
BS-DSP-01476	447-KONE-REMISE EN ETAT PORTAIL		218100	10/11/2021	09/08/2023	2	1561,18	1561,18	123,56	867,32	990,88	570,3 Meuble	TRAVAUX	
BS-DSP-01435	447 VITRECLAIR POSE CHASSIS		215010	01/10/2021	30/09/2023	2	1429,4	1429,4	180,14	714,7	894,84	534,56 Meuble	EQUIPEMENT	
BS-DSP-00898	447 - ACTIVATION ENCOURS		218100	01/01/2019	31/12/2022	4	963,94	963,94	722,97	240,97	963,94	0 Meuble		
BS-DSP-00897	447 - ACTIVATION ENCOURS		218100	03/01/2019	02/12/2022	4	5343,6	5343,6	4051,02	1292,58	5343,6	0 Meuble		
BS-DSP-00896	447 - ACTIVATION ENCOURS		215010	01/01/2019	31/08/2023	5	36768,19	36768,19	34030,14	2738,05	36768,19	0 Meuble		
BS-DSP-00816	447 - ALSOTEL INSTAL POSTE WILDIX		215010	01/04/2019	31/03/2021	2	1734	1734	1734	0	1734	0 Meuble		
BS-DSP-00647	447-ATHE X-MOBI LIER Facture : FC18-00743		218100	13/09/2018	12/12/2022	4	4130,88	4130,88	3171,53	959,35	4130,88	0 Meuble	TRAVAUX	
BS-DSP-00107	FOUR NITU RES ENTR ETIEN Facture : 5SG18FV10072095		215010	26/06/2018	25/06/2020	2	1521,04	1521,04	1521,04	0	1521,04	0 Meuble	EQUIPEMENT	
BS-DSP-00064	447-PROLUDIC MAIS ONN ETTES Facture : 21801859		218110	01/04/2018	31/12/2022	5	6369,9	6369,9	4981,02	1388,88	6369,9	0 Meuble	STRUCTURES JEUX	



## RENOUVELLEMENTS DES BIENS ET CONSOMMATIONS NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION

<b>GLOBAL</b>	<b>16 583,04</b>
Consommables	2271,08
Equipement (mobilier)	2477,65
Jouets et matériels éducatifs	2765,68
Produits Entretien	1724,76
Fêtes et réception	2314,00
Lingerie	597,76
Electroménager	453,60
Couches/ Produits d'hygiène	3198,46
Fourniture bureau	303,35
Pharmacie	476,72



# 10 - conclusion



# CONCLUSION SUR L'ANNÉE 2022

En 2022, de beaux projets ont pu émerger et se concrétiser grâce à la mobilisation de notre équipe de crèche. Les activités et l'implication des parents dans la vie de la crèche ont été pensées en fonction du développement des enfants et de ses besoins avec pour principal objectif de les aider à grandir et à s'épanouir en fonction de leur propre rythme.

De nombreux ateliers, partenariats, sorties et spectacles ont été travaillés avec soin. Notre investissement autour de la nature, l'écologie, la lecture, l'éveil à l'anglais, l'éveil musical, la motricité a été important au quotidien.

Suite aux enquêtes de satisfaction, nous avons mis en place davantage de temps d'échanges avec les familles notamment avec la mise en place des forums de la parentalité.

Nous avons également mis en place des sorties régulières avec les enfants et proposé des activités diversifiées mises en avant sur l'application Chaperons & Vous afin que les parents puissent prendre part à la vie de la crèche en dehors des temps de transmissions qui ont également été retravaillés.

Nous vous remercions pour votre confiance et nous sommes ravis de pouvoir travailler et poursuivre cette collaboration à vos côtés afin d'offrir aux familles de Dammarie-les-Lys un service de qualité et de continuer à déployer la politique Petite Enfance de la ville sur la crèche.

# OBJECTIFS 2023

Nous souhaitons pour l'année 2023 poursuivre dans cette voie, en accompagnant les équipes vers de nouveaux projets tant pédagogiques que professionnels.

Par cela, un déploiement des formations de nos professionnelles va être une de nos priorités. Les fondamentaux de la pédagogie Les Petits Chaperons rouge et leur mise en pratique au sein de la crèche vont être travaillés. L'équipe sera formée en interne pour réfléchir et travailler ensemble et en externe pour acquérir de nouvelles compétences et pouvoir ainsi évoluer.

Nous continuerons le partenariat avec Xavier pour l'éveil musical et en lien avec notre focus nature, nous utiliserons notre grand espace jardin afin de mettre en place un potager : herbes aromatiques, fruits, légumes et fleurs. Nous souhaitons également remettre en route notre composte.

Le projet livre en partenariat avec la médiathèque de la ville de Dammarie-les-lys se poursuivra également cette prochaine année ainsi que le projet avec l'association lire et faire lire.

Un projet "troc de jouets" devrait voir le jour en début d'année ce qui permettra une fois de plus aux enfants de la crèche de pouvoir disposer d'un accès régulier à des jeux et jouets adaptés à leur stade de développement.

Enfin, des réflexions se poursuivront autour de l'aménagement de l'espace et des propositions de jeux afin de répondre au mieux à l'évolution des différents besoins des enfants.

Nous nous réjouissons de ces nouveaux défis à venir et vous renouvelons l'assurance de notre engagement et volonté de contribuer, dans la joie, la confiance, et l'exigence, à l'éveil des enfants de la crèche Jacqueline Bonjean.



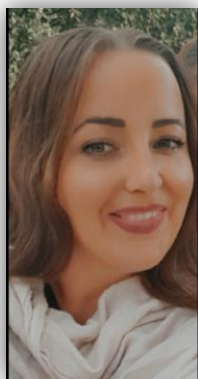
**Fanny LHOTE**  
Directrice Régionale

[f.lhote@lpcr.fr](mailto:f.lhote@lpcr.fr)



**Julia PISANI**  
Responsable de secteur

[j.pisani@lpcr.fr](mailto:j.pisani@lpcr.fr)



**Mélissa RIMBAULT**  
Directrice de crèche

[dammarie.lys@lpcr.fr](mailto:dammarie.lys@lpcr.fr)



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-097**

**Délégation de Service Public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur sur les secteurs de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys : rapport annuel 2022 du délégataire GEODALYS**



COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-097**

**Objet : Délégation de Service Public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur sur les secteurs de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys : rapport annuel 2022 du délégataire GEODALYS**

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2015-100 du 12 novembre 2015, relative à l'approbation du choix du délégataire de service public ainsi que de la convention de ladite délégation,

VU la convention de Délégation de Service Public local pour la production, l'exploitation et la distribution du réseau de chaleur pour les secteurs de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys, du 06 janvier 2016, entre la VILLE de DAMMARIE-lès-LYS et ENGIE Energie Services,

VU l'article 5 de ladite convention annonçant la substitution d'ENGIE Energies Services par GEODALYS, à la date du 12 janvier 2016, pour l'exécution du Service Public,

VU l'avenant n°1 du 16 novembre 2017, relatif à la modification de l'annexe financière de l'indexation des tarifs R1 et R2 et de l'annexe 2 du règlement de service,

VU l'avenant n°2 du 14 juin 2018 relatif à la précision des conditions de modalités de traitement des modifications apportées au programme initial des investissements, à la prise en considération du montant actualisé des subventions octroyées par l'ADEME et la Région Ile-de-France, à l'optimisation des tarifs appliqués aux abonnés en actant la valeur nette comptable actualisée et de la mise à jour de l'inventaire des biens de la Délégation de Service Public,

VU l'avenant n° 3 approuvé par la délibération n° 2022-085 du 30 septembre 2022, relatif à la prise en considération des subventions de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, de la vente de l'unité de cogénération, de l'optimisation des tarifs appliqués aux abonnés, de la mise à jour des annexes et de la modification des coûts liés au droits de raccordement,

VU l'avenant n°4 approuvé par délibération n° 2023-070 du 29 juin 2023 relatif au classement du réseau de chaleur Géodalys sur la commune de Dammarie-Lès-Lys.

Celui-ci définit les zones de développement prioritaire à l'intérieur desquelles l'obligation de raccordement au réseau de chaleur s'imposera pour tout bâtiment neuf, rénové ou modifiant son mode de chauffage. Ainsi que le seuil minimal de puissance au-delà duquel l'obligation de raccordement au réseau de chaleur s'imposera pour les bâtiments susmentionnés.

CONSIDERANT que par une convention en date du 6 janvier 2016, la Ville de Dammarie-

Lès-Lys a confié à la société Engie Energie Services, prise en son établissement Engie Réseaux, la gestion du service public de production et de distribution de chaleur par un mix énergétique géothermie / gaz naturel. La société Géodalys s'est ensuite substituée à la société Engie Energie Services,

CONSIDERANT que la Ville de Dammarie-Lès-Lys et la société Géodalys ont été amenées à conclure quatre avenants à la Convention de base,

CONSIDERANT que, dans le cadre du contrat confié à GEODALYS, un rapport doit être présenté chaque année, relatif à la saison de chauffe,

CONSIDERANT le rapport élaboré par GEODALYS pour la saison 2022 et son analyse technique et financière

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 06 novembre 2023,

VU l'avis de la commission Cadre de Vie du 07 novembre 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : De prendre acte du rapport technique et financier, élaboré et présenté par le Délégué GEODALYS dans le cadre de sa délégation de service public relative à la production et la distribution de chaleur par géothermie et d'exploitation du réseau de chaleur sur les secteurs de l'Abbaye du Lys et de la Plaine du Lys pour la saison 2022.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	33	Prend acte
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12227A-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL





**CHAUFFAGE URBAIN  
DE LA VILLE DE  
DAMMARIÉ LES LYS**

**RAPPORT ANNUEL  
DU DELEGATAIRE**

(Conforme au décret 2005-236 du 14 Mars 2005)

**ANNEE 2022**

(Du 01/01/2022 au 31/12/2022)

# SOMMAIRE

<b>0. PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
Vos interlocuteurs .....	3
Introduction.....	4
<b>1. SYNTHÈSE DE L'ANNÉE .....</b>	<b>5</b>
1.1 Les chiffres clés de l'année .....	5
1.2 Faits marquants de l'année .....	6
1.3 Performance sur l'exercice .....	8
<b>2. EXECUTION DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
2.1 Description des installations.....	9
2.2 Faits marquants techniques .....	10
2.3 Contrôles réglementaires.....	13
2.4 Incidents techniques.....	13
<b>3. EVOLUTION DU CONTRAT.....</b>	<b>14</b>
3.1 Contrat de délégation de service public.....	14
3.2 DEVELOPPEMENT .....	15
3.3 Tarification .....	30
3.4 Evolution des tarifs .....	31
<b>4. COMPTE-RENDU FINANCIER .....</b>	<b>33</b>
4.1 Compte de résultats de la période.....	33
4.2 Commentaires .....	33
<b>5.....</b>	<b>42</b>
<b>6. QUALITE DE SERVICE .....</b>	<b>42</b>
5.1 Relations avec les parties prenantes.....	43
5.2 Démarche qualité .....	44
5.3 Performance énergétique .....	44
5.4 Performance environnementale .....	45
5.5 Sécurité des biens et des personnes.....	49
5.6 Indicateurs et synthèse.....	50
<b>7. COMPLEMENTS.....</b>	<b>53</b>

# VOS INTERLOCUTEURS

---

- **DEPANNAGES**

Heures ouvrables

☎ 01.64.39.83.18

Nuit, Week-end et jours fériés

☎ 01.64.39.83.18

- **RESPONSABLE D'UNITE**

Adresse

Rue du port

Téléphone

01.64.39.83.18

Fax

01.64.37.21.78

e-mail

[jean-christophe.gabrielli@engie.com](mailto:jean-christophe.gabrielli@engie.com)

- **RESPONSABLE DE GESTION**

e-mail

**Romain GUYOT LANGERON**

[romain.guyotlangeron@engie.com](mailto:romain.guyotlangeron@engie.com)

- **RESPONSABLE DEPARTEMENT**

e-mail

**Thierry DUMOULIN**

[thierry.dumoulin@engie.com](mailto:thierry.dumoulin@engie.com)

- **DIRECTEUR D'AGENCE**

e-mail

**Grégoire WINTREBERT**

[gregoire.wintrebert@engie.com](mailto:gregoire.wintrebert@engie.com)

# INTRODUCTION

---

Le présent dossier a été établi par la Société GEODALYS pour présenter à la Ville de DAMMARIE les Lys le rapport de délégation de service public du chauffage urbain pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

La société GEODALYS exerce la Délégation du Service Public de chauffage urbain dans le cadre de la Convention de Concession conclue par la ville de Dammarie les Lys en date du 19 janvier 2016 pour une durée de 27 ans.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport annuel se réfère donc :

- aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession,
- aux dispositions de l'Article 52 et 53 de l'ordonnance 2016-65 du 29/01/16 et du décret 2016-86 du 01/02/16 article 33.

## 1.1 LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE

**1 932** Degrés Jour Unifiés (DJU) de l'année correspondant à la moyenne des DJU de l'ensemble des abonnés du 29/12/2021 au 29/12/2022

**33.642** MWh thermiques  
*Ont été vendus sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur dont 9.491MWh pour l'eau chaude sanitaire correspondant à 90394m<sup>3</sup>.*

**123,37** Euros TTC (**116,93** Euros HT)  
*Est le prix moyen que les abonnés du réseau de la ville ont payé pour chaque MWh consommé.*

**16** MW  
*Est la puissance totale appelée par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur par une température extérieure de -7 °C.*

**38** postes de livraison  
*Délivrent la chaleur produite aux abonnés*

**15** abonnés différents  
*Profitent de la chaleur distribuée par le réseau de chaleur de la ville de Dammarie les Lys.*



# 1

# SYNTHESE DE L'ANNEE

L'essentiel de l'année

## 1.2 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

<b>Janvier 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Nettoyage échangeur eau de la cogénération</li><li>➔ Remplacement du câble HT par Enedis à la chaufferie</li></ul>
<b>Février 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le 01 : Panne de la chaufferie de 6h30 à 8h30 sur pression haute.</li><li>➔ Le 23 : centrale géo en panne de 4h10 à 7h50.</li></ul>
<b>Mars 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔</li></ul>
<b>Avril 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Maintenance de la cogénération.</li></ul>
<b>Mai 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔</li></ul>
<b>Juin 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Remplacement des vannes de l'antenne Sous/station 1(-16 et 20</li></ul>
<b>Juillet 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le 25 : Arrêt de la géothermie pour la diagraphie et remplacement des vannes têtes de puits.</li></ul>
<b>Aout 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le 4 : remise en service de la géothermie</li></ul>
<b>septembre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔</li></ul>
<b>Octobre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le 9 : Fuite importante du réseau primaire au croisement Rue Marcel Pouvreau et Blanche de Castille. Arrêt total de 5h30 à 10h pour détermination de la localisation de la fuite. Remise en service du réseau à 10h sauf pour les sous stations 3, 17, 23, 25, 28, 29, 30, 39 et 42.</li><li>➔ Le 11 : Réparation de la fuite et remise en service des sous station arrêtées.</li><li>➔ Le 14 : Fuite primaire dans sous station 23. Réparation de la fuite dans la journée.</li></ul>
<b>Novembre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Le 7 : Fuite réseau primaire sur l'antenne sous station 29. Coupure du tronçon pour pose d'un collier réparation.</li><li>➔ Le 9 : remplacement de la tuyauterie percée et remis en service.</li><li>➔ Le 16 : création d'une chambre d'isolement pour l'antenne 29.</li><li>➔ Le 18 : Essai cogénération</li><li>➔ Le 21 : nettoyage des filtres cycloniques et à tamis en géo suite à un fort encrassement.</li></ul>

# 1

# SYNTHESE DE L'ANNEE

L'essentiel de l'année

## Décembre 2022

- ➔ Le 4 : Arrêt de la géo suite à un bruit important des roulements de la pompe de réinjection.
- ➔ Le 6 : Mise en service de la pompe exhaure de la géo uniquement.
- ➔ Le 9 : remplacement des roulements de la pompe de réinjection et mise en service de la géo.
- ➔ Le 16 : arrêt de la géo suite aux filtres sinus HS.
- ➔ Le 21 : Mise en service de la géo après remplacement du filtre.

## 1

## SYNTHESE DE L'ANNEE

L'essentiel de l'année

## 1.3 PERFORMANCE SUR L'EXERCICE

Cette partie présente les données et indicateurs relatifs à la performance opérationnelle ainsi que les indicateurs témoignant la qualité de service de votre délégataire.

	Performance opérationnelle	Valeur	Unité
Caractéristiques techniques du service	Vente d'énergie	33 642	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	+282	Kw
	Rendement Global du Réseau de chaleur sur PCI (ventes / entrée chaudières)	81,1	%
	Rendement du Réseau (ventes / sortie chaudières)	90,4	%
Performance environnementale	Pertes réseau	3557	MW
	Emissions de CO <sub>2</sub>	2929	Tonnes
	Quotas de CO <sub>2</sub>	0	Tonnes
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail	0	Cf. paragraphe 5.5
	Taux de fréquence	0	
	Taux de Gravité	0	

## 2.1 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

### 2.1.1 L'UNITE DE PRODUCTION

#### 1. La chaufferie gaz

La chaufferie du réseau de chaleur est en eau basse température composée par les générateurs suivants :

64 chaudières fonctionnant au gaz : 2 x 10 MW dont une équipée d'un économiseur.

1 moteur de cogénération au gaz : 3224 KW

Soit un total de 23,224 MW installés.

- Pompes réseau.

La circulation de l'eau dans le réseau est assurée par 3 pompes. Les pompes débitent sur un collecteur commun et sont enclenchées en fonction des besoins.

- débit de chaque pompe : 225 m<sup>3</sup>/h

- Maintien de pression et traitement d'eau.

Le maintien de pression est équipé de 2 pompes de remplissage, 2 vannes de déverse, 1 soupape de décharge. Réutilisation du vase d'azote comme bête de remplissage avec un contrôle de niveau par tube de verre avec une alarme de niveau bas.

L'eau d'appoint est assurée par un adoucisseur et une station de traitement de produit anticorrosion asservie par le compteur d'appoint.

#### 2. La centrale géothermie

Composé des équipements suivants :

64 échangeurs titane de 6MW chacun de marque Funke

1 pompe de réinjection

1 cuve de traitement de fond de cuve

1 pompe de charge

### 2.1.2 LE RESEAU DE DISTRIBUTION

# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

La distribution est assurée par un réseau primaire, dont le fluide est véhiculé par des pompes à débits variable :

- Type : eau chaude
- Pression max : 12 bars
- Température départ : de 70 à 105 °C

La tuyauterie constituant le réseau de la ville de Dammarie les Lys circule principalement en souterrain sous les voiries publiques et est implantée dans des caniveaux maçonnés étanches pour l'ancien réseau eau surchauffée. Le réseau est constitué :

- Longueur : 3,5 km en caniveau et 3,75 km en enterré.
- Nombre de chambres de vannes : 29

### 2.1.3 LES SOUS-STATIONS

Le réseau de chauffage urbain de la ville de Dammarie les Lys dessert 38 postes de livraison pour une puissance souscrite 20 882 Kw.

Ces 38 postes ne prennent pas en compte les 2 sous-stations Picardie (3.1 et 3.2), ni les sous-stations secondaires (6. Bureaux LF, 7. Gymnase Anquetil, 35. Centre Schweitzer).

## 2.2 LES FAITS DE L'ANNEE ECOULEE

### 2.2.1 CLIMATOLOGIE

Pour l'année 2022, la rigueur climatique a été de 1932 DJU (du 29/12/2021 au 29/12/2022), valeurs relevées à la station météorologique de Melun (Montereau Fault Yonne).

➔ En comparatif avec l'année précédente avec les 2425 DJU, nous avons eu un hiver très doux de -20.3% de DJU par rapport à l'année 2021.

### 2.2.2 PRODUCTION D'ENERGIE

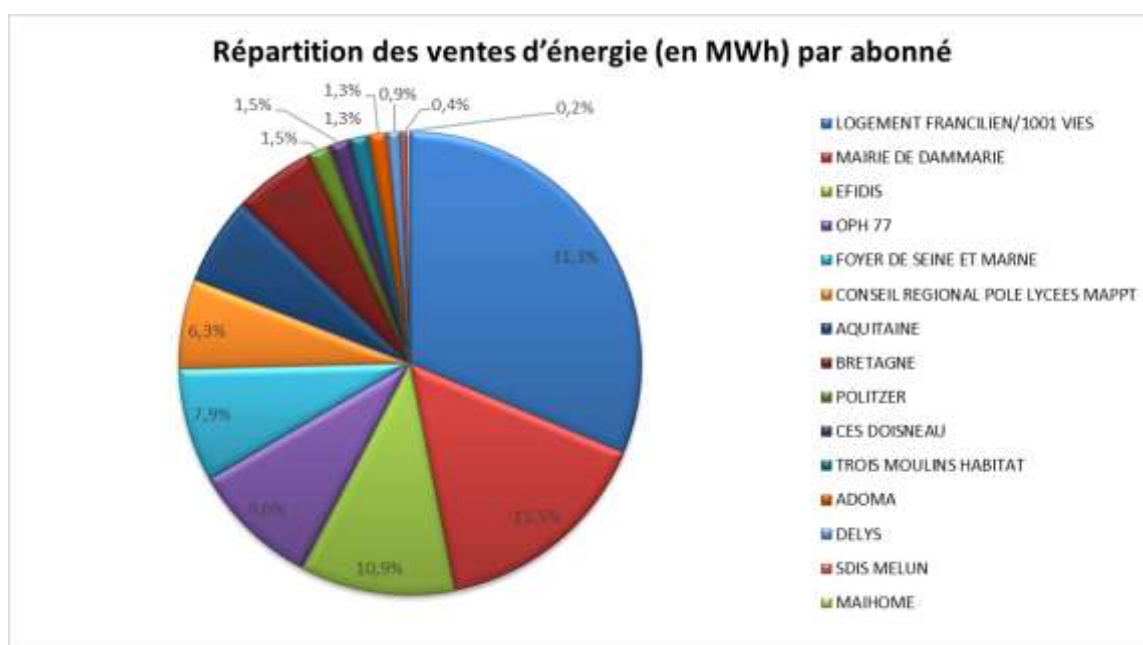
La production d'énergie en 2022 est de 33 642 au lieu de 39.843 MWh en 2021. Cette baisse de consommation s'explique par la baisse des DJU (qui correspond à un indice de la moyenne des températures durant l'hiver).

# 3 | EVOLUTION DU CONTRAT

## 2.2.3 DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

Le tableau ci-dessous représente les ventes d'énergies entre le 29 décembre 2021 au 29 décembre 2022.

Répartition des ventes d'énergie (en MWh) par abonné					
1	LOGEMENT FRANCIEN/1001 VIES	10 542	MWh	soit	31,3%
2	MAIRIE DE DAMMARIE	5 222	MWh	soit	15,5%
3	EFIDIS	3 654	MWh	soit	10,9%
4	OPH 77	3 018	MWh	soit	9,0%
5	FOYER DE SEINE ET MARNE	2 672	MWh	soit	7,9%
6	CONSEIL REGIONAL POLE LYCEES MAPPT	2 107	MWh	soit	6,3%
7	AQUITAINE	2 087	MWh	soit	6,2%
8	BRETAGNE	1 920	MWh	soit	5,7%
9	POLITZER	508	MWh	soit	1,5%
10	CES DOISNEAU	504	MWh	soit	1,5%
11	TROIS MOULINS HABITAT	448	MWh	soit	1,3%
12	ADOMA	448	MWh	soit	1,3%
13	DELYS	309	MWh	soit	0,9%
14	SDIS MELUN	141	MWh	soit	0,4%
15	MAIHOME	72	MWh	soit	0,2%



## 2.2.4 MIXITE DES ENERGIES

Le réseau a été alimenté par une énergie produite en grande partie par la géothermie.

# 3 | EVOLUTION DU CONTRAT

La géothermie vient nettement diminuer la part de gaz dans le mixte énergétique. Nous arrivons à un mixte sur l'année 2022 de 84,61% de la géothermie et économisé 37 612 MWh de gaz PCS. La baisse de la mixité est dû à des demandes de fonctionnement de la cogénération par EDF, qui a pénalisé la géothermie et d'une baisse de la rigueur climatique de 20,3%.

Mois	Entrée			Sortie			Mixité		
	GAZ CHAUDIERES MW/h PCS	GAZ COGE MW/h PCS	Géothermie MW/h	GAZ CHAUDIERES MW/h	COGE MW/h	Géothermie MW/h	Gaz	Cogé	Géothermie
janv-22	856,48	1 310,00	5 465,00	716,87	363,00	5 465,00	11%	6%	84%
févr-22	356,35	224,44	4 834,00	298,26	52,00	4 834,00	6%	1%	93%
mars-22	59,13	1 895,56	4 338,00	49,49	438,00	4 338,00	1%	9%	90%
avr-22	145,56	0,00	3 592,00	121,83	0,00	3 592,00	3%	0%	97%
mai-22	62,42	0,00	1 276,00	52,25	0,00	1 276,00	4%	0%	96%
juin-22	5,34	0,00	926,00	4,47	0,00	926,00	0%	0%	100%
juil-22	207,49	0,00	659,00	173,67	0,00	659,00	21%	0%	79%
août-22	103,12	0,00	694,00	86,31	0,00	694,00	11%	0%	89%
sept-22	3,97	0,00	921,00	3,32	0,00	921,00	0%	0%	100%
oct-22	159,82	0,00	1 361,00	133,77	0,00	1 361,00	9%	0%	91%
nov-22	-37,28	722,22	4 084,00	-31,21	245,00	4 084,00	-1%	6%	95%
déc-22	2 417,18	2 635,33	3 332,00	2 023,18	997,00	3 332,00	32%	16%	52%
<b>Total</b>	<b>4 339,56</b>	<b>6 787,55</b>	<b>31 482,00</b>	<b>3 632,21</b>	<b>2 095,00</b>	<b>31 482,00</b>	<b>9,8%</b>	<b>5,63%</b>	<b>84,61%</b>

## 2.2.5 AFFECTATION DU PERSONNEL

### ORGANIGRAMME DU PERSONNEL

	Qualification	Mission	Affectation %	Présence %	Affectation x Présence %
<b>Encadrement Technique</b>					
WINTREBERT Grégoire	Ingénieur	Directeur Délégué	10%	100%	10%
CARMONA Bruno	Ingénieur	Responsable Département	10%	100%	10%
DUMOULIN Thierry	Ingénieur	Responsable de Pôle	40%	100%	40%
GABRIELLI Jean Christophe	Cadre technique	Responsable Unité	80%	100%	80%
BERTRAND Jean-Marc	Ingénieur	Responsable Technique	15%	100%	15%
<b>Exploitation du réseau et des sous-stations</b>					
LACOMBE Mathieu	Contremaitre	Sous stations	50%	100%	50%
TARREAU Borrys	Technicien	Sous stations	50%	100%	50%
VERDIER Bernard	Agent technique	Sous stations	75%	100%	75%
ISMAEL Eric	Agent exploitation	Sous stations	75%	100%	75%
JOYEUX Axel	Agent exploitation	Sous stations	60%	100%	60%

TOTAL

4,65 Personnes

## 2.2.6 ARRET TECHNIQUE

# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

Nous avons effectué une coupure d'une partie du réseau pour l'agrandissement du chambre de vannes et le remplacement des vannes d'isolement (situé à côté de la sous station 3 Picardie) et la mise en conformité d'un accès chambre de vannes avec le remplacement des deux vannes (situé à côté de la sous station 28).

### 2.3 CONTROLES REGLEMENTAIRES

Les compteurs d'énergie ont été vérifiés en 2021 (voir annexe 1.2)

Voici la liste des dates des derniers contrôles réglementaires :

- Contrôle des rejets atmosphériques effectués, le 12 et 13/12/2022
- Contrôle du disconnecteur de la chaufferie, le 25/02/2022
- Vérification détection incendie de la chaufferie, cogé et géo, le 22/12/2022
- Vérification détection gaz de la chaufferie, le 22/12/2022
- Vérification protection foudre le 16/11/2022
- Vérification des émissions sonores de la chaufferie le 08 et 9/12/2022
- Vérification des émissions sonores de la centrale géo 18/12/2018
- Vérification du poste HT de la chaufferie, le 10/06/22
- vérification du poste HT de la géo, le 08/06/2022
- Vérifications électriques en géo le 24/10/2022
- Vérifications électriques en chaufferie le 25/10/2022
- Vérifications électriques en cogénération le 26/10/2022
- Vérifications électriques primaire sous stations du 24 au 26/10/2022

### 2.4 INCIDENTS TECHNIQUES

#### 2.4.1 UNITE DE PRODUCTION

L'année 2022 n'a pas rencontré de problème technique majeur, qui a un impact pour les abonnés. Nous avons eu deux pannes de la chaufferie en février qui n'ont pas dépassé les deux heures de non fournitures.

L'appel de puissance du réseau n'ayant pas dépassé les 15 MW, nous avons fourni la totalité de la chaleur avec un mixte géothermie et chaudières gaz.

#### 2.4.2 RESEAUX



# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

Pour l'année 2022, nous avons subi deux fuites réseaux importantes, une sur le tronçon du mail Marcel Pouvreau et une autre sur l'antenne de la sous station 29. Nous avons subi aussi une fuite sur le primaire dans la sous station 23.

### 2.4.3 SOUS-STATIONS

Mise en service de sous station de la résidence Flore et Lys.

## 3.1 CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

### 3.1.1 CADRE JURIDIQUE

La Ville de Dammarie les Lys a délégué à la société dédiée GEODALYS, le service public de chauffage urbain de la Ville depuis le 18 janvier 2016.

### 3.1.2 ECHEANCE DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La durée de la convention de délégation de service public est de 27 ans à compter de la date du 18 janvier 2016.

### 3.1.3 EVOLUTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Signature de l'avenant 3 en septembre 2022 ayant pour objet les points suivants :

- Prise en considération du solde des subventions perçues auprès de l'ADEME et de la Région Ile de France au cours de l'année 2021,
- Prise en considération de la vente de l'unité de cogénération,
- En conséquence, l'optimisation des tarifs appliqués aux Abonnés et modifications des droits de raccordement répercutés aux futurs abonnés,
- Correction des incohérences et mise à jour une partie des annexes de la convention.

# 3

# EVOLUTION DU CONTRAT

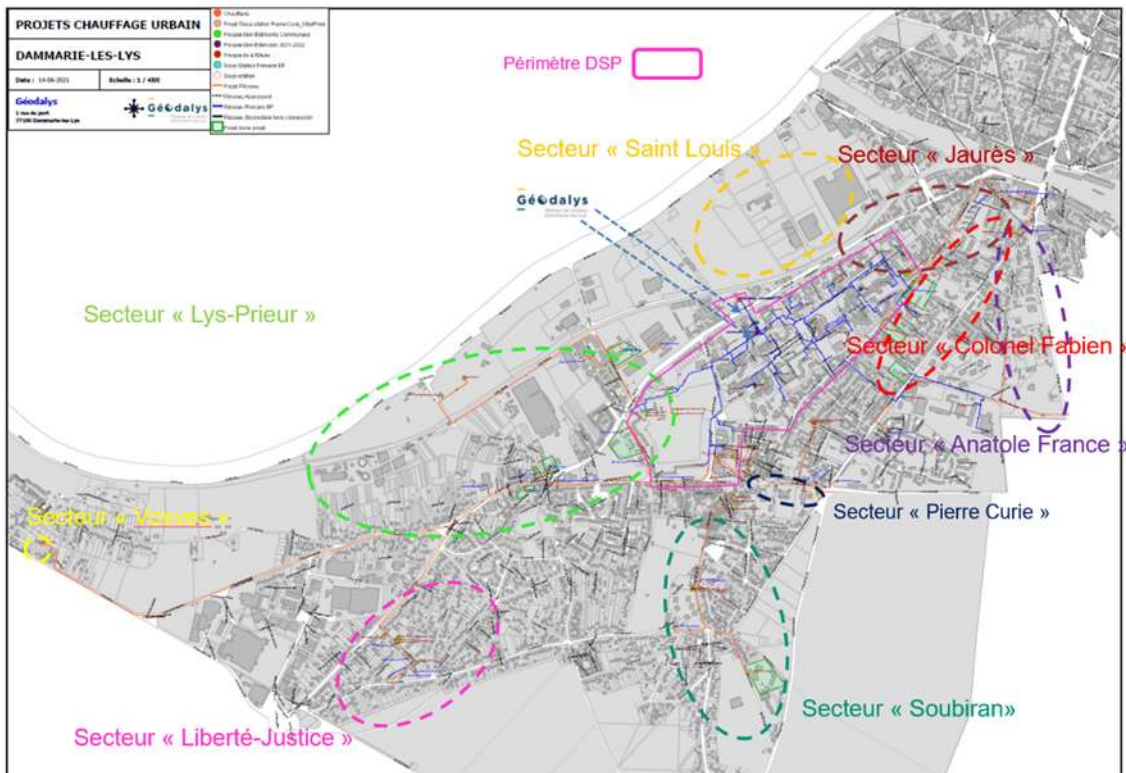
## 3.2 DEVELOPPEMENT

### 3.2.1 RACCORDEMENTS ET DERACCORDEMENTS

L'année 2022 a fait l'objet d'un nouveau raccordement sur le réseau de chaleur GEODALYS (cf. paragraphe 3.2.3) et en parallèle il n'y a pas eu de dé raccordement.

L'année 2022 s'est inscrite dans la continuité des études menées sur la faisabilité d'extension du réseau de chaleur et sur les secteurs qui avaient été retenus éligibles.

Tous les secteurs représentés sur la cartographie ci-dessous ont fait l'objet d'analyses fines et détaillées. Chacune des études de ces secteurs a été présentée à la ville de Dammarie-les-Lys lors des réunions « Point d'Étape sur le Développement » et lors des « Comités de Suivi » trimestriels. Le détail de ces prospections est présenté au paragraphe 3.2.4 du présent rapport.



# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

### 3.2.2 CONVENTIONS DE RACCORDEMENT SIGNEES EN 2022

GEODALYS n'a pas signé de nouvelle convention de raccordement au cours de l'année 2022. En revanche, GEODALYS a obtenu un courrier d'engagement pour le raccordement au réseau de la part d'Eiffage pour son programme **Domaine des Grands Chênes** au cœur du parc boisé du manoir de la Croix Saint-Jacques (estimation **+ 725 Kw souscrits**).

Cette opération comprend :

- 1 sous-station :

Bâtiments A & B	Nb logts	Puissance souscrite (Kw)	Mise en service (estimée)
<b>RESIDENCE « Domaine des Grands Chênes »</b> Avenue du Général Leclerc 77190 DAMMARIE-LES-LYS	74	333	T1 – 2025

- 1 sous-station :

Bâtiment C	Nb logts	Puissance souscrite (Kw)	Mise en service (estimée)
<b>RESIDENCE «Domaine des Grands Chênes »</b>  <b>Résidence Séniors</b> <b>1 crèche – 12 berceaux</b>  Avenue du Général Leclerc 77190 DAMMARIE-LES-LYS	109	392	T1 – 2025



# 3

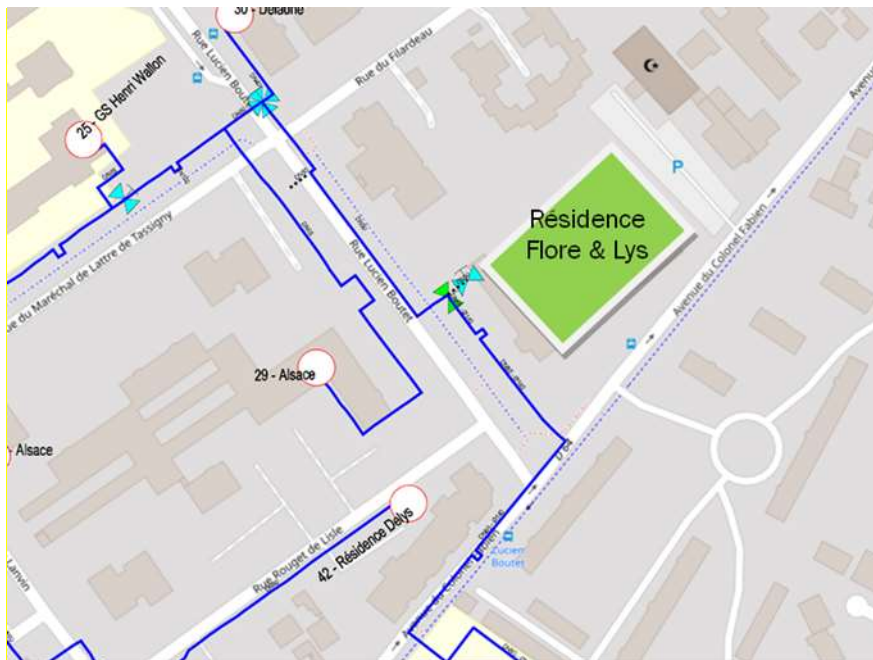
## EVOLUTION DU CONTRAT

### 3.2.3 MISE EN SERVICE NOUVELLE INSTALLATION EN 2022

Une nouvelle sous-station a été mise en service sur le réseau de GEODALYS.

Il s'agit d'une copropriété de 64 logements réalisée par le promoteur KAUFFMAN & BROAD.

Sous-station	Identification installation	Opération	Nb logts	Puissance souscrite (Kw)	Mise en service
43	6100591.043	<b>RESIDENCE « Flore &amp; Lys »</b> 64 logts Rue Lucien Boutet Avenue du Colonel Fabien 77190 DAMMARIÉ-LES-LYS	64	282	15/11/2022



### 3.2.4 PROJECTION ET VISION DES RACCORDEMENTS A VENIR

Au cours des trois premiers trimestres GEODALYS a continué le travail de prospection sur les secteurs retenus pour études. Et à partir du second semestre 2022, GEODALYS a regardé précisément un nouveau secteur, le secteur « centre-ville ».

#### - « Pierre-Curie » :

Les analyses sur ce secteur indiquent que :

- les potentiels existants sont majoritairement alimentés par des solutions autonomes individuelles, ou des solutions gaz collectives avec des chaudières récemment remplacées,
- deux opérations neuves qui sont, la maison de la santé, opération portée par la ville de Dammarie-lès-Lys, et les 150 logements qui seraient réalisés en lieu et place de la clinique de l'Hermitage,

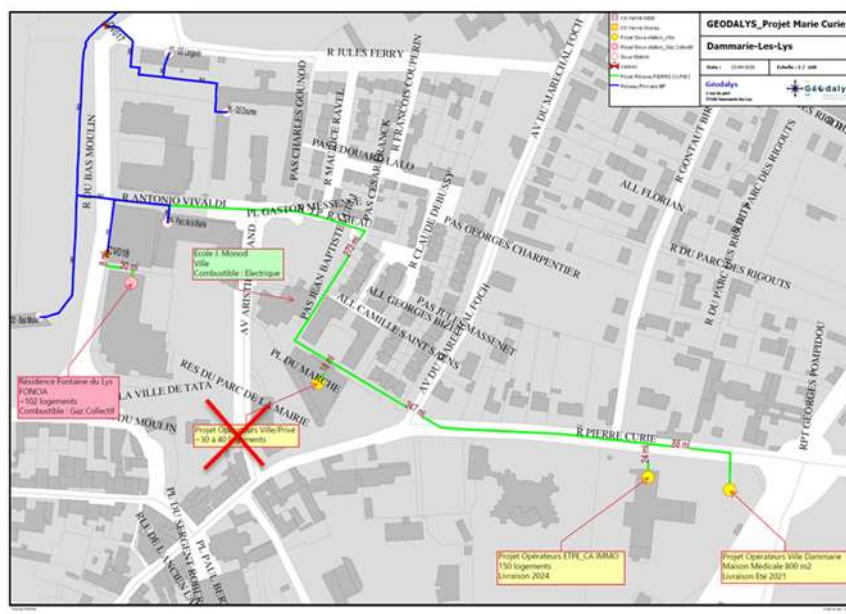
# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

- L'école municipale « Monod », actuellement électrique, ne procédera pas dans l'immédiat à sa mutation d'énergie en passant de l'électrique au chauffage urbain.

Sur ce secteur l'opération structurante est l'opération de logements, en revanche il n'y a pas d'avancement sur ce projet depuis 2019.

Pour mémoire, GEODALYS a avorté ces démarches de dépôt de dossiers fonds chaleur en 2020 et 2021 compte tenu du potentiel incertain sur ce secteur.



### - « Lys-Prieur » :

Ce secteur a été largement abordé au cours des années 2021 et 2022 et a vécu des modifications substantielles en termes de prospects potentiels.

En effet, les discussions et les études de raccordement sur ce secteur étaient largement avancées pour permettre à GEODALYS d'engager des discussions avec notamment le prospect, Conseil Départemental 77 (CD77), pour son site « Archives Départementales », et le bailleur Polylogis pour sa résidence rue Bernard de Poiret.

De plus, les 4 nouveaux programmes de logements collectifs portés par la ville sur ce secteur permettent d'argumenter la volonté de GEODALYS à étendre son réseau.

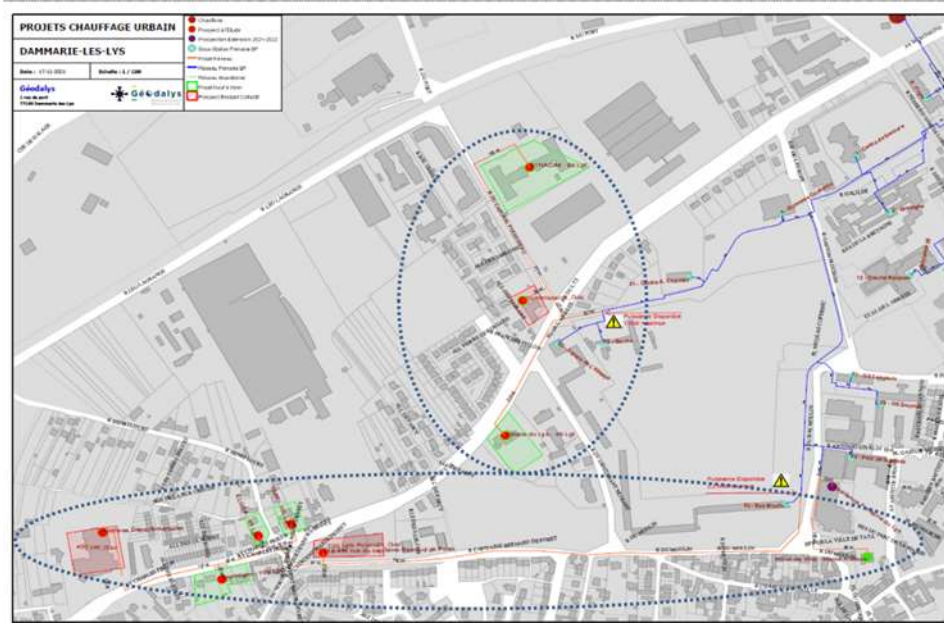
Toutefois, au cours de l'année 2022 et à mesure des échanges avec la ville, GEODALYS apprend que les 4 opérations neuves identifiées :

- l'opération STRADIM, rue caporal Poussineau a fait le choix d'une solution de gaz collectif,
- les 3 projets dont les opérateurs sont PROMOJIM, ELGEA et SMK rue Lys Prieur, ont été repensés par les services de la ville avec une réflexion sur non plus, des logements collectifs mais plutôt sur une mutation zone pavillonnaire. Ces potentiels sont pourtant structurants pour le développement du réseau sur ce secteur.

# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

C'est pourquoi, compte-tenu de ces nouvelles directives, GEODALYS n'a plus été en mesure de faire une proposition de raccordement au CD77 ainsi qu'à Polylogis. Dans ce cas présent et au regard des investissements à engager, la densité contractuelle (Mwh/ml) n'était plus respectée et convenable.



### - « Anatole France » :

Le secteur Anatole France au cours de l'année 2022 c'est aussi :

- des potentiels existants pour la plupart en solution autonome et individuelle gaz et électrique,
- des zones pavillonnaires majoritairement implantées sur ce secteur,
- deux opérations neuves recensées, dont le promoteur est Eiffage Immobilier. Ces projets ont fait l'objet de quelques « rebondissements » au cours de l'année 2022. En effet, après des difficultés rencontrées avec le PLU, Eiffage ne souhaitait plus se raccorder au réseau de chaleur. Avec la pugnacité de GEODALYS et des services de la Ville, Eiffage a retravaillé le sujet du réseau de chaleur et s'est engagé à la fin de l'année 2022 à raccorder son opération qui se compose de 74 logements, d'une résidence sénior de 109 logements et d'une crèche de 12 berceaux. Cet engagement a été adressé à Géodalys via une lettre dite « d'engagement ».
- sur l'ex terrain EDF une opération d'environ 80 logements ; à ce jour l'identification du promoteur ainsi que le planning de réalisation ne sont pas connus.
- L'entreprise « Vie et Santé » a prévu d'apporter des modifications substantielles sur ses bâtiments, GEODALYS relancera sa prospection auprès de cet organisme au cours de l'année 2023.

L'opération d'Eiffage Immobilier a été jointe au dossier de candidature pour obtention d'un fonds chaleur (détails dans le paragraphe lié au secteur « Centre-Ville »).

# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT



- « **Jean Jaurès** » :
- Les études sur ce secteur « Jean Jaurès » ont acté le fait que, la densité sur ce secteur n'est pas satisfaisante.
- En effet, les potentiels existants sont pour la majorité en solution individuelle gaz et électrique. Seule une opération neuve portée par le promoteur TAGERIM, aurait pu être éligible au réseau de chaleur, néanmoins, celle-ci est très éloignée du réseau actuel (670 m).



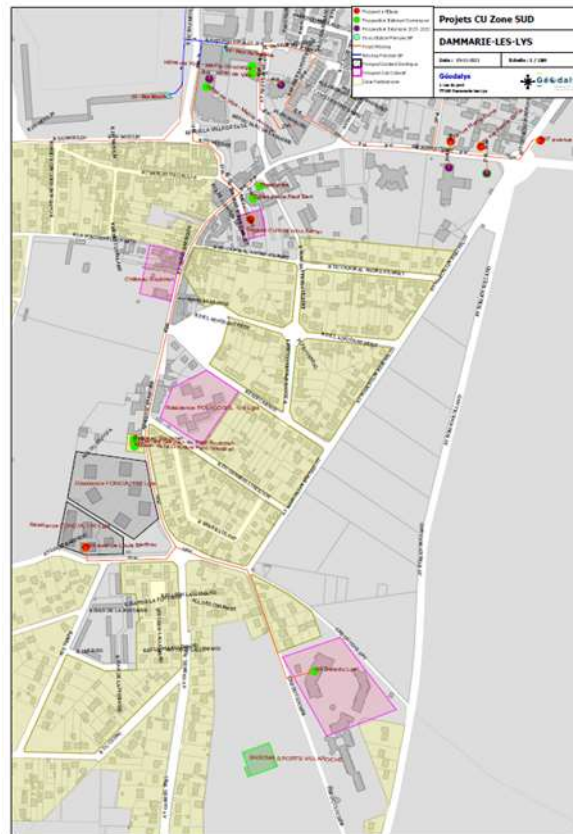
# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

### - « Soubiran » :

La prospection sur la partie de ce territoire « Soubiran » a d'une part, fait ressortir que les potentiels existants étaient principalement alimentés par des solutions autonomes gaz et électriques, avec une forte densification de zones pavillonnaires.

Et d'autre part, d'un point de vue technique, il n'y a pas de disponibilité sur le réseau car la puissance disponible est absorbée par le développement sur le secteur « Lys-Prieur ».



### - « Colonel Fabien » :

Le secteur « Colonel-Fabien » se compose principalement de deux résidences existantes actuellement au gaz dont les chaudières ont plus de 20 ans.

- La résidence Foch – 54 logements,
- La résidence Saint-Exupéry – 48 logements.

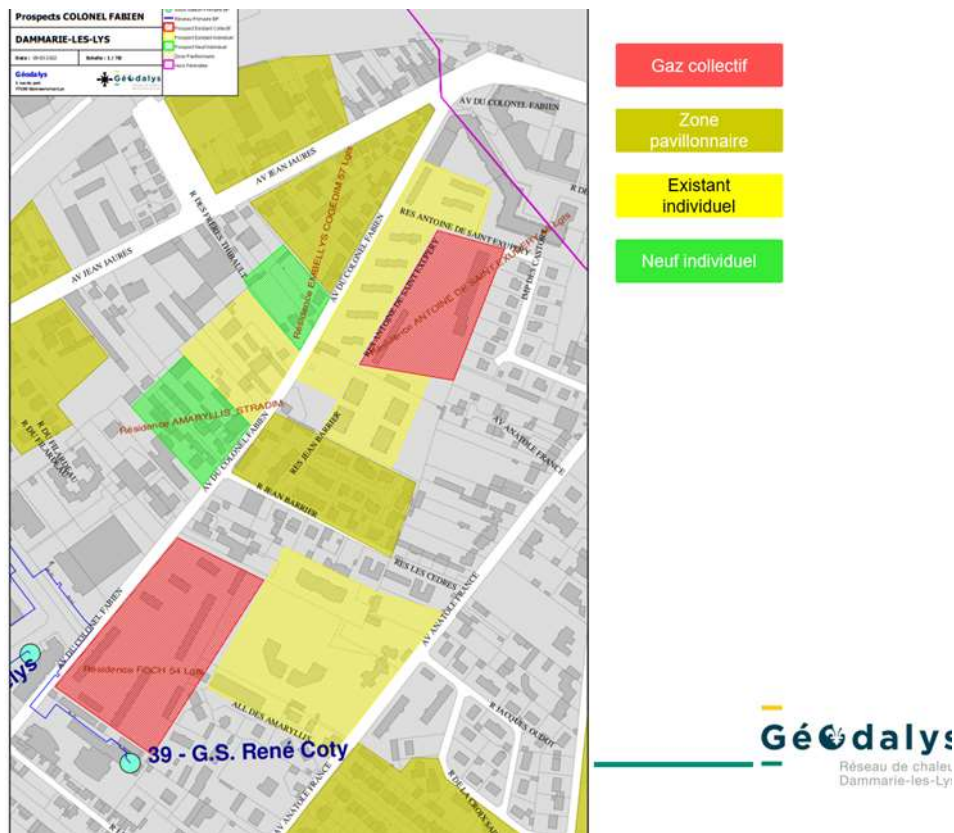
Des discussions et des présentations du réseau ont été menées auprès des copropriétés.

Il conviendra de garder ses potentiels en projets identifiés, si toutefois les orientations de développement du réseau de chaleur de Dammarie-les-Lys s'orientent sur « Melun Gare ».



# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT



### - « Centre-Ville » :

Au cours de l'année 2022 les services de la ville ont souhaité que GEODALYS étudie la faisabilité d'une extension du réseau dans le secteur du « Centre-Ville » en adéquation avec le planning de requalification prévu dans cette même zone. En effet quelques potentiels sont à recenser :

- la résidence « Fontaine du Lys » qui se compose de 102 logements avec une production de chaleur gaz collective située en terrasse et dont le syndic est Foncia,
- deux bâtiments communaux, que sont l'Hôtel de Ville et l'espace Nino Ferrer,
- une opération neuve de 17 logements portée par le promoteur, PROJIM.

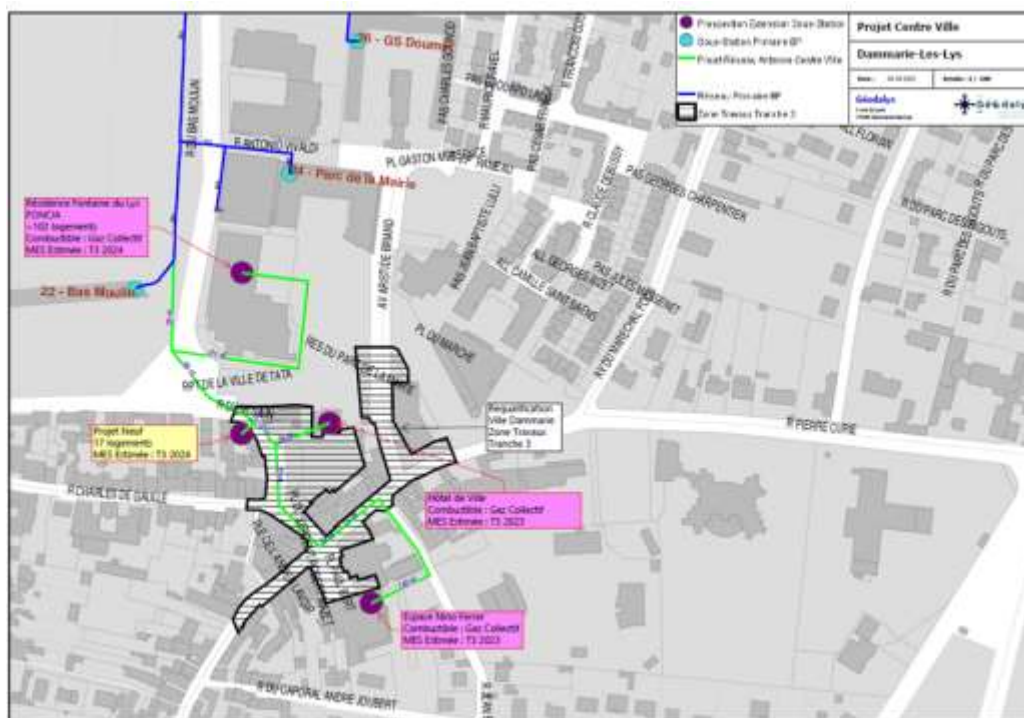
Ce potentiel peut être raccordé à partir du réseau qui chemine dans la rue du Bas Moulin.

Le potentiel structurant l'extension du réseau sur ce secteur est la résidence « Fontaine du Lys », avec laquelle GEODALYS a eu plusieurs échanges et mené des visites techniques des installations existantes.

En juin 2022 GEODALYS a pré-candidaté auprès des services de l'ADEME pour une demande de fonds chaleur. Et en novembre 2022, GEODALYS a déposé un dossier de candidature.

Courant 2023, GEODALYS sera en mesure de confirmer le montant de l'aide portée par l'ADEME et la Région Ile-de-France sur ce projet d'extension.

# 3 | EVOLUTION DU CONTRAT



## 3.2.5 LES GRANDS PROJETS

### - Secteur « Clos Saint-Louis » :

Le Clos Saint-Louis se situe en bordure de la Seine. Actuellement il représente une friche industrielle et portuaire de 130 ha.

Ce secteur a pour vocation de se transformer en un quartier accueillant une mixité, logements, tertiaires, activités..

C'est un projet auquel est associée la communauté d'agglomération Melun-Val de Seine, la commune de Dammarie-les-Lys, l'Etat et l'EPA Sénart.

A ce jour, GEODALYS conserve ce secteur dans son suivi, afin de pouvoir, dès que des premiers éléments type volumes, typologie, et planning seront communiqués, modéliser des études techniques et économiques.



# 3 | EVOLUTION DU CONTRAT

## - Secteurs « Melun » :

GEODALYS a abordé avec la ville de Dammarie-lès-Lys sa vision sur le développement du réseau sur le territoire sud de Melun, via une solution d'exportation de la chaleur.

Aussi, dans un premier temps, une prospection fine et détaillée a été menée sur le territoire Sud de Melun par les équipes travaux et commerciale GEODALYS.

Les premières données issues de cette prospection mettent en exergue la pertinence d'approfondir cette piste de développement du réseau qui, à ce stade des prospections serait d'environ 30 GWh.

Les cartographies ci-dessous permettent d'avoir une vue d'ensemble du découpage du territoire de Melun sur lequel GEODALYS a mené des investigations au cours de l'année 2022.



# 3 | EVOLUTION DU CONTRAT

« Melun Seine » :



« Melun Sud » :



« Melun Gruber Gare » :



# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

« Melun Côté Rochettes » :

MELUN COTE ROCHETTES



« La Rochette » :

LA ROCHETTE



# 3 | EVOLUTION DU CONTRAT

## La Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine (CAMVS)

Une convention de partage de données a été signée en août 2022 entre GEODALYS et la CAMVS ayant pour objet de mettre à la disposition de la communauté d'agglomération les données géographiques du réseau de chaleur GEODALYS.

### 3.2.6 RELATIONS AVEC LES ABONNES

La relation abonné est l'une des forces de l'équipe technique GEODALYS, de part sa proximité sur le territoire et sa réactivité.

Le service communication de GEODALYS a réussi à mettre en œuvre un bon nombre d'actions en lien direct avec le service communication de la ville de Dammarie-les-Lys et l'élu en charge du Développement durable – Relation avec les usagers – Participation citoyenne – Développement numérique.

### Panneaux pédagogiques :

Pour les visites, GEODALYS a mis en place :

- un panneau pédagogique sur le fonctionnement de la géothermie. Ce panneau est installé sur le bâtiment de la centrale géothermique,
- deux panneaux pédagogiques sur les têtes de puits.



# 3 | EVOLUTION DU CONTRAT

## Visites des installations GEODALYS :

L'année 2022, a été l'occasion pour GEODALYS de partager avec :

- des élèves dammariens un moment d'échanges en juin 2022 en se questionnant sur les éco-gestes ; 4 écoles primaires de la ville étaient concernées et 13 classes (du CE2 au CM2). GEODALYS a convié les écoliers à une visite de la centrale géothermique et à un atelier créatif sur les éco-gestes.

Ces actions seront renouvelées tous les ans avec les écoles intéressées dans le cadre de leur projet scolaire.



- les élus de la ville de Dammarie-Les-Lys une visite des installations de production gaz et géothermie à la fin du mois de juin 2022.



## Communication site internet :

Le service communication de GEODALYS met régulièrement à jour le site Web du réseau de chaleur :

<https://www.rezomee.fr/reseau-chaaleur-dammarie/geodalys>

# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

### 3.2.7 PUISSANCES ET CONSOMMATIONS

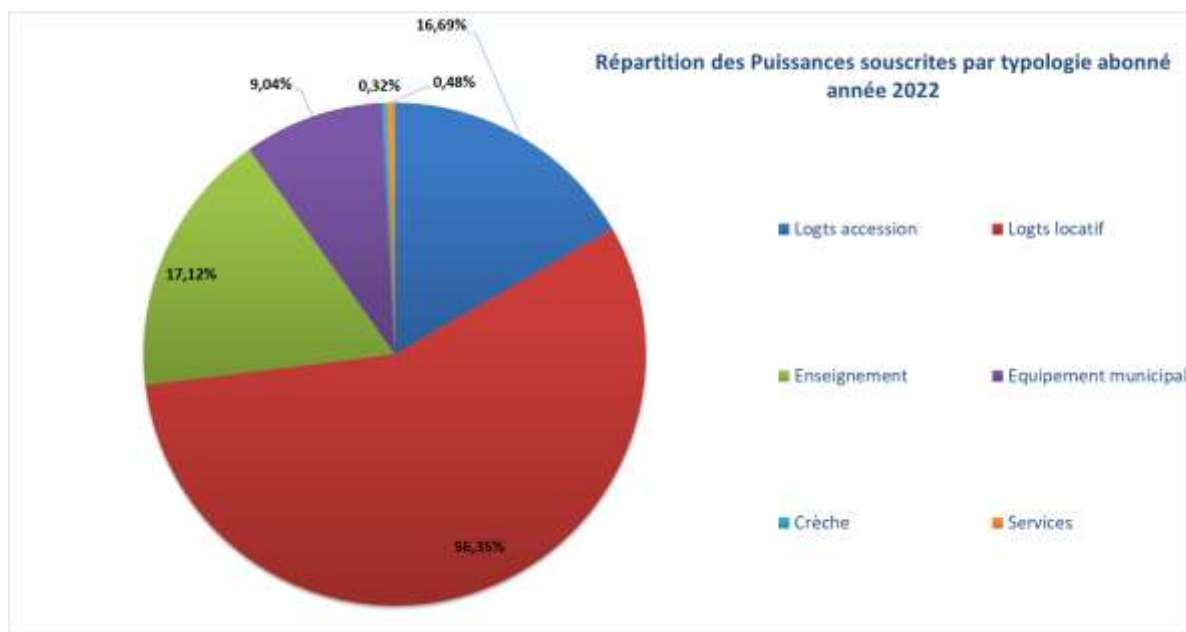
Le constat à fin 2022 indique une augmentation du nombre de Kw souscrits, + **282 Kw**.

Au 31 décembre 2022, la puissance souscrite totale (chauffage + eau chaude sanitaire) est de : **20 882 Kw**.

La liste des abonnés et des puissances souscrites figure en annexe 2.1.

#### Typologie des abonnés raccordés au réseau

La typologie des abonnés raccordés au réseau de chaleur est représentée dans le graphique ci-dessous. La part la plus importante du type d'abonné raccordé au réseau de chaleur GEODALYS est celle des logements, avec 73 %.





# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

### 3.3 TARIFICATION

#### 3.3.1 TVA

La TVA à taux réduit de 5,5% est appliquée aux abonnements du chauffage urbain de la ville de Dammarie les Lys (termes R2), ainsi qu'à la fourniture d'énergie (terme R1) pour les abonnés du réseau, du fait du taux de couverture en énergie renouvelable supérieur à 50% (géothermie).

#### 3.3.2 DEFINITION

Le « tarif » HT moyen de la délégation est défini comme suit :

$$\text{Tarif moyen} = \frac{\text{Montant R1} + \text{Montant R2}}{\text{MWh vendus}}$$

#### 3.3.3 TARIFS PRATIQUES

Pour l'exercice 2022, le tarif moyen du MWh vendu est calculé de la manière suivante :

2 022	€HT	€TTC
MWh Vendus	33 642	
R1/MWh (€)	27,34	28,85
Puissance Souscrites (en KW)	20 882	
R2/KWh (€)	144,39	152,33
R1 + R2 (€)	3 935 094	4 151 524
Prix du MWh (€)	116,97	123,40

Les valeurs présentées dans ce tableau correspondent aux valeurs moyennes sur la saison.

2 022			
DJU	1 932		REPARTITION SUR TTC
MWh	33 642		
	€HT	€TTC	
R1	919 884	970 477	23%
R21	27 870	29 403	1%
R22	2 170 516	2 289 894	55%
R23	247 783	261 411	6%
R24	1 229 908	1 297 553	31%
R25	-572 190	-603 660	-15%
R26	-88 677	-93 554	-2%
TOTAL	3 935 094	4 151 524	100%

# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

### 3.3.4 DECOMPOSITION DU TARIF

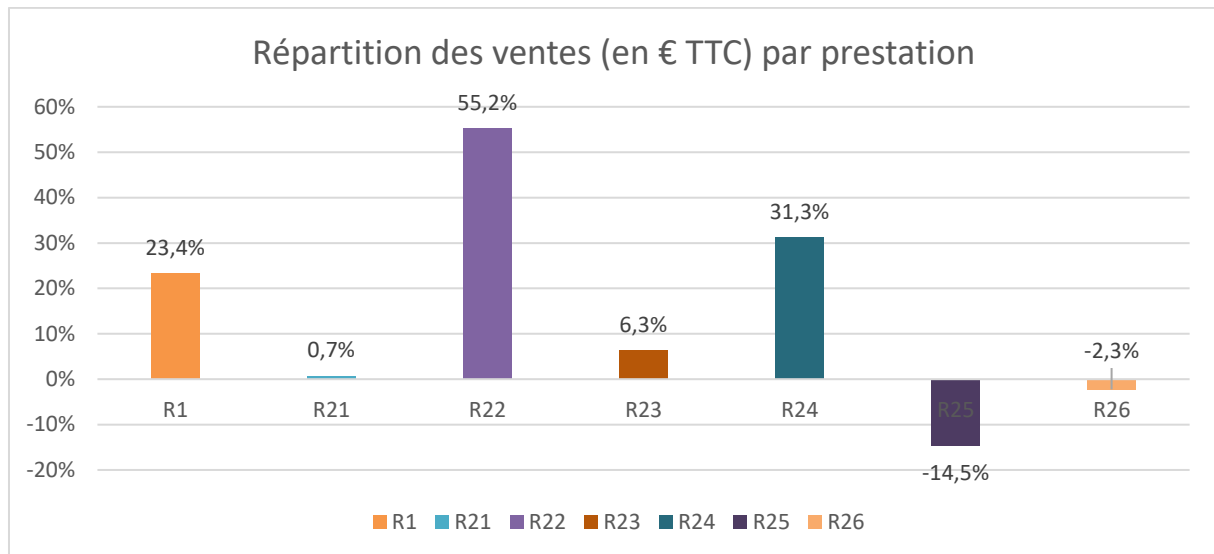


Figure 1 : Répartition des ventes (en € TTC) par prestation 2022

## 3.4 EVOLUTION DES TARIFS

### 3.4.1 MODE DE DETERMINATION DES TARIFS

Les prix des différentes énergies sont calculés suivant les modalités définies à l'article 56 du Contrat de Délégation de Service Public.

Phase tarifaire n° 1 : Du 18 Janvier 2016 (date de démarrage de la nouvelle DSP) au 31 Octobre 2016 (période de 100% gaz sous chaudières)

Phase tarifaire n° 2 : Du 1<sup>er</sup> Novembre 2016 au 30 novembre 2017 (acté dans l'avenant 1) (période gaz sous chaudières et cogénération)

Phase tarifaire n° 3 : Du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 31 Octobre 2028 (période avec géothermie en base, appoint gaz sous chaudières et cogénération)

Phase tarifaire n° 4 : Du 1<sup>er</sup> Novembre 2028 jusqu'au terme de la convention de Délégation (période avec géothermie en base et appoint gaz sous chaudières)

# 3

## EVOLUTION DU CONTRAT

### 3.4.2 EVOLUTION DES TERMES R1 ET R2

Au cours de l'exercice 2022, les termes R1 et R2 de la facturation ont évolué comme suit :

EVOLUTION R1 ET R2	R1		R2	
	(€ HT / MWh)	(€TTC / MWh)	(€ HT / KW)	(€ TTC / KW)
Janvier	30,31	31,98	138,52	146,14
Février	22,97	24,23	142,06	149,87
Mars	19,35	20,41	142,41	150,24
Avril	32,15	33,92	145,64	153,65
Mai	24,92	26,29	145,91	153,94
Juin	21,04	22,20	145,81	153,83
Juillet	22,71	23,96	147,54	155,65
Août	29,52	31,14	148,02	156,16
Septembre	41,04	43,30	149,59	157,82
Octobre	40,45	42,67	150,38	158,65
Novembre	30,23	31,89	149,27	157,48
Décembre	26,21	27,65	149,24	157,45

#### ➤ Concernant le terme R1 :

- Maintien du prix du R1 avec une mixité à 85,85% géothermie et 11,7% gaz et 2,45% de cogénération.
- Limitation de 104% de la hausse du prix de vente de l'énergie grâce à un impact faible des énergies fossiles dans le mixte énergétique.

#### ➤ Concernant le terme R2 :

Légère augmentation du prix du R2 de 8%

- R21 : augmentation de 18%, dû à l'augmentation de l'indice EL de 30%, mais qui pèse que 1% de la facture.
- R22 : augmentation de 11%. Légère augmentation de l'indice ICHT IME et augmentation de 16% de FSD2, qui représente 59% de la facture
- R23 : légère augmentation de 5% dû à l'augmentation de FSD2 de 16%
- R24 et R25 : peu de variation.

# 5 | QUALITE DE SERVICE

---

---

## 4.1 COMPTE DE RESULTATS DE LA PERIODE

---

Le compte de résultat de l'exercice et les documents spécifiques associés sont présentés dans l'annexe 3.1.

## 4.2 COMMENTAIRES

---

### 4.2.1 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL RETENUS POUR LA DETERMINATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES IMPUTEES AU COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des produits et des charges, directes et indirectes, imputé au compte de résultat est principalement constitué par un ensemble de factures émises ou reçues par GEODALYS pendant la saison.

### 4.2.2 VARIATION DU PATRIMOINE

Une centrale de géothermie constitué de deux bâtiments rentre dans le patrimoine de la délégation de service public.

### 4.2.3 SITUATION DES BIENS ET IMMOBILISATIONS A L'EXPLOITATION DE LA DELEGATION

Pas de nouvelles installations raccordées sur le réseau de chaleur (voir l'inventaire du matériel en annexe 2.2 et 2.4).

### 4.2.4 ETAT DES CREANCES DOUTEUSES ET IMPAYEES

Il n'y a pas eu de créances douteuses et impayées au cours de l'exercice 2022.

# 5 | QUALITE DE SERVICE

## 4.2.5 PRODUITS ET CHARGES : TERME R1

### 4.2.5.1 Détail des recettes d'exploitation R1 en € HT et en MWh

Détails des recettes d'exploitation en € HT

Nom Installation	Nom Client	Installation	R1 - Phase 3
CRE J BONJEAN	MAIRIE DE	6100591012	1 394
SSST21B BUREAUX	1001 VIES	6100591006	
SST 15 PROVENCE	1001 VIES	6100591015	10 467
SST 16 PROVENCE	1001 VIES	6100591016	18 481
SST 21B SCHWEIT	MAIRIE DE	6100591035	5 266
SST 23C LANVIN	137-143MAR	6100591017	5 740
SST 3 PICAR	70PICARDIE	6100591034	12 157
SST 36 DOISNEAU	CES DOISNE	6100591036	13 502
SST 37 CURIE	CONSEIL RE	6100591037	57 208
SST 38 BOITEUX	MAIRIE DE	6100591038	52 591
SST 39 COTY	MAIRIE DE	6100591039	9 212
SST COUBERTIN	MAIRIE DE	6100591004	5 080
SST1 SECOURS	SDIS MELUN	6100591001	3 755
SST10 G LORCA	RESIDENCE	6100591010	25 602
SST11 AUVERGNE	1001 VIES	6100591011	26 379
SST13 GS MACE	MAIRIE DE	6100591013	19 052
SST14 PROVENCE	1001 VIES	6100591014	12 524
SST18 BOURGOGNE	1001 VIES	6100591018	37 468
SST19 BOURGOGNE	1001 VIES	6100591019	21 516
SST2 BRETAGNE	BRETAGNE	6100591002	53 284
SST20 POLITZER	COLLEGE G.	6100591020	13 669
SST21 SAVOIE	1001 VIES	6100591021	46 389
SST22 BAS MOUL	HABITAT 77	6100591022	60 533
SST23 F P L	FORTOISEAU	6100591023	68 957
SST24 PARC MAIR	PARC	6100591024	25 575
SST25 WALLON	MAIRIE DE	6100591025	15 608
SST26 DOUMER	MAIRIE DE	6100591026	19 911
SST28 ALSACE	1001 VIES	6100591028	52 098
SST29 ALSACE	1001 VIES	6100591029	42 870
SST3 PICARDIE	PICARDIE 1	6100591003	20 586
	PICARDIE 2	6100591003	27 745
SST30 DELAUNE	1001 VIES	6100591030	7 008
SST31 CHAUSSY	MAIRIE DE	6100591031	2 022
SST32 SERRES	MAIRIE DE	6100591032	7 955
SST33 ABBAYE	HABITAT 77	6100591033	20 207
SST42 DELYS	626/656DEL	6100591042	8 522
SST5 AQUITAINE	AQUITAINE	6100591005	57 664
SST8 FOYER	ADOMA	6100591008	12 432
SST9 NORMANDIE	1001 VIES	6100591009	14 295
SSTGYM ANQUETIL	MAIRIE DE	6100591007	3 227
RES FLORE LYS	FLORE & LY	6100591043	1 931
<b>Total général</b>			<b>919 884</b>



# 5 | QUALITE DE SERVICE

## ELECTRICITE GEOTHERMIE REFERENCE D'ACHEMINEMENT : 50064361317449

Fournisseur	Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Date de la facture	Période facturée	N° Facture	Quantité kWh
VATTENFALL	26 029,90	5 205,98	31 235,88	15/02/2022	01/01/2022 au 31/01/2022	U22002138	255692,00
VATTENFALL	17 755,29	3 551,06	21 306,35	15/03/2022	01/02/2022 au 28/02/2022	U22004717	173958,00
VATTENFALL	11 858,33	2 371,67	14 230,00	13/04/2022	01/03/2022 au 31/03/2022	U22007687	116479,00
VATTENFALL	7 785,08	1 557,02	9 342,10	18/07/2022	01/04/2022 au 30/04/2022	U22013159	95031,00
VATTENFALL	4 619,82	923,96	5 543,78	16/06/2022	01/05/2022 au 31/05/2022	U22010011	54562,00
VATTENFALL	4 189,49	837,90	5 027,39	18/07/2022	01/06/2022 au 30/06/2022	U22013160	49279,00
VATTENFALL	3 680,80	736,16	4 416,96	16/08/2022	01/07/2022 au 31/07/2022	U22015788	41410,00
VATTENFALL	3 705,84	741,17	4 447,01	14/09/2022	01/08/2022 au 31/08/2022	U22018744	42945,00
VATTENFALL	4 095,78	819,16	4 914,94	13/10/2022	01/09/2022 au 30/09/2022	U22019047	48170,00
VATTENFALL	4 031,84	806,37	4 838,21	16/11/2022	01/10/2022 au 31/10/2022	U22021339	47178,00
VATTENFALL	9 959,82	1 991,96	11 951,78	14/12/2022	01/11/2022 au 30/11/2022	U22022987	100965,00
VATTENFALL	10 245,11	2 049,02	12 294,13	16/01/2023	01/12/2022 au 31/12/2022	U23000211	106234,00
VATTENFALL	-1 152,56	-230,51	-1 383,07	15/03/2023	01/12/2022 au 31/12/2022	U23004854	0,00

## ELECTRICITE CHAUFFERIE + COGE REFERENCE D'ACHEMINEMENT : 30002215866439

Fournisseur	Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Date de la facture	Période facturée	N° Facture	Quantité kWh
ENGIE	8 200,08	1 640,02	9 840,10	03/02/2022	01/01/2022 au 31/01/2022	120007750502	63419,00
ENGIE	6 017,08	1 203,42	7 220,50	03/03/2022	01/02/2022 au 28/02/2022	20037139724	56248,00
ENGIE	3 236,30	647,26	3 883,56	02/04/2022	01/03/2022 au 31/03/2022	220006776588	32224,00
ENGIE	5 984,86	1 196,97	7 181,83	28/05/2022	01/04/2022 au 30/04/2022	420005389070	39754,00
ENGIE	2 810,82	562,16	3 372,98	02/06/2022	01/05/2022 au 31/05/2022	320006312971	23358,00
ENGIE	2 231,95	446,39	2 678,34	05/07/2022	01/06/2022 au 30/06/2022	120008184394	18560,00
ENGIE	2 352,54	470,51	2 823,05	02/08/2022	01/07/2022 au 31/07/2022	20038140321	19501,00
ENGIE	2 241,11	448,22	2 689,33	02/09/2022	01/08/2022 au 31/08/2022	220007213649	18616,00
ENGIE	2 396,52	479,30	2 875,82	04/10/2022	01/09/2022 au 30/09/2022	20038571494	20060,00
ENGIE	2 660,45	532,09	3 192,54	03/11/2022	01/10/2022 au 31/10/2022	020038752784	22237,00
ENGIE	2 357,52	471,50	2 829,02	06/12/2022	01/11/2022 au 30/11/2022	520001306799	33277,00
ENGIE	2 201,32	440,26	2 641,58	17/01/2023	01/12/2022 au 31/12/2022	420005964804	27788,00

### 4.2.5.3 Mixités combustibles

# 5 | QUALITE DE SERVICE

MIXITE									
Mois	Entrée			Sortie			Mixité		
	GAZ CHAUDIERES MW/h PCS	GAZ COGE MW/h PCS	Géothermie MW/h	GAZ CHAUDIERES MW/h	COGE COGE MW/h	Géothermie MW/h	Gaz	Cogé	Géothermie
janv-22	856,48	1 310,00	5 465,00	716,87	363,00	5 465,00	11%	6%	84%
févr-22	356,35	224,44	4 834,00	298,26	52,00	4 834,00	6%	1%	93%
mars-22	59,13	1 895,56	4 338,00	49,49	438,00	4 338,00	1%	9%	90%
avr-22	145,56	0,00	3 592,00	121,83	0,00	3 592,00	3%	0%	97%
mai-22	62,42	0,00	1 276,00	52,25	0,00	1 276,00	4%	0%	96%
juin-22	5,34	0,00	926,00	4,47	0,00	926,00	0%	0%	100%
juil-22	207,49	0,00	659,00	173,67	0,00	659,00	21%	0%	79%
août-22	103,12	0,00	694,00	86,31	0,00	694,00	11%	0%	89%
sept-22	3,97	0,00	921,00	3,32	0,00	921,00	0%	0%	100%
oct-22	159,82	0,00	1 361,00	133,77	0,00	1 361,00	9%	0%	91%
nov-22	-37,28	722,22	4 084,00	-31,21	245,00	4 084,00	-1%	6%	95%
déc-22	2 417,18	2 635,33	3 332,00	2 023,18	997,00	3 332,00	32%	16%	52%
<b>Total</b>	<b>4 339,56</b>	<b>6 787,55</b>	<b>31 482,00</b>	<b>3 632,21</b>	<b>2 095,00</b>	<b>31 482,00</b>	<b>9,8%</b>	<b>5,63%</b>	<b>84,61%</b>

## Combustibles

- ➔ 9,8% de l'énergie thermique chaudière est issue du combustible gaz sur la saison
- ➔ 5,63% de l'énergie thermique de revalorisation de la cogénération est issue du combustible gaz).
- ➔ 84,61% de l'énergie thermique est issue de la géothermie.

## 4.2.6 PRODUITS ET CHARGES : TERME R2

### 4.2.6.1 Détail des recettes d'exploitation R2 en € HT

Le Terme R2 est composé de 6 sous-termes :

- Le terme R21 : représente le cout de l'énergie électrique utilisée par les auxiliaires pour assurer le fonctionnement des installations primaires, à l'exception des consommations électriques nécessaires au fonctionnement de l'installation de géothermie (doublet de géothermie au dogger), incluses dans le terme R1 et des consommations nécessaires au fonctionnement des installations situées dans les sous-stations des abonnés,
- Le terme R22 : représente le coût des prestations de conduite, de petit entretien pour assurer le fonctionnement des installations primaires, les frais administratifs (redevances, impôts et taxes, assurances...),
- Le terme R23 : représente les coûts de gros entretien, renouvellement et modernisation des installations primaires,
- Le terme R24 : représente les frais de financement et l'amortissement du programme de travaux de premier établissement de la présente convention, y compris de la géothermie,



# 5 | QUALITE DE SERVICE

- Le terme R25 représente la répercussion des subventions d'équipement perçues par le Délégitaire, amorties de la même façon que les biens correspondants,
- Le terme R26 : représente la répercussion des recettes fixes de la vente d'électricité et les frais de financement, l'amortissement, les couts fixes des prestations d'exploitation maintenance de la cogénération.

Nom Installation	Nom Client	Installation	R21 Abonnement - Phase 3	R22 Abonnement - Phase 3	R23 Abonnement - Phase 3	R24 Autres travaux abonnement - Phase 3	R24 Géothermie abonnement - Phase 3	R25 Abonnement - Phase 3	R26 Abonnement - Phase 3
CRE J BONJEAN	MAIRIE DE	6100591012	89	6 940	792	1 272	2 661	-1 828	-284
SSST21B BUREAUX	1001 VIES	6100591006	9	736	84	135	282	-194	-30
SST 15 PROVENCE	1001 VIES	6100591015	376	29 230	3 338	5 360	11 209	-7 701	-1 194
SST 16 PROVENCE	1001 VIES	6100591016	669	52 046	5 943	9 544	19 958	-13 712	-2 126
SST 21B SCHWEIT	MAIRIE DE	6100591035	235	18 295	2 089	3 355	7 016	-4 820	-747
SST 23C LANVIN	137-143MAR	6100591017	201	15 667	1 789	2 873	6 008	-4 127	-640
SST 3 PICAR	70PICARDIE	6100591034	488	37 957	4 334	6 960	14 556	-10 000	-1 551
SST 36 DOISNEAU	CES DOISNE	6100591036	835	65 531	7 420	11 915	24 918	-17 634	-2 655
SST 37 CURIE	CONSEIL RE	6100591037	1 109	86 324	9 857	15 829	33 103	-22 742	-3 527
SST 38 BOITEUX	MAIRIE DE	6100591038	1 416	110 191	12 583	20 205	42 255	-29 030	-4 502
SST 39 COTY	MAIRIE DE	6100591039	327	25 445	2 906	4 666	9 757	-6 703	-1 040
SST COUBERTIN	MAIRIE DE	6100591004	185	14 405	1 645	2 641	5 524	-3 795	-589
SST1 SECOURS	SDIS MELUN	6100591001	135	10 514	1 201	1 928	4 032	-2 770	-430
SST10 G LORCA	RESIDENCE	6100591010	1 091	84 957	9 701	15 578	32 579	-22 382	-3 471
SST11 AUVERGNE	1001 VIES	6100591011	654	50 890	5 811	9 332	19 515	-13 407	-2 079
SST13 GS MACE	MAIRIE DE	6100591013	800	62 246	7 108	11 414	23 869	-16 398	-2 543
SST14 PROVENCE	1001 VIES	6100591014	466	36 275	4 142	6 652	13 910	-9 557	-1 482
SST18 BOURGOGNE	1001 VIES	6100591018	1 127	87 690	10 014	16 080	33 627	-23 102	-3 583
SST19 BOURGOGNE	1001 VIES	6100591019	578	45 002	5 139	8 252	17 257	-11 856	-1 839
SST2 BRETAGNE	BRETAGNE	6100591002	1 266	98 520	11 250	18 065	37 780	-25 955	-4 025
SST20 POLITZER	COLLEGE G.	6100591020	420	32 700	3 734	5 996	12 540	-8 615	-1 336
SST21 SAVOIE	1001 VIES	6100591021	1 510	117 617	13 423	21 555	45 078	-31 025	-4 803
SST22 BAS MOUL	HABITAT 77	6100591022	2 241	174 435	19 919	31 986	66 891	-45 954	-7 127
SST23 F P L	FORTOISEAU	6100591023	1 805	140 473	16 041	25 758	53 868	-37 007	-5 739
SST24 PARC MAIR	PARC	6100591024	592	46 053	5 259	8 445	17 660	-12 133	-1 882
SST25 WALLON	MAIRIE DE	6100591025	593	46 158	5 271	8 464	17 700	-12 160	-1 886
SST26 DOUMER	MAIRIE DE	6100591026	746	58 040	6 628	10 643	22 257	-15 290	-2 371
SST28 ALSACE	1001 VIES	6100591028	1 158	90 109	10 290	16 523	34 554	-23 739	-3 682
SST29 ALSACE	1001 VIES	6100591029	1 164	90 635	10 350	16 619	34 756	-23 877	-3 703
SST3 PICARDIE	PICARDIE 1	6100591003	432	33 646	3 842	6 170	12 902	-8 864	-1 375
	PICARDIE 2	6100591003	796	61 930	7 072	11 356	23 748	-16 315	-2 530
SST30 DELAUNE	1001 VIES	6100591030	166	12 933	1 477	2 371	4 959	-3 407	-528
SST31 CHAUSSY	MAIRIE DE	6100591031	78	6 098	696	1 118	2 339	-1 607	-249
SST32 SERRES	MAIRIE DE	6100591032	525	40 901	4 671	7 500	15 684	-10 775	-1 671
SST33 ABBAYE	HABITAT 77	6100591033	765	59 512	6 796	10 912	22 821	-15 678	-2 431
SST42 DELYS	626/656DEL	6100591042	281	21 870	2 497	4 010	8 387	-5 762	-894
SST5 AQUITAINE	AQUITAINE	6100591005	1 497	116 500	13 303	21 362	44 675	-30 692	-4 760
SST8 FOYER	ADOMA	6100591008	338	26 286	3 002	4 820	10 080	-6 925	-1 074
SST9 NORMANDIE	1001 VIES	6100591009	555	43 214	4 935	7 924	16 572	-11 385	-1 766
SSTGYM ANQUETIL	MAIRIE DE	6100591007	111	8 622	985	1 581	3 306	-2 271	-352
RES FLORE LYS	FLORE & LY	6100591043	43	3 923	445	695	1 453	-998	-183
<b>Total général</b>			<b>27 870</b>	<b>2 170 516</b>	<b>247 783</b>	<b>397 863</b>	<b>832 045</b>	<b>-572 190</b>	<b>-88 677</b>

# 5 | QUALITE DE SERVICE

## 4.2.6.2 Détail des charges d'exploitation R2 en € HT

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION - R2 € HT		
Lieu	Charges d'exploitation	Somme de Montant en devise interne
FU - Chauffage	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEM	95,32
	LOCATIONS LONGUE DUREE MAT. & MOB. DE I	2 778,71
	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00
<b>Total FU - Chauffage</b>		<b>2 874,03</b>
P2 - Chauffage	ACHATS ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	27 240,12
	ASSURANCES BRIS DE MACHINES	15 987,77
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	774,40
	ETUDES ET RECHERCHES	1 200,00
	Fourn.n.stock : GAZ DISTRIB : Part Propo	0,00
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEM	83 955,56
	LOCATIONS PONCTUELLES MAT. & OUTILLAGE	9,64
	PERSONNEL DETACHE	145 896,14
	REDEVANCES CONCESSION ET AFFERMAGE	125 029,53
	SOUS-TRAITANCE GENERALE CONTRACTUELLE	85 757,11
	SOUS-TRAITANCE GENERALE METIER	23 527,40
	SOUS-TRAITANCE MATERIEL	28 733,16
	TELEPHONES MOBILES	-397,44
	VARIATION STOCK M.P.-QUOTAS Co2	12 716,00
	Fourn.n.stock : EAU	3 253,29
	Fourn.n.stock : ELECTRICITE Prime Fixe	42 324,75
	MAINTENANCE IMMOBILIERE	4 118,10
	FRAIS DIVERS	3 153,75
	TELEPHONES FIXES	183,53
	CONTRIBUTION-ECO-TERRITORIALE (CET)	90 827,00
	COTISATIONS ET CONCOURS DIVERS	2 347,00
	ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE EXPLOIT	6 827,50
	SOUS-TRAITANCE GENERALE AUTRE	5 580,24
	AUTRES FRAIS TELECOMMUNICATIONS	2 414,14
	TAXES DIVERSES	245,00
	Fourn.n.stock : ELECTRICITE Part proport	1 564,85
	SOUS-TRAITANCE INFORMATIQUE	0,00
LIGNES SPECIALISEES- RESEAU INFORMATIQUE	80,00	
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	455,00	
<b>Total P2 - Chauffage</b>		<b>713 803,54</b>
P2 - Cogénération	ACHATS ETUDES PRESTATIONS DE SERVICE	1 490,00
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEM	19 956,35
	HONORAIRES - AUTRES PRESTATAIRES	2 679,29
	SOUS-TRAITANCE GENERALE CONTRACTUELLE	7 055,87
	SOUS-TRAITANCE GENERALE METIER	980,00
	SOUS-TRAITANCE MATERIEL	13 164,25
	Fourn.n.stock : ELECTRICITE Prime Fixe	288,84
DOTATION PROV RISQUES & CHARGES D'EXPLI	0,00	
<b>Total P2 - Cogénération</b>		<b>45 614,60</b>

# 5 | QUALITE DE SERVICE

P3 - Chauffage	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEM	78 084,86
	SOUS-TRAITANCE GENERALE CONTRACTUELLE	-13 350,75
	SOUS-TRAITANCE GENERALE METIER	36 738,35
	SOUS-TRAITANCE MATERIEL	10 023,19
<b>Total P3 - Chauffage</b>		<b>111 495,65</b>
P3 - Géothermie	ETUDES ET RECHERCHES	58 877,99
	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEM	63 575,98
	HONORAIRES - AUTRES PRESTATAIRES	13 123,85
	SOUS-TRAITANCE GENERALE METIER	-51 013,19
<b>Total P3 - Géothermie</b>		<b>84 564,63</b>
P3 - Réseau	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEM	1 187,60
	SOUS-TRAITANCE GENERALE METIER	54 681,91
<b>Total P3 - Réseau</b>		<b>55 869,51</b>
P3 - Sous-station	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEM	19 275,77
	HONORAIRES - AUTRES PRESTATAIRES	-7 426,83
	SOUS-TRAITANCE GENERALE METIER	45 311,83
<b>Total P3 - Sous-station</b>		<b>57 160,77</b>
P4 - Chauffage	DOTATION AMORT CADUCITE	867 329,48
<b>Total P4 - Chauffage</b>		<b>867 329,48</b>
Vente R23 / Dotations	PROV GER	539 985,26
<b>Total Vente R23 / Dotations /Reprises</b>		<b>539 985,26</b>
<b>Total général</b>		<b>2 478 697,47</b>

## 4.2.7 CHIFFRES CLES DES VENTES DE CHALEUR PAR SAISON

	2016		2017		2018		2 019	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
MWh Vendus	30 534		34 206		33 817		36 344	
R1/MWh (€)	33,68	40,41	33,18	39,61	9,67	10,21	9,74	10,28
R2/MWh (€)	35,48	37,44	52,24	55,11	120,61	127,24	129,07	136,17
R1 + R2 (€)	1 660 114	1 900 518	2 102 793	2 375 777	2 848 838	3 005 524	3 038 126	3 205 223
Prix du MWh (€)	54,37	62,24	61,47	69,45	84,24	88,88	83,59	88,19

	2 020		2 021		2 022	
	€HT	€TTC	€HT	€TTC	€HT	€TTC
MWh Vendus	34 739		39 843		33 642	
R1/MWh (€)	9,31	9,82	13,36	14,09	27,34	28,85
R2/MWh (€)	128,70	135,78	132,36	139,64	144,39	152,33
R1 + R2 (€)	2 974 731	3 138 341	3 258 827	3 438 063	3 935 094	4 151 524
Prix du MWh (€)	85,63	90,34	81,79	86,29	116,97	123,40

Pour comparer les deux années 2021 et 2022, nous avons une hausse de 104,6% du R1 dû à l'augmentation du gaz et une hausse de 9,1% du R2, par contre nous avons une hausse du R1+R2 de 20,8%. Le cout du €/Mwh a augmenté de 43% dû à l'augmentation du R1 et R2 et une baisse de 15,5% des ventes.

# 5 | QUALITE DE SERVICE

## 4.2.8 GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Pour l'année 2022, les dépenses de GER s'élèvent à 800 845,71 €HT.

La liste des travaux réalisés dans le cadre du GER est précisée en annexe 3.4.

### Solde du compte GER

Compte GER	
Solde au 1 janvier 2021	278 451,94 €HT
Ventes	247 578,06 €HT
Dépenses	800 845,71 €HT
Solde de la saison 2021	- 553 267,65 €HT

### DETAIL DES RECETTES/DEPENSES

Saison	Recettes €HT	Dépenses €HT	Solde de la saison	Solde cumulé
2016	175 732,23 €	63 413,72 €	112 318,51 €	112 318,51 €
2017	193 896,72 €	74 247,79 €	119 648,93 €	231 967,44 €
2018	213 904,66 €	82 122,60 €	131 782,06 €	363 749,50 €
2019	227 475,85 €	229 364,15 €	-1 888,30 €	361 861,20 €
2020	225 149,92 €	283 717,57 €	-58 567,65 €	303 293,55 €
2021	231 956,34 €	256 797,95 €	-24 841,61 €	278 451,94 €
2022	247 578,06 €	800 845,71 €	-553 267,65 €	-274 815,71 €

Les principaux travaux engagés sont :

**CHAUFFERIE :**

- Remplacement de la pompe réseau n°2 et de son variateur de vitesse.
- Remplacement de l'échangeur du moteur de cogénération.
- Remplacement du coffret électrique de chauffage des locaux sociaux
- Remplacement de la pompe petit débit par un gros débit du GMP.
- Mise en place éclairage ATEX pour les vannes gaz extérieur.

**CENTRALE GEOTHERMIE :**

- Diagraphie du puits producteur
- Remplacement des 2 vannes têtes de puits.
- Remplacement des vannes des filtres cycloniques.
- Remplacement de la garniture de la pompe de réinjection
- Reprise des contraintes de tuyauterie sur la pompe de réinjection.
- Création d'un by-pass sur le réseau géothermique.
- Mise en place d'un coffret d'alimentation HT de la pompe Exhaure.

**RESEAU :**

- Remplacement des deux vannes d'isolement de l'antenne des sous station 15-16 et 20.
- Création d'une chambre d'isolement pour l'antenne de la sous station 29.
- Réparation de deux fuites sur le réseaux primaire.

**SOUS STATIONS :**

- Remplacement des vannes 2 voies échangeur chauffage sous station 4, 27 et 31.
- Suppression des vannes SAPAG (ancienne DSP) à la sous station 20.
- Mise en place d'un pré-chauffeur eau froide dans les sous stations 2, 3, 5,10 et 23.

# 5 | QUALITE DE SERVICE

## 5.1 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

### 5.1.1 CONTINUITE DE SERVICE

Les abonnés du chauffage urbain ont subi 23 heures de manque de chaleur sur l'année 2022, dû à deux fuites réseaux, deux pannes de la chaufferie et diverses pannes de la géothermie.

L'arrêt du chauffage a eu lieu le 18/05/2022 et la remise en service le 01/10/2022.

### 5.1.2 EGALITE DE TRAITEMENT

La tarification applicable aux abonnés du réseau de chaleur est identique pour l'ensemble de ceux-ci. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, la taxe de la TICGN (Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel) est refacturée à l'ensemble des abonnés.

### 5.1.3 PRINCIPE DE TRANSPARENCE

GEODALYS est engagé dans un principe de transparence vis-à-vis de l'ensemble de ses clients.

Un point périodique est fait avec l'autorité délégante et GEODALYS, et envoi à la DRIEE des rapports concernant nos obligations réglementaires.

### 5.1.4 RELATION CLIENT

GEODALYS se tient à l'écoute de ses clients à travers notamment des rencontres clients réalisées à différents niveaux : Nous avons mis un site internet :

<https://www.rezomee.fr/reseau-chaleur-dammarie/geodalys> à disposition.

- Réunion Exploitation régulière avec les abonnés
- Réunion mensuelle avec l'AMO mandaté par la ville.
- Réunion avec les représentants de la ville mensuellement.

### 5.1.5 ENGAGEMENT SOCIAL

En tant qu'acteur local, GEODALYS s'engage dans la vie de la ville par le biais d'actions sociales, comme la visite de la centrale géothermie aux habitants de la ville.

Durant l'année 2022, avec la situation sanitaire, nous n'avons pas accueilli de stagiaire.

## 5.2 DEMARCHE QUALITE

Dans ce contexte à enjeux multiples et face à un secteur d'activités en constante mutation, GEODALYS a la volonté de se donner tous les moyens nécessaires pour :

- Répondre pleinement aux exigences de ses clients et construire avec eux une relation à valeur ajoutée,
- Exécuter ses contrats avec professionnalisme et innovation dans l'objectif de respecter ses engagements et de satisfaire au mieux ses parties prenantes,
- Respecter en permanence, et si possible, anticiper les évolutions légales, réglementaires et autres, ainsi que les standards applicables à ses métiers,
- S'améliorer en continu en analysant notamment la performance de ses processus et de ses activités, ainsi qu'en évaluant périodiquement la satisfaction de ses parties prenantes (Clients, Actionnaires, Collaborateurs, Collectivité).

**Certification ISO 14001 et ISO 9001 en 2015 selon le certificat n° 0113619 en date du 10 mars 2021.**

## 5.3 PERFORMANCE ENERGETIQUE

En tant qu'acteur des services à l'efficacité énergétique et environnement, GEODALYS est engagée dans une démarche de performance énergétique par :

- Le suivi et l'analyse de l'indice d'efficacité énergétique du réseau de chaleur
- Le suivi de la performance énergétique des outils de production
- La recherche permanente des sources de gain en efficacité énergétique (audits techniques, benchmark, renouvellement par équipement plus performant)
- L'intégration du critère d'efficacité énergétique dans les achats de matériel et d'équipement

# 5 | QUALITE DE SERVICE

## 5.4 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

### 5.4.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

GEODALYS est engagée dans une démarche de performance environnementale qui se traduit par les engagements suivants :

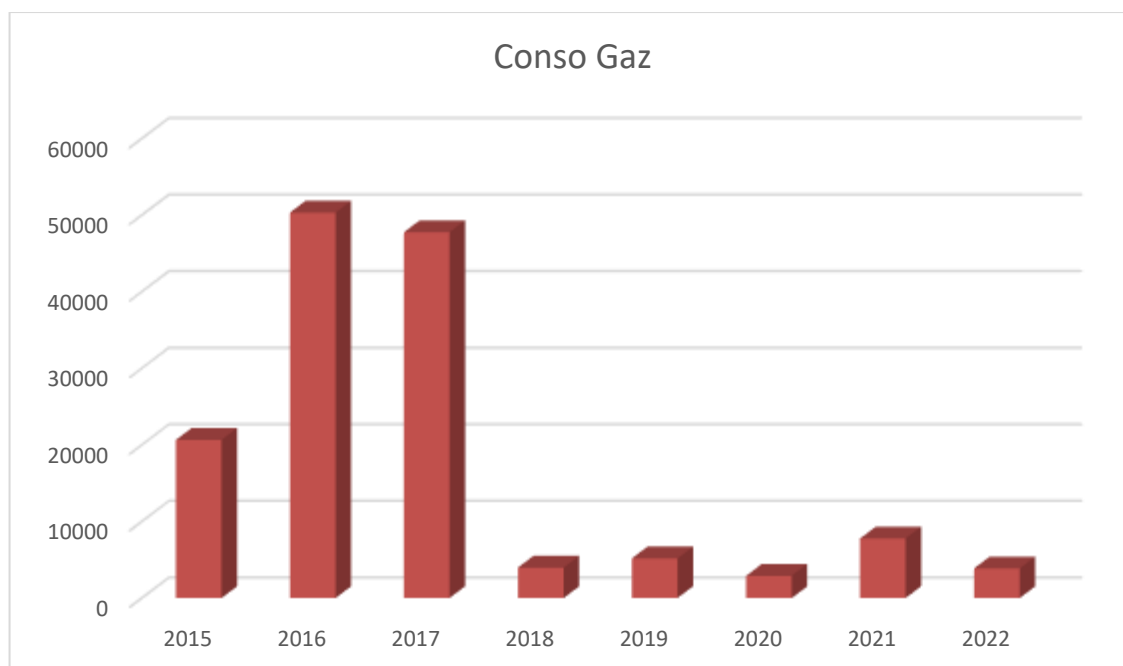
- Engager une dynamique de conformité aux exigences légales et autres,
- Améliorer en permanence la maîtrise des aspects environnementaux en vue de réduire les impacts des activités concernées,
- Allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à l'amélioration continue du système de management environnemental.

### 5.4.2 REJETS ATMOSPHERIQUES GAZEUX

La campagne annuelle de mesure des émissions gazeuses des équipements de la chaufferie de Dammarie les Lys a été effectuée selon la réglementation en vigueur.

Un rapport de bilan annuel de la surveillance de la chaufferie de l'année 2021 a été transmis à la DRIEE

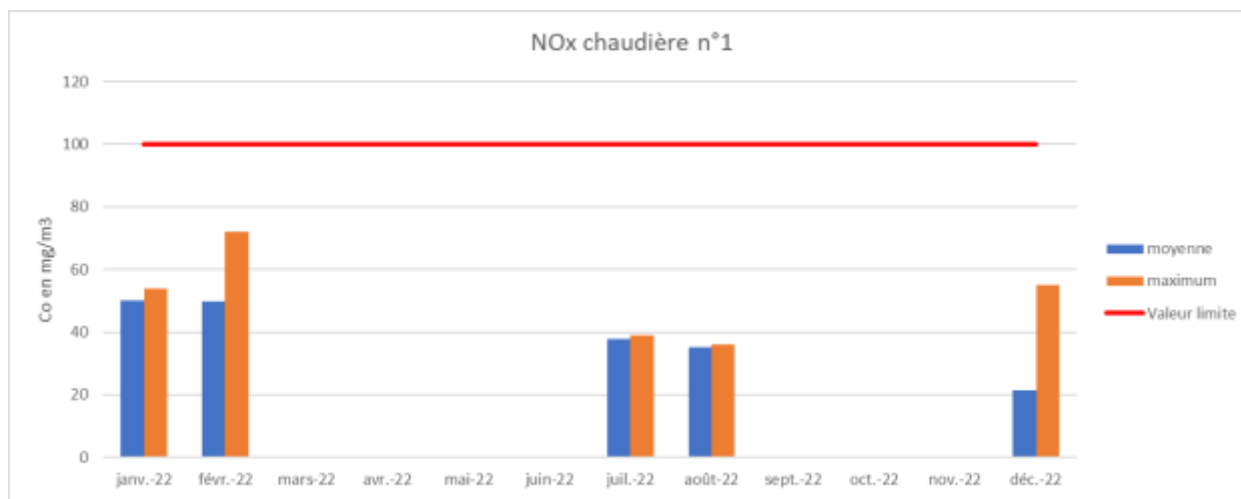
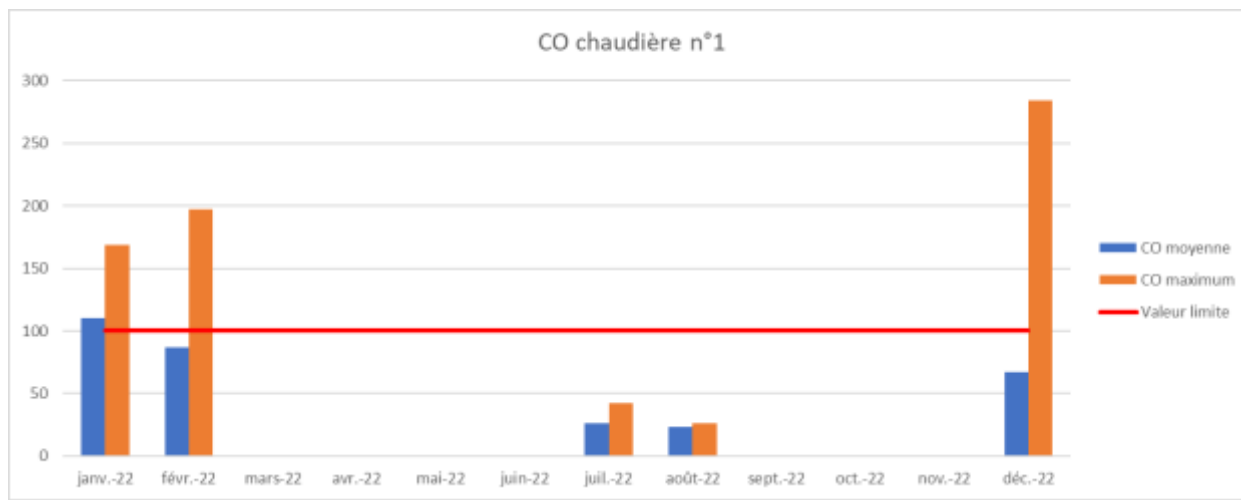
Ci-dessous un graphe montrant la baisse significative de la consommation de gaz et donc des rejets atmosphériques gazeux.





# 5 | QUALITE DE SERVICE

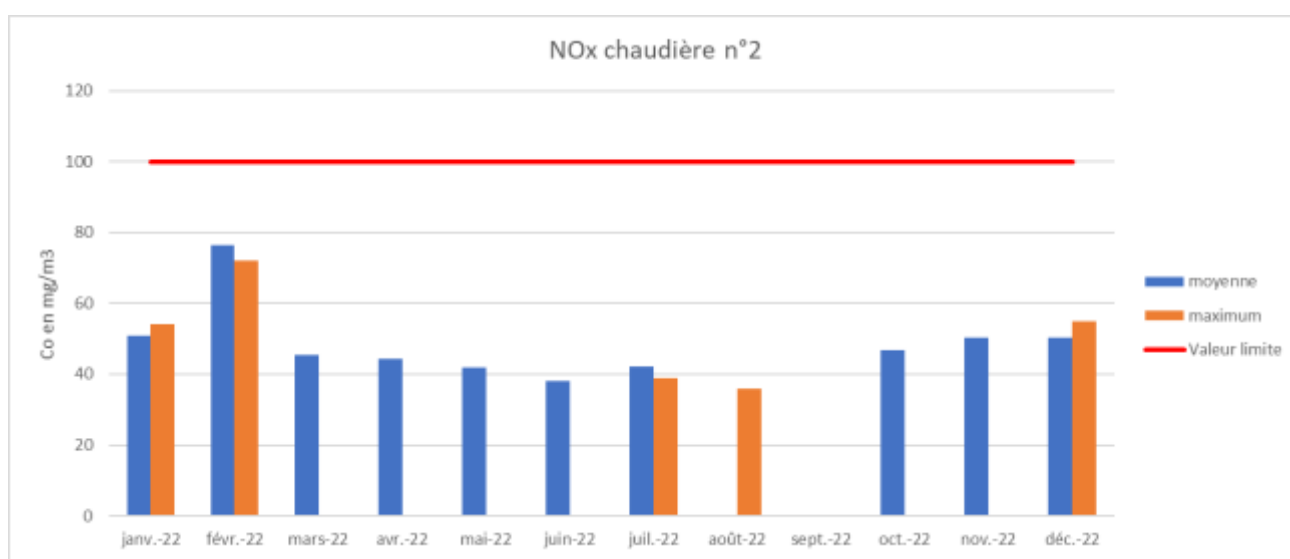
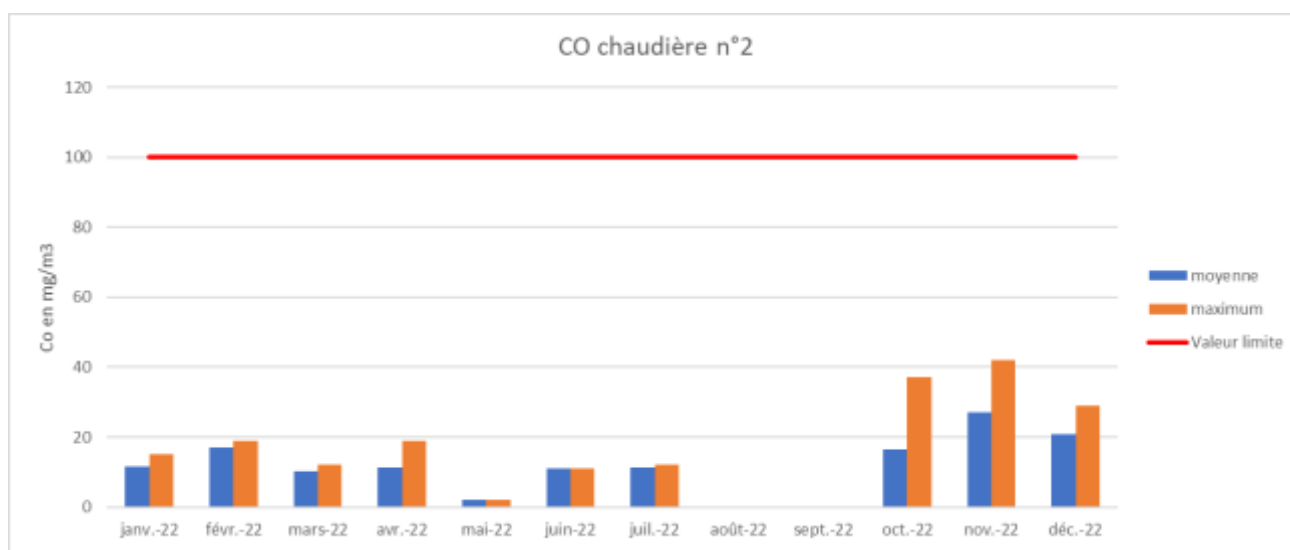
Ci-dessous un graphe du CO et Nox de la chaudière n°1 de l'année 2022.



**REMARQUES :** les dépassements des valeurs maximum de CO sur la chaudière n°1 correspond au démarrage de la chaudière de courte durée. Nous avons fait intervenir un prestataire pour la reprise des réglages en février. Nous pouvons voir que la moyenne est inférieure à la valeur limite autorisée en fin d'année.

# 5 | QUALITE DE SERVICE

Ci-dessous un graphe du CO et Nox de la chaudière n°2 de l'année 2022.



## 5.4.3 GESTION DES QUOTAS DE CO<sub>2</sub>

Gestion à la charge de GEODALYS.

Déclaration GEREPE				Achats Tonnes CO2				Ventes Tonnes CO2						
Année	Tonnes CO2 Déclarées et validées	Allocation PNAQ	Solde Saison	Solde Cumulé	Date	Quantité [Tonnes]	Prix [€HT/Tonne]	Montant [€HT]	Date	Quantité	Prix [€HT/Tonne]	Montant [€HT]	Solde Corrigé Saison	Solde Corrigé Cumulé
2016	10 152	6 664	-3 488	-3 488				-				-	-3 488	-3 488
2017	8 833	5 744	-3 089	-6 577				-				-	-3 089	-6 577
2018	828	4 854	4 026	-2 551				-				-	4 026	-2 551
2019	956	0	-956	-3 507				-				-	-956	-3 507
2020	573	0	-573	-4 080	24-mars-20	1 800	16,95	30 510,00				-	1 227	-2 280
					18-mai-20	1 300	18,50	24 050,00				-	1 300	-980
2021	1 424	1 283	-141	-4 221				-				-	-141	-1 121
2022	2 027	1 250	-777	-4 998				-				-	-777	-1 898

# 5

# QUALITE DE SERVICE

Nous avons une baisse de 8 125 tonnes des émissions de CO2 sur l'année 2022 par rapport à 2016 en fonctionnement tout gaz. La hausse des émissions de CO2 est dû à la demande de fonctionnement de la cogénération par EDF.

## 5.4.4 GESTION DES DECHETS

Ci-dessous une extraction des déchets pour l'année 2022.

Déchet sortant				Expédition et Transport du déchet (émission du BSD)					Traitement du déchet (retour du BSD pour un déchet dangereux)							
Nature du Déchet	Code Déchet	Opération d'élimination prévue	Quantité estimée (tonnes)	Date d'expédition	N° du BSD	Nom du Transporteur	Adresse du Transporteur	N° de récépissé de déclaration du Transporteur	Nom du site de traitement	Adresse du site de traitement	Quantité réelle (tonnes)	Code du traitement opéré	Traitement (Remplissage automatique)	Mode de traitement (Remplissage automatique)		
				(Ordre chronologique obligatoire)	(si déchet dangereux)										En haut de la page, au dessus de la case n°1 : "bordereau n°"	Case du BSD n°10 "expédition reçue à l'installation de destination"
Case du BSD n°3 "dénomination usuelle"				Case du BSD n°2 Dernière ligne	Case du BSD n°6 "quantité"	Case du BSD n°9 "déclaration générale de l'émetteur du bordereau"	Case du BSD n°8 "collecteur-transporteur"		Case du BSD n°10 "expédition reçue à l'installation de destination"			Case du BSD n°11				
Case du BSDA n°1				Case du BSDA n°2	Case du BSDA n°1	Case du BSDA n°3		Case du BSDA n°4			Case du BSDA n°5					
				D E Installation de stockage de déchets dangereux						D O Vérification			D E Installation de stockage de déchets non dangereux en casier			
Remplissage automatique		A remplir par le site					Remplissage automatique		Rempli par le Siège		Remplissage automatique		Rempli par le Siège		Remplissage automatique	
Déchets séparateurs hydrocarbures	13 05 02*		8 000L	17/05/22	20220517-TH790GX97	NET'CUV	3 rue de Régale 77181 COUNTRY	77DT20217057	SITREM	64 RUE DE PARIS 64-66 93130 NOISY-LE-SEC	8,8	D9				
Chiffons et absorbants	15 02 02*		120 kg	10/06/22	5	Allard Logistics 78	Rue du clos reine 78410 Aubergenville	05/01/2022	SUEZ RR IWS Chemicals France	18 route du bassin 6 92230 Gennevilliers	0,123	R12				
Aérosols	16 05 04*		50 kg	10/06/22	4	Allard Logistics 78	Rue du clos reine 78410 Aubergenville	05/01/2022	SUEZ RR IWS Chemicals France	18 route du bassin 6 92230 Gennevilliers	0,059	R12				
Piles en mélange dont accumulateurs lithium	16 06 02*		40 kg	10/06/22	3	Allard Logistics 78	Rue du clos reine 78410 Aubergenville	05/01/2022	SUEZ RR IWS Chemicals France	18 route du bassin 6 92230 Gennevilliers	0,018	R12				
Néons	20 01 21*		60 kg	10/06/22	2	Allard Logistics 78	Rue du clos reine 78410 Aubergenville	05/01/2022	SUEZ RR IWS Chemicals France	18 route du bassin 6 92230 Gennevilliers	0,028	R12				
Toner et cartouches d'impression	16 02 15*		80 kg	10/06/22	1	Allard Logistics 78	Rue du clos reine 78410 Aubergenville	05/01/2022	SUEZ RR IWS Chemicals France	18 route du bassin 6 92230 Gennevilliers	0,069	R12				
Déchets séparateurs hydrocarbures	13 05 07*		2000L	15/11/22	20221115-QPX5MFH9J	NET'CUV	3 rue de Régale 77181 COUNTRY	77DT20217057	SITREM	64 RUE DE PARIS 64-66 93130 NOISY-LE-SEC	2,4	B5				

## 5.5 SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

### 5.5.1 POLITIQUE SANTE ET SECURITE

La sûreté des installations et la santé et sécurité des personnes sont des priorités pour GEODALYS.

En ce sens, GEODALYS s'emploie à :

- Identifier et évaluer les risques inhérents aux installations et à mettre en œuvre les plans d'actions adaptés pour maîtriser ces risques
- Animer la politique Santé et Sécurité auprès de ses collaborateurs par des actions des sensibilisations (Causeries, Affichages, ...)
- Travailler sur le comportement des personnes notamment via les visites préventives de sécurité.
- Maîtriser les risques liés à la co-activité lors d'intervention d'entreprises extérieures, notamment par l'établissement de plan de prévention ou de plan particulier de Santé et protocole de sécurité.
- Améliorer en permanence la sûreté des installations et la sécurité des personnes via la remontée de situations dangereuses, d'audits et ou d'exercices de mise en situation d'urgence.

### 5.5.2 ACTIONS

Plans de prévention réalisés	systematique
Nombre d'accident du Travail	0

Nous ne déplorons pas d'accident de travail pour l'année 2022.

# 5 | QUALITE DE SERVICE

## 5.6 INDICATEURS ET SYNTHESE

### 5.6.1 PRESENTATION DES INDICATEURS RETENUS

#### 5.6.1.1 Pour la Continuité de Service

L'indicateur est calculé comme suit pour chaque arrêt long non planifié :

$$I_{cs} = \frac{\text{Nb d'heures d'interruption} \times \text{Nb de kW souscrits sur ss-st concernées}}{\text{Nb total de kW souscrits}}$$

Heures Manque	kW souscrits	kW totaux	I-cs
4,0	20 882	20 882	4,0
4,0	20 882	20 882	4,0
56,0	5 486	20 882	14,7
4,0	1 227	20 882	0,2
<b>TOTAL</b>			<b>22,9</b>

$$I_{cs} = 23$$

NOTA : cette valeur revient à dire que l'ensemble de ces perturbations sur le réseau est équivalent en volume de fournitures, à une coupure de 23 heures sur l'ensemble du réseau.

#### Récapitulatif des pannes chaufferie :

- Une panne de la chaufferie

#### Récapitulatif des pannes liés à la géothermie :

- Quelques pannes de la géothermie et diagraphie du puits producteur durant 15 jours.

#### Récapitulatif fuites réseaux :

- 2 fuites sur réseaux primaires :
  - Une fuite sur le mail Marcel Pouvreau
  - Une fuite sur l'antenne de la sous station 29

5.6.1.2 Pour la Performance Environnementale

L'indicateur est calculé comme suit :

$$I_{\text{perf\_env}} = \frac{\text{Nb de tonnes de CO}_2 \text{ émises}}{\text{Nb de tonnes de CO}_2 \text{ allouées}}$$

Les émissions de CO<sub>2</sub> pour l'année 2022 pour le réseau de Dammarie les Lys sont de 2 027 tCO<sub>2</sub>. Suite au passage en période PNAQ5 (2021-2025), la quantité allouée en 2022 est de 134 tonnes pour le réseau de Dammarie les Lys.

$I_{\text{perf-env}} = 15,12$  en 2022

5.6.1.3 Pour la Performance Energétique

Nous proposons un ratio calculé comme suit :

$$I_{\text{perf éner}} = \text{Rdt global installation} = \frac{\text{Nb de MWh vendus} + \text{MWh élec produite par la cogé}}{\text{Nb de MWh PCI gaz de combustible acheté} + \text{conso élec chaufferie et géo}}$$

Nous prenons en compte l'ensemble des MWh gaz et électrique consommés pour les chaufferie-cogénération-géothermie et les ventes thermiques et électriques, pour avoir le coefficient de performance.  
I perf-éner pour l'année 2022 est de 3,13.

5.6.1.4 Pour la Satisfaction Client

**Isatisf = Nombre de réclamations justifiées par écrit pour manque de fourniture primaire (hors fuite ou interventions planifiées sur le réseau)**

Isatisf pour l'année 2022 est de 0.

5.6.1.5 Pour la Sécurité**Taux de Fréquence et Taux de Gravité (AT avec arrêt)**

Durant l'année 2022 : 0 accident de travail avec arrêt, soit un Taux de Fréquence = 0 et Taux de Gravité = 0.

# 5 | QUALITE DE SERVICE

## 5.6.2 SYNTHESE DES INDICATEURS

NOTA : L'ensemble des indicateurs a été choisi pour que la valeur « idéale » soit 0.

Rubrique	Indice et valeur	Echelle des Valeurs	Observations
Continuité de Service	Ics = 23	0 - 1000	Indice à 23 n'est pas un bon indice. Cela montre que les abonnés ont subi une coupure de 23 heures.
Performance Environnementale	I perf-env = 15,12	0 - 100	Le fonctionnement de la géothermie avec un mix inférieur de 85% ne permet pas d'avoir un bon indice performance environnementale
Performance Energétique	I perf-ener = 3,13	0 - 20	L'indice de 3,13 est faible par rapport aux années précédentes, dû à la demande d'Enedis du fonctionnement de la cogénération.
Satisfaction Client	I satisf = 0	0 - 1000	Pas de réclamation écrite pour manque de fourniture.
Sécurité	TF = 0 / TG = 0	0 - 20	Pas d'accident de travail

## Récapitulatif des données chiffrées

Données Techniques			
Unité de production	Puissance Thermique Installée	35.2	MW
Réseau de distribution	Fluide caloporteur du réseau	eau chaude	
	Longueur du réseau	7,2	Km
	Pression du réseau	12	Bar
	Température maximum du réseau de chaleur	105	°C
Sous-stations	Nombre de sous-stations	38	
	Nombre de polices d'abonnement	40	
	Nombre d'abonnés	15	
	Nombre d'échangeurs	67	
	Puissance installée totale	20 882	KW
	Puissance appelée maxi (-7 °C)	15	MW
Caractéristique technique du service	Degrés Jours Unifiés	1.932	
	Ventes de chaleur	33 642	MW
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	282	kW
	Rendement du Réseau	90,4	%
Performance environnementale	Pertes réseau	3.557	MW
	Nombres de fuites traitées	3	
	Emissions de CO <sub>2</sub>	2.027	Tonnes
	Taux d'Energie Renouvelable	84,61	%
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail :	0	
	Taux de fréquence	0	
	Taux de gravité	0	



Qualité de service			
	Nombre de réclamations et plaintes reçues :	0	
	Nombre de mise en demeure reçue :	0	
	Actions de communications externes :	< 10	
Données de la délégation			
	Date du début du contrat	18/01/2016	
	Date de fin du contrat	17/01/2043	
	Prix moyen du MWh pour la période	123,37	€ TTC/MWh
Résultats financiers	Dépenses GER sur l'année	800.845,71	€ HT
	Solde du GER Cumulé	-274 815,71	€ HT
Développement	Nombre de raccordements	1	
	Nombre de dé-raccordements	0	

<b>Annexe 1</b>	<b>Exécution du service</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ ANNEXE 1.1 : Détail des DJU par abonné</li><li>➤ ANNEXE 1.2 : Liste des contrôles réglementaires réalisés</li><li>➤ ANNEXE 1.3 : Consommations d'eau</li></ul>
<b>Annexe 2</b>	<b>Evolution du contrat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ ANNEXE 2.1 : Listes des abonnés et des puissances souscrites</li><li>➤ ANNEXE 2.2 : Inventaire du matériel en chaufferie</li><li>➤ ANNEXE 2.3 : Inventaire du matériel centrale géothermie</li><li>➤ ANNEXE 2.4 : Inventaire du matériel en sous-station</li></ul>
<b>Annexe 3</b>	<b>Compte rendu financier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ ANNEXE 3.1 : Compte d'exploitation de la délégation exercice 2017</li><li>➤ ANNEXE 3.2 : Comptabilité sociale de la société dédiée</li><li>➤ ANNEXE 3.3 : Intéressement</li><li>➤ ANNEXE 3.4 : Tableau des dépenses GER</li><li>➤ ANNEXE 3.5 : Photos des dépenses GER</li></ul>
<b>Annexe 4</b>	<b>Qualité de Service</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ ANNEXE 4.1 : Démarche Qualité : Certificat ISO 9001</li></ul>
<b>Annexe 5</b>	<b>Compléments</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ ANNEXE 5.1 : Organigramme de l'équipe d'exploitation</li><li>➤ ANNEXE 5.2 : Eléments Justificatifs gaz naturel</li><li>➤ ANNEXE 5.3 : TGAP</li><li>➤ ANNEXE 5.4 : Evolution des indices</li><li>➤ ANNEXE 5.5 : Consommation et facturation électricité</li></ul>

## ANNEXE EXECUTION DU SERVICE

### 1

ANNEXE 1.1 : Détail des DJU par abonné

---

ANNEXE 1.2 : Liste des contrôles réglementaires réalisés

---

ANNEXE 1.3 : Consommations d'eau

## 7

## Sommaire

## ANNEXE 1.1 : Détail des DJU par abonné

DJU SAISON 2022							
Numéro	Nom	Date début d'ann	Date d'arrêt	Date d'alluma	Date de fin d'ann	Nombre de jours de chauffe	DJR (station de Mel)
6100591001	SST1 SECOURS	29/12/2021	18/05/2022	27/10/2022	29/12/2022	203	1978
6100591002	SST2 BRETAGNE	29/12/2021	11/05/2022	01/10/2022	29/12/2022	222	2045
6100591003	SST3 PICARDIE	29/12/2021	11/05/2022	11/10/2022	29/12/2022	212	1995
6100591004	SST COUBERTIN	29/12/2021	12/04/2022	04/11/2022	29/12/2022	159	1805
6100591005	SST5 AQUITAINE	29/12/2021	10/05/2022	06/10/2022	29/12/2022	216	2022
6100591007	SSTGYM ANQUETIL	29/12/2021	12/04/2022	01/11/2022	29/12/2022	162	1821
6100591008	SST8 FOYER	29/12/2021	10/05/2022	01/11/2022	29/12/2022	190	1953
6100591009	SST9 NORMANDIE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591010	SST10 G LORCA	29/12/2021	03/05/2022	07/11/2022	29/12/2022	177	1888
6100591011	SST11 AUVERGNE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591012	CRE J BONJEAN	29/12/2021	03/05/2022	04/11/2022	29/12/2022	180	1914
6100591013	SST13 GS MACE	29/12/2021	12/04/2022	01/11/2022	29/12/2022	162	1821
6100591014	SST14 PROVENCE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591015	SST 15 PROVENCE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591016	SST 16 PROVENCE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591017	SST 23C LANVIN	29/12/2021	03/05/2022	07/11/2022	29/12/2022	177	1888
6100591018	SST18 BOURGOGNE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591019	SST19 BOURGOGNE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591020	SST20 POLITZER	29/12/2021	10/05/2022	10/10/2022	29/12/2022	212	1998
6100591021	SST21 SAVOIE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591022	SST22 BAS MOUL	29/12/2021	16/05/2022	01/11/2022	29/12/2022	196	1968
6100591023	SST23 F P L	29/12/2021	10/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	209	1984
6100591024	SST24 PARC MAIR	29/12/2021	11/05/2022	10/10/2022	29/12/2022	213	2000
6100591025	SST25 WALLON	29/12/2021	12/04/2022	01/11/2022	29/12/2022	162	1821
6100591026	SST26 DOUMER	29/12/2021	12/04/2022	04/11/2022	29/12/2022	159	1805
6100591027	SST27 LANGEVIN	29/12/2021	12/04/2022	01/11/2022	29/12/2022	162	1821
6100591028	SST28 ALSACE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591029	SST29 ALSACE	29/12/2021	09/05/2022	12/10/2022	29/12/2022	209	1987
6100591030	SST30 DELAUNE	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591031	SST31 CHAUSSY	29/12/2021	12/04/2022	01/11/2022	29/12/2022	162	1821
6100591032	SST32 SERRES	29/12/2021	05/05/2022	01/11/2022	29/12/2022	185	1938
6100591033	SST33 ABBAYE	29/12/2021	16/05/2022	01/11/2022	29/12/2022	196	1968
6100591034	SST 3 PICAR	29/12/2021	16/05/2022	07/11/2022	29/12/2022	190	1926
6100591035	SST 21B SCHWEIT	29/12/2021	09/05/2022	13/10/2022	29/12/2022	208	1982
6100591036	SST 36 DOISNEAU	29/12/2021	17/05/2022	01/11/2022	29/12/2022	197	1969
6100591037	SST 37 CURIE	29/12/2021	11/05/2022	03/10/2022	29/12/2022	220	2041
6100591038	SST 38 BOITELUX	29/12/2021			29/12/2022	365	1571
6100591039	SST 39 COTY	29/12/2021	12/04/2022	01/11/2022	29/12/2022	162	1821
6100591042	SST42 DELYS	29/12/2021	11/05/2022	17/10/2022	29/12/2022	206	1977

MOYENNE	1932
---------	------

## ANNEXE 1.2 : Liste des contrôles réglementaires réalisés

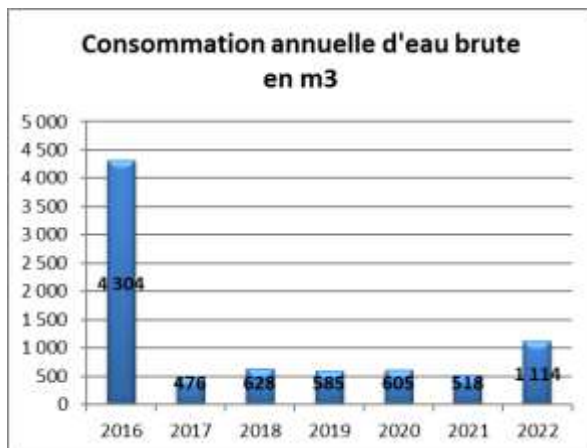
Nom	date du contrôle 2022
SOUS STATION 1 CENTRE DE SECOURS	27/06/2022
SOUS STATION 2 RESIDENCE DE BRETAGNE	27/06/2022
SOUS STATION 34 RESIDENCE PICARDIE TMH	20/05/2022
SOUS STATION 3 RESIDENCE PICARDIE	20/05/2022
SOUS STATION 4 GYMNASSE COUBERTIN	27/06/2022
SOUS STATION 5 RESIDENCE AQUITAINE	27/06/2022
SOUS STATION 7 GYMNASSE ANQUETIL	20/05/2022
SOUS STATION 8 FOYER ADOMA	27/06/2022
SOUS STATION 9 RESIDENCE NORMANDIE	16/05/2022
SOUS STATION 10 RESIDENCE AUVERGNE	18/05/2022
SOUS STATION 11 RESIDENCE AUVERGNE	27/06/2022
SOUS STATION 12 CRECHE BONJEAN	27/06/2022
SOUS STATION 13 GS JEAN MACE	27/06/2022
SOUS STATION 14 RESIDENCE PROVENCE	27/06/2022
SOUS STATION 15 PROVENCE	27/06/2022
SOUS STATION 16 PROVENCE	27/06/2022
SOUS STATION 17 LANVIN	20/05/2022
SOUS STATION 18 RESIDENCE BOURGOGNE	20/05/2022
SOUS STATION 19 RESIDENCE BOURGOGNE	20/05/2022
SOUS STATION 20 CES POLITZER	23/05/2022
SOUS STATION 21 RESIDENCE SAVOIE	20/05/2022
SOUS STATION 35 SCHWEITZER MAIRIE	20/05/2022
SOUS STATION 22 BAS MOULIN	16/05/2022
SOUS STATION 23 LORRAINE	20/05/2022
SOUS STATION 24 PARC DE LA MAIRIE	27/06/2022
SOUS STATION 25 GS HENR W VALLON	16/05/2022
SOUS STATION 26 GS DOUMER	01/07/2022
SOUS STATION 27 Langevin	01/07/2022
SOUS STATION 28 RESIDENCE ALSACE	20/05/2022
SOUS STATION 29 RESIDENCE ALSACE	16/05/2022
SOUS STATION 30 RESIDENCE DELAUNE	16/05/2022
SOUS STATION 31 CENTRE A CHAUSSY	20/05/2022
SOUS STATION 32 SERRES	20/05/2022
SOUS STATION 33 SQUARE DE L'ABBAYE	16/05/2022
SOUS STATION 36 CES DOISNEAU	16/05/2022
SOUS STATION 37 LYCEE JOLIOT CURIE	16/05/2022
SOUS STATION 38 PISCINE JEAN BOITEUX	16/05/2022
SOUS STATION 39 GS COTY	20/05/2022
SOUS STATION 42 RESIDENCE DE LYS	16/05/2022
Géothermie	01/07/2022
Cogénération	20/05/2022
Chaufferie	20/05/2022

## ANNEXE 1.3 : Consommations d'eau

## CONSOMMATION D'EAU

DAMMARIE	EAU BRUTE							
	m <sup>3</sup>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
JANVIER	212	13	51	35	41	92	8	-84
FEVRIER	296	5	41	30	49	23	8	-15
MARS	315	16	127	29	74	71	12	-59
AVRIL	281	5	172	44	86	47	8	-39
MAI	193	6	112	90	69	28	8	-20
JUIN	64	45	11	95	57	51	11	-40
JUILLET	240	23	12	69	49	22	8	-14
AOÛT	383	178	30	58	68	29	13	-16
SEPTEMBRE	488	40	8	48	20	23	6	-17
OCTOBRE	766	52	10	53	19	31	107	76
NOVEMBRE	684	15	30	15	4	88	781	693
DÉCEMBRE	382	78	24	19	69	13	144	131
<b>TOTAL</b>	<b>4 304</b>	<b>476</b>	<b>628</b>	<b>585</b>	<b>605</b>	<b>518</b>	<b>1 114</b>	<b>596</b>

DAMMARIE	EAU APPOINT							
	m <sup>3</sup>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
JANVIER	195	0	43	25	33	89	1	-88
FEVRIER	276	0	37	23	40	18	1	-17
MARS	292	8	110	24	67	62	4	-58
AVRIL	260	1	149	39	79	35	1	-34
MAI	172	1	99	83	64	26	2	-24
JUIN	50	37	7	87	47	43	5	-38
JUILLET	159	16	7	59	42	17	3	-14
AOÛT	286	164	23	44	58	20	2	-18
SEPTEMBRE	360	33	0	39	13	21	3	-18
OCTOBRE	649	42	6	40	8	24	99	75
NOVEMBRE	614	9	22	9	4	79	753	674
DÉCEMBRE	341	69	16	12	60	5	130	125
<b>TOTAL</b>	<b>3 654</b>	<b>380</b>	<b>519</b>	<b>484</b>	<b>515</b>	<b>439</b>	<b>1 004</b>	<b>565</b>



Baisse de la consommation sur les 9 premiers de l'année 2022. Nous avons subi des fuites sur le mois d'Octobre et novembre 2022. Nous avons une moyenne de consommation inférieur à 2,8 m3/jours. Les travaux de mise en place de nouvelles vannes sur les antennes principales permet de réduire les coupures et limiter les consommations d'eau.

# ANNEXE 2

## EVOLUTION DU CONTRAT

ANNEXE 2.1 : Listes des abonnés et des puissances souscrites

---

ANNEXE 2.2 : Inventaire du matériel en chaufferie

---

ANNEXE 2.3 : Inventaire du matériel centrale géothermie

---

ANNEXE 2.3 : Inventaire du matériel en sous-station

## ANNEXE 2.1 : Listes des abonnés et des puissances souscrites

Sous-station	Nom Client	Puissance KWh
CRECHE BONJEAN	MAIRIE DE DAMMARIE	66
BUREAUX	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	7
PROVENCE 15	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	278
PROVENCE 16	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	495
SCHWEITZER	MAIRIE DE DAMMARIE	174
LANVIN	EFIDIS	149
PICARDIE 3	TROIS MOULINS HABITAT	361
COLLEGE ROBERT DOISNEAU	CES DOISNEAU	618
LYCEE JOLIOT CURIE	CONSEIL REGIONAL POLE LYCEES MAPPT	821
PISCINE JEAN BOITEUX	MAIRIE DE DAMMARIE	1 048
GS RENE COTY	MAIRIE DE DAMMARIE	242
GYMNASE COUBERTIN	MAIRIE DE DAMMARIE	137
CENTRE DE SECOURS	SDIS MELUN	100
GARCIA LORCA	EFIDIS	808
AUVERGNE 11	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	484
GS JEAN MACE	MAIRIE DE DAMMARIE	592
PROVENCE 14	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	345
BOURGOGNE 18	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	834
BOURGOGNE 19	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	428
BRETAGNE	BRETAGNE	937
GS POLITZER	POLITZER	311
SAVOIE 21	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	1 118
BAS MOULIN	OPH 77	1 659
LORRAINE	EFIDIS	1 336
PARC DE LA MAIRIE	FOYER DE SEINE ET MARNE	438
GS HENRY WALLON	MAIRIE DE DAMMARIE	439
P. DOUMER	MAIRIE DE DAMMARIE	552
ALSACE 28	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	857
ALSACE 29	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	862
PICARDIE 1	FOYER DE SEINE ET MARNE	320
PICARDIE 2	FOYER DE SEINE ET MARNE	589
DELAUNE 30	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	123
CENTRE A CHAUSSY	MAIRIE DE DAMMARIE	58
SERRES	MAIRIE DE DAMMARIE	389
SQUARE DE L'ABBAYE	OPH 77	566
RESIDENCE DU LYS	DELYS	208
AQUITAINE 5	AQUITAINE	1 108
FOYER	ADOMA	250
NORMANDIE 9	LOGEMENT FRANCILIEN/1001 VIES	411
GYMNASE ANQUETIL	MAIRIE DE DAMMARIE	82
RESIDENCE FLORE ET LYS	MAIHOME	282

20 882



## ANNEXE 2.2 : Inventaire du matériel en chaufferie et cogénération

Chaufferie :

Chaufferie d'appoint/secours GAZ				
Désignation	Marque	Type	Année	Commentaires
Pompes réseaux n°1	KSB	MCPK 125-80-250 GGXME	2016	remplacement du moteur en 2018
Pompes réseaux n°2	Xylem	NSCC 125-315/1320/L25VCNZ-ADV	2021	Moteur Dynéo 132kW IE5 Synchrone
Pompes réseaux n°3	KSB	MCPK 125-80-250 GGXME	2016	remplacement du moteur en 2018
Variateur vitesse pompe réseau n°1	FUJI Electric	FRN90A Q1L-4E	2016	
Variateur vitesse pompe réseau n°2	Nidec	PowerDrive MD2S-150T-0 IP21	2021	
Variateur vitesse pompe réseau n°3	FUJI Electric	FRN90A Q1L-4E	2016	
Chaudière N°1	BOSCH	UT-L50	2016	
Chaudière N°2	BOSCH	UT-L50	2016	
Bruleur chaudière n°1	DREILZER		2016	
Bruleur chaudière n°2	DREILZER		2016	
pompe recyclage chaudière n°1	KSB	EL125-125-160 JL1040	2016	remplacement variateur en 2018
pompe recyclage chaudière n°2	KSB	EL125-125-160 JL1040	2016	remplacement variateur en 2018
Economiseur chaudière n°1	BOSCH	EC07	2016	
Pompe économiseur	KSB	EL65-65-160 EN JL1040	2016	
2 Vannes régulation chaudières	SAMSON	3310 Diam = 150	2016	
2 servomoteurs vannes régulations	SAMSON	PSQ	2016	
Vanne régulation By pass Général	SAMSON	3310 Diam = 200	2016	
Servomoteur vanne régulation By pass	SAMSON	PSQ	2016	
Vanne régulation V4	SAMSON	3310 Diam = 200	2016	
Servomoteur vanne régulation V4	SAMSON	PSQ	2016	
Déseμβoueur	BWT	FC2 DN80 PN16	2016	
Pompe déseμβoueur	GRUNDFOSS	TP80-140/2A-F-ABAQE	2016	
groupe maintien pression	AZWATT	OPENWATT Special	2016	Remplacement de la pompe petit débit par une pompe grand débit en 2021
Baie d'analyse	SOLTICE		2016	
Compteur d'énergie	KAMSTRUP	67G0677Q1270	2016	
cuve traitement réseau	BWT	cuve 250 litres	2018	

Cogénération :

COGENERATION GAZ				
Désignation	Marque	Type	Année	Commentaires
Moteur cogénération	JENBACHER	J620GS LEANOX	2016	
Echangeur moteur glycol/huile	FUNKE	FP4050-185-4-NH	2021	
Alternateur	LEROY SOMER	LSA 56 BM60/4P	2016	
Echangeur eau	ALFA LAVAL	M15-BFM	2016	
Pompe recirculation	KSB	SCV431	2016	
Echangeur fumée	APROVIS	N-28-850/400-1H	2016	
Vanne motorisée	BERNARD CONTROL	SQ25	2016	
Pompe circuit HT	KSB	100-081-200	2016	
Vanne regulation retour HT	SIEMENS	KSD62 (DN65)	2016	
pompe cuve huile usées	Tellarini	ENT25S	2016	
Pompe glycol	PIUSI	SPA460 29 SUZZARA	2016	
pompe cuve huile neuve	PIUSI	SPA460 29 SUZZARA	2016	
Cuve niveau	ROTATION INDUSTRIE	30 BNU SP (300L)	2016	
Pompe circuit BT	KSB	ETB 065-040-125 GG	2016	
Vanne regulation refroidisseur	SIEMENS	SKC 62/F	2016	
Vase expansion	REFLEX	S80	2022	
3 Compteurs niveau	AFRISO	THANK CONTROL	2016	
Detecteur fuite	AFRISO	LAG 14ER	2016	
Compteur d'énergie	KAMSTRUP	67G0677ON270	2016	
Compteur	SIEMENS	SITRANS FUS 080	2016	
Cuve Glycol		1700L	2016	
Cuve huile usagée		3650L	2016	
Cuve huile neuve		4650L	2016	
tours refroidissement	CIAT	OPERA DLN 9085 02DMF650E12A-1	2016	
compteur énergie	KAMSTRUP	67L0677Q1270	2016	
Compteur d'énergie	KAMSTRUP	67G0677Q1270	2016	

## ANNEXE 2.3 : Inventaire du matériel centrale géothermie

Centrale géothermie			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN250 PN16	2017
Echangeur géothermal N°1	FUNKE	plaque titane 6MW	2017
Echangeur géothermal N°2	FUNKE	plaque titane 6MW	2017
Variateur vitesse pompe exhaure	SCHNEIDER	ATVCBL680C25Q4X1	2017
pompe exhaure	BAKER HUGHES		2022
Variateur vitesse pompe réinjection	SCHNEIDER	ATVCBL680C20Q4X1	2017
pompe réinjection	KSB	200Kw AFE	2017
Station de traitement produit inhibiteur de corrosion	BWT	cuve cylindrique de 2500L PEHD	2017
Pompe doseuse de traitement		XA29F2H46/ST1 POMPE M ROY SIMPLEX	2017
Filtres cycloniques	TEMIQ	INOX 316L HT200	2017
Filtres tamis	ITHERM	Filtres à brides 316L DN200	2017
Compteur energie	Endress Hauser	ULTRAFLOW 54 DN250	2017
Groupe maintien pression	VIMATHERM	2 pompes tri ref CPM2 DD5525T avec bache 1500L	2018
Capteur H2S centrale			2017
Capteur H2S en tête de puits			2019
Extracteur H2S	AIRAP	HELICOIDES HCDS BIFURQUES	2017

## ANNEXE 2.4 : Inventaire du matériel en sous-station

## Sous station 1

Centre de secours			
Nom de la station			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN32 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP-09-67-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN32	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 23	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 2

Nom de la station			
Bretagne			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN125 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22-105-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN80	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 658 SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP 22-43-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-80 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-80N 180	2016
Echangeur préchauffage eau froide	VIMATHERM	VT014ST71-35HC0.6E-SS316	2022
Pompe préchauffage eau froide	GRUNDFOSS	MAGNA1 50-80 F 240	2022
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 3

Nom de la station			
Picardie 1&2			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN125 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-89-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 658SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN 65	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-55-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN80	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-150 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-100N 180	2016
Echangeur préchauffage eau froide	VIMATHERM	VT014ST71-35HC0.6E-SS316	2022
Pompe préchauffage eau froide	GRUNDFOSS	MAGNA1 50-80 F 240	2022
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 4

Nom de la station			
Gymnase Coubertin			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	BURACCO	DN65 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22 62 1 NH 1P	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN32	2021
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2021
Echangeur ECS	FUNKE	FP16 15 1NH 1P	2017
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VXF42.25-10	2017
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	SKD62E	2017
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	TP 32-50/2	2017
Pompe secondaire ECS	WILO	Stratos 30/1-8	2017
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 Multical 602	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

### Sous station 5

Nom de la station			
Aquitaine			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN100 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-165-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 438SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-39-1-NH	2020
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-80 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-80N 180	2016
Echangeur préchauffage eau froide	VIMATHERM	VT014ST71-35HC0.6E-SS316	2022
Pompe préchauffage eau froide	GRUNDFOSS	MAGNA1 50-80 F 240	2022
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 8

Nom de la station			
ADOMA			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN40 PN16	2018
Echangeur chauffage	FUNKE	FP 22-31-1NH	2018
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN32	2010
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-75-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	AVQM DN32	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME23	2016
Vanne retour primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2020
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 9

Nom de la station			
Normandie			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN100 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP16-49-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN32	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP09-63-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 32-80	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-55N 180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 10

Nom de la station			
Auvergne			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN100 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-63-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 658SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-43-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-80 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-80N 180	2016
Echangeur préchauffage eau froide	VIMATHERM	VT014ST71-35HC0.6E-SS316	2022
Pompe préchauffage eau froide	GRUNDFOSS	MAGNA1 50-80 F 240	2022
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 11

Nom de la station			
Auvergne			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP16-51-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-31-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-80 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-55 N180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 12

Nom de la station			
Creche Bonjean			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN32 PN16	2018
Echangeur chauffage	FUNKE	FP22-43-1NH	2018
Vanne primaire chauffage	SIEMENS	VPI46-32F4Q	2019
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2018
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2018

### Sous station 13

Nom de la station			
GS Jean Macé			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN80 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-83-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 658SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN25	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP09-39-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN25	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 25-40	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-40 N180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 14

Nom de la station			
Provence			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP16-45-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-23-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 32-100	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-55N 180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 15

Nom de la station			
Provence 15			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-33-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-23-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 32-100	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-55N 180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 16

Nom de la station			
Provence 16			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP09-67-1-NH	2019
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-31-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 32-120 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-55N 180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016



# 7

## Sommaire

### Sous station 17

Nom de la station			
Lanvin			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP09-57-1-NH	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN20	2017
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2017
Echangeur ECS	FUNKE	FP09-63-1-NH	2017
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2017
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 435	2017
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 32-40	2017
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-55 N180	2017
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

### Sous station 18

Nom de la station			
Bourgogne 18			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN80 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP16-55-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-39-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Echangeur ECS	DANFOSS	FP09-33-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	FUNKE	VF3 DN25	2016
Servomoteur primaire ECS	FUNKE	AME658	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	FP09-33-1-NH	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 50-60 F	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 19

Nom de la station			
Bourgogne 19			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-29-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-23-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 25-80	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-55N 180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 20

Nom de la station			
CES Politzer			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-89-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN50	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 20	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP09-33-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN25	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 25-40	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-40 N180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 21

Nom de la station Savoie			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN100 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-105-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME658SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN65	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-61-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 65-100 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 50-40F N	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 22

Nom de la station Bas Moulin			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	BURACCO	DN125 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP50 93 4 NH 1P	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN100	2020
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME658SD	2020
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 Multical 602	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 23

Nom de la station Lorraine			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN125 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-153-1-NH	2019
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 658SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN80	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-93-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 65-100 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 50-60F N	2016
Echangeur préchauffage eau froide	FUNKE	FP 22-35-1-NH	2021
Pompe préchauffage eau froide	GRUNDFOSS	MAGNA1 50-80 F 240	2021
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2021
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2021

# 7

## Sommaire

### Sous station 24

Nom de la station Parc de la mairie			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-51-1-NH	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2017
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2017
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-31-1-NH	2017
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN40	2017
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2017
Vanne retour primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN40	2020
Servomoteur retour primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2020
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-80F	2017
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-55 N180	2017
Echangeur pré chauffage EF	FUNKE		2020
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

### Sous station 25

Nom de la station GS Henri Wallon			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-61-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN50	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP09-33-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN25	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 25-40	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-40 N180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 26

Nom de la station			
GS Doumer			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	BURACCO	DN80 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22 121 4 NH 1P	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN65	2021
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME658	2021
Echangeur ECS	FUNKE	FP16 15 1NH 1P	2017
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VXF42.25-10	2017
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	SKD62E	2017
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	TP 32-50/2	2017
Pompe secondaire ECS	WILO	Stratos 30/1-8	2017
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 Multical 602	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

Nom de la station			
Crèche Daminous			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	AMRI	BOAX DN50	2020
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22-29-1-NH	2020
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN32	2020
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2020
Compteur remplissage	CGR	DN15	2020

### Sous station 27

Nom de la station			
GS Langevin			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	BURACCO	DN40 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22 33 1 NH 1P	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN32	2022
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2022
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 Multical 602	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

## Sous station 28

Nom de la station			
Alsace 28			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN80 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-91-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME658SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-43-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 50-40 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-80 N180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

## Sous station 29

Nom de la station			
Alsace 29			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN100 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-67-1-NH	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 658SD	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN65	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-55-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2016
Echangeur ECS	DANFOSS	FP09-33-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	FUNKE	VF3 DN25	2016
Servomoteur primaire ECS	FUNKE	AME658	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-150 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-100N 180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

# 7

## Sommaire

### Sous station 30

Nom de la station			
Delaune			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN40 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP09-31-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN20	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP09-49-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME23	2016
Vanne primaire retour ECS	DANFOSS	VF3 DN32	2020
Servomoteur retour primaire ECS	DANFOSS	AME 438 SU	2020
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 32-40	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 25-60 N180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

### Sous station 31

Nom de la station			
Centre Chaussy			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	BURACCO	DN40 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22 25 1 NH 1P	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN32	2022
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2022
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 Multical 602	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

### Sous station 32

Nom de la station			
Serres municipales			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	BURACCO	DN50 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22 87 1 NH 1P	2017
Vanne primaire chauffage	SIEMENS	VVF42.50-40	2017
Servomoteur primaire chauffage	SIEMENS	SKB 62/F	2017
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 Multical 602	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

## Sous station 33

Nom de la station			
Square Abbaye			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire	BURACCO	DN80 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22 172 1 NH 1P	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AFQM DN65	2020
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME658SD	2020
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 Multical 602	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

## Sous station 34

Nom de la station			
Picardie TMH			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN80 PN16	2016
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-33-1-NH	2016
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN40	2016
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME 23	2016
Vanne décharge chauffage	DANFOSS	VF3 DN 40	2016
Servomoteur vanne décharge chauffage	DANFOSS	AME 435	2016
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-27-1-NH	2016
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN40	2016
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 438SU	2016
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 32-120 F	2016
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-55N 180	2016
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2016
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2016

## Sous station 36

Nom de la station			
CES Doisneau			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN40 PN16	2018
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-51-1-NH	2018
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	DN65 - L300	2018
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	25	2018
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-31-1-NH	2018
Vanne primaire ECS	DANFOSS	AME23	2018
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	16	2018
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-80F	2018
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-55 N180	2018
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2018
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2018



## Sous station 37

Nom de la station			
Lycée Joliot Curie			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN40 PN16	2018
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-51-1-NH	2018
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	DN65 - L300	2018
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	25	2018
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-31-1-NH	2018
Vanne primaire ECS	DANFOSS	AME23	2018
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	16	2018
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-80F	2018
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-55 N180	2018
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2018
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2018

## Sous station 38

Nom de la station			
Piscine			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN80 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP 22 111 1 NH	2017
Vanne primaire chauffage	SIEMENS	VPF 43.65F 24	2017
Servomoteur primaire chauffage	SIEMENS	SQV91P40	2017
Echangeur ECS	FUNKE	FP 16 21 1 NH	2017
Vanne primaire ECS	SIEMENS	VVG41,32-16	2017
Servomoteur primaire ECS	SIEMENS	SDD62	2017
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 1 32-60 F	2017
Echangeur petit bassin	FUNKE	FP 22 69 1 NH	2017
Vanne primaire petit bassin	SIEMENS	VVF42.50-40	2017
Servomoteur primaire petit bassin	SIEMENS	SKB62	2017
Vanne 3 voies primaire petit bassin	SIEMENS	VXF42.50-40	2017
Servomoteur 3 voies primaire petit bassin	SIEMENS	SKB62	2017
Echangeur grand bassin	FUNKE	FP 31 81 1 NH	2017
Vanne primaire grand bassin	SIEMENS	VVF42.65-63	2017
Servomoteur primaire grand bassin	SIEMENS	SKB62	2017
Vanne 3 voies primaire grand bassin	SIEMENS	VXF42.65-63	2017
Servomoteur 3 voies primaire grand bassin	SIEMENS	SKB62	2017
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

## Sous station 39

Nom de la station			
GS Coty			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN40 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP22-65-1-NH	2017
Vanne primaire chauffage	SIEMENS	DN40 - L300	2017
Servomoteur primaire chauffage	SIEMENS	SAY61P03	2017
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

## Sous station 42

Nom de la station			
Résidence des Lys			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2017
Echangeur Chauffage	FUNKE	FP09-47-1-NH	2017
Vanne primaire chauffage	DANFOSS	AVQM DN20	2017
Servomoteur primaire chauffage	DANFOSS	AME23	2017
Echangeur ECS	FUNKE	FP22-39-1-NH	2017
Vanne primaire ECS	DANFOSS	VF3 DN50	2017
Servomoteur primaire ECS	DANFOSS	AME 435	2017
Pompe primaire ECS	GRUNDFOSS	MAGNA 3 40-100 F	2017
Pompe secondaire ECS	GRUNDFOSS	UPS 32-80 N180	2017
Echangeur préchauffage EF	FUNKE		2020
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2017
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2017

## Sous station 43

Nom de la station			
Résidence Flore et Lys			
Désignation	Marque	Type	Année
Vanne isolement primaire		DN65 PN16	2022
Echangeur Chauffage	VIMATHERM	VT007ST71-39HC0.6E-SS304-PN16-1"1/4-1x1	2022
Vanne primaire chauffage	ARI	JL1040 -DN20 -STEVI 440	2022
Servomoteur primaire chauffage	ARI	FR1.2 - B2205 - 0372332K01	2022
Echangeur ECS	VIMATHERM	VT007ST71-37HC0.6E-SS316-PN16-1"1/4-1x1	2022
Vanne primaire ECS	ARI	JL1040 -DN20 -STEVI 440	2022
Servomoteur primaire ECS	ARI	FR1.2 - B2205 - 0372332K01	2022
Vanne récupération ECS	ARI	JS1049 -DN20 -STEVI 450	2022
Servomoteur récupération ECS	SAUTER	AVF234SF132 - E2212	2022
Pompe primaire préchauffeur eau froide	WILO	Stratos Maxo 32/0,5-12-R7	2022
Echangeur préchauffage eau froide	VIMATHERM	VT007ST71-57HC0.6E-SS316-PN16-1"1/4-1x1	2022
Compteur energie	KAMSTRUP	UF54 - Multical 6L2C	2022
Sonde energie	KAMSTRUP	SYSTHERM	2022

# ANNEXE COMPTE- RENDU FINANCIER

## 3

ANNEXE 3.1 : Compte d'exploitation  
de la délégation exercice 2022

---

ANNEXE 3.2 : Comptabilité sociale de  
la société dédiée

---

ANNEXE 3.3 : Intéressement

---

ANNEXE 3.4 : Tableau des dépenses  
GER

---

ANNEXE 3.5 : photos des dépenses  
GER

---

## ANNEXE 3.1 : Compte d'exploitation de la délégation exercice 2022

CADRE F2A COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DE LA DELEGATION		CEP Avenant 4	Réel
		2 022	
<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>3 952 586</b>	<b>6 113 903</b>
<b>70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE</b>		<b>3 663 819</b>	<b>4 995 968</b>
701 - Ventes de marchandises			
7011 - Vente de chaleur		1 134 897	1 967 205
701100 - Ventes R1		449 145	919 884
701110 - Recettes liées à la cogénération		685 752	1 047 322
A préciser - A DEFINIR			
704 - Travaux		0	0
704100 - Travaux pour le compte de tiers			0
706 - Prestations de services		2 528 922	1 880 300
706100 - Ventes R2		2 528 922	1 880 300
706100 - Droits de raccordements			
706100 - Droits de raccordements - Produits constatés d'avance			
707 - Ventes de marchandises			
A préciser - A DEFINIR			
708 - Produits des activités annexes		0	1 148 463
708310 - Vente R24			1 148 463
709 - Rabais, remises et ristournes accordés		0	0
72 - PRODUCTION IMMOBILISEE		0	11 800
721 - Immobilisations incorporelles		0	0
A préciser - A DEFINIR			
722 - Immobilisations corporelles		0	11 800
722000 - Production immobilisée			11 800
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		0	0
748 - Autres subventions d'exploitation			
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0	4
751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
752 - Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles			
758 - Produits divers de gestion courante			4
A préciser - A DEFINIR			
76 - PRODUITS FINANCIERS		0	0
A préciser - A DEFINIR			
768 - Autres produits financiers			
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	208 850
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
774 - Subventions exceptionnelles			
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif			
778 - Autres produits exceptionnels			208 850
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		288 767	897 281
781 - Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)		288 767	897 281
7811 - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
A préciser - A DEFINIR			
7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation			831 223
781550 - Reprises Renouvellement		288 767	66 058
7816 - Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles.			
A préciser - A DEFINIR			
7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants			0
A préciser - A DEFINIR			
786 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)			
787 - Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)			
79 - TRANSFERTS DE CHARGES		0	0
791 - Transferts de charges d'exploitation			0
796 - Transferts de charges financières			
797 - Transferts de charges exceptionnelles			

# 7

## Sommaire

CHARGES D'EXPLOITATION		-3 046 049	-4 776 616
<b>61 -</b>	<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>-756 466</b>	<b>-516 610</b>
<b>611 -</b>	<b>Sous-traitance générale</b>	<b>-710 622</b>	<b>-492 585</b>
A préciser	<b>Sous-traitance générale</b>	<b>0</b>	<b>-176 598</b>
611 -	Sous-traitance générale		-176 598
A préciser	<b>Sous-traitance liée à l'informatique - système d'information</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A préciser	A préciser		
A préciser	<b>Sous-traitance liée à l'évacuation des déchets</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A préciser	A préciser		
A préciser	<b>Sous-traitance liée à l'entretien technique</b>	<b>-698 622</b>	<b>-309 091</b>
	Petit Entretien géothermie	-109 600	
A préciser	Petit Entretien chaufferie et sous-stations	-83 211	
	Convention d'exploitation déléguée (personnel)	-130 121	
611 -	Gros Entretien et Renouvellement	-375 690	-309 091
A préciser	<b>Sous-traitance liée à l'entretien non technique</b>	<b>-12 000</b>	<b>-6 897</b>
A préciser	Entretien espaces verts	-11 600	
613530	Entretien et nettoyage des locaux		-2 779
A préciser	Entretien du Parc Automobile		
615610	Vérification dispositif de protection contre la foudre	-400	-4 118
A préciser	<b>Sous-traitance liée à la gestion clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A préciser	Facturation / recouvrement		
A préciser	Autres - A préciser		
A préciser	<b>Autres sous-traitance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
A préciser	Autres-à préciser		
<b>612 -</b>	<b>Redevances de crédit-bail</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6122 -	Crédit-bail mobilier		
6125 -	Crédit-bail immobilier		
<b>613 -</b>	<b>Locations, droits de passage et servitudes diverses</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>
6132 -	Locations immobilières		
6135 -	Locations mobilières		-10
6136 -	Locations de matériels d'exploitation		
6137 -	Redevances, droits de passage et servitudes diverses		
<b>614 -</b>	<b>Charges locatives et de copropriété</b>		
<b>615 -</b>	<b>Entretien et réparations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6152 -	Sur biens immobiliers		
	A préciser		
6155 -	Sur biens mobiliers		
	A préciser		
6156 -	Maintenance		
A préciser	A DEFINIR		
<b>616 -</b>	<b>Primes d'assurances</b>	<b>-45 844</b>	<b>-22 815</b>
6161 -	Multirisques		
616100	Assurance multirisque des installations		
616410	Assurance responsabilité civile - Fuites	-3 352	-6 828
6164 -	Assurance du matériel de service		-15 988
6162 -	Assurance obligatoire dommage construction	-42 492	
A préciser	Assurance atteinte à l'environnement		
6168 -	Autres		0
<b>617 -</b>	<b>Études et recherches</b>		<b>-1 200</b>
<b>618 -</b>	<b>Divers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
61810	Frais de dommages et indemnités de dégâts		
61830	Abonnements, documentations		
A préciser	Autres-à préciser		
<b>619 -</b>	<b>Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs</b>		

# 7

## Sommaire

<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>-256 467</b>	<b>-541 303</b>
<b>621 - Personnel extérieur au service</b>	<b>0</b>	<b>-145 896</b>
6211 - Personnel intérimaire		
6214 - Personnel détaché		-145 896
6218 - Autres personnels extérieurs		
<b>622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>	<b>0</b>	<b>-21 594</b>
6225 - Indemnités au comptable		
6226 - Honoraires		-18 195
6227 - Frais d'actes et de contentieux		-245
6228 - Divers		-3 154
62280 - Frais de contrôle et vérifications des installations		
<b>623 - Publicité, publications, relations publiques, communication</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6231 - Annonces et insertions		
6232 - Échantillons		
6233 - Foires et expositions		
6236 - Catalogues et imprimés		
6237 - Publications		
6238 - Divers		0
<b>624 - Transports de biens et transports collectifs du personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6241 - Transports sur achats		
6242 - Transports sur ventes		
6243 - Transports entre établissements		
6244 - Transports administratifs		
6247 - Transports collectifs du personnel		
6248 - Divers		
<b>625 - Déplacements, missions et réceptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6251 - Voyages et déplacements		
6255 - Frais de déménagement		
6256 - Missions		
6257 - Réceptions		
<b>626 - Frais postaux et de télécommunications</b>	<b>0</b>	<b>-2 280</b>
6261 - Frais d'affranchissement		
6262 - Frais de télécommunications		-2 280
<b>627 - Services bancaires et assimilés</b>	<b>0</b>	<b>-514</b>
62720 - Frais de recouvrement des créances (TUP, etc.)		-514
<b>628 - Divers</b>	<b>-256 467</b>	<b>-371 018</b>
6281 - Concours divers (cotisations...)		-2 347
6282 - Frais de gardiennage		
6283 - Frais de nettoyage des locaux		
6285 - Travaux informatiques		
6287 - Remboursements de frais		
6288 - Autres frais		
628700 - Remboursements de frais Groupe	-256 467	-368 671
<b>629 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs</b>		

<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>-74 523</b>	<b>-91 072</b>
<b>631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administrations des impôts)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6311 - Taxe sur les salaires		
6312 - Taxe d'apprentissage		
6313 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		
6314 - Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction		
6318 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		
<b>633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6331 - Versement de transport		
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.		
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		
6334 - Participation des employeurs à l'effort de construction		
6335 - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage		
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		
<b>635 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)</b>	<b>-68 661</b>	<b>-90 827</b>
6351 - Impôts directs (sauf impôts sur les bénéfices)		
63511 - CFE / CVAE	-68 661	-90 827
63512 - Taxes foncières		0
63518 - Autres impôts locaux		0
63514 - Taxe sur les véhicules des sociétés		0
6352 - Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables (organic...)		0
6353 - Impôts indirects		0
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre		0
6356 - Redevances pour occupation du domaine public		0
A préciser A DEFINIR		0
6358 - Autres droits		0
<b>637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)</b>	<b>-5 862</b>	<b>-245</b>
6371 - Contribution Sociale de solidarité	-5 862	
6377 - Autres taxes et redevances		
6378 - Autres taxes et redevances		-245

# 7

## Sommaire

<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>641 - Rémunérations du personnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6411 - Salaires, appointements, commissions de base		
6412 - Congés payés / CET / RTT & Heures à récupérer		
6413 - Primes et gratifications		
6414 - Indemnités et avantages divers		
6415 - Supplément familial		
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel		
<b>645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6451 - Cotisations à l'URSSAF		
6452 - Cotisations aux mutuelles		
6453 - Cotisations aux caisses de retraites		
6454 - Cotisations aux ASSEDIC		
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux		
6459 - Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance		
<b>647 - Autres charges sociales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
6471 - Prestations directes		
6472 - Versements aux comités d'entreprise		
6474 - Versements aux autres œuvres sociales		
6475 - Médecine du travail, pharmacie		
6478 - Autres charges sociales diverses		
<b>648 - Autres charges de personnel</b>		
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>-98 000</b>	<b>-125 486</b>
<b>651 - Redevances pour concessions, brevets, licences etc...</b>	<b>-98 000</b>	<b>-125 030</b>
<b>653 - Indemnités et frais de mission et de formation des élus</b>		
<b>654 - Pertes sur créances irrécouvrables</b>		
<b>658 - Charges diverses de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>-456</b>
A préciser Pénalités contractuelles		
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-336 583</b>	<b>-353 553</b>
<b>661 - Charges d'intérêts</b>	<b>-336 583</b>	<b>-353 553</b>
<b>668 - Autres charges financières</b>		
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>		
<b>673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)</b>		
<b>674 - Subventions exceptionnelles</b>		
<b>675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés</b>		
<b>678 - Autres charges exceptionnelles</b>		
<b>68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>-1 003 363</b>	<b>-1 407 315</b>
<b>681 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges d'exploitation</b>	<b>-1 003 363</b>	<b>-1 407 315</b>
6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		
A préciser Dotations aux amortissements	-665 864	-867 329
6812 - Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir		
681581 Dotations GER	-337 499	-539 985
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation		0
A préciser A DEFINIR		
6816 - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		
A préciser A DEFINIR		
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		0
A préciser A DEFINIR		
<b>687 - Dotations aux amortissements et aux provisions - Charges exceptionnelles</b>		<b>0</b>
<b>RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION AVANT REMUNERATION</b>	<b>906 538</b>	<b>1 337 286</b>
<b>69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>0</b>	<b>-332 593</b>
695000 Impôt sur les bénéfices		-332 593
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>906 538</b>	<b>1 004 693</b>

## ANNEXE 3.2 : Comptabilité sociale de la société dédiée

CADRE F2B COMPTABILITE SOCIALE DE LA SOCIETE DEDIEE A LA DELEGATION - COMPTE DE RESULTAT BILAN ACTIF / PASSIF	CEP Avenant 4	Réal
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------	------

## COMPTE DE RESULTAT

2022

70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	3 663 819	4 995 968
701	Ventes de produit (ventes de chaleur)	1 134 897	1 967 205
704	Travaux		0
706	Prestations de service	2 528 922	1 880 300
707	Ventes de marchandises		
708	Produits des activités annexes		1 148 463
709	Rabais, remises et ristournes accordés		
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		4
CHIFFRE D'AFFAIRE NET		3 663 819	4 995 972

72	PRODUCTION IMMOBILISEE		11 800
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		0
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	288 767	897 281
79	TRANSFERT DE CHARGES		0
PRODUITS D'EXPLOITATION		288 767	909 081

60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	-520 645	-1 741 278
61	SERVICES EXTERIEURS	-756 466	-516 610
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-256 467	-541 303
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	-74 523	-91 072
64	CHARGES DE PERSONNEL	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-98 000	-125 486
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	-1 003 363	-1 407 315
CHARGES D'EXPLOITATION		-2 709 465	-4 423 064

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 243 121	1 481 989
-------------------------	--	-----------	-----------

76	PRODUITS FINANCIERS	0	0
66	CHARGES FINANCIERES	-336 583	-353 553

RESULTAT FINANCIER		-336 583	-353 553
--------------------	--	----------	----------

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		906 538	1 128 437
-------------------------------	--	---------	-----------

77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	208 850
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0

RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	208 850
-----------------------	--	---	---------

	Participation estimée		
34,43%	Impôt estimé	-312 121	-332 593

BENEFICE OU PERTE		594 417	1 004 693
-------------------	--	---------	-----------



# 7

## Sommaire

---

---

---

## 7

## Sommaire

## BILAN

2 022

ACTIF IMMOBILISE	10 495 254	19 815 529
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Frais d'établissement	0	0
- Brut		
- Amortissement		
Frais de recherche et de développement	0	0
- Brut		
- Amortissement		
Concessions et droits similaires, marques, logiciels...	0	0
- Brut		
- Amortissement		
Autres immobilisations incorporelles	0	0
- Brut		
- Amortissement		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>10 495 254</b>	<b>19 815 529</b>
Terrains	0	0
- Brut		
- Amortissement		
Agencements et aménagements de terrains	0	0
- Brut		
- Amortissement		
Constructions	0	0
- Brut		
- Amortissement		
Installations techniques, matériels et outillage industriels	0	19 815 529
- Brut		19 815 529
- Amortissement		
Autres immobilisations corporelles	0	0
- Brut		0
- Amortissement		
<b>IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION</b>	<b>10 495 254</b>	<b>0</b>
- Brut	15 063 720	
- Amortissement	-4 568 466	
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Autres participations		
Autres immobilisations financières		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5 386 629</b>	<b>4 448 270</b>
Stocks et en-cours		11
Créances	476 547	4 147 016
Créances clients et comptes rattachés	476 547	2 082 236
- Brut	476 547	2 082 236
- Amortissement		
Autres créances	0	2 064 780
- Brut		2 064 780
- Amortissement		
Disponibilités	4 910 081	0
Charges constatées d'avance		301 242
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>15 881 883</b>	<b>24 263 798</b>

# 7

## Sommaire

<b>Capitaux propres</b>	<b>6 749 908</b>	<b>7 031 549</b>
Apports en capital	6 155 491	100 000
Réserve légale		10 000
Report à nouveau	0	1 583 081
Résultat de l'exercice	594 417	1 004 693
Subventions d'investissement (en minoration des investissements)		4 333 775
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOS EN CONCESSION</b>		<b>4 577 130</b>
<b>Provisions</b>	<b>1 807 353</b>	<b>2 320 337</b>
<i>Provisions pour risques</i>		0
<i>Provisions pour charges</i>	1 807 353	2 320 337
<b>Dettes</b>	<b>7 324 622</b>	<b>10 083 755</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 072 212	
Emprunts et dettes financières diverses (dons participatifs)		8 076 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	252 410	1 520 547
Dettes fiscales et sociales		118 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		368 221
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>0</b>	<b>251 027</b>

<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>15 881 883</b>	<b>24 263 798</b>
<b>FOND DE ROULEMENT (calcul à préciser)</b>	<b>3 326 866</b>	<b>-12 783 979</b>
<b>BESOIN EN FOND DE ROULEMENT (calcul à préciser)</b>	<b>224 138</b>	<b>2 258 260</b>

## ANNEXE 3.3 : Intéressement

CADRE F12 INTERESSEMENT	CEP Avenant 4	Réal
----------------------------	---------------	------

2022
------

70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE	3 450 220	4 748 390
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	0	11 800
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	4
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0	897 281
79	TRANSFERTS DE CHARGES	0	0

60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS	-520 645	-1 741 278
61	SERVICES EXTERIEURS	-380 776	284 235
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-256 467	-541 303
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	-74 523	-91 072
64	CHARGES DE PERSONNEL	0	0
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-98 000	-125 486
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-665 864	-867 329

INDICATEUR INTERESSEMENT DE REFERENCE

1 453 943	2 575 242
-----------	-----------

## ANNEXE 3.4 : Tableau des dépenses GER

Saison	N° CHANTIER	NOM CHANTIER	DATE	MOIS	DESIGNATION
2022	2905840	A3E DEP CABL, PC GTC	09/02/2022	févr.-22	Dépotes de câbles inutilisés sur la totalité du site, poses de PC et RJ45 dnas le local GTC et ajo
2022	2905840	A3E DEP CABL, PC GTC	09/02/2022	févr.-22	Dépotes de câbles inutilisés sur la totalité du site, poses de PC et RJ45 dnas le local GTC et ajo
2022	2984549	DAMAR POMPE 2 RÉSEAU	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de la pompe 2 réseau (moteur, pompe, variateur, tuyauterie)
2022	2984549	DAMAR POMPE 2 RÉSEAU	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de la pompe 2 réseau (moteur, pompe, variateur, tuyauterie)
2022	2984549	DAMAR POMPE 2 RÉSEAU	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de la pompe 2 réseau (moteur, pompe, variateur, tuyauterie)
2022	2984549	DAMAR POMPE 2 RÉSEAU	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de la pompe 2 réseau (moteur, pompe, variateur, tuyauterie)
2022	2984549	DAMAR POMPE 2 RÉSEAU	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de la pompe 2 réseau (moteur, pompe, variateur, tuyauterie)
2022	3219865	SST.23 PRECH EF PRIM	09/02/2022	févr.-22	Travaux optimisation température retour sous station
2022	3219865	SST.23 PRECH EF PRIM	09/02/2022	févr.-22	Travaux optimisation température retour sous station
2022	3219865	SST.23 PRECH EF PRIM	09/02/2022	févr.-22	Travaux optimisation température retour sous station
2022	3219865	SST.23 PRECH EF PRIM	09/02/2022	févr.-22	Travaux optimisation température retour sous station
2022	3256693	MISE EN PLACE POMPE2	07/10/2022	oct.-22	Mise en place d'une pompe réseau
2022	3256693	MISE EN PLACE POMPE2	07/10/2022	oct.-22	Mise en place d'une pompe réseau
2022	3232212	SOUPAPE INOX GÉO	07/10/2022	oct.-22	Achat et mise en place de soupape à la géothermie
2022	3211653	CHEMINÉE CHAUFFERIE	09/02/2022	févr.-22	Protection pour le pied de cheminée
2022	3225680	SST.4, 27, 31 V2V	09/02/2022	févr.-22	Remplacement des vannes 2 voies de régulation chauffage
2022	3225680	SST.4, 27, 31 V2V	09/02/2022	févr.-22	Remplacement des vannes 2 voies de régulation chauffage
2022	3214137	REP ECHANGEUR COGE	09/02/2022	févr.-22	Réparation de l'échangeur moteur cogénération
2022	3214137	REP ECHANGEUR COGE	09/02/2022	févr.-22	Réparation de l'échangeur moteur cogénération
2022	3290267	VANNES FILTRES CYCLO	07/10/2022	oct.-22	Remplacement des vannes d'isolement des filtres cycloniques et des vannes de chasse
2022	3290844	COFFRET CHAUFFAGE	07/10/2022	oct.-22	Remplacement du coffret chauffage locaux sociaux
2022	3299828	FUITE PROCHE COUBERT	09/02/2022	févr.-22	Terrassement et réparation fuite chambre de purge proche Coubertin
2022	3299828	FUITE PROCHE COUBERT	09/02/2022	févr.-22	Terrassement et réparation fuite chambre de purge proche Coubertin
2022	3301503	ECHANGEUR COGENERATI	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de l'échangeur Cogé
2022	3302109	PPE HT COGE GARNITUR	10/02/2022	févr.-22	Remplacement garniture pompe HT cogénération
2022	3293472	PIÈCES CHAUDIÈRE DAM	07/10/2022	oct.-22	Pièces chaudière de Dammarie les Lys
2022	3272546	ELEC COGÉ	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de matériel électrique
2022	3284906	FLOTTEUR DAMMARIE	07/10/2022	oct.-22	Mise en place de flotteur dans cuve indus
2022	3285328	SST.37 POSE PASSEREL	07/10/2022	oct.-22	Pose d'une passerelle pour accéder au compteur et aux vannes d'isolement
2022	3285236	MAINTENANCE ONDULEUR	07/10/2022	oct.-22	Grosse maintenance de l'onduleur géo
2022	3260165	POSE POMPE GMP	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de la petite pompe GMP par une avec un plus gros débit
2022	3260165	POSE POMPE GMP	07/10/2022	oct.-22	Remplacement de la petite pompe GMP par une avec un plus gros débit
2022	3260957	DESCENTE GOUTTIÈRE	07/10/2022	oct.-22	Reprise descente gouttière acier DN150 dans la chaufferie
2022	3260957	DESCENTE GOUTTIÈRE	07/10/2022	oct.-22	Reprise descente gouttière acier DN150 dans la chaufferie
2022	3261258	CARTOUC FILTR CYCLON	07/10/2022	oct.-22	Remplacement cartouche filtre cyclonique
2022	3262537	ECLAIR EV GAZ EXT	07/10/2022	oct.-22	Eclairage ATEX extérieur pour EV gaz
2022	3315881	PIECE GEO	07/10/2022	oct.-22	Pieces de rechange
2022	3327341	SST.20 SUP VAN SAPAG	07/10/2022	oct.-22	Suppression vannes sapag
2022	3327341	SST.20 SUP VAN SAPAG	07/10/2022	oct.-22	Suppression vannes sapag
2022	3329557	23 VIDANGE BALLON	07/10/2022	oct.-22	Reprise vidange ballon ECS
2022	3330439	ENTRET VAR 1 ET 3	07/10/2022	oct.-22	Entretien des variateurs pompes 1 et 3 +ancien pompe 2
2022	3331468	REMARQUES HYDRATEC	07/10/2022	oct.-22	Remarques hydratec
2022	3352294	AFFICH POMPE HT COGE	07/10/2022	oct.-22	Remplacement afficheur pompe HT cogé
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3352678	PRECH EF PRIM 6 SST	10/11/2022	nov.-22	Raccordement de préchauffeurs EF sur le primaire
2022	3320978	REP CONTRAINTE POMPE	10/11/2022	nov.-22	Reprise contrainte de la pompe de réinjection de la géothermie
2022	3320978	REP CONTRAINTE POMPE	10/11/2022	nov.-22	Reprise contrainte de la pompe de réinjection de la géothermie
2022	3333427	VANNES GEO	07/10/2022	oct.-22	Fourniture et remplacement des vannes têtes de puits géo
2022	3325866	REFECTINO GOUTTIÈRE	07/10/2022	oct.-22	Réparation gouttière atelier
2022	3325888	TS ABRIS GAZ	07/10/2022	oct.-22	Suppléments travaux pour abris canalisation gaz et dalle béton
2022	3339026	AT 2022	07/10/2022	oct.-22	Arrêt technique 2022
2022	3339026	AT 2022	07/10/2022	oct.-22	Arrêt technique 2022
2022	3366382	BY PASS GÉO	10/11/2022	nov.-22	Création d'un by-pass du réseau en géothermie
2022	3366382	BY PASS GÉO	10/11/2022	nov.-22	Création d'un by-pass du réseau en géothermie
2022	3366382	BY PASS GÉO	10/11/2022	nov.-22	Création d'un by-pass du réseau en géothermie
2022	3366382	BY PASS GÉO	10/11/2022	nov.-22	Création d'un by-pass du réseau en géothermie
2022	3457108	SÉCURITÉ CHAUFFERIE	16/12/2022	déc.-22	Muret poste gaz et béton descente foudre
2022	3422352	SERVOMOTEUR SQV91P40	02/12/2022	déc.-22	Remplacement de 2 servomoteurs SQV.91P40
2022	3435722	FUIT RES 09+14 OCTOB	16/12/2022	déc.-22	Fuites réseau du 09/10 et du 14/10
2022	3435722	FUIT RES 09+14 OCTOB	16/12/2022	déc.-22	Fuites réseau du 09/10 et du 14/10
2022	3435722	FUIT RES 09+14 OCTOB	16/12/2022	déc.-22	Fuites réseau du 09/10 et du 14/10
2022	3435722	FUIT RES 09+14 OCTOB	16/12/2022	déc.-22	Fuites réseau du 09/10 et du 14/10
2022	3479177	fuit reseau 07/11/22	21/11/2022	nov.-22	Fuite réseau du 07/11/2022 antenne de la sous station 29
2022	3479177	fuit reseau 07/11/23	21/11/2022	nov.-22	Fuite réseau du 07/11/2022 antenne de la sous station 29
2022	3479177	fuit reseau 07/11/24	05/12/2022	déc.-22	Fuite réseau du 07/11/2022 antenne de la sous station 29
2022	3500003	Vanne branch sst.29	21/11/2022	nov.-22	Pose 2 vannes branchement SST.29
2022	3500003	Vanne branch sst.30	01/12/2022	déc.-22	Chambre de vannes branchement SST.29
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	10/11/2021	nov.-21	Main d'œuvre montage pompe exhaur
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	24/11/2021	nov.-21	Electropompe immergée
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	01/12/2021	déc.-21	Transport pour la diagraphie
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	26/01/2022	janv.-22	Tube d'exhaure
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	28/04/2022	avr.-22	Supervision diagraphie
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	28/06/22	juin.-22	Maintenance pompe et moteur réinjection
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	05/08/2022	août.-22	Raccordement et fabrication d'un coffret d'alimentation HT pompe exhaur
2022	3236257	DIAG PRODUCTEUR GÉO	31/08/2022	août.-22	Assurance diagraphie

# 7

## Sommaire

LIEU	N° COMMANDE	N° FACTURE	FOURNISSEUR	TYPE DE DEPENSES	Montant euros HT	Montant euros HT avec coefficient	Nombres heures	Montant euros HT
Chaufferie	4671988355	FC16930	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	1 371,32 €	1 577,02 €	2	94,93 €
Chaufferie	4671988355	FC18147	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	2 400,00 €	2 760,00 €	2	94,93 €
Chaufferie	4672135617	3260811	SOFINTHER	FOURNITURES	27 359,30 €	34 199,13 €	8	387,68 €
Chaufferie	4672144397	3290010	SOFINTHER	FOURNITURES	1 600,00 €	2 000,00 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672144397	FC18110	C4E SARL	FOURNITURES	7 839,00 €	9 798,75 €	4	193,84 €
Chaufferie	4672506016	18395	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	1 700,00 €	1 955,00 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672506021	2022/21	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	1 910,00 €	2 196,50 €	2	96,92 €
Réseau	4672320007	3071	FUNKE ECHANGEURS	FOURNITURES	1 728,00 €	2 160,00 €	4	189,86 €
Réseau	4672320008	112/2021	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 500,00 €	1 725,00 €	1	47,46 €
Réseau	4672375897	2021/113	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	800,00 €	920,00 €	1	47,46 €
Réseau	4672385142	2021/112	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	645,00 €	741,75 €	1	47,46 €
Chaufferie	4672325961	FC4152	S3M	SOUS-TRAITANCE	7 081,65 €	8 143,90 €	4	193,84 €
Chaufferie	4672456558	168/2021	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 500,00 €	1 725,00 €	2	96,92 €
Géothermie	4672329007	20211158	ITHERM SA	FOURNITURES	4 705,96 €	5 882,45 €	8	387,68 €
Chaufferie	4672364415	2021/130	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	950,00 €	1 092,50 €	2	94,93 €
Sous-station	4672381506	3825995	ROCLIM	FOURNITURES	3 401,25 €	4 251,56 €	4	189,86 €
Sous-station	4672437015	2021/129	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	1 100,00 €	1 265,00 €	1	47,46 €
Chaufferie	4672388771	3094	FUNKE ECHANGEURS	FOURNITURES	5 850,00 €	7 312,50 €	4	189,86 €
Chaufferie	4672393248	3131	FUNKE ECHANGEURS	FOURNITURES	755,00 €	943,75 €	1	47,46 €
Géothermie	4672391625	202112132	ITHERM SA	FOURNITURES	7 305,00 €	9 131,25 €	16	775,35 €
Chaufferie	4672400498	18341	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	1 981,25 €	2 278,44 €	2	96,92 €
Réseau	4672406182	FA2021126	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	3 689,34 €	4 242,74 €	8	379,72 €
Réseau	4672412924	2021/175	BATI TP SARL	FOURNITURES	11 645,00 €	13 391,75 €	8	379,72 €
Cogénération	4672414686	3251	FUNKE ECHANGEURS	FOURNITURES	23 950,00 €	29 937,50 €	4	193,84 €
Chaufferie	4672417593	2011142	KSB SAS	FOURNITURES	2 068,88 €	2 586,10 €	2	94,93 €
Chaufferie	4672469368	FACT15091	LCI LOOS CHAUDIERES INDUSTRIE	FOURNITURES	3 804,36 €	4 755,45 €	0	0,00 €
Chaufferie	4672473915	18396	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	2 370,00 €	2 725,50 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672474800	18342	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	2 403,75 €	2 764,31 €	2	96,92 €
Sous-station	4672475921	220310	DUBOIS SA	SOUS-TRAITANCE	5 070,00 €	5 830,50 €	4	193,84 €
Géothermie	4672475853	532667	LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS	FOURNITURES	5 230,92 €	6 538,65 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672478976	FA20220019	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	2 300,00 €	2 645,00 €	4	193,84 €
Chaufferie	4672504692	FA20220025	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	475,00 €	546,25 €	0	0,00 €
Chaufferie	4672491461	15/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	2 300,00 €	2 645,00 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672504693	16/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 500,00 €	1 725,00 €	4	193,84 €
Géothermie	4672488852	3909336	ROCLIM	FOURNITURES	1 696,20 €	2 120,25 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672506018	18609	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	1 900,00 €	2 185,00 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672522843	84153475	ESO IDF NORMANDIE	SOUS-TRAITANCE	1 829,32 €	2 103,72 €	2	96,92 €
Sous-station	4672524591	35/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	2 000,00 €	2 300,00 €	1	48,46 €
Sous-station	4672576679	2022/38	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	650,00 €	747,50 €	2	96,92 €
Sous-station	4672545569	36/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 500,00 €	1 725,00 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672560602	18727	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	1 790,00 €	2 058,50 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672573205	2022/066	BATI TP SARL	SOUS-TRAITANCE	4 740,00 €	5 451,00 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672576680	2011463	KSB SAS	FOURNITURES	1 087,00 €	1 358,75 €	2	96,92 €
Sous-station	4672569889	69342	ARI ARMATUREN FRANCE	FOURNITURES	1 056,20 €	1 320,25 €	2	96,92 €
Sous-station	4672572802	52/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 900,00 €	2 185,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672572803	53/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 900,00 €	2 185,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672584751	FV2205020	VIMATHERM	FOURNITURES	6 100,00 €	7 625,00 €	6	290,76 €
Sous-station	4672584751	FV2205045	VIMATHERM	FOURNITURES	1 780,00 €	2 225,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672634268	1787527_22	LRI LA ROBINETTERIE INDUSTRIE	FOURNITURES	3 837,80 €	4 797,25 €	2	96,92 €
Sous-station	4672664173	86/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	3 900,00 €	4 485,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672669881	87/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	3 900,00 €	4 485,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672672507	91/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	3 900,00 €	4 485,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672673232	105/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	3 900,00 €	4 485,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672684928	2022/64	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	1 570,00 €	1 805,50 €	2	96,92 €
Sous-station	4672693442	2022/63	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	1 350,00 €	1 552,50 €	2	96,92 €
Sous-station	4672716125	2022/62	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	1 315,00 €	1 512,25 €	2	96,92 €
Sous-station	4672724613	2022/65	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	985,00 €	1 132,75 €	2	96,92 €
Géothermie	4672584803	FA210627	LORRAINE TUYAUTERIE INDUSTRIE	SOUS-TRAITANCE	10 170,00 €	11 695,50 €	4	193,84 €
Géothermie	4672779606	84155292	ESO IDF NORMANDIE	SOUS-TRAITANCE	2 780,00 €	3 197,00 €	2	96,92 €
Géothermie	4672588105	202205149	ITHERM SA	FOURNITURES	41 500,00 €	51 875,00 €	4	193,84 €
Chaufferie	4672628513	3683	IDF SMT	SOUS-TRAITANCE	1 800,00 €	2 070,00 €	2	96,92 €
Chaufferie	4672631043	FA21220552	MCI MONTAGE CHAUDRONNERIE	SOUS-TRAITANCE	3 478,31 €	4 000,06 €	4	193,84 €
Réseau	4672641299	70380	ARI ARMATUREN FRANCE	FOURNITURES	1 187,60 €	1 484,50 €	2	96,92 €
Réseau	4672664147	FA20220085	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	2 989,51 €	3 437,94 €	2	96,92 €
Géothermie	4672669883	71934	ARI ARMATUREN FRANCE	FOURNITURES	3 137,90 €	3 922,38 €	0	0,00 €
Géothermie	4672669884	19166	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	3 080,00 €	3 542,00 €	2	96,92 €
Géothermie	4672671231	FA20220128	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	4 258,64 €	4 897,44 €	4	193,84 €
Géothermie	4672814111	FA20220135	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	700,00 €	805,00 €	1	48,46 €
Chaufferie	4672840721	2022/193	BATI TP SARL	SOUS-TRAITANCE	1 900,00 €	2 185,00 €	2	96,92 €
Sous-station	4672852802	3922071	ROCLIM	FOURNITURES	1 372,52 €	1 715,65 €	2	96,92 €
Réseau	4672868880	FA20220168	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	3 931,06 €	4 520,72 €	4	193,84 €
Réseau	4672869836	2022/111	JMA ISOLATION	SOUS-TRAITANCE	1 800,00 €	2 070,00 €	2	96,92 €
Réseau	4672871378	154/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 800,00 €	2 070,00 €	2	96,92 €
Réseau	4672883173	2022/180	BATI TP SARL	SOUS-TRAITANCE	28 827,00 €	33 151,05 €	8	387,68 €
Réseau	4672917285	FA20220189	S-THERM	SOUS-TRAITANCE	1 211,28 €	1 392,97 €	2	96,92 €
Réseau	4672917283	2022/112	JMA	SOUS-TRAITANCE	1 500,00 €	1 725,00 €	2	96,92 €
Réseau	4672938139	2023/002	BATI TP SARL	SOUS-TRAITANCE	26 501,00 €	30 476,15 €	8	387,68 €
Réseau	4672917277	172/2022	R2C SASU	SOUS-TRAITANCE	1 200,00 €	1 380,00 €	2	96,92 €
Réseau	4672934375	2022/206	BATI TP SARL	SOUS-TRAITANCE	2 000,00 €	2 300,00 €	2	96,92 €
Géothermie	4672381603	10003033	BAKER HUGHES	SOUS-TRAITANCE	12 725,00 €	14 633,75 €	4	188,97 €
Géothermie	4672401574	10003030 et 10003030	BAKER HUGHES	SOUS-TRAITANCE	138 564,94 €	159 349,68 €	0	0,00 €
Géothermie	4672412875	FA20225673	SDP	SOUS-TRAITANCE	13 123,85 €	15 092,43 €	0	0,00 €
Géothermie	4672498923	FA1604629	GWVE France	SOUS-TRAITANCE	22 086,00 €	25 398,90 €	2	94,93 €
Géothermie	4672642524	22000426 et 22000426	CFG SERVICES	SOUS-TRAITANCE	73 597,47 €	84 637,09 €	2	95,22 €
Géothermie	4672724250	84155288	ESO IDF NORMANDIE	SOUS-TRAITANCE	7 491,37 €	8 615,08 €	4	190,45 €
Géothermie	4672775154	19172	C4E SARL	SOUS-TRAITANCE	10 080,50 €	11 592,58 €	2	96,11 €
Géothermie	4672800724	FJ658747 et FJ6458747	SIACI SAINT HONORE	SOUS-TRAITANCE	44 303,77 €	50 949,34 €	0	0,00 €

# 7

## Sommaire

---

Selon article 63 de la DSP

MONTANT	MAIN D'ŒUVRE	41,90
COEFFICIENT	SOUS-TRAITANCE	1,15
COEFFICIENT	FOURNITURES	1,25

Actualisation de la main d'œuvre base indice ICHT-IME

Date	Indice	Valeur	MO actualisé
01/01/2015	ICHT-IME <sub>0</sub> =	113,7	41,90
janv-22	ICHT-IME =	128,8	47,46
févr-22	ICHT-IME =	128,8	47,46
mars-22	ICHT-IME =	128,8	47,46
avr-22	ICHT-IME =	129,2	47,61
mai-22	ICHT-IME =	129,2	47,61
juin-22	ICHT-IME =	129,2	47,61
juil-22	ICHT-IME =	130,4	48,05
août-22	ICHT-IME =	130,4	48,05
sept-22	ICHT-IME =	130,4	48,05
oct-22	ICHT-IME =	131,5	48,46
nov-22	ICHT-IME =	131,5	48,46
déc-22	ICHT-IME =	131,5	48,46

### ANNEXE 3.5 : photos des dépenses GER

---

Abri pour les électrovannes gaz de la chaufferie



Pompe réseau N°2



# 7

## Sommaire

---

Vanne maitresse tête de puits



Mise en place vanne by-pass de la Géo



Reprise contrainte tuyauterie de la pompe



Remontée de la pompe Exhaure





# 7

## Sommaire

---

Mise en place passerelle pour accéder au compteur et vannes primaire sous station 37



Suppression des anciennes vanne SAPAG de la sous station 20 (avant - après)



Travaux dans chambres de vannes CV007



## ANNEXE 4 QUALITE DE SERVICE

ANNEXE 4.1 : Démarche Qualité :  
Certificat ISO 9001

## ANNEXE 4.1 : Démarche Qualité : Certificat ISO 9001 et ISO14001



# CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

**Le Système de Management de :**

## ENGIE Réseaux

Site principal : 1 place samuel de champlain,  
92930 Paris La Défense, France.

Se référer à l'annexe pour la liste des sites et leurs champs de certification spécifiques.

**a été enregistré par Intertek comme étant conforme aux exigences de la norme :**

## ISO 14001:2015

**Le Système de Management est applicable à :**

Construction et gestion de réseaux urbains de production et de distribution de chaleur et de froid, exploitation géothermique, valorisation énergétique d'ordures ménagères et production d'électricité par cogénération, exploitation de l'usine d'incinération de déchets résiduels et de valorisation énergétique de Besançon propriété de sybert. Production, transport et distribution de chaleur.

**Certificat n° :**  
0113619

**Date de certification initiale :**  
30 juillet 2009

**Date de certification :**  
10 mars 2021

**Date d'émission du certificat :**  
22 mars 2021

**Date d'expiration :**  
29 juillet 2022





**Calin Moldoveanu**  
Président, Business Assurance

Intertek Certification France  
Tour PBS, 1 Avenue du Général De Gaulle  
92800 Putaux – France



L'émission de ce certificat s'engage la responsabilité d'Intertek comme seul organisme accrédité par le COFRAC. Il ne représente ni ne garantit l'exactitude des données déclarées par le client. Il ne représente ni ne garantit la validité de la portée de certification, ni la validité de la maintenance de la certification, ni la validité de l'application des exigences de certification, ni la validité de l'application des exigences de certification. La validité de la certification est conditionnée par le respect des exigences de certification. Le client est responsable de la maintenance de la certification. Ce certificat est la propriété d'Intertek, il peut émettre des réserves en cas de non-conformité.



# ANNEXE AU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Cette annexe liste les sites certifiés de :

## ENGIE Réseaux

Cette annexe est rattachée au certificat principal n°0113619 et ne peut être ni présentée ni reproduite sans celui-ci.

### ENGIE Réseaux - Villages Nature

1 route de Villeneuve, 77700 Bailly-Romainvilliers, France.

Gestion d'un réseau urbain de production et de distribution de chaleur et exploitation géothermique.

### ENORIS – Massy

ZI la Bonde Route de la Bonde, 91300 Massy, France.

Gestion d'un réseau urbain de production et de distribution de chaleur et valorisation énergétique d'ordures ménagères.

### ERENA – Nantes

Chaufferie de Beaulieu- Maiskoff Boulevard de Seattle, 44000 Nantes, France.

Gestion d'un réseau urbain de production et de distribution de chaleur et production d'électricité par cogénération.

### Gennevilliers ENERGIE

Chaufferie du Luth, 15 rue Paul Verlaine, 92230 Gennevilliers, France.

Gestion d'un réseau urbain de production et de distribution de chaleur et production d'électricité par cogénération.

### GEODALYS - Dammarie les Lys

1 rue du port, 77150 Dammarie-Les-Lys, France.

Gestion d'un réseau urbain de production et de distribution de chaleur, exploitation géothermique et production d'électricité par cogénération.



# ANNEXE 5 COMPLEMENTS

---

ANNEXE 5.1 : Organigramme de l'équipe d'exploitation

---

ANNEXE 5.2 : Eléments justificatifs gaz naturel

---

ANNEXE 5.3 : Déclaration CO2

---

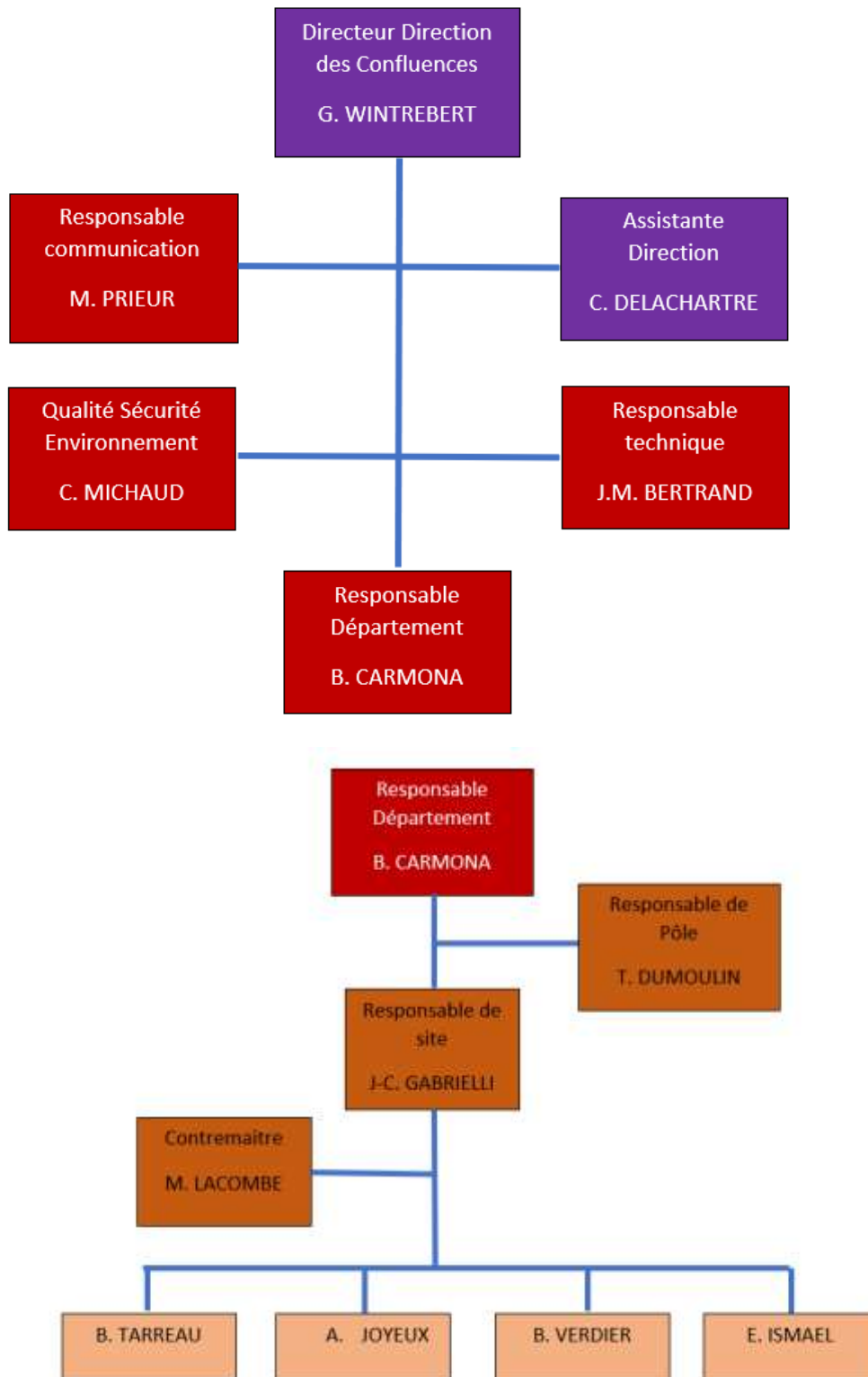
ANNEXE 5.4 : Evolution des indices

---

ANNEXE 5.5 : Consommation et facturation électricité

---

## ANNEXE 5.1 : Organigramme direction et de l'équipe d'exploitation



## ANNEXE 5.2 : Eléments Justificatifs gaz naturel


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

114 RUE DE LA BIÈVE - 93000 LA DÉFENSE - FRANCE - CAPITAL DE 100 000 000 € - Siège social  
 Immeuble Lebas 8 - 30, RD Av. du Général de Gaulle - CS 60027 - 93002 Paris La Défense Cedex - France - RCS : 549 199 830 - N° SIRET : 549 199 830 0001 - APE : 4722Z - TVA  
 N° 1798600214 - Code de commerce de France : 54902


**FACTURE N° 202202MC30017**  
 En date du 10/02/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

 Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom : FR25817742661  
 Code Interco : E3505

 GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIÉ LES LYS

**NOS COORDONNÉES**

**SICAR**  
 Immeuble Wilberff  
 70, 80 Av. du Général de Gaulle  
 CS 60027  
 93002 Paris La Défense Cedex  
 FRANCE  
 ☎ 01 40 90 54 93  
**Votre Contact de Facturation**  
 pierre.dussotier@engie.com  
 ☎ 01 40 90 54 93  
 ✉ pierre.dussotier@engie.com  
**Pour toutes réclamations :**  
 08 10 00 11 07 ou  
 www.engie-solutions.com/  
 #contact-form-reclamation  
 Consultez également le site internet de dépannage

**€ MONTANT DE VOTRE FACTURE**  
 À régler avant le 25/02/2022

Net à Payer TTC		332 781,52 €
Montant HT		279 762,91 €
Montant TVA		53 018,61 €
dont	HT	TVA
(0) 20,0% Ddot	250 528,59 €	51 005,72 €
(3) 5,5% Ddot	20 234,32 €	1 112,89 €


**OBJET**

Votre commande : **SANS COMMANDE**  
 CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 POE N° 01005621  
 C/L 980 MWHSU  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATION À COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures.  
 W'attendez pas juillet 2024 !

 Faites le clic à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :

- ✓ Factures papier et électroniques
- ✓ Factures électroniques  
 sécurisé par certificat numérique
- ✓ Et aussi, factures en papier  
 jusqu'en juillet 2024

 REX SUR  
 https://www.rex-sur.com/

**€ VOTRE RÈGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 25/02/2022

 DOM : SMI PARISAS  
 BAN : FR76 3000 0410 2000 0131 10 71 9 04  
 RIB : FR76 3000 0410 2000 0131 10 71 9 04  
 RUC : SMI/ATSP  
 RCS : F 38110221 19629

Références à rappeler (papier à joindre)

 Echéance : 25/02/2022  
 Client : 0845788  
 Facture : 202202MC30017  
 Montant TTC : 332 781,52 €

Retard de paiement : Pénalité au taux OCE en vigueur + 10 points (provisionnels) + indemnité 40 Euro

FACTURE N° 202202HC30017

Détail des Prestations :

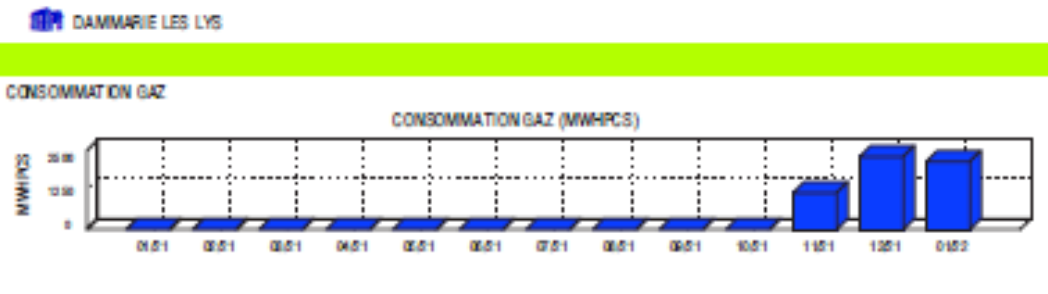
Installation n° 6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS		
Désignation	TVA	Montant
TERME FIXE Janvier 2022	(2)	18 297,29
PQ : 219 567,45		
Répartition Nombre d'échéances : 219 567,45 * 1/12 = 18 297,29		
Désignation	TVA	Montant
CTA Janvier 2022	(2)	1 987,08
PQ : 23 244,35		
Répartition Nombre d'échéances : 23 244,35 * 1/12 = 1 987,08		
Désignation	TVA	Montant
CONSUMMATION GAZ période du 01/01/2022 au 31/01/2022	(1)	254 548,28
Ajustement : 117,4940 * 2 196,4790 MWh PCS = 254 548,28		
Désignation	TVA	Montant
TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/01/2022 au 31/01/2022	(1)	1 841,51
Ajustement : 0,850 * 2 196,4790 MWh PCS = 1 841,51		
Désignation	TVA	Montant
TICOM TAUX REDUIT période du 01/01/2022 au 31/01/2022	(1)	3 029,60
Ajustement : 1,5200 * 1 993,1607 MWh PCS = 3 029,60		
Désignation	TVA	Montant
TICOM E00 - Production d'Electricité période du 01/01/2022 au 31/01/2022	(1)	0,00
PQ : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 173,3184 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
LOCATION DE COMPTEUR Janvier 2022	(1)	109,20
PQ : 1 310,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 310,40 * 1/12 = 109,20		

Montant HT	279 782,91 €
Montant TVA	53 018,61 €
Montant TTC	332 781,52 €

FACTURE N° 202202HC30017

Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation





## 7

## Sommaire

Nom du site : **Chaufferie de la plaine du Lys**  
 Adresse : **Rue du Port**  
**77190 DAMMARIÉ LES LYS**

N°PCE : **GI095621**

Souscription : **380 MWh/jour**

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations  
**QUANTITES FACTUREES**

INDEX DE DEBUT **5 986 538** MOIS DE **janvier-22**

JOUR	VOLUME BRUT M <sup>3</sup>	PTZ en m3(n)/m3	VOLUME CONVERTI M <sup>3</sup> (N)	PCS (kWh/m3(n))	QUANTITE en kWh
01/01/2022	0	-	0	-	0
02/01/2022	0	-	0	-	0
03/01/2022	0	-	0	-	0
04/01/2022	69	5,797	400	11,575	4 630
05/01/2022	753	5,772	4 346	11,572	50 292
06/01/2022	459	5,780	2 653	11,516	30 552
07/01/2022	52	5,808	302	11,510	3 476
08/01/2022	12	5,833	70	11,571	810
09/01/2022	43	5,814	250	11,632	2 908
10/01/2022	2 190	5,758	12 610	11,544	145 570
11/01/2022	1 116	5,788	6 459	11,525	74 440
12/01/2022	812	5,798	4 708	11,529	54 279
13/01/2022	1 462	5,796	8 474	11,551	97 883
14/01/2022	1 529	5,794	8 859	11,542	102 251
15/01/2022	1 292	5,792	7 483	11,562	86 318
16/01/2022	771	5,804	4 475	11,565	51 753
17/01/2022	3 021	5,790	17 492	11,629	203 409
18/01/2022	544	5,814	3 163	11,596	36 678
19/01/2022	127	5,827	740	11,589	8 576
20/01/2022	588	5,808	3 415	11,609	39 645
21/01/2022	852	5,825	4 963	11,534	57 243
22/01/2022	50	5,820	291	11,515	3 351
23/01/2022	745	5,813	4 331	11,497	49 794
24/01/2022	3 947	5,796	22 877	11,514	263 417
25/01/2022	3 656	5,804	21 219	11,524	244 537
26/01/2022	3 233	5,809	18 780	11,519	216 334
27/01/2022	2 147	5,806	12 465	11,510	143 472
28/01/2022	2 466	5,805	14 315	11,497	164 577
29/01/2022	139	5,799	806	11,498	9 267
30/01/2022	0	-	0	-	0
31/01/2022	308	5,828	1 795	11,597	20 817
<b>TOTAL</b>	<b>32 383</b>	<b>5,798</b>	<b>187 741</b>	<b>11,540</b>	<b>2 166 479</b>

INDEX DE FIN **6 018 921**


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social :  
 Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 60027 - 92081 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTERRE B 785826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA :  
 FR37 785826173 - Code Interco de l'émetteur : E3334


**FACTURE N° 202203MC30016**  
 En date du 10/03/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS


**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**

Immeuble Wilson II  
 70, 80 Av. du Général de Gaulle  
 CS 60027  
 92031 Paris La Défense Cedex  
 FRANCE

☎ 0140905493

**Votre Contact de Facturation**  
**pierre.dussetier@engie.com**

☎ 01.40.90.54.93

✉ pierre.dussetier@engie.com

**Pour toutes réclamations :**

08 10 00 11 07 ou

🌐 [www.engie-solutions.com/](http://www.engie-solutions.com/fr/contact-form=reclamation)

[fr/contact-form=reclamation](http://fr/contact-form=reclamation)

Ce numéro ne remplace pas votre numéro de départage


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

A régler avant le 25/03/2022

Net à Payer TTC		83 455,33 €
Montant HT		71 991,09 €
Montant TVA		11 464,24 €
dont	HT	TVA
(1) 20,0% Débit	51 756,77 €	10 351,35 €
(2) 5,5% Débit	20 234,32 €	1 112,89 €


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

CONTRAT N° 6255585

PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025

PCE N° G1095621

CJL 380 MWHS/J

N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33

PROCHAINE FACTURATON A COMPTER DU 10 M+1

OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :



Gain de temps  
 et de productivité



Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée.



Et vous faites un geste  
 pour la planète !



RDV SUR :

[engie-solutions.com/fr/comptition-dematerialisation-factures](http://engie-solutions.com/fr/comptition-dematerialisation-factures)


**VOTRE RÈGLEMENT**

Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 25/03/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F685-020000000164

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

Références à rappeler (papillon à joindre)

Echéance : 25/03/2022

Client : 0845788

Facture : 202203MC30016

Montant TTC : 83 455,33 €

Retard de paiement: Pénalités au taux BCE en vigueur +10 points (professionnels: +indemnité 40 Euros)

# 7

## Sommaire

FACTURE N° 202203MC30016

Détail des Prestations

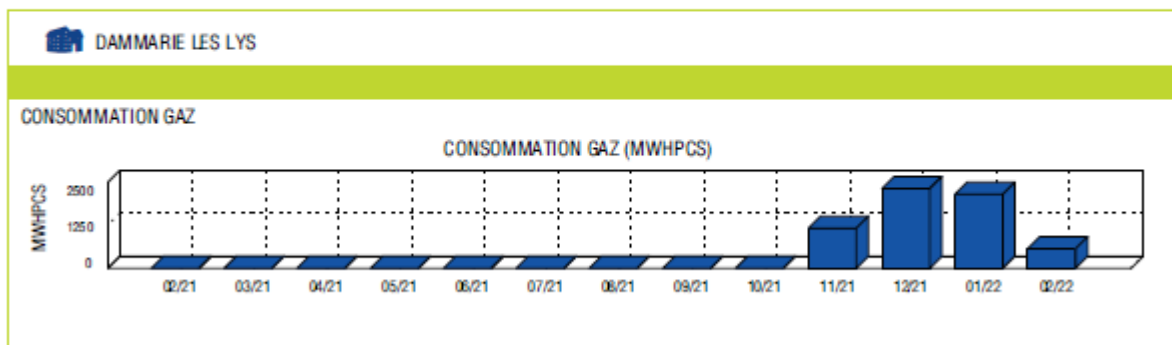
Installation n°6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS		
Désignation	TVA	Montant
<b>TERME FIXE Février 2022</b>	(2)	18 297,29
P0 : 219 567,45 Répartition Nombre d'échéances : $219567,45 \times 1/12 = 18\,297,29$		
Désignation	TVA	Montant
<b>CTA Février 2022</b>	(2)	1 937,03
P0 : 23 244,35 Répartition Nombre d'échéances : $23\,244,35 \times 1/12 = 1\,937,03$		
Désignation	TVA	Montant
<b>CONSOMMATION GAZ période du 01/02/2022 au 28/02/2022</b>	(1)	50 341,72
Ajustement : $86,6780 \times 580,7900 \text{ MWh PCS} = 50\,341,72$		
Désignation	TVA	Montant
<b>TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/02/2022 au 28/02/2022</b>	(1)	493,67
Ajustement : $0,850 \times 580,7900 \text{ MWh PCS} = 493,67$		
Désignation	TVA	Montant
<b>TICGN TAUX REDUIT période du 01/02/2022 au 28/02/2022</b>	(1)	812,18
Ajustement : $1,5200 \times 534,3268 \text{ MWh PCS} = 812,18$		
Désignation	TVA	Montant
<b>TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/02/2022 au 28/02/2022</b>	(1)	0,00
P0 : 0,0000 Ajustement : $0,0000 \times 46,4632 \text{ MWh PCS} = 0,00$		
Désignation	TVA	Montant
<b>LOCATION DE COMPTEUR Février 2022</b>	(1)	109,20
P0 : 1 310,40 Répartition Nombre d'échéances : $1\,310,40 \times 1/12 = 109,20$		

Montant HT	71 991,09 €
Montant TVA	11 464,24 €
<b>Montant TTC</b>	<b>83 455,33 €</b>

FACTURE N° 202203MC30016

Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation



## 7

## Sommaire

Nom du site : **Chaufferie de la plaine du Lys**

Adresse : Rue du Port  
77190 DAMMARIÉ LES LYS

N°PCE : **GI095621**

Souscription : **380 MWh/jour**

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations

**QUANTITES FACTUREES**

INDEX DE DEBUT **6 018 921**

MOIS DE **février-22**

JOUR	VOLUME BRUT M³	PTZ en m3(n)/m3	VOLUME CONVERTI M³(N)	PCS (kWh/m3(n))	QUANTITE en kWh
01/02/2022	94	5,755	541	11,606	6 279
02/02/2022	6	6,667	40	11,575	463
03/02/2022	0	-	0	-	0
04/02/2022	299	5,819	1 740	11,476	19 968
05/02/2022	188	5,809	1 092	11,462	12 517
06/02/2022	0	-	0	-	0
07/02/2022	178	5,837	1 039	11,464	11 911
08/02/2022	216	5,824	1 258	11,474	14 434
09/02/2022	231	5,814	1 343	11,468	15 402
10/02/2022	125	5,824	728	11,466	8 347
11/02/2022	909	5,811	5 282	11,484	60 658
12/02/2022	1 086	5,802	6 301	11,538	72 701
13/02/2022	305	5,793	1 767	11,525	20 365
14/02/2022	0	-	0	-	0
15/02/2022	23	5,870	135	11,630	1 570
16/02/2022	0	-	0	-	0
17/02/2022	0	-	0	-	0
18/02/2022	12	5,333	64	11,484	735
19/02/2022	67	5,910	396	11,475	4 544
20/02/2022	0	-	0	-	0
21/02/2022	0	-	0	-	0
22/02/2022	144	5,743	827	11,466	9 482
23/02/2022	322	5,780	1 861	11,573	21 537
24/02/2022	140	5,829	816	11,553	9 427
25/02/2022	573	5,801	3 324	11,483	38 169
26/02/2022	363	5,810	2 109	11,491	24 235
27/02/2022	384	5,823	2 236	11,485	25 680
28/02/2022	3 054	5,769	17 619	11,486	202 366
<b>TOTAL</b>	<b>8 719</b>	<b>5,794</b>	<b>50 518</b>	<b>11,497</b>	<b>580 790</b>

INDEX DE FIN **6 027 640**


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social :  
 Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 60027 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTERRÉ 8785926173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4673Z - TVA :  
 FR57 785826173 - Code intercom de l'émetteur : E3334


**FACTURE N° 202204MC30026**  
 En date du 11/04/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIÉ LES LYS


**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**

Immeuble Wilson II  
 70, 80 Av. du Général de Gaulle  
 CS 60027  
 92031 Paris La Défense Cedex  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

 Votre contact de Facturation  
 pierre.dussetier@engie.com

☎ 01.40.90.54.93

✉ pierre.dussetier@engie.com

 Pour toutes réclamations :  
 08 10 00 11 07 ou

www.engie-solutions.com/

fr/?contact-form=reclamation

Ce numéro ne remplace pas votre numéro de dépannage


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

À régler avant le 26/04/2022

<b>Net à Payer TTC</b>	<b>219 353,82 €</b>		
Montant HT	185 239,83 €		
Montant TVA	34 113,99 €		
dont	HT	TVA	
(1) 20,0% Débit	165 005,51 €	33 001,10 €	
(2) 5,5% Débit	20 234,32 €	1 112,89 €	


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° GI095621  
 C.JL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATON A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

 Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :


 Gain de temps  
 et de productivité


 Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée


 Et vous faites un geste  
 pour la planète !

ROV SUR :

engie-solutions.com/fr/lesopinion/
 dematerialisation-facture

\*Ordonnance N° 2021-1334 du 10/09/2021


**VOTRE RÈGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 26/04/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F685-020000000164

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Échéance : 26/04/2022

Client : 0845788

Facture : 202204MC30026

Montant TTC : 219 353,82 €

Retard de paiement Pénalités au taux BCE en vigueur +10 points (professionnels) +indemnité 40 Euros)

# 7

## Sommaire

FACTURE N° 202204MC30026

### Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIE LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIE LES LYS

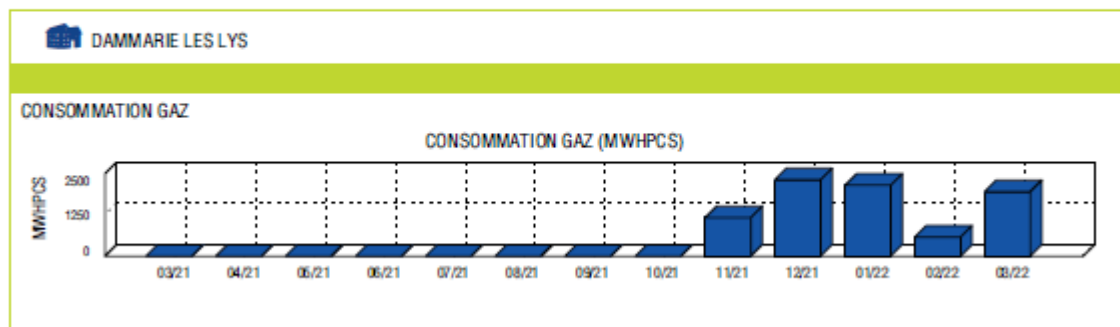
Désignation	TVA	Montant
TERME FIXE Mars 2022	(2)	18 297,29
PO : 219 567,45		
Répartition Nombre d'échéances : 219 567,45 * 1 / 12 = 18 297,29		
Désignation	TVA	Montant
CTA Mars 2022	(2)	1 937,03
PO : 23 244,35		
Répartition Nombre d'échéances : 23 244,35 * 1 / 12 = 1 937,03		
Désignation	TVA	Montant
CONSOMMATION GAZ période du 01/03/2022 au 31/03/2022	(1)	160 501,39
Ajustement : 82,1110 * 1 954,6880 MWh PCS = 160 501,39		
Désignation	TVA	Montant
TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/03/2022 au 31/03/2022	(1)	1 661,48
Ajustement : 0,850 * 1 954,6880 MWh PCS = 1 661,48		
Désignation	TVA	Montant
TICGN TAUX REDUIT période du 01/03/2022 au 31/03/2022	(1)	2 733,44
Ajustement : 1,5200 * 1 798,3130 MWh PCS = 2 733,44		
Désignation	TVA	Montant
TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/03/2022 au 31/03/2022	(1)	0,00
PO : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 156,3751 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
LOCATION DE COMPTEUR Mars 2022	(1)	109,20
PO : 1 310,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 310,40 * 1 / 12 = 109,20		

Montant HT	185 239,83 €
Montant TVA	34 113,99 €
Montant TTC	219 353,82 €

FACTURE N° 202204MC30026

### Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation



# 7

## Sommaire

Nom du site : **Chaufferie de la plaine du Lys**

Adresse : Rue du Port  
77190 DAMMARRIE LES LYS

N°PCE : **GI095621**

Souscription : **380 MWh/jour**

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations

### QUANTITES FACTUREES

INDEX DE DEBUT **6 027 640**

MOIS DE **mars-22**

JOUR	VOLUME BRUT M³	PTZ en m3(n)/m3	VOLUME CONVERTI M³(N)	PCS (kWh/m3(n))	QUANTITE en kWh
01/03/2022	202	5,787	1 169	11,494	13 436
02/03/2022	31	5,742	178	11,478	2 043
03/03/2022	0	-	0	-	0
04/03/2022	3 078	5,750	17 699	11,423	202 169
05/03/2022	3 147	5,752	18 102	11,502	208 203
06/03/2022	3 231	5,759	18 607	11,403	212 176
07/03/2022	3 281	5,757	18 889	11,491	217 046
08/03/2022	3 214	5,753	18 490	11,547	213 504
09/03/2022	3 129	5,753	18 001	11,590	208 632
10/03/2022	3 119	5,746	17 922	11,482	205 780
11/03/2022	142	5,754	817	11,488	9 386
12/03/2022	0	-	0	-	0
13/03/2022	0	-	0	-	0
14/03/2022	30	5,833	175	11,491	2 011
15/03/2022	0	-	0	-	0
16/03/2022	2	5,500	11	11,545	127
17/03/2022	0	-	0	-	0
18/03/2022	0	-	0	-	0
19/03/2022	24	5,833	140	11,464	1 605
20/03/2022	65	5,815	378	11,479	4 339
21/03/2022	0	-	0	-	0
22/03/2022	49	5,837	286	11,381	3 255
23/03/2022	72	5,819	419	11,413	4 782
24/03/2022	48	5,833	280	11,504	3 221
25/03/2022	43	5,791	249	11,486	2 860
26/03/2022	22	5,818	128	11,430	1 463
27/03/2022	0	-	0	-	0
28/03/2022	1 001	5,706	5 712	11,431	65 294
29/03/2022	0	-	0	-	0
30/03/2022	2 978	5,679	16 912	11,447	193 597
31/03/2022	2 761	5,684	15 694	11,454	179 759
<b>TOTAL</b>	<b>29 669</b>	<b>5,739</b>	<b>170 258</b>	<b>11,481</b>	<b>1 954 688</b>

INDEX DE FIN **6 057 309**


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social :  
 Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 60027 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTOIRE B 785826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA :  
 FR37 785826173 - Code interco de l'émetteur : E3134


**FACTURE N° 202205MC30011**  
**En date du 11/05/2022**

**VOS RÉFÉRENCES**

Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIÉ LES LYS


**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**

Immeuble Wilson II  
 70, 80 Av. du Général de Gaulle  
 CS 60027  
 92031 Paris La Défense Cedex  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

Votre Contact de Facturation  
 pierre.dussetier@engie.com

☎ 01.40.90.54.93

✉ pierre.dussetier@engie.com

**Pour toutes réclamations :**

08 10 00 11 07 ou

🌐 www.engie-solutions.com/

fr/?contact-form=reclamation

Ce numéro ne remplace pas votre numéro de dépannage


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

À régler avant le 26/05/2022

<b>Net à Payer TTC</b>		<b>44 514,13 €</b>
Montant HT		39 540,09 €
Montant TVA		4 974,04 €
dont	HT	TVA
(1) 20,0% Débit	19 305,77 €	3 861,15 €
(2) 5,5% Débit	20 234,32 €	1 112,89 €


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° GI095621  
 C.JL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATON A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :

Gain de temps  
 et de productivité

Archivage automatique  
 sécurisé et accessible en permanence

Et vous faites un geste  
 pour la planète

RDV SUR :  
[engie-solutions.com/fr/commencer-la-dematerialisation-factures](https://www.engie-solutions.com/fr/commencer-la-dematerialisation-factures)


**VOTRE RÉGLEMENT**

Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 26/05/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F685-020000000164

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Echéance : 26/05/2022

Client : 0845788

Facture : 202205MC30011

Montant TTC : 44 514,13 €

Retard de paiement: Pénalités au taux BCE en vigueur + 10 points (professionnels: +indemnité 40 Euros)



## FACTURE N° 202205MC30011

## Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS

Désignation	TVA	Montant
<b>TERME FIXE Avril 2022</b>	(2)	18 297,29
P0 : 219 567,45		
Répartition Nombre d'échéances : 219 567,45 * 1 / 12 = 18 297,29		
Désignation	TVA	Montant
<b>CTA Avril 2022</b>	(2)	1 937,03
P0 : 23 244,35		
Répartition Nombre d'échéances : 23 244,35 * 1 / 12 = 1 937,03		
Désignation	TVA	Montant
<b>CONSOMMATION GAZ période du 01/04/2022 au 30/04/2022</b>	(1)	18 869,31
Ajustement : 129,6370 * 145,5550 MWh PCS = 18 869,31		
Désignation	TVA	Montant
<b>TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/04/2022 au 30/04/2022</b>	(1)	123,72
Ajustement : 0,850 * 145,5550 MWh PCS = 123,72		
Désignation	TVA	Montant
<b>TICGN TAUX REDUIT période du 01/04/2022 au 30/04/2022</b>	(1)	203,54
Ajustement : 1,5200 * 133,9106 MWh PCS = 203,54		
Désignation	TVA	Montant
<b>TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/04/2022 au 30/04/2022</b>	(1)	0,00
P0 : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 11,6444 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
<b>LOCATION DE COMPTEUR Avril 2022</b>	(1)	109,20
P0 : 1 310,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 310,40 * 1 / 12 = 109,20		

Montant HT	39 540,09 €
Montant TVA	4 974,04 €
<b>Montant TTC</b>	<b>44 514,13 €</b>

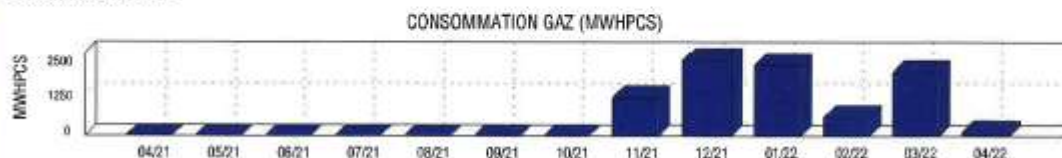
## FACTURE N° 202205MC30011

## Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation

DAMMARIÉ LES LYS

## CONSOMMATION GAZ



# 7

## Sommaire

Nom du site : **Chaufferie de la plaine du Lys**  
 Adresse : Rue du Port  
 77190 DAMMARIE LES LYS

N°PCE : **GI095621**

Souscription : **380 MWh/jour**

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations

### QUANTITES FACTUREES

INDEX DE DEBUT **6 057 309**

MOIS DE **avril-22**

JOUR	VOLUME BRUT M <sup>3</sup>	PTZ en m <sup>3</sup> (n)/m <sup>3</sup>	VOLUME CONVERTI M <sup>3</sup> (N)	PCS (kWh/m <sup>3</sup> (n))	QUANTITE en kWh
01/04/2022	740	5,754	4 258	11,513	49 022
02/04/2022	324	5,772	1 870	11,549	21 597
03/04/2022	476	5,769	2 746	11,563	31 752
04/04/2022	217	5,751	1 248	11,588	14 462
05/04/2022	0	-	0	-	0
06/04/2022	0	-	0	-	0
07/04/2022	0	-	0	-	0
08/04/2022	84	5,762	484	11,486	5 559
09/04/2022	207	5,783	1 197	11,535	13 807
10/04/2022	140	5,786	810	11,551	9 356
11/04/2022	0	-	0	-	0
12/04/2022	0	-	0	-	0
13/04/2022	0	-	0	-	0
14/04/2022	0	-	0	-	0
15/04/2022	0	-	0	-	0
16/04/2022	0	-	0	-	0
17/04/2022	0	-	0	-	0
18/04/2022	0	-	0	-	0
19/04/2022	0	-	0	-	0
20/04/2022	0	-	0	-	0
21/04/2022	0	-	0	-	0
22/04/2022	0	-	0	-	0
23/04/2022	0	-	0	-	0
24/04/2022	0	-	0	-	0
25/04/2022	0	-	0	-	0
26/04/2022	0	-	0	-	0
27/04/2022	0	-	0	-	0
28/04/2022	0	-	0	-	0
29/04/2022	0	-	0	-	0
30/04/2022	0	-	0	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 188</b>	<b>5,765</b>	<b>12 613</b>	<b>11,540</b>	<b>145 555</b>

INDEX DE FIN **6 059 497**


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social : Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 60027 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTERRÉ B 785826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA : FR37 785826173 - Cadre interco de l'émetteur : E3334


**FACTURE N° 202206MC30046**  
 En date du 16/06/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS


**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**

Immeuble Wilson II  
 70, 80 Av. du Général de Gaulle  
 CS 60027  
 92031 Paris La Défense Cedex  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

**Votre Contact de Facturation**  
 pierre.dussetier@engie.com

☎ 01.40.90.54.93

✉ pierre.dussetier@engie.com

**Pour toutes réclamations :**

08 10 00 11 07 ou

🌐 www.engie-solutions.com/

fr/?contact-form=reclamation

Ce numéro ne remplace pas votre numéro de dépannage


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

À régler avant le 01/07/2022

Net à Payer TTC		28 776,67 €
Montant HT		26 425,54 €
Montant TVA		2 351,13 €
dont		
(1) 20,0% Débit	HT	TVA
	6 191,22 €	1 238,24 €
(2) 5,5% Débit	20 234,32 €	1 112,89 €


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

CONTRAT N° 6255585

PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025

PCE N° GI095621

C.J.L 380 MWHS/J

N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33

PROCHAINE FACTURATON A COMPTER DU 10 M+1

OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :



Cash factures  
 et de dépannage



Archives électroniques  
 sécurisées, consultation simplifiée



Et vous le faites aussi  
 pour le dépannage



RDV SUR :  
[www.engie-solutions.com/fr/inscription-dematerialisation-facture](http://www.engie-solutions.com/fr/inscription-dematerialisation-facture)


**VOTRE RÈGLEMENT**

Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 01/07/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F685-02000000164

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419829

Références à rappeler (papillon à joindre)

Echéance : 01/07/2022

Client : 0845788

Facture : 202206MC30046

Montant TTC : 28 776,67 €

Retard de paiement: Pénalités au taux BCE en vigueur +10 points (professionnels: +indemnité 40 Euros)

## FACTURE N° 202206MC30046

## Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS

Désignation	TVA	Montant
<b>TERME FIXE Mai 2022</b>	(2)	18 297,29
PO : 219 567,45		
Répartition Nombre d'échéances : 219 567,45 * 1 / 12 = 18 297,29		
<b>Désignation</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant</b>
<b>CTA Mai 2022</b>	(2)	1 937,03
PO : 23 244,35		
Répartition Nombre d'échéances : 23 244,35 * 1 / 12 = 1 937,03		
<b>Désignation</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant</b>
<b>CONSOMMATION GAZ période du 01/05/2022 au 31/05/2022</b>	(1)	5 941,67
Ajustement : 95,1870 * 62,4210 MWh PCS = 5 941,67		
<b>Désignation</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant</b>
<b>TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/05/2022 au 31/05/2022</b>	(1)	53,06
Ajustement : 0,850 * 62,4210 MWh PCS = 53,06		
<b>Désignation</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant</b>
<b>TICGN TAUX REDUIT période du 01/05/2022 au 31/05/2022</b>	(1)	87,29
Ajustement : 1,5200 * 57,4274 MWh PCS = 87,29		
<b>Désignation</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant</b>
<b>TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/05/2022 au 31/05/2022</b>	(1)	0,00
PO : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 4,9937 MWh PCS = 0,00		
<b>Désignation</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant</b>
<b>LOCATION DE COMPTEUR Mai 2022</b>	(1)	109,20
PO : 1 310,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 310,40 * 1 / 12 = 109,20		

Montant HT	26 425,54 €
Montant TVA	2 351,13 €
Montant TTC	28 776,67 €

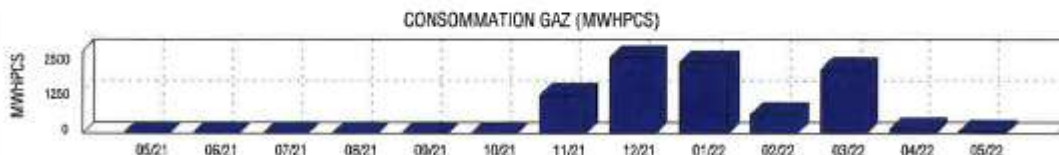
## FACTURE N° 202206MC30046

## Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation

DAMMARIÉ LES LYS

## CONSOMMATION GAZ



# 7

## Sommaire

Nom du site : **Chaufferie de la plaine du Lys**  
 Adresse : Rue du Port  
 77190 DAMMARIE LES LYS

N°PCE : **GI095621**

Souscription : **380 MWh/jour**

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations

### QUANTITES FACTUREES

INDEX DE DEBUT **6 059 497**

MOIS DE **mai-22**

JOUR	VOLUME BRUT M³	PTZ en m3(n)/m3	VOLUME CONVERTI M³(N)	PCS (kWh/m3(n))	QUANTITE en kWh
01/05/2022	0	-	0	-	0
02/05/2022	669	5,700	3 813	11,461	43 701
03/05/2022	0	-	0	-	0
04/05/2022	32	5,688	182	11,445	2 083
05/05/2022	0	-	0	-	0
06/05/2022	159	5,692	905	11,450	10 362
07/05/2022	97	5,639	547	11,472	6 275
08/05/2022	0	-	0	-	0
09/05/2022	0	-	0	-	0
10/05/2022	0	-	0	-	0
11/05/2022	0	-	0	-	0
12/05/2022	0	-	0	-	0
13/05/2022	0	-	0	-	0
14/05/2022	0	-	0	-	0
15/05/2022	0	-	0	-	0
16/05/2022	0	-	0	-	0
17/05/2022	0	-	0	-	0
18/05/2022	0	-	0	-	0
19/05/2022	0	-	0	-	0
20/05/2022	0	-	0	-	0
21/05/2022	0	-	0	-	0
22/05/2022	0	-	0	-	0
23/05/2022	0	-	0	-	0
24/05/2022	0	-	0	-	0
25/05/2022	0	-	0	-	0
26/05/2022	0	-	0	-	0
27/05/2022	0	-	0	-	0
28/05/2022	0	-	0	-	0
29/05/2022	0	-	0	-	0
30/05/2022	0	-	0	-	0
31/05/2022	0	-	0	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>957</b>	<b>5,692</b>	<b>5 447</b>	<b>11,460</b>	<b>62 421</b>

INDEX DE FIN **6 060 454**


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social :  
 Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 60027 - 92039 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTERRE 8785826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA :  
 FR37785826173 - Code interco de l'émetteur : E3354


**FACTURE N° 202207MC30057**  
 En date du 28/07/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom : FR25817742661  
 Code interco : E3505

GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS


**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**

Immeuble Wilson II  
 70, 80 Av. du Général de Gaulle  
 CS 60027  
 92031 Paris La Défense Cedex  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

 Votre Contact de Facturation  
 pierre.dussetier@engie.com

☎ 01.40.90.54.93

✉ pierre.dussetier@engie.com

Pour toutes réclamations :

08 10 00 11 07 ou

www.engie-solutions.com/

fr/contact-form=reclamation

Ce numéro ne remplace pas votre numéro de dépannage


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

A régler avant le 12/08/2022

<b>Net à Payer TTC</b>		<b>22 024,43 €</b>
Montant HT		20 798,67 €
Montant TVA		1 225,76 €
dont	HT	TVA
(1) 20,0% Débit	564,35 €	112,87 €
(2) 5,5% Débit	20 234,32 €	1 112,89 €


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° GI095621  
 C.J.L 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATON A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

 Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :

 Gain de temps  
 et de productivité

 Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée

 Et vous faites un geste  
 pour la planète !


RDV SUR :

<https://www.engie-solutions.com/fr/maastricht-dematerialisation-facture>

\*à compter du 01/07/2022


**VOTRE RÉGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 12/08/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F885-020000000164

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81.ZZZ4.19629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Échéance : 12/08/2022

Client : 0845788

Facture : 202207MC30057

Montant TTC : 22 024,43 €

Retard de paiement Pénalités au taux BCE en vigueur + 10 points (professionnels : +indemnité 40 Euros)

# 7

## Sommaire

FACTURE N° 202207MC30057

### Détail des Prestations

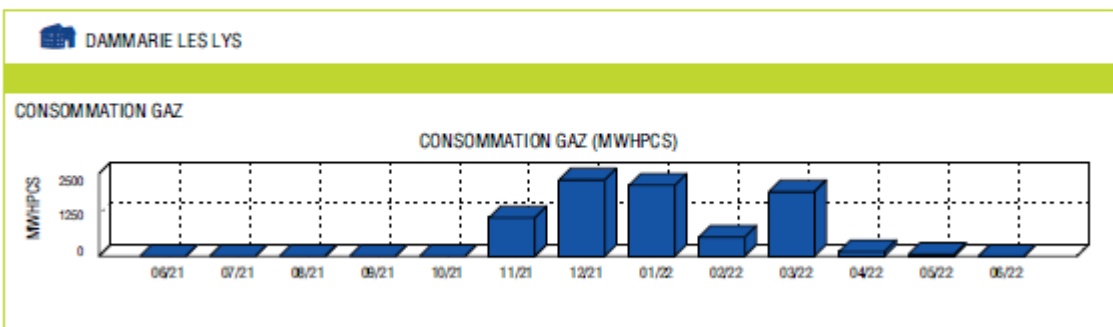
Installation n°6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS		
Désignation	TVA	Montant
TERME FIXE Juin 2022	(2)	18 297,29
P0 : 219 567,45		
Répartition Nombre d'échéances : $219\,567,45 \times 1 / 12 = 18\,297,29$		
Désignation	TVA	Montant
CTA Juin 2022	(2)	1 937,03
P0 : 23 244,35		
Répartition Nombre d'échéances : $23\,244,35 \times 1 / 12 = 1\,937,03$		
Désignation	TVA	Montant
CONSOMMATION GAZ période du 01/06/2022 au 30/06/2022	(1)	443,15
Ajustement : $83,0500 \times 5,3360 \text{ MWh PCS} = 443,15$		
Désignation	TVA	Montant
TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/06/2022 au 30/06/2022	(1)	4,54
Ajustement : $0,850 \times 5,3360 \text{ MWh PCS} = 4,54$		
Désignation	TVA	Montant
TICGN TAUX REDUIT période du 01/06/2022 au 30/06/2022	(1)	7,46
Ajustement : $1,5200 \times 4,9092 \text{ MWh PCS} = 7,46$		
Désignation	TVA	Montant
TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/06/2022 au 30/06/2022	(1)	0,00
P0 : 0,0000		
Ajustement : $0,0000 \times 0,4269 \text{ MWh PCS} = 0,00$		
Désignation	TVA	Montant
LOCATION DE COMPTEUR Juin 2022	(1)	109,20
P0 : 1 310,40		
Répartition Nombre d'échéances : $1\,310,40 \times 1 / 12 = 109,20$		

Montant HT	20 798,67 €
Montant TVA	1 225,76 €
Montant TTC	22 024,43 €

FACTURE N° 202207MC30057

### Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation



# 7

## Sommaire

Nom du site : **Chaufferie de la plaine du Lys**  
 Adresse : Rue du Port  
 77190 DAMMARIÉ LES LYS

N°PCE : **GI095621**

Souscription : 380 **MWh/jour**

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations

### QUANTITES FACTUREES

INDEX DE DEBUT 6 060 454 MOIS DE juin-22

JOUR	VOLUME BRUT M³	PTZ en m3(n)/m3	VOLUME CONVERTI M³(N)	PCS (kWh/m3(n))	QUANTITE en kWh
01/06/2022	0	-	0	-	0
02/06/2022	0	-	0	-	0
03/06/2022	0	-	0	-	0
04/06/2022	0	-	0	-	0
05/06/2022	0	-	0	-	0
06/06/2022	0	-	0	-	0
07/06/2022	0	-	0	-	0
08/06/2022	64	5,688	364	11,385	4 144
09/06/2022	0	-	0	-	0
10/06/2022	0	-	0	-	0
11/06/2022	0	-	0	-	0
12/06/2022	0	-	0	-	0
13/06/2022	0	-	0	-	0
14/06/2022	0	-	0	-	0
15/06/2022	0	-	0	-	0
16/06/2022	0	-	0	-	0
17/06/2022	0	-	0	-	0
18/06/2022	3	5,667	17	11,353	193
19/06/2022	5	5,400	27	11,259	304
20/06/2022	0	-	0	-	0
21/06/2022	0	-	0	-	0
22/06/2022	0	-	0	-	0
23/06/2022	0	-	0	-	0
24/06/2022	0	-	0	-	0
25/06/2022	0	-	0	-	0
26/06/2022	0	-	0	-	0
27/06/2022	0	-	0	-	0
28/06/2022	6	4,667	28	11,393	319
29/06/2022	5	6,600	33	11,394	376
30/06/2022	0	-	0	-	0
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>5,651</b>	<b>469</b>	<b>11,377</b>	<b>5 336</b>

INDEX DE FIN 6 060 537




**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES S.A.S au capital de 900 000,00 Eur - Siège Social :  
 Immeuble Wilson II - 70, 80 Av. du Général de Gaulle - CS 60027 - 92031 Paris La Défense Cedex - France - RCS : NANTERRE B 785826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA :  
 FR17 785826173 - Code interco de l'émetteur : E3334

**FACTURE N° 202209MC30116**  
**En date du 16/09/2022**


**VOS RÉFÉRENCES**

Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS


**NOS COORDONNÉES**

**SICAR**  
 Immeuble Wilson II  
 70, 80 Av. du Général de Gaulle  
 CS 60027  
 92031 Paris La Défense Cedex  
 FRANCE

01 40 90 54 93

Votre Contact de Facturation  
[pierre.dussetier@engie.com](mailto:pierre.dussetier@engie.com)

01.40.90.54.93

[pierre.dussetier@engie.com](mailto:pierre.dussetier@engie.com)

Pour toutes réclamations :

08 10 00 11 07 ou

[www.engie-solutions.com/  
fr/contact-form-reclamation](http://www.engie-solutions.com/fr/contact-form-reclamation)

fr/contact-form-reclamation

Ce numéro ne remplace pas votre numéro de dépannage.

## € MONTANT DE VOTRE FACTURE

A régler avant le 31/10/2022

<b>Net à Payer TTC</b>				<b>709,24 €</b>
Montant HT				672,27 €
Montant TVA				36,97 €
dont	HT	TVA		
(1) 5,5% Débit	672,27 €	36,97 €		


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° GI095621  
 C.JL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATON A COMPTER DU 10 M+1  
 Changement ATRT au 01/04/2022 - Régularisation du mois d'avril à juin

**Dématérialisation des factures,  
n'attendez pas juillet 2024\***

Faites-le dès à présent et bénéficiez de tous les avantages :

Gain de temps et de productivité.

Archivage électronique sécurisé, consultation simplifiée.

Et vous faites un geste pour la planète !

RDV SUR :



[engie-solutions.com/fr/assimption-dematerialisation-factures](http://engie-solutions.com/fr/assimption-dematerialisation-factures)  
 (document n° 2021-188 du 20/09/2021)

## € VOTRE RÈGLEMENT

**Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé à compter du 31/10/2022**

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F685-020000000164

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Echéance : 31/10/2022

Client : 0845788

Facture : **202209MC30116**

Montant TTC : **709,24 €**

Retard de paiement: Pénalités au taux BCE en vigueur+10 points (professionnels +indemnité 40 Euros)

# 7

## Sommaire

FACTURE N° 202209MC30116

### Détail des Prestations



Installation n°6255585 DAMMARIE LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIE LES LYS

Désignation	Prix	Quantité	Unité	TVA	Montant
<b>TERME FIXE</b> Changement ATRT au 01/04/2022 - Régularisation du mois d'avril à juin	224,09	* 3,0000	EURO	(1)	672,27

<b>Montant HT</b>	672,27 €
<b>Montant TVA</b>	36,97 €
<b>Montant TTC</b>	709,24 €


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social : Tour T1 - 1, Place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE - France -  
RCS : NANTERRE B 785826175 - SIRET : 78582617500045 - APE : 4671Z - TVA : FR37 785826175 - Code Intarco de l'émetteur : E3934


**FACTURE N° 202210MC30054**  
 En date du 25/10/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

 Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

 GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS

**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**  
 Tour T1  
 1, Place Samuel de Champlain  
 Faubourg de l'Arche  
 92930 PARIS LA DEFENSE  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

 Votre Contact de Facturation  
**YASMINE COURTIN**

☎ 01 40 90 54 90

✉ yasmine.courtin@engie.com


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

A régler avant le 09/11/2022

<b>Net à Payer TTC</b>			<b>46 392,63 €</b>
Montant HT			41 119,78 €
Montant TVA			5 272,85 €
dont	HT	TVA	
(1) 20,0% Débit	20 767,28 €	4 153,46 €	
(2) 5,5% Débit	20 352,50 €	1 119,39 €	


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

CONTRAT N° 6255585

PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025

PCE N° G1095621

CJL 380 MWHS/J

N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33

PROCHAINE FACTURATION A COMPTER DU 10 M+1

OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

 Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :

 Gain de temps  
 et de productivité

 Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée.

 Et vous faites un geste  
 pour la planète !


RDV SUR :

[engie-solutions.com/fr/assurances/dematerialisation-facture](https://engie-solutions.com/fr/assurances/dematerialisation-facture)

\*Information n° 2023-1193-16 - 10/03/2023


**VOTRE RÈGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 09/11/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F018-020000000132

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

Références à rappeler (papillon à joindre)

Échéance : 09/11/2022

Client : 0845788

Facture : 202210MC30054

Montant TTC : 46 392,63 €

Retard de paiement : Pénalités au taux BCE en vigueur +10 points (professionnels) + indemnité 40 Euros)

FACTURE N° 202210MC30054

Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS

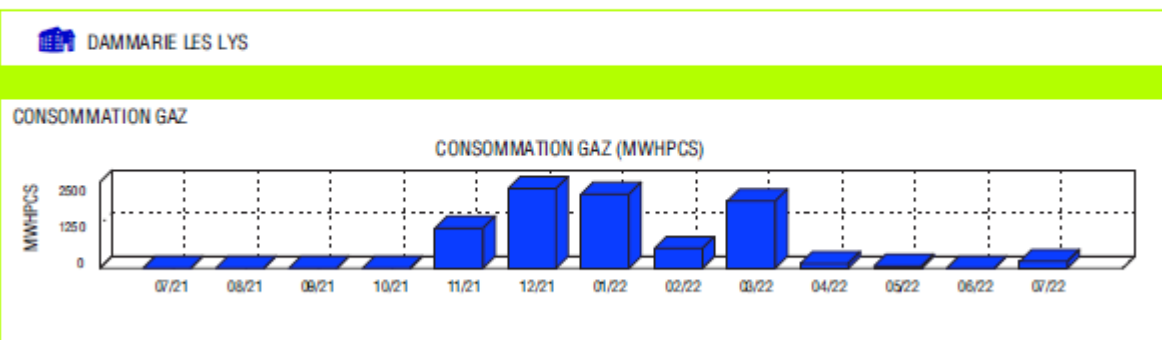
Désignation	TVA	Montant
TERME FIXE Juillet 2022	(2)	18 434,01
PO : 221 208,12 Répartition Nombre d'échéances : 221 208,12 * 1 / 12 = 18 434,01		
Désignation	TVA	Montant
CTA Juillet 2022	(2)	1 918,49
PO : 23 021,88 Répartition Nombre d'échéances : 23 021,88 * 1 / 12 = 1 918,49		
Désignation	TVA	Montant
CONSOMMATION GAZ période du 01/07/2022 au 31/07/2022	(1)	20 191,88
Ajustement : 97,3140 * 207,4920 MWh PCS = 20 191,88		
Désignation	TVA	Montant
TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/07/2022 au 31/07/2022	(1)	174,29
Ajustement : 0,840 * 207,4920 MWh PCS = 174,29		
Désignation	TVA	Montant
TICGN TAUX REDUIT période du 01/07/2022 au 31/07/2022	(1)	290,16
Ajustement : 1,5200 * 190,8927 MWh PCS = 290,16		
Désignation	TVA	Montant
TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/07/2022 au 31/07/2022	(1)	0,00
PO : 0,0000 Ajustement : 0,0000 * 16,5994 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
LOCATION DE COMPTEUR Juillet 2022	(1)	110,95
PO : 1 331,40 Répartition Nombre d'échéances : 1 331,40 * 1 / 12 = 110,95		

Montant HT	41 119,78 €
Montant TVA	5 272,85 €
Montant TTC	46 392,63 €

FACTURE N° 202210MC30054

Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation




**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS &amp; DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social : Tour T1 - 1, Place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE - France - RCS : NANTERRE B 765826173 - SIRET : 76582617300045 - APE : 4671Z - TVA : FR57 765826173 - Code interco de l'émetteur : E3334


**FACTURE N° 202210MC30055**  
 En date du 25/10/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

 Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

 GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS

**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**  
 Tour T1  
 1, Place Samuel de Champlain  
 Faubourg de l'Arche  
 92930 PARIS LA DEFENSE  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

 Votre Contact de Facturation  
**YASMINE COURTIN**

☎ 01 40 90 54 90

✉ yasmine.courtin@engie.com


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

A régler avant le 09/11/2022

<b>Net à Payer TTC</b>				<b>40 101,88 €</b>
Montant HT				35 877,49 €
Montant TVA				4 224,39 €
dont	HT	TVA		
(1) 20,0% Débit	15 524,99 €	3 105,00 €		
(2) 5,5% Débit	20 352,50 €	1 119,39 €		


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

 CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° G1095621  
 C.JL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATION A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

 Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :

 Gain de temps  
 et de productivité

 Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée

 Et vous faites un geste  
 pour la planète !


RDV SUR :

[engie.com/fr/inscription-dematerialisation-facture](https://engie.com/fr/inscription-dematerialisation-facture)

\* Décret n° 2022-1100 du 15/09/2022


**VOTRE RÈGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 09/11/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F018-02000000132

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Échéance : 09/11/2022

Client : 0845788

Facture : 202210MC30055

Montant TTC : 40 101,88 €

Retard de paiement : Pénalités au taux BCE en vigueur +10 points (professionnels) - +indemnité 40 Euros)



FACTURE N° 202210MC30055

## Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIE LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIE LES LYS		
Désignation	TVA	Montant
TERME FIXE Août 2022	(2)	18 434,01
PO : 221 208,12 Répartition Nombre d'échéances : 221 208,12 * 1 / 12 = 18 434,01		
Désignation	TVA	Montant
CTA Août 2022	(2)	1 918,49
PO : 23 021,88 Répartition Nombre d'échéances : 23 021,88 * 1 / 12 = 1 918,49		
Désignation	TVA	Montant
CONSOMMATION GAZ période du 01/08/2022 au 31/08/2022	(1)	15 163,15
Ajustement : 135,2790 * 112,0880 MWh PCS = 15 163,15		
Désignation	TVA	Montant
TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/08/2022 au 31/08/2022	(1)	94,15
Ajustement : 0,840 * 112,0880 MWh PCS = 94,15		
Désignation	TVA	Montant
TICGN TAUX REDUIT période du 01/08/2022 au 31/08/2022	(1)	156,74
Ajustement : 1,5200 * 103,1210 MWh PCS = 156,74		
Désignation	TVA	Montant
TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/08/2022 au 31/08/2022	(1)	0,00
PO : 0,0000 Ajustement : 0,0000 * 8,9671 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
LOCATION DE COMPTEUR Août 2022	(1)	110,95
PO : 1 331,40 Répartition Nombre d'échéances : 1 331,40 * 1 / 12 = 110,95		

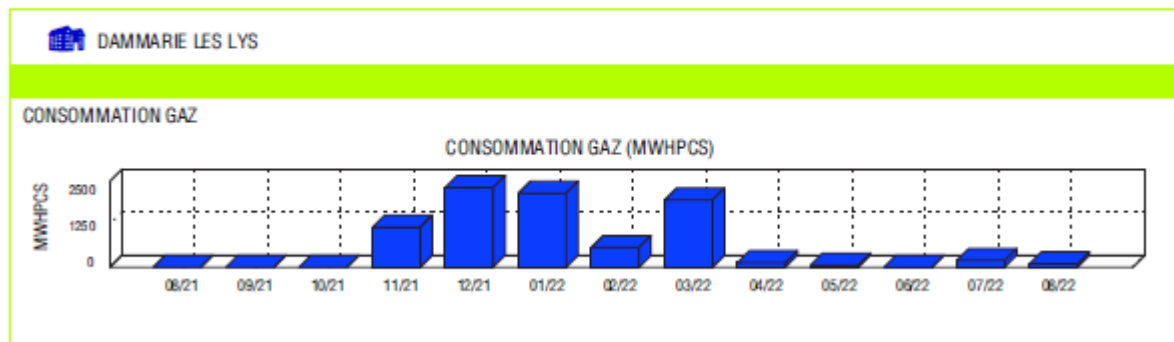
Montant HT	35 877,49 €
Montant TVA	4 224,39 €
Montant TTC	40 101,88 €



FACTURE N° 202210MC30055

## Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation




**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

 STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social : Tour TL - 1, Place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE - France -  
 RCS : NANTERRE B 285826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA : FR37 785826173 - Code interco de l'émetteur : E3334

**FACTURE N° 202210MC30056**  
 En date du 25/10/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

 Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

 GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS

**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**

 Tour TL  
 1, Place Samuel de Champlain  
 Faubourg de l'Arche  
 92930 PARIS LA DEFENSE  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

**Votre Contact de Facturation**  
**YASMINE COURTIN**

☎ 01 40 90 54 90

✉ yasmine.courtin@engle.com


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

A régler avant le 09/11/2022

<b>Net à Payer TTC</b>			<b>22 438,11 €</b>
Montant HT			21 157,68 €
Montant TVA			1 280,43 €
dont	HT	TVA	
(1) 20,0% Débit	805,18 €	161,04 €	
(2) 5,5% Débit	20 352,50 €	1 119,39 €	


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

 CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° G1095621  
 CJL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATION A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

 Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :

 Gain de temps  
 et de productivité

 Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée

 Et vous faites un geste  
 pour la planète !

**RDV SUR :**
[engle-solutions.com/fr/voies-et-paiement/dematerialisation-facture](https://engle-solutions.com/fr/voies-et-paiement/dematerialisation-facture)

\*Décret n° 2022-1103 du 15/05/2022


**VOTRE RÈGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 09/11/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F018-020000000132

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Échéance : 09/11/2022

Client : 0845788

Facture : 202210MC30056

Montant TTC : 22 438,11 €

Retard de paiement: Pénalités au taux BCE en vigueur +10 points (professionnels: +indemnité 40 Euros)

# 7

## Sommaire

FACTURE N° 202210MC30056

Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIE LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIE LES LYS

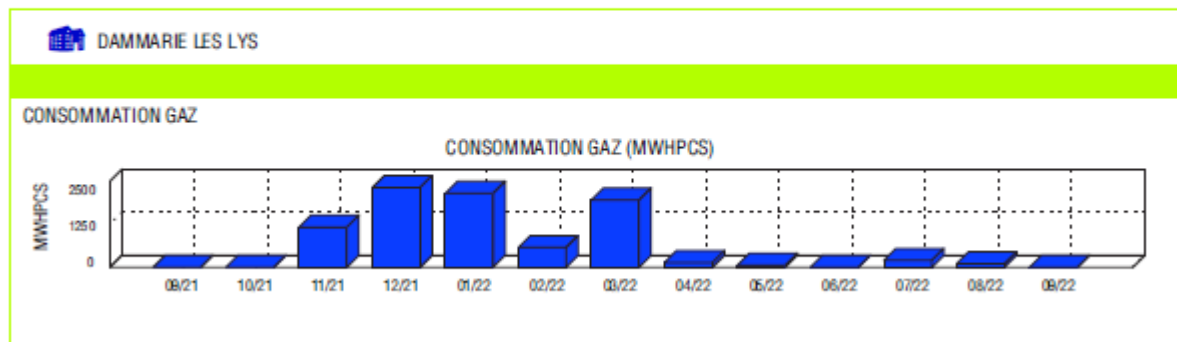
Désignation	TVA	Montant
TERME FIXE Septembre 2022	(2)	18 434,01
P0 : 221 208,12		
Répartition Nombre d'échéances : 221 208,12 * 1 / 12 = 18 434,01		
Désignation	TVA	Montant
CTA Septembre 2022	(2)	1 918,49
P0 : 23 021,88		
Répartition Nombre d'échéances : 23 021,88 * 1 / 12 = 1 918,49		
Désignation	TVA	Montant
CONSOMMATION GAZ période du 01/09/2022 au 30/09/2022	(1)	685,35
Ajustement : 172,6310 * 3,9700 MWh PCS = 685,35		
Désignation	TVA	Montant
TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/09/2022 au 30/09/2022	(1)	3,33
Ajustement : 0,840 * 3,9700 MWh PCS = 3,33		
Désignation	TVA	Montant
TICGN TAUX REDUIT période du 01/09/2022 au 30/09/2022	(1)	5,55
Ajustement : 1,5200 * 3,6524 MWh PCS = 5,55		
Désignation	TVA	Montant
TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/09/2022 au 30/09/2022	(1)	0,00
P0 : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 0,3176 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
LOCATION DE COMPTEUR Septembre 2022	(1)	110,95
P0 : 1 331,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 331,40 * 1 / 12 = 110,95		

Montant HT	21 157,68 €
Montant TVA	1 280,43 €
Montant TTC	22 438,11 €

FACTURE N° 202210MC30056

Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation






**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS &amp; DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social : Tour TL - 1, Place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE - France - RCS : NAN TERRE B 785826173 - SIRET : 78582617500045 - APE : 4671Z - TVA : FR37 785826173 - Code Interco de l'émetteur : E3534


**FACTURE N° 202211MC30038**  
 En date du 22/11/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

 Référence Client : 0845788  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom : FR25817742661  
 Code interco : E3505

 GEODALYS  
 1, RUE DU PORT  
 77190 DAMMARIE LES LYS

**NOS COORDONNÉES**

 SICAR  
 Tour TL  
 1, Place Samuel de Champlain  
 Faubourg de l'Arche  
 92930 PARIS LA DEFENSE  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

 Votre Contact de Facturation  
**YASMINE COURTIN**

☎ 01 40 90 54 90

✉ yasmine.courtin@engie.com


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

A régler avant le 07/12/2022

<b>Net à Payer TTC</b>	<b>51 602,83 €</b>		
Montant HT	45 461,62 €		
Montant TVA	6 141,21 €		
dont	HT	TVA	
(1) 20,0% Débit	25 109,12 €	5 021,82 €	
(2) 5,5% Débit	20 352,50 €	1 119,39 €	


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

 CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° GIO95621  
 C.JL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATION A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

 Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :


 Gain de temps  
 et de productivité


 Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée.


 Et vous faites un geste  
 pour la planète !

RDV SUR :

 engie-relations-clients/fr/actualites/dematerialisation-factures  
 (document n° 2021-1100 de 00000001)

**VOTRE RÈGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 07/12/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F018-020000000132

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Échéance : 07/12/2022

Client : 0845788

Facture : 202211MC30038

Montant TTC : 51 602,83 €

Retard de paiement Pénalités au taux BCE en vigueur + 10 points (professionnels : + indemnité 40 Euros)

FACTURE N° 202211MC30038

## Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS

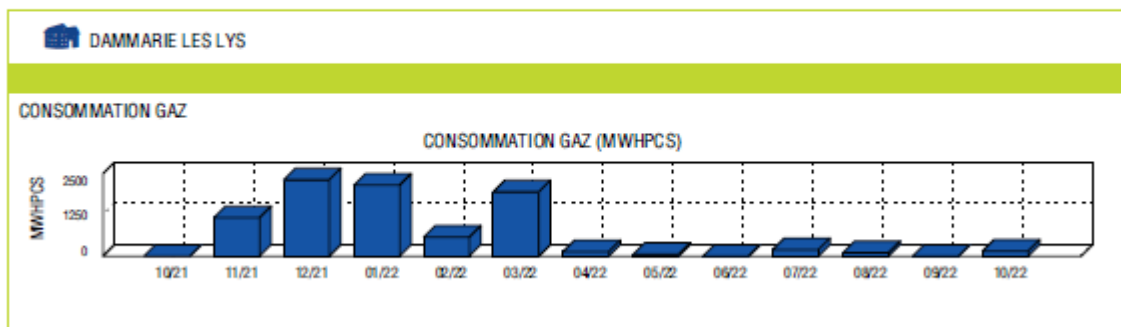
Désignation	TVA	Montant
<b>TERME FIXE Octobre 2022</b>	(2)	18 434,01
P0 : 221 208,12		
Répartition Nombre d'échéances : 221 208,12 * 1 / 12 = 18 434,01		
Désignation	TVA	Montant
<b>CTA Octobre 2022</b>	(2)	1 918,49
P0 : 23 021,88		
Répartition Nombre d'échéances : 23 021,88 * 1 / 12 = 1 918,49		
Désignation	TVA	Montant
<b>CONSOMMATION GAZ période du 01/10/2022 au 31/10/2022</b>	(1)	24 640,43
Ajustement : 154,1800 * 159,8160 MWh PCS = 24 640,43		
Désignation	TVA	Montant
<b>TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/10/2022 au 31/10/2022</b>	(1)	134,25
Ajustement : 0,840 * 159,8160 MWh PCS = 134,25		
Désignation	TVA	Montant
<b>TICGN TAUX REDUIT période du 01/10/2022 au 31/10/2022</b>	(1)	223,49
Ajustement : 1,5200 * 147,0308 MWh PCS = 223,49		
Désignation	TVA	Montant
<b>TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/10/2022 au 31/10/2022</b>	(1)	0,00
P0 : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 12,7853 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
<b>LOCATION DE COMPTEUR Octobre 2022</b>	(1)	110,95
P0 : 1 331,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 331,40 * 1 / 12 = 110,95		

Montant HT	45 461,62 €
Montant TVA	6 141,21 €
Montant TTC	51 602,83 €

FACTURE N° 202211MC30038

## Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation



# 7

## Sommaire

Numéro de PCE GI095621  
Mois 10

Nom du site	Nbr Jours	Journée gazière	Index brut début relève	Index brut fin relève	Valeurs		Somme de Volume corrigé (m3)	Somme de PCS	Somme de Energie (kWh)
					Somme de Volume brut (m3)	Somme de PTZ			
SICAR DAMMARIÉ LES LYS 2017-2018	31	01/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		02/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		03/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		04/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		05/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		06/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		07/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		08/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		09/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		10/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		11/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		12/10/2022	6064677	6067189	99	5,596	554	11,455	6 346
		13/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		14/10/2022	6064677	6067189	328	5,579	1 830	11,427	20 911
		15/10/2022	6064677	6067189	1 008	5,570	5 615	11,414	64 090
		16/10/2022	6064677	6067189	936	5,569	5 213	11,412	59 491
		17/10/2022	6064677	6067189	135	5,570	752	11,423	8 590
		18/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		19/10/2022	6064677	6067189	6	5,667	34	11,412	388
		20/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		21/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		22/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		23/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		24/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		25/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		26/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		27/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		28/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		29/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		30/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
		31/10/2022	6064677	6067189	0	0,000	0	0,000	0
	Total 31				2 512	5,572	13 998	11,417	159 816
Total SICAR DAMMARIÉ LES LYS 2017-2018					2 512	5,572	13 998	11,417	159 816
Total général					2 512	5,572	13 998	11,417	159 816


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS & DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social : Tour T1 - 1, Place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE - France - RCS : NAN TERRE B 785826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA : FR57 785826173 - Code interco de l'émetteur : E3334


**FACTURE N° 202212MC30054**  
 En date du 09/12/2022

**VOS RÉFÉRENCES**

 Référence Client : 0846831  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

 GEODALYS  
 TECHNIPOLE - BATIMENTA  
 229, RUE LA FONTAINE  
 94120 FONTENAY SOUS BOIS

**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**  
 Tour T1  
 1, Place Samuel de Champlain  
 Faubourg de l'Arche  
 92930 PARIS LA DEFENSE  
 FRANCE

☎ 01 40 90 54 93

 Votre Contact de Facturation  
**YASMINE COURTIN**

☎ 01 40 90 54 90

✉ yasmine.courtin@engie.com


**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

À régler avant le 24/12/2022

<b>Net à Payer TTC</b>			<b>117 407,64 €</b>
Montant HT			100 298,96 €
Montant TVA			17 108,68 €
dont	HT	TVA	
(1) 20,0% Débit	79 946,46 €	15 989,29 €	
(2) 5,5% Débit	20 352,50 €	1 119,39 €	


**OBJET**

Votre commande : SANS COMMANDE

 CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° GI095621  
 CJL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATION A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

**VOTRE RÈGLEMENT**

Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé à compter du 24/12/2022

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F679-02000000028

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Échéance : 24/12/2022

Client : 0846831

Facture : 202212MC30054

Montant TTC : 117 407,64 €

Retard de paiement: Pénalités au taux BCE en vigueur + 10 points (professionnels: + indemnité 40 Euros)

FACTURE N° 202212MC30054

### Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIE LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIE LES LYS

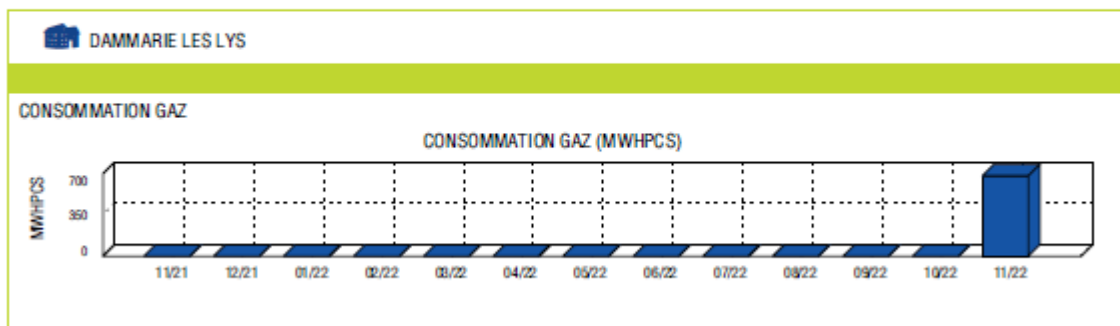
Désignation	TVA	Montant
TERME FIXE Novembre 2022	(2)	18 434,01
PO : 221 208,12		
Répartition Nombre d'échéances : 221 208,12 * 1 / 12 = 18 434,01		
Désignation	TVA	Montant
CTA Novembre 2022	(2)	1 918,49
PO : 23 021,88		
Répartition Nombre d'échéances : 23 021,88 * 1 / 12 = 1 918,49		
Désignation	TVA	Montant
CONSOMMATION GAZ période du 01/11/2022 au 30/11/2022	(1)	78 302,34
Ajustement : 114,3200 * 684,9400 MWh PCS = 78 302,34		
Désignation	TVA	Montant
TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/11/2022 au 30/11/2022	(1)	575,35
Ajustement : 0,840 * 684,9400 MWh PCS = 575,35		
Désignation	TVA	Montant
TICGN TAUX REDUIT période du 01/11/2022 au 30/11/2022	(1)	957,82
Ajustement : 1,5200 * 630,1448 MWh PCS = 957,82		
Désignation	TVA	Montant
TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/11/2022 au 30/11/2022	(1)	0,00
PO : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 54,7952 MWh PCS = 0,00		
Désignation	TVA	Montant
LOCATION DE COMPTEUR Novembre 2022	(1)	110,95
PO : 1 331,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 331,40 * 1 / 12 = 110,95		

Montant HT	100 298,96 €
Montant TVA	17 108,68 €
Montant TTC	117 407,64 €

FACTURE N° 202212MC30054

### Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation



# 7

## Sommaire

Numéro de PCE G095621  
Mots 11

Nom du site	Nbr Jours	Journée gazlière	Index brut début relève	Index brut fin relève	Valeurs		Somme de Volume corrigé (m3)	Somme de PCS	Somme de Energie (kWh)
					Somme de Volume brut (m3)	Somme de PTZ			
SICAR DAMMARIE LES LYS 2017-2018	30	01/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		02/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		03/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		04/11/2022	6067189	6067402	75	5,640	423	11,404	4 824
		05/11/2022	6067189	6067402	75	5,653	424	11,382	4 826
		06/11/2022	6067189	6067402	37	5,649	209	11,569	2 418
		07/11/2022	6067189	6067402	21	5,667	119	11,479	1 366
		08/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		09/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		10/11/2022	6067189	6067402	5	5,600	28	11,429	320
		11/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		12/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		13/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		14/11/2022	6067189	6067402	0	0,000	0	0,000	0
		15/11/2022	6067402	6077487	0	0,000	0	0,000	0
		16/11/2022	6067402	6077487	0	0,000	0	0,000	0
		17/11/2022	6067402	6077487	0	0,000	0	0,000	0
		18/11/2022	6067402	6077487	290	5,679	1 647	11,498	18 937
		19/11/2022	6067402	6077487	108	5,685	614	11,542	7 087
		20/11/2022	6067402	6077487	150	5,693	854	11,467	9 793
		21/11/2022	6067402	6077487	307	5,687	1 746	11,548	20 163
		22/11/2022	6067402	6077487	57	5,702	325	11,535	3 749
		23/11/2022	6067402	6077487	1	6,000	6	11,500	69
		24/11/2022	6067402	6077487	0	0,000	0	0,000	0
		25/11/2022	6067402	6077487	19	5,737	109	11,459	1 249
		26/11/2022	6067402	6077487	0	0,000	0	0,000	0
		27/11/2022	6067402	6077487	0	0,000	0	0,000	0
		28/11/2022	6067402	6077487	2 732	5,751	15 712	11,442	179 772
		29/11/2022	6067402	6077487	3 233	5,768	18 648	11,486	214 191
		30/11/2022	6067402	6077487	3 188	5,771	18 398	11,750	216 176
	Total 30				10 298	5,755	59 262	11,558	684 940
Total SICAR DAMMARIE LES LYS 2017-2018					10 298	5,755	59 262	11,558	684 940
Total général					10 298	5,755	59 262	11,558	684 940


**SICAR**

Société d'importation de carburants et dérivés

STE D'IMPORTATION CARBURANTS &amp; DERIVES SAS au capital de 990 000,00 Eur - Siège Social : Tour TI - 1, Place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92930 PARIS LA DEFENSE - France - RCS : NANTERRE B 785826173 - SIRET : 78582617300045 - APE : 4671Z - TVA : FR37 785826173 - Code Interco de l'émetteur : E3334


**FACTURE N° 202301MC30052**  
 En date du 19/01/2023

**VOS RÉFÉRENCES**

 Référence Client : 0846831  
 Contrat : 6255585  
 Affaire : 6255585  
 TVA Intracom. : FR25817742661  
 Code interco : E3505

 GEODALYS  
 TECHNIPOLE - BATIMENTA  
 229, RUE LA FONTAINE  
 94120 FONTENAY SOUS BOIS

**NOS COORDONNÉES**
**SICAR**  
 Tour TI  
 1, Place Samuel de Champlain  
 Faubourg de l'Arche  
 92930 PARIS LA DEFENSE  
 FRANCE  
 ☎ 01 40 90 54 93  
 Votre Contact de Facturation  
**YASMINE COURTIN**  
 ☎ 01 40 90 54 90  
 ✉ yasmine.courtin@engle.com

**MONTANT DE VOTRE FACTURE**

A régler avant le 03/02/2023

<b>Net à Payer TTC</b>			<b>686 282,95 €</b>
Montant HT			574 361,72 €
Montant TVA			111 921,23 €
dont	HT	TVA	
(1) 20,0% Débit	554 009,22 €	110 801,84 €	
(2) 5,5% Débit	20 352,50 €	1 119,39 €	


**OBJET**

 Votre commande : SANS COMMANDE  
 CONTRAT N° 6255585  
 PERIODE CONTRACTUELLE DU 01/11/2021 AU 01/11/2025  
 PCE N° G1095621  
 CJL 380 MWHS/J  
 N° DEPANNAGE GAZ 0800 47 33 33  
 PROCHAINE FACTURATON A COMPTER DU 10 M+1  
 OFFRE DEREGULEE DE FOURNITURE DE GAZ

 Dématérialisation des factures,  
 n'attendez pas juillet 2024\*

 Faites-le dès à présent et bénéficiez  
 de tous les avantages :

 Gain de temps  
 et de productivité

 Archivage électronique  
 sécurisé, consultation simplifiée

 Et vous faites un geste  
 pour la planète !


RDV SUR :

[engle-solutions.com/fr/abonnement-dematerialisation-factures](https://engle-solutions.com/fr/abonnement-dematerialisation-factures)  
 \*Décret n° 2022-1250 du 15/09/2022

**VOTRE RÈGLEMENT**

 Conformément à votre demande, ce montant sera prélevé  
 à compter du 03/02/2023

DOM : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0131 1071 904

RUM : F679-0200000002B

BIC : BNPAFRPP

ICS : FR81ZZ419629

**Références à rappeler (papillon à joindre)**

Échéance : 03/02/2023

Client : 0846831

Facture : 202301MC30052

Montant TTC : 686 282,95 €

Retard de paiement : Pénalités au taux BCE en vigueur +10 points (professionnels : +in demérité 40 Euros)

# 7

## Sommaire

FACTURE N° 202301MC30052

Détail des Prestations

Installation n°6255585 DAMMARIÉ LES LYS RUE DU PORT 77190 DAMMARIÉ LES LYS

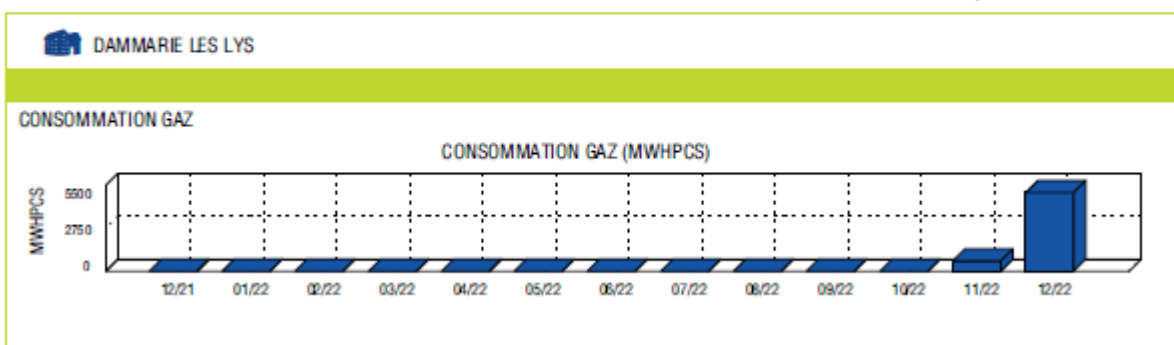
Désignation	TVA	Montant
<b>TERME FIXE Décembre 2022</b>	(2)	18 434,01
PO : 221 208,12		
Répartition Nombre d'échéances : 221 208,12 * 1 / 12 = 18 434,01		
<b>CTA Décembre 2022</b>	(2)	1 918,49
PO : 23 021,88		
Répartition Nombre d'échéances : 23 021,88 * 1 / 12 = 1 918,49		
<b>CONSOMMATION GAZ période du 01/12/2022 au 31/12/2022</b>	(1)	542 588,73
Ajustement : 107,3900 * 5 052,5070 MWh PCS = 542 588,73		
<b>TERME VARIABLE DE DISTRIBUTION période du 01/12/2022 au 31/12/2022</b>	(1)	4 244,11
Ajustement : 0,840 * 5 052,5070 MWh PCS = 4 244,11		
<b>TICGN TAUX REDUIT période du 01/12/2022 au 31/12/2022</b>	(1)	7 065,43
Ajustement : 1,5200 * 4 648,3065 MWh PCS = 7 065,43		
<b>TICGN EXO - Production d'électricité période du 01/12/2022 au 31/12/2022</b>	(1)	0,00
PO : 0,0000		
Ajustement : 0,0000 * 404,2006 MWh PCS = 0,00		
<b>LOCATION DE COMPTEUR Décembre 2022</b>	(1)	110,95
PO : 1 331,40		
Répartition Nombre d'échéances : 1 331,40 * 1 / 12 = 110,95		

Montant HT	574 361,72 €
Montant TVA	111 921,23 €
Montant TTC	686 282,95 €

FACTURE N° 202301MC30052

Annexes à votre facture

Vos historiques de consommation





# 7

## Sommaire

Numéro de PCE : Q095421  
 Mois : 12

Reçu du site	Site	Journée gazelle	Index brut début relatif	Index brut fin relatif	Somme de Volume brut (m3)	Somme de PIZ	Somme de Volume corrigé (m3)	Somme de PCL	Somme de Energie (kWh)
SCAR DAMMARE LES LYS 2017-2018		31/01/2022	6077487	6354347	3 206	5,676	18 192	11,531	306 767
		02/12/2022	6077487	6354347	3 206	5,676	18 192	11,528	306 775
		03/12/2022	6077487	6354347	211	5,682	1 199	11,523	13 816
		04/12/2022	6077487	6354347	2 108	5,681	11 976	11,516	137 916
		05/12/2022	6077487	6354347	4 918	5,690	27 983	11,513	322 173
		06/12/2022	6077487	6354347	4 530	5,695	25 798	11,506	296 832
		07/12/2022	6077487	6354347	4 315	5,698	24 587	11,524	283 341
		08/12/2022	6077487	6354347	4 646	5,699	26 478	11,522	305 068
		09/12/2022	6077487	6354347	3 867	5,702	22 050	11,498	263 032
		10/12/2022	6077487	6354347	3 496	5,715	19 980	11,485	239 479
		11/12/2022	6077487	6354347	3 783	5,717	21 627	11,513	248 982
		12/12/2022	6077487	6354347	4 576	5,725	26 198	11,510	301 527
		13/12/2022	6077487	6354347	4 155	5,725	23 767	11,488	273 277
		14/12/2022	6077487	6354347	3 781	5,729	21 661	11,464	248 312
		15/12/2022	6077487	6354347	3 949	5,743	22 679	11,483	260 423
		16/12/2022	6077487	6354347	6 262	5,758	35 999	11,484	413 414
		17/12/2022	6077487	6354347	5 213	5,773	30 085	11,490	345 794
		18/12/2022	6077487	6354347	4 228	5,771	24 400	11,471	279 892
		19/12/2022	6077487	6354347	2 448	5,759	14 098	11,568	163 088
		20/12/2022	6077487	6354347	2 341	5,749	13 458	11,504	164 819
		21/12/2022	6077487	6354347	1 267	5,749	7 326	11,495	83 060
		22/12/2022	6077487	6354347	0	0,000	0	0,000	0
		23/12/2022	6077487	6354347	0	0,000	0	0,000	0
		24/12/2022	6077487	6354347	0	0,000	0	0,000	0
		25/12/2022	6077487	6354347	0	0,000	0	0,000	0
		26/12/2022	6077487	6354347	77	5,805	447	11,548	5 162
		27/12/2022	6077487	6354347	35	5,829	204	11,500	2 346
		28/12/2022	6077487	6354347	163	5,796	930	11,508	10 702
		29/12/2022	6077487	6354347	0	0,000	0	0,000	0
		30/12/2022	6077487	6354347	0	0,000	0	0,000	0
		31/12/2022	6077487	6354347	0	0,000	0	0,000	0
	<b>Total 31</b>			<b>76 790</b>	<b>5,722</b>	<b>439 245</b>	<b>13,503</b>	<b>5 092 507</b>	
<b>Total SCAR DAMMARE LES LYS 2017-2018</b>				<b>76 790</b>	<b>5,722</b>	<b>439 245</b>	<b>13,503</b>	<b>5 092 507</b>	
<b>Total général</b>				<b>76 790</b>	<b>5,722</b>	<b>439 245</b>	<b>13,503</b>	<b>5 092 507</b>	

## ANNEXE 5.3 Déclaration CO2



SYNDICAT NATIONAL DU CHAUFFAGE URBAIN  
ET DE LA CLIMATISATION URBAINE



Pour valider la déclaration du réseau, ce document doit  
être impérativement remis au SNCU daté, tamponné et signé

## RESEAU DE CHALEUR - DECLARATION 2022

RECAPITULATIF SUR LES CONTENUS EN CO2, LE TAUX d'ENR&R,  
LA CHALEUR ISSUE DE LA COGENERATION  
ET LES CONSOMMATIONS DES AUXILIAIRES DU RESEAU

Numéro et Nom du réseau :	7708C - Réseau de Dammarie les Lys	
Localisation :	Dammarie-les-Lys	Code postal: 77180
Etablissement gestionnaire :	GEODALYS	

Caractéristiques du réseau	Energie (MWh)	CO2 (tonnes)
Total de chaleur produite	37 208	2 062,8
Total d'électricité produite cogénérée	2 482	878,6
Total de chaleur livrée	33 862	

CONTENU EN CO2 DU RESEAU : 0,035 kg/kWh

CONTENU EN CO2 SUR PERIMETRE ACV DU RESEAU : 0,053 kg/kWh

TAUX D'ENR&R DU RESEAU : 84,6 % de l'énergie produite

Taux de chaleur issue de la cogénération : 6 % de l'énergie produite

Consommation d'électricité des auxiliaires du réseau : **1 131 MWh**  
soit, par rapport au total des énergies entrantes déclarées (%) : **2,7 %**

Date : 22/05/2023  
Nom : DUMOULIN  
Signature :

Cachet entreprise

\* Dans le cas d'utilisation de GOB, un 2ème Taux ENR&R sera calculé pour le RE2020 qui ne reconnaît pas les GOB comme une ENR&R. Dans ce cas seulement, les deux taux seront renseignés à la suite : TAUX D'ENR&R : x% avec GOB / y% sans GOB



## ANNEXE 5.4 : Evolution des indices

EVOLUTION DES INDICES DES FORMULES D'INDEXATION												
Indice	janv.-22	févr.-22	mars-22	avr.-22	mai-22	juin-22	juil.-22	août-22	sept.-22	oct.-22	nov.-22	déc.-22
EEX <sub>0</sub>	39,90											
EEX	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59	125,59
TURPE <sub>0</sub>	21,26											
TURPE	29,23	29,43	28,99	15,95	18,26	18,53	21,69	19,15	18,12	18,47	32,51	32,51
PEG_MA <sub>0</sub>	23,19											
PEG_MA	115,22	84,41	79,84	127,37	92,92	80,78	95,04	133,01	170,36	151,91	112,05	105,12
PVD <sub>0</sub>	0,76											
PVD	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84	0,84
TCS <sub>0</sub>	89,32											
TCS	93,56	93,56	93,56	93,25	93,25	93,25	93,25	93,25	93,25	93,25	93,25	93,25
TCR <sub>0</sub>	64,42											
TCR	83,19	83,19	83,19	82,62	82,62	82,62	82,62	82,62	82,62	82,62	82,62	82,62
NTR <sub>0</sub>	2,00											
NTR	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
TCD <sub>0</sub> ou TCL <sub>0</sub>	33,92											
TCD ou TCL	48,87	48,87	48,87	48,54	48,54	48,54	48,54	48,54	48,54	48,54	48,54	48,54
AbtD <sub>0</sub>	14717,16											
AbtD	15586,44	15586,44	15586,44	15586,44	15586,44	15586,44	15311,76	15311,76	15311,76	15311,76	15311,76	15311,76
A <sub>0</sub>	1,14											
A	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01	1,01
Zi <sub>0</sub>	0,02											
Zi	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
PEG_DA <sub>0</sub>	20,38											
PEG_DA	82,19	78,70	123,57	88,61	75,85	93,27	123,63	157,27	110,65	48,43	69,57	107,81
Quantité Cogé	3259,00											
Quantité Chauffage	6788,00											
BT40 <sub>0</sub>	104,40											
BT40	114,50	114,80	115,60	116,80	118,20	118,90	119,30	120,20	121,50	122,70	122,20	122,60
FSDZ <sub>0</sub>	125,30											
FSDZ	153,00	160,10	160,60	167,50	168,30	167,90	171,10	173,50	177,40	178,50	178,30	177,70
L <sub>0</sub>	1,00											
L	1,07	1,07	1,07	1,07	1,07	1,07	1,07	1,07	1,07	1,07	1,13	1,13
R_TC <sub>0</sub>	0,40											
R_TC	4,77	5,02	4,42	4,42	4,42	4,42	4,42	4,42	4,42	4,42	4,47	4,86
CSPE <sub>0</sub>	19,50											
CSPE	7,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
TICFE <sub>0</sub>	0,50											
TICFE	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Soutirage Physique du Responsable d'Equilibre <sub>0</sub>	0,15											
Soutirage Physique du Responsable d'Equilibre	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
CTA <sub>0</sub> (Electricité)	1,20											
CTA (Electricité)	0,21	0,28	0,46	0,55	0,98	1,05	1,76	1,72	1,48	1,56	0,71	0,71
Contribution mécanisme de capacité <sub>0</sub>	0,00											
Contribution mécanisme de capacité	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82	2,82
TICGN <sub>0</sub>	1,52											
TICGN	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52	1,52
Coût de stockage <sub>0</sub>	0,48											
Coût de stockage	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78	0,78
CTA <sub>0</sub> (Gaz)	0,27											
CTA (Gaz)	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,22	2,20	2,20	2,20
EL <sub>0</sub>	129,90											
EL	143,94	227,28	238,44	263,03	234,72	234,45	249,34	159,23	161,75	158,43	163,48	188,20
ICHT-IME <sub>0</sub>	113,70											
ICHT-IME	128,80	128,80	128,80	129,20	129,20	129,20	130,40	130,40	130,40	131,50	131,50	131,50

## ANNEXE 5.5 : Consommation et facturation électricité

- Consommation d'électricité de la chaufferie, de la cogénération et de la géothermie

PDL : 30002215866439			
Consommation annuelle d'électricité pour la chaufferie et la cogénération en kWh			
Période facturée	N° facture	kWh	€ HT
01/01/2022 au 31/01/2022	120007750502	63 419	8 200
01/02/2022 au 28/02/2022	20037139724	56 248	6 017
01/03/2022 au 31/03/2022	220006776588	32 224	3 236
01/04/2022 au 30/04/2022	420005389070	39 754	5 985
01/05/2022 au 31/05/2022	320006312971	23 358	2 811
01/06/2022 au 30/06/2022	120008184394	18 560	2 232
01/07/2022 au 31/07/2022	20038140321	19 501	2 353
01/08/2022 au 31/08/2022	220007213649	18 616	2 241
01/09/2022 au 30/09/2022	20038571494	20 060	2 397
01/10/2022 au 31/10/2022	020038752784	22 237	2 660
01/11/2022 au 30/11/2022	520001306799	33 277	2 358
01/12/2022 au 31/12/2022	420005964804	27 788	2 201
TOTAL		375 042	42 691

PDL : 50064361317449			
Consommation annuelle d'électricité pour la géothermie en kWh			
Période facturée	N° facture	kWh	€ HT
01/01/2022 au 31/01/2022	U22002138	255 692	26 030
01/02/2022 au 28/02/2022	U22004717	173 958	17 755
01/03/2022 au 31/03/2022	U22007687	116 479	11 858
01/04/2022 au 30/04/2022	U22013159	95 031	7 785
01/05/2022 au 31/05/2022	U22010011	54 562	4 620
01/06/2022 au 30/06/2022	U22013160	49 279	4 189
01/07/2022 au 31/07/2022	U22015788	41 410	3 681
01/08/2022 au 31/08/2022	U22018744	42 945	3 706
01/09/2022 au 30/09/2022	U22019047	48 170	4 096
01/10/2022 au 31/10/2022	U22021339	47 178	4 032
01/11/2022 au 30/11/2022	U22022987	100 965	9 960
01/12/2022 au 31/12/2022	U23000211	106 234	9 093
TOTAL		1 131 903	106 805

# 7

## Sommaire

### ➤ Facturation d'électricité issue de la cogénération

#### DETAIL DES RECETTES EDF ELECTRICITE

Échéance	N° Facture	kWhé	REMUNERATION FIXE	REMUNERATION PROPORTIONNELLE	Total
janvier-22	202203A3C0063	481 460,00	115 449,51	109 388,55	224 838,06
février-22	202203A3C0064	58 178,00	115 449,51	12 775,00	128 224,51
mars-22	202208A3C0020	721 462,00	-66 341,30	228 854,08	162 512,78
octobre-22	202212A3C0001	530,00	0,00	92,41	92,41
novembre-22	202212A3C0034	154 498,00	121 556,49	46 236,43	167 792,92
décembre-22	202304A3C0004	1 046 141,00	121 556,49	350 028,52	471 585,01
Total		2 462 269,00	407 670,70	747 374,99	1 155 045,69

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-098**

**Délibération portant prise acte du rapport annuel 2022 des élus mandataires  
du SDESM pour la SEM BI-Métha 77**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-098**

**Objet : Délibération portant prise acte du rapport annuel 2022 des élus mandataires du SDESM pour la SEM BI-Métha 77**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1524-5 ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport annuel 2022 des élus mandataires du SDESM pour la SEM Bi-Métha 77 de l'année 2022 ci-annexé ;

Considérant que dans le cadre de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration (3 DS) de 2022 les élus mandataires d'une collectivité au sein d'une société d'économie mixte doivent rendre compte de l'activité de la société auprès de leur assemblée.

Considérant que ce rapport comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, ainsi que les projets portés et en développement ladite société ;

Considérant que ce rapport d'activité constitue un bilan des projets et actions engagés dans les champs de compétences de la SEM Bi-Métha 77.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

**PREND ACTE** du rapport annuel 2022 des élus mandataires du SDESM pour la SEM Bi-Métha 77 pour l'année 2022

Résultat des votes		
Pour	33	Prend acte
Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12256A-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL







---

---

## **Société d'économie mixte Bi-Méthà 77**

### **Rapport annuel des élus mandataires**

### **De la commune de Dammarie-lès-lys**

*article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales*

---

---

*Sylvain JONNET*



**Septembre 2023**

## Préambule

---

*Les représentants des collectivités au sein des entreprises publiques locales (EPL ; SEML ; SEMOP ; SPL) doivent faire un rapport annuel à leur collectivité, ainsi que le prévoient les dispositions du 14e alinéa de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 210 de la loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022*

*« Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa. »*

### *Gestion de la confidentialité et du secret des affaires*

Les informations demandées dans le cadre de ce rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

## Table des matières

Partie 1 Présentation de la société d'économie mixte .....	4
Partie 2 Etat des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société d'économie mixte .....	6
Partie 3 : Evolutions de l'actionnariat .....	6
Partie 5 Bilan d'activités de la SEM .....	6
Partie 6 Présentation des risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel .....	9
Partie 7 Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en oeuvre par la société.....	10
Partie 8 information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet.....	10
Partie 9 Bilan de la gouvernance des élus.....	10
Partie 10 Rémunérations et avantages .....	11
Partie 11 Bilan financier .....	11
Partie 12 : Répartition du chiffre d'affaires .....	11

## Partie 1 Présentation de la société d'économie mixte

La société d'économie mixte Bi-Métha 77 a été créée le 03 novembre 2015 avec l'objectif principal de développer la conception, la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation territoriale double filière.

L'objet social de l'entreprise est ainsi le suivant :

La Société a pour objet sur le territoire du département de Seine-et-Marne:

- La production d'énergie notamment à travers des procédés de méthanisation de sources renouvelables ou issues de la valorisation de déchets ;
- L'aménagement, l'exploitation d'équipements et notamment d'unités de méthanisation à partir de sources renouvelables ou issues de la valorisation de déchets, la distribution d'énergie en relation avec lesdits équipements.

Et, d'une façon générale, toutes les opérations industrielles, financières, commerciales, mobilières ou immobilières compatibles avec cet objet social, ou qui s'y rapportent directement ou indirectement ou qui sont susceptibles de contribuer à sa réalisation.

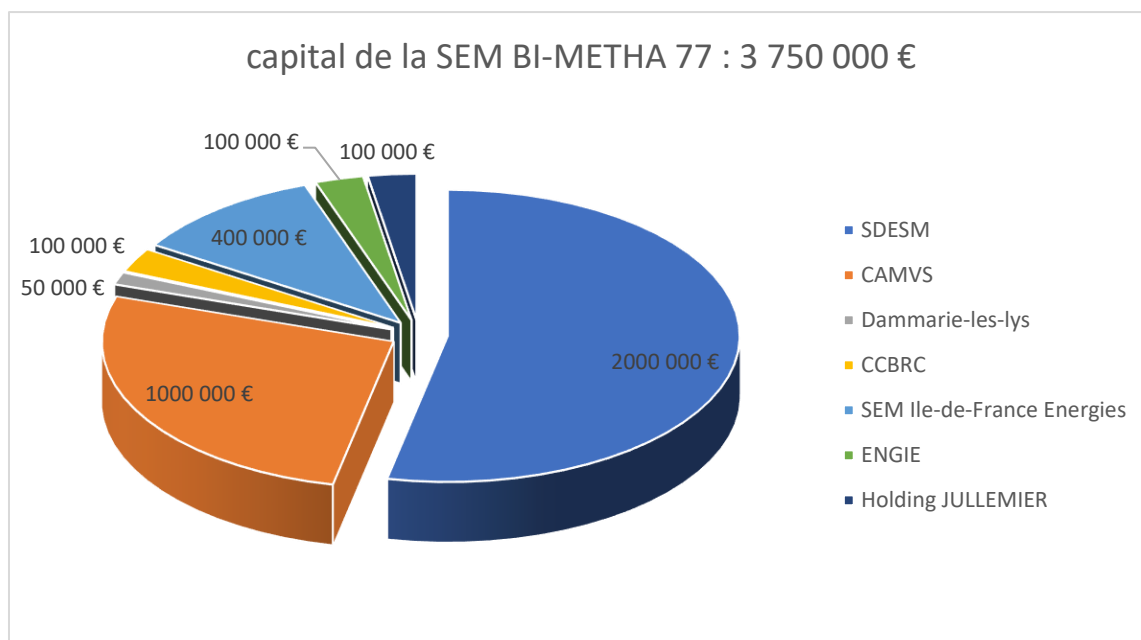
La société exercera les activités visées ci-dessus, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui. La société peut prendre toutes participations ou tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à permettre la réalisation de son objet social.

La société peut agir directement ou indirectement, soit en association, participation, groupement ou société avec toutes autres personnes ou sociétés, notamment par voie de création de sociétés et de groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements, de prise d'acquisition, d'exploitation ou de cession de tous procédés et brevets contribuant à la réalisation de l'objet de la société.

Le siège social de l'entreprise est à l'adresse suivante : 11, rue Benjamin Franklin. 77000 La Rochette.

Les moyens humains de la société sont constitués d'un président, d'un directeur et d'une assistante à 20%.

Le capital de l'entreprise s'élève 3 750 000 € et se décompose comme suit :



L'organisation de la gouvernance s'établit comme suit :

- Président : Gilles DURAND représentant du SDESM
- Directeur général et mandataire social : Fabrice JULIEN
- Assemblée générale et Conseil d'administration :

Actionnaire	représentant permanent aux AG	administrateurs
SDESM	Gilles DURAND	Pierre YVROUD
		Bernadette BEAUVAIS
		Gilles DURAND
		Jacques DELPORTE
		Gérard GENEVIEVE
		Freddy BODIN
		Claude RAIMBOURG
		Ali KAMECHE
CAMVS	Louis VOGEL	Gilles BATTAIL
		Thierry SEGURA
		Françoise LEFEBVRE
		Olivier DELMER
CCBRC	Christian POTEAU	Christian POTEAU
DAMMARIE-LES-LYS	Sylvain JONNET	Sylvain JONNET
SEM IDF ENERGIES	Christophe DUJARDIN	Christophe DUJARDIN
ENGIE	Adrien ZYNGERMAN	Adrien ZYNGERMAN
JULLEMIER HOLDING	Guy JULLEMIER	Guy JULLEMIER

## Partie 2 Etat des relations entre la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire et la société d'économie mixte

Pour information, une convention d'avances en compte courant d'associés a été signée le 16 décembre 2021 entre la Sem Bi-Metha77 et le SDESM pour un montant de 500 000 €.

Cette avance couvre les besoins de trésorerie préalablement à l'obtention de l'arrêté d'autorisation au titre des installations classées pour l'environnement et à la finalisation de la structuration financière du projet.

Cette avance pourra être convertie en actions en cas d'augmentation de capital social.

## Partie 3 : Evolutions de l'actionnariat

L'actionnariat n'a pas évolué depuis la création de la société.

## Partie 5 Bilan d'activités de la SEM

L'activité de la SEM porte sur le développement du projet de méthaniseur territorial à Dammarie-lès-lys.

L'unité de méthanisation comprendra deux filières :

- une filière agricole/biodéchets incluant un retour au sol du digestat pour ses qualités amendantes et fertilisantes,
- une filière industrielle dédiée aux boues de stations d'épuration.



### Chiffres-clés :

- 230 Nm<sup>3</sup>/h de biométhane injecté dans le réseau GRDF,
- 22 000 MWh d'énergie produite par an,
- 25 millions d'euros d'Investissement (chiffrage en cours de consolidation)
- 2,5 millions d'euros de recettes de vente de gaz

Le développement du projet est en cours et l'état d'avancement est le suivant.

### Autorisations administratives d'exploiter et de construire

L'instruction administrative du projet comprend le permis de construire, l'autorisation d'exploiter une installation classée pour l'environnement et une modification simplifiée du PLU.

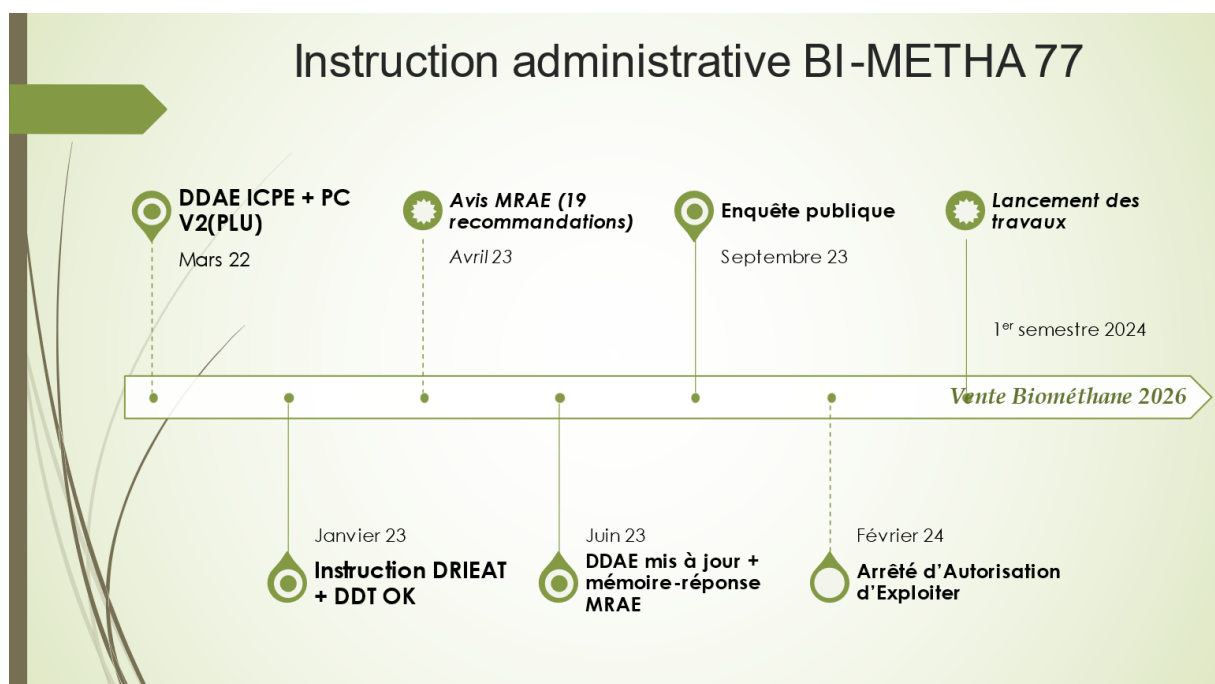
A noter qu'une V2 du dossier d'autorisation d'exploiter (DDAE ICPE) a été déposée en mars 2022, suite à l'annulation du PLU de la commune de Dammarie-lès-lys, à l'appui d'un plan masse modifié et resserré.

Divers services ont été sollicités dans le cadre de ces instructions - DRIEAT, DDT, Préfecture, Commune, CAMVS, Département, SDIS, ARS, Autorité Environnementale – et la recevabilité du projet est à ce jour obtenue.

**Ainsi l'arrêté préfectoral n°2023-21/DCSE/BPE/IC du 24 juillet 2023 a prescrit une enquête publique environnementale du 11 septembre au 13 octobre 2023.**

La dernière étape sera l'inscription du projet en CODERST (Commission Départementale de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

Le planning administratif s'établit ainsi comme suit à ce stade :



## Le Marché Global de Performance (MGP)

La Sem Bi-Metha77 est accompagnée par le groupement Merlin/Solagro/Safege/Warnery (désigné après consultation publique) qui assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) jusqu'à la réception de l'usine.

Le marché global de performance pour la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de méthanisation a été attribué, après une procédure de marchés publics et une phase de négociation, au groupement VEOLIA (mandataire) / OTV / ARKOLIA / ELCIMAI Environnement / BW / Wolf / TPGoulard / Canard / Itesya.



Le marché (MGP) est décomposé comme suit :

- Tranche Ferme : études de conception détaillée
- Tranche Optionnelle : Travaux de construction
- Tranche Optionnelle : Exploitation de l'unité pour 6 ans incluant des apports d'intrants

La tranche ferme (TF) affermie est en cours d'exécution.

Les 1ères études de conception et la concentration des biodéchets plus élevée que prévue ont conduit à adapter le projet et à optimiser le gisement.

Ainsi, avec le groupement (Veolia mandataire) et l'AMO (Merlin), il a été défini 3 hypothèses de gisement.

1/ Un gisement ICPE prenant bien en compte la concentration supérieure de la soupe de biodéchets et le nouveau process en infiniment mélangé. L'objectif de ce gisement est de conserver la diversité des intrants prévus initialement. Ainsi l'instruction ICPE n'est pas impactée et cela permet de garantir une diversité très large d'intrants autorisés.

2/ Un gisement max. Le gisement ICPE n'étant pas optimisé du point de vue de la production de biométhane, un gisement max a été défini qui permettra d'évaluer la production maximale de biométhane attendue.

3/ un gisement moyen qui, par sécurité, stresse le modèle et prévoit 1 mois par an d'indisponibilité des 3 intrants principaux que sont les biodéchets, les graisses et la glycérine. C'est aussi le gisement qui permet, en période de pointe, de dimensionner les ouvrages liés aux intrants solides.

L'étape suivante consiste donc à redéfinir avec le groupement les coûts d'investissement (CAPEX) et les coûts d'exploitation (OPEX) du projet impactés par le nouveau gisement lié à l'adaptation du projet.

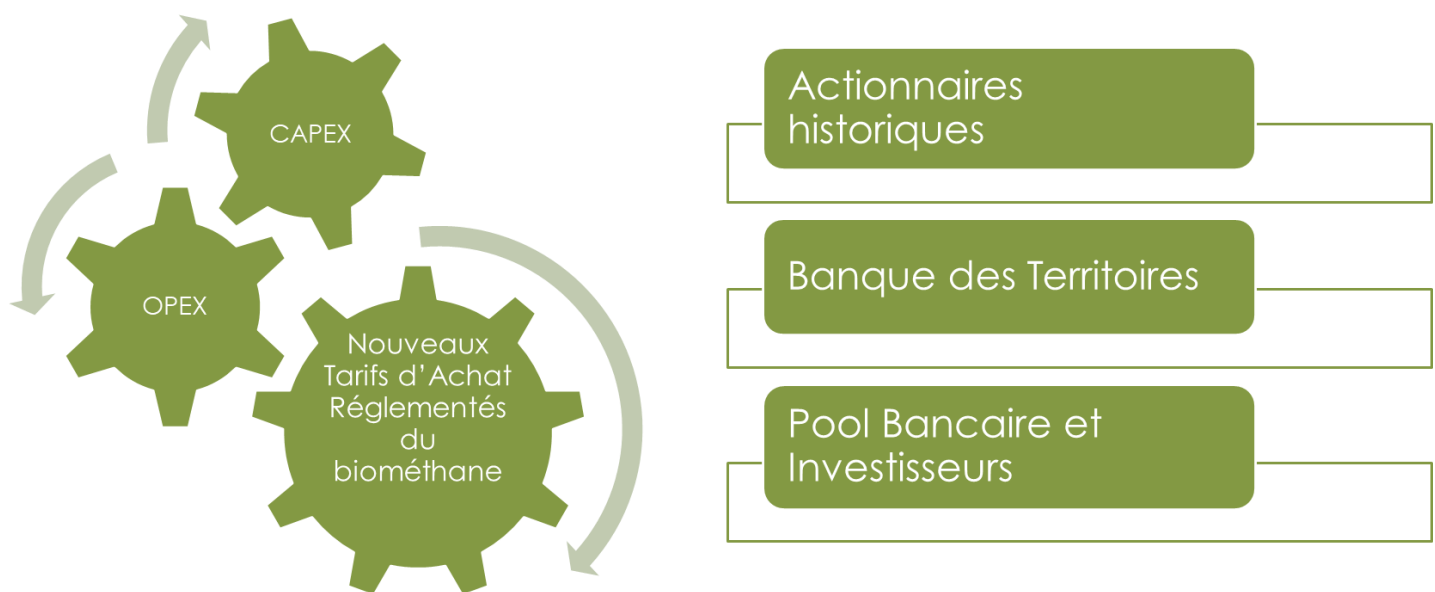


Dès que ces éléments seront définis, le modèle financier pourra être actualisé et permettre la finalisation de la structuration financière.

### Un modèle financier consolidé

Le modèle financier du projet Bimetha77 doit être actualisé et consolidé en y intégrant 3 nouvelles entrées : CAPEX du projet adapté, OPEX du projet adapté et les nouveaux tarifs d'achat réglementés.

En effet, depuis le 13 juin dernier, un nouveau cadre tarifaire, plus favorable, s'applique pour le biométhane injecté.



## Partie 6 Présentation des risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique ou conjoncturel

Les risques et incertitudes sont liés aux prochaines étapes du projet :

- Enquête publique et arrêté préfectoral d'autorisation ICPE.  
*54 communes, incluses dans un rayon de 3km autour du site ou des parcelles d'épandage, sont concernées par l'enquête publique*
- Finalisation de la structuration financière du projet  
*A l'appui du modèle financier consolidé, le financement du projet est à finaliser entre les actionnaires historiques, la Banque des Territoires et le pool bancaire. A cet effet, la maturité*

*de la dette bancaire, assise sur la durée d'achat réglementé du biométhane (15 ans), constitue une contrainte pour le montage financier.*

- Convention de partenariat avec la CAMVS et autres partenaires

*Une convention est à établir entre la SEM et la CAMVS afin de régir les échanges de matières entre les 2 entités (boues et chaleur). Par ailleurs, des conventions sont à signer avec les exploitants agricoles signataires du plan d'épandage afin d'inscrire dans la durée la valorisation matière du digestat et la réalisation des plateformes de stockage externes.*

- Travaux de construction 2024-2026

*Il est prévu un démarrage du chantier mi-2024 pour une durée de 2 ans après avoir obtenu préalablement les autorisations administratives et le financement bancaire.*

## Partie 7 Etat des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité mises en œuvre par la société

La Sem Bi-Metha77 demeure une petite entreprise au sens réglementaire et est soumise aux contrôles légaux pour ce type de structure. Les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes indépendant et sont validés par les administrateurs de la société qui exercent eux-mêmes un contrôle sur la gestion de la société et son directeur général.

Le commissariat aux comptes est assuré par la société ORCOM, 2 allée de la mixité, 77127 Lieusaint, représentée par Mme Aurélie RETY-BOISFARD.

## Partie 8 information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet

La société n'a pas fait l'objet de contrôle.

## Partie 9 Bilan de la gouvernance des élus

Depuis 2022, la gouvernance de la société a été réunie aux dates suivantes :

- 13 mai 2022 : Conseil d'administration
- 20 octobre 2022 : Conseil d'administration et Assemblée Générale
- 12 juin 2023 : Conseil d'administration

Le quorum a toujours été obtenu sans difficulté.

## Partie 10 Rémunérations et avantages

Le montant des traitements et salaires s'élève à 87.397 euros ;  
Le montant des charges sociales s'élève à 41.678 euros ;  
Excepté l'indemnité du Président dûment autorisée par délibération, aucun jeton de présence n'est attribué au conseil d'administration.

Un véhicule roulant au GNV (gaz naturel pour véhicule) est déclaré en avantage en nature au bénéfice du directeur général pour un montant de 162 €/mois.

## Partie 11 Bilan financier

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euros ;  
Le total des produits d'exploitation s'élève à 1.753 euros ;  
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 176.371 euros ;  
Le résultat d'exploitation ressort à -174.618 euros ;  
Il est précisé que la société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.  
Compte tenu d'un résultat financier de 7.358 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -167.260 euros.  
Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -167.276 euros.  
Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 2.653.611 euros.

**Il est à noter que la société est dans une phase de développement de projet.**

**A l'issue de cette phase et de la construction de l'usine de méthanisation, le chiffre d'affaires de la société s'établira au-dessus de 2 millions d'euros dans le cadre d'un contrat d'achat du biométhane garanti par l'Etat pour une durée de 15 ans.**

## Partie 12 : Répartition du chiffre d'affaires

Sans objet

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-099**  
**Création d'une brigade cynophile**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-099**

**Objet : Création d'une brigade cynophile**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.511-1, L.511-5, L511-5-2 et L533-1,

Vu la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, notamment son article 7,

Vu l'avis du Conseil national de l'évaluation des normes en date du 13 janvier 2022,

Vu le décret n° 2022-210 du 18 février 2022 relatif aux brigades cynophiles et modifiant le livre V du code de la sécurité intérieure

CONSIDERANT la nécessité de se conformer au décret n°2022-10 du 18 février 2022

CONSIDERANT la nécessité de créer une brigade cynophile

CONSIDERANT que l'équipe cynophile a pour mission prioritaire de lutter contre la délinquance de voie publique.

VU l'avis de la commission qualité de vie du 6 novembre 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE**

ARTICLE 1 : de créer une brigade cynophile à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023,

ARTICLE 2 : de dire que les crédits sont inscrits au budget

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	24	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	9	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12263-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-100**  
**Complément d'attribution de subvention au Football Club de Dammarie-Lès-lys au titre de l'année 2023**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-100**

**Objet : Complément d'attribution de subvention au Football Club de Dammarie-Lès-lys au titre de l'année 2023**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2023-043 du 13 avril 2023 portant sur les subventions aux associations pour l'exercice 2023,

VU la délibération 2023-082 du 28 septembre 2023 portant sur la convention annuelle d'objectifs 2023-2024 pour le Football Club de Dammarie-Lès-Lys

CONSIDERANT que la ville de Dammarie les Lys a accordé une subvention au Football Club de Dammarie Les Lys (FC) de 90 000 € lors du conseil municipal du 13 avril 2023 pour l'année 2022-2023.

CONSIDERANT que deux acomptes ont déjà été versés le 18 janvier 2023 (20 000 €) et le 20 juillet 2023 (61 000 €) soit 81 000 €. Il restera à verser la somme de 9 000 € au mois de novembre 2023.

CONSIDERANT qu'en parallèle, une nouvelle convention annuelle d'objectifs pour la saison 2023/2024 a été mise en place conditionnant le versement d'acomptes sur la base du respect d'indicateurs prédéfinis.

CONSIDERANT qu'une partie de cette convention, dont certains indicateurs, porte aussi sur l'année 2023 de sorte que l'association pourrait obtenir une somme complémentaire maximum de 18 000 € sur cette même année.

CONSIDERANT que le FC de Dammarie Les Lys peut prétendre à ce montant au titre de l'année budgétaire 2023 dans la mesure où les indicateurs 2023 sont aujourd'hui atteints.

CONSIDERANT que dans la mesure où le FC de Dammarie aura reçu au titre de cette année 2023 une subvention totale de 108 000 €, il est nécessaire de délibérer pour autoriser ladite association à percevoir un montant complémentaire de 18 000 €, pour la saison 2023-2024, en plus des 90 000 € versés au titre de la saison 2022-2023.

VU l'avis de la commission des finances du 8 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE**

ARTICLE 1 : de prendre en compte le versement de la subvention au Football Club de Dammarie les Lys sur deux saisons différentes, mais sur une année civile.



ARTICLE 2 : d'autoriser, au bénéfice du Football Club de Dammarie les Lys, le versement complémentaire de la subvention pour un montant de 18 000 € suivant la périodicité définie dans la convention annuelle d'objectifs 2023/2024 au vu de l'accomplissement des critères d'attribution correspondants.

ARTICLE 3 : de dire que les crédits sont prévus au budget de la ville.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	26	A la majorité
Contre	1	
Abstention(s)	6	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12245-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



**Observation :**

Monsieur Dominique MARC ne prend pas part au vote.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-101**

**Complément d'attribution de subvention à l'Académie Musicale de  
Dammarie-Lès-Lys (AMD L) au titre de l'année 2023**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-101**

**Objet : Complément d'attribution de subvention à l'Académie Musicale de Dammarie-Lès-Lys (AMDL) au titre de l'année 2023**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2023-043 portant sur les subventions aux associations pour l'exercice 2023

VU la délibération 2023-062 portant sur la convention annuelle d'objectifs 2023-2024 pour l'Académie Musicale de Dammarie Les Lys (AMDL)

CONSIDERANT que la ville de Dammarie les Lys a accordé une subvention à l'Académie Musicale de Dammarie Les Lys (AMDL) de 120 000 € lors du conseil municipal du 13 avril dernier pour l'année 2022-2023 et que celle-ci a été versée en une seule fois le 22 mai 2023.

CONSIDERANT qu'en parallèle, une nouvelle convention annuelle d'objectifs pour la saison 2023/2024 a été mise en place conditionnant le versement d'acomptes sur la base du respect d'indicateurs prédéfinis.

CONSIDERANT que le montant maximum de la subvention est fixé à 100 000 €.

CONSIDERANT qu'une partie de cette convention porte sur l'année 2023 de sorte que l'association pourrait obtenir une somme complémentaire de 45 000 € soit 45 % du montant total (100 000 €). Les 55 % restant étant versés en 2024.

CONSIDERANT qu'au vu des indicateurs atteints dans cette convention, l'AMDL peut prétendre à ce montant au titre de 2023 de sorte que l'AMDL aura reçu au titre de cette année 2023 une subvention totale de 165 000 €.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de délibérer pour autoriser ladite association à percevoir un montant complémentaire de 45 000 €, pour la saison 2023-2024, en plus des 120 000 € versés au titre de la saison 2022-2023.

VU l'avis de la commission des finances du 8 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : de prendre en compte le versement de la subvention à l'Académie Musicale de Dammarie les Lys sur deux saisons différentes, mais sur une année civile.

ARTICLE 2 : d'autoriser le versement complémentaire de la subvention d'un montant de

45000 € selon la périodicité définie dans la convention annuelle d'objectifs 2023/2024 au vu de l'accomplissement des critères d'attribution correspondants.

ARTICLE 3 : de dire que les crédits sont prévus au budget de la ville.

ARTICLE 4 : d'autoriser le versement du complément d'un montant de 45 000 € selon la périodicité définie dans la convention annuelle d'objectifs 2023/2024. Ainsi l'ADML aura eu une subvention de 165 000 € au titre de l'année 2023 et que les crédits sont prévus au budget de la ville

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	25	A la majorité
Contre	1	
Abstention(s)	6	
Ne prend pas part au vote	1	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12243-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-102**

**Complément d'attribution de subvention au Club Sport de Glace de  
Dammarie-Lès-Lys au titre de l'année 2023**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-102**

**Objet : Complément d'attribution de subvention au Club Sport de Glace de Dammarie-Lès-Lys au titre de l'année 2023**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2023-043 du 13 avril 2023 portant sur les subventions aux associations pour l'exercice 2023

VU la délibération 2023-063 du 29 juin 2023 portant sur la convention annuelle d'objectifs 2023-2024 pour le Club Sports de Glace de Dammarie les Lys

CONSIDERANT que la ville de Dammarie les Lys a accordé une subvention au Club Sports de Glace de Dammarie les Lys de 23 000 € lors du conseil municipal du 13 avril 2023 pour l'année 2022-2023 et que celle-ci a été versée en une seule fois le 20 juin 2023.

CONSIDERANT qu'en parallèle, une nouvelle convention annuelle d'objectifs pour la saison 2023/2024 a été mise en place conditionnant le versement d'acomptes sur la base du respect d'indicateurs prédéfinis pouvant conduire au versement d'une subvention maximale de 23 000 €.

CONSIDERANT qu'une partie de cette convention porte aussi sur l'année 2023. Au vu du niveau atteint des indicateurs décrits dans cette convention, le Club Sport de Glace de Dammarie peut prétendre à 20 % des 23 000 € soit 4 600 € sur l'année 2023.

CONSIDERANT que le Club Sport de Glace de Dammarie les Lys percevra au titre de cette année une subvention totale de 27 600 €.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de délibérer pour autoriser ladite association à percevoir un montant complémentaire de 4 600 €, pour la saison 2023-2024, en plus des 23 000 € déjà versés au titre de la saison 2022-2023.

VU l'avis de la commission des finances du 8 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : de prendre en compte le versement de la subvention au Club Sport de Glace de Dammarie sur deux saisons différentes, mais sur une année civile.

ARTICLE 2 : d'autoriser le versement complémentaire de la subvention d'un montant de 4600 € selon la périodicité définie dans la convention annuelle d'objectifs 2023/2024 au vu de l'accomplissement des critères d'attribution correspondants.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes	
Pour	26
Contre	1
Abstention(s)	6
Ne prend pas part au vote	0

A la majorité

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12247-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 26  
de Votants 33

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA, Hicham AICHI.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Sylvie SINIVASSIN ayant donné pouvoir à Hicham AICHI, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD.

Le Maire, Conseiller Régional



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-103**

**Concession de services pour la mise à disposition, l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires**



COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-103**

**Objet : Concession de services pour la mise à disposition, l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants et L.1413-1 portant sur les délégations de service public,

VU le Code Général de la fonction publique,

VU le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une délégation de service public relative à l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires établi au titre de l'article L.1411-4 du C.G.C.T,

VU la délibération du 13 avril 2023 n°2023-45 approuvant le lancement de la procédure en vue de l'attribution du contrat de concession de services ayant pour objet la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire,

VU le procès-verbal du 29 juin 2023 d'ouverture et d'enregistrement des candidatures par la Commission d'Ouverture des Plis (COP),

VU le procès-verbal du 29 juin 2023 d'admission des candidatures par la Commission d'Ouverture des Plis (COP),

VU le procès-verbal du 29 juin 2023 d'ouverture des offres par la Commission d'Ouverture des Plis (COP),

VU le procès-verbal du 29 juin 2023 d'avis sur les candidats avec lesquels l'autorité habilitée à signer la convention peut engager les négociations par la Commission d'Ouverture des Plis (COP),

CONSIDERANT que suite à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 21 avril 2023 au BOAMP et au JOUE, il a été reçu une candidature dans les délais légaux :  
- JC DECAUX FRANCE

CONSIDERANT qu'à la suite de l'examen de la candidature admise et au vu de l'analyse de l'offre et des critères de notation détaillés dans le règlement de la consultation, la commission mentionnée à l'article L.1411-5 du CGCT a proposé le 29 juin 2023 au Maire d'engager les négociations avec le candidat,

CONSIDERANT qu'après analyse de l'offre et au regard des critères de jugement des offres, le choix du Maire s'est porté sur le candidat JC DECAUX France qu'il a jugé à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service,

CONSIDERANT que eu égard aux conclusions de l'analyse de l'offre, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société JC DECAUX FRANCE en tant que délégataire du contrat de délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession relative à l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires, conformément aux articles L1411-1 et suivants du CGCT,

VU l'avis de la commission qualité de vie du 6 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : D'approuver le choix de la société JCDecaux France pour assurer, en tant que délégataire, l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires,

ARTICLE 2 : D'approuver la délégation de service public et ses annexes sous la forme d'un contrat de concession relative à la l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires JCDecaux France pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2024,

ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire à signer la convention de délégation de service public sous la forme d'un contrat de concession relative à l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires JCDecaux France et toutes les pièces et actes y afférents, notamment ses avenants éventuels,

ARTICLE 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	29	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	4	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12367-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL





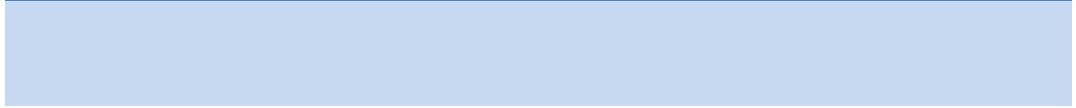
**RAPPORT SUR LE CHOIX DU  
CONCESSIONNAIRE - MOBILIERS  
URBAINS PUBLICI-TAIRES ET NON  
PUBLICITAIRES**



<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>1. Méthologie d'analyse</b>	<b>6</b>
1.1. Rappel du cadre d'analyse des offres	6
1.2. Options	6
1.3. Variantes	6
<b>2. Analyse des offres</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Critère 1 : Qualité du service rendu à l'utilisateur</b>	<b>8</b>
2.1.1. Mobiliers envisagés, design, performance, confort et respect du développement durable	8
2.1.2. Implantation, orientation du mobilier et visibilité des espaces d'affichage dédiés à la Ville	24
2.1.3. Accessibilité PMR	25
2.1.4. Moyens humains et techniques prévus pour l'exploitation et la maintenance des mobiliers et campagnes d'affichage	25
2.1.5. Plan d'entretien et de renouvellement des mobiliers afin de garantir une parfaite exploitation de l'intégralité du service	29
2.1.6. Planning de fourniture et d'installation des mobiliers permettant leur mise en service rapide	31
2.1.7. Modalités de suivi et de contrôle du service par la Collectivité	33
2.1.8. Conclusions sur le Critère 1	34
<b>2.2. Critère 2 : Niveau des engagements financiers</b>	<b>35</b>
2.2.1. Montant et cohérence de la redevance pour l'occupation du domaine public conformément aux dispositions contractuelles	35
2.2.2. Recettes envisagées sur la durée du contrat	35
2.2.3. Pertinence et cohérence du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) et du Plan Prévisionnel des Investissements (PPI)	36
2.2.4. Conclusion sur le Critère 2	38
<b>3. Appréciation des offres et choix du président</b>	<b>39</b>
<b>4. Economie générale du contrat</b>	<b>42</b>
<b>4.1. Caractéristiques générales de la Concession</b>	<b>42</b>
4.1.1. Objet et périmètre du Contrat	42
4.1.2. Durée du contrat	42
4.1.3. Modalités d'exploitation des services	42
<b>4.2. Caractéristiques économiques et financières</b>	<b>42</b>
4.2.1. Rémunération	42
4.2.2. Données financières du contrat	43



4.3.	Contrôle et information de la Collectivité	43
4.4.	Modifications du contrat	43
4.5.	Fin de contrat	43





## PRESENTATION DE LA PROCEDURE ET RAPPEL DES ETAPES

Le 13 avril 2023, le conseil municipal a délibéré sur le lancement de la procédure pour de la concession de service de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

Le contrat a ainsi pour objet de confier par un contrat de concession de service au sens de la troisième partie du Code de la Commande Publique, l'exploitation du service de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur son territoire. La durée prévisionnelle du contrat est de 15 ans.

Le Concessionnaire aura pour principales responsabilités la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité sur le territoire communal.

Le 21 avril 2023, un avis de concession a été adressé aux journaux et publications suivantes :

- BOAMP avis n° 23-54777, publié le 24/04/2023
- JOUE avis n° 2023/S082-247251, publié le 25/04/2023

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 2 juin 2023 à 12h00.

Le 06 juin 2023, dans les locaux de la Commune de Dammarie-lès-Lys, il a été procédé à l'ouverture des candidatures.

Les candidatures suivantes ont été reçues :

- JCDecaux France

Le 29 juin 2023, la Commission Concession a procédé à l'analyse des candidatures.

Après examen de ses garanties professionnelles et financières, et de son aptitude à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service, elle a admis le candidat suivant à remettre une offre initiale :

- JCDecaux France

Le 29 juin 2023, le procès-verbal d'ouverture des offres a été dressé. 1 candidat a remis une offre :

- JCDecaux France

La Commission Concession s'est réunie le 29 juin 2023 afin d'émettre un avis sur l'offre préalablement à l'organisation par l'autorité exécutive d'une négociation. La Commission Concession a émis un avis favorable à ce que Monsieur le Maire engage la phase de négociation avec la société ayant remis une offre.

## NEGOCIATIONS

Au vu de l'avis de la Commission Concession sur l'offre initiale, Monsieur le Maire a engagé librement toute discussion utile avec le candidat ayant remis une offre.



Un 1<sup>er</sup> tour de négociations s'est déroulé le 3 juillet 2023, avec une séance en présentiel.

Le candidat a ensuite été invité, par courrier en date du 5 juillet 2023, à préciser et à ajuster un certain nombre d'éléments de son offre (aspects financiers, qualité de service, technique, etc.) et à remettre une offre améliorée.

Après analyse de la réponse reçue le 13 juillet, un 2<sup>ème</sup> tour de négociations s'est déroulé le 15 septembre 2023, avec une nouvelle séance en présentiel.

Il a été demandé, par courrier en date du 12 octobre 2023, de procéder aux ultimes ajustements sur leur offre, dans le cadre de la remise de leur offre finale. Il a été précisé au candidat que l'offre de base était retenue, dans laquelle il doit proposer 7% d'abris voyageurs alimentés par du photovoltaïque. La date limite pour la remise des offres finales était fixée au 23 octobre 2023.

Les négociations ont notamment porté sur :

- L'optimisation de l'offre financière,
- Les équipements des abris voyageurs,
- L'emplacement des mobiliers urbains,
- Les modalités de suivi de l'exploitation.

Le candidat a remis une offre finale complète, conforme et consolidée dans les temps.

#### OBJET DU PRESENT RAPPORT

Après analyse de l'offre finale (objet du présent rapport), Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Délibérante le choix du candidat JCDECAUX.



# 1. METHODOLOGIE D'ANALYSE

## 1.1. Rappel du cadre d'analyse des offres

Dans le cadre de la présente consultation (article 8 du Règlement de la consultation), les critères et les sous-critères de jugement des offres sont classés **par ordre hiérarchique décroissant d'importance**, de la manière suivante :

Critères		Sous-critères
<b>1. Sur 60 points</b>	Pertinence et qualité de l'exploitation	<ol style="list-style-type: none"><li>1.</li><li>1.1) Performance, qualité, design et respect du développement durable des mobiliers envisagés ;</li><li>1.2) Implantation, orientation du mobilier et visibilité, des espaces d'affichage dédiés à la Ville</li><li>1.3) Accessibilité PMR (visibilité malvoyant, canne d'aveugle, implantation en fonction du passage PMR, etc.)</li><li>1.4) Moyens humains et techniques prévus pour l'exploitation et la maintenance des mobiliers et campagnes d'affichage</li><li>1.5) Plan d'entretien et de renouvellement des mobiliers afin de garantir une parfaite exploitation de l'intégralité du service</li><li>1.6) Planning de fourniture et d'installation des mobiliers permettant leur mise en service rapide</li><li>1.7) Modalités de suivi et de contrôle du service par la Collectivité.</li></ol>
<b>2. Sur 40 points</b>	Niveau de des engagements financiers	<ol style="list-style-type: none"><li>2.1) Montant et cohérence de la redevance pour l'occupation du domaine public conformément aux conditions définies au contrat ;</li><li>2.2) Montant et cohérence des recettes envisagées sur la durée du contrat ;</li><li>2.3) Pertinence et cohérence du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) et du Plan Prévisionnel des Investissements (PPI).</li></ol>

Les offres de variante sont jugées dans un même classement que les offres de base, sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités.

## 1.2. Options

La présente consultation ne présente aucune option.

## 1.3. Variantes

Conformément à l'article 1.4 du règlement de la consultation, les candidats devaient proposer une offre

variante dans laquelle ils n'intégraient aucun mobilier alimenté par le biais de panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> séance de négociations, le candidat a été informé que l'offre variante ne serait pas retenue.

## 2. ANALYSE DES OFFRES

### 2.1. Critère 1 : Qualité du service rendu à l'utilisateur

#### 2.1.1. Mobiliers envisagés, design, performance, confort et respect du développement durable

##### 2.1.1.1. Mobiliers envisagés et design

▶ JCDECAUX FRANCE

▶ PREAMBULE

L'offre du candidat remet en cause un point du projet de contrat tel qu'arrêté à l'article 18.3.2 qui stipulait que le matériel proposé devait être neuf, alors que son offre est essentiellement basée sur la proposition de matériel reconditionnés à neuf. Cette évolution a été acceptée par la Ville. Il s'agit :

- Des abris-voyageurs.
- Des mobiliers d'information 2 m<sup>2</sup>.
- Des mobiliers d'information 8 m<sup>2</sup>.
- Des mobiliers réservés à l'affichage administratif et libre.
- Des mobiliers de mise en valeur du patrimoine culturel.

Il faut souligner que ces différents modèles sont en tout point identiques à ceux qui existent actuellement. Il n'y aura donc aucune évolution dans la perception de ce mobilier et aucune « modernisation » de son image, à l'exception bien sûr des journaux électroniques d'information.

Pour autant, sur le strict plan des caractéristiques du mobilier, au regard des attentes de la Ville exprimées dans le projet de contrat, notamment à l'article 18.3.1 « esthétique et insertion des mobiliers » et bien qu'il soit toujours difficile d'exprimer un avis esthétique, on peut estimer que l'aspect de ces modèles n'a pas réellement vieilli car s'appuyant sur **un certain classisme et une grande sobriété**, mais aussi l'homogénéité esthétique notamment pour ce qui concerne les panneaux d'affichage municipal et les panneaux d'affichage libre (modèles Hydra), permettant au final, comme aujourd'hui, **une intégration visuelle satisfaisante** dans des contextes différents.

En cela, ils répondent tout de même correctement aux attentes formulées à l'article 18.3.1.

▶ LES ABRIS VOYAGEURS PROPOSES

Les abris proposés pour équiper les arrêts appartiennent à la gamme : « **Millénium** » déjà en place et dont on rappellera les principales caractéristiques de gabarit :

	Millénium
• Hauteur	2 240 mm
• Profondeur auvent	1 710 mm
• Longueur auvent	4 110 mm
• surface couverte	7,02 m <sup>2</sup>

Ces caractéristiques de gabarit répondent parfaitement aux spécifications de l'article 18.4.1, paragraphe a) « Caractéristiques principales » du projet de contrat.



Comme spécifié à l'article 18.4.1, paragraphe b) « Équipements des abris voyageurs » du projet de contrat, ces abris sont dotés des équipements suivants : éclairage de courtoisie avec sources à LEDs<sup>1</sup>, banc, cadres d'information voyageurs aux dimensions préconisées et de plaques signalétiques d'arrêt frontales et latérales fixées en toiture, corbeille de propreté (capacité 60 litres).

Il est également précisé la possibilité de remplacer les glaces de fond par des parois en **tôle perforée anti-vandalisme** : deux abris non publicitaires implantés sur les arrêts « Liberté » et « Copernic » sont concernés.

Concernant le **système d'information voyageurs**, ces abris sont bien configurés dès l'origine pour de futures bornes d'information dynamique qui seraient fournies par le gestionnaire du réseau de transport. Il s'engage sur la capacité structurelle des abris à permettre le passage des câbles nécessaires, sachant que « l'adaptation de l'interface au modèle de borne d'information voyageur retenue par le gestionnaire des transports en commun reste à la charge de ce dernier ».

Enfin, parmi les fonctionnalités supplémentaires, le candidat propose la pose ports USB sur les abris-voyageurs publicitaires déployables en cours de contrat, « sous réserve d'accord sur les conditions techniques et financières à déterminer en cours de contrat ».

<sup>1</sup> Dans le cadre de la remise à neuf de ce mobilier, les tubes fluorescents sont remplacés par des tubes LED à haute efficacité énergétique.

Finalement, trois abris-voyageurs seront équipés d'un système d'alimentation par panneaux photovoltaïques<sup>2</sup>. Toutefois, ceux-ci ne permettent d'obtenir une autonomie que pour le luminaire de toiture, cela ne concerne pas le caisson. L'autonomie n'est donc pas complète.

Quoi qu'il en soit, l'offre du candidat répond correctement aux spécifications techniques et d'équipement du projet de contrat.

Par ailleurs pour tenir compte des demandes de la collectivité, le candidat a modulé sa proposition en déclinant son modèle base en 2 sous-modèles :

• Abris voyageurs publicitaires simples (modèle de base)	37
• Abris voyageurs non-publicitaires simples	11
<b>Total abris voyageurs</b>	<b>48</b>

Concernant **la déclinaison en abri-voyageurs double** (Cf. article 18.4.1, paragraphe a), seul l'arrêt « Chamlys », situé avenue André Ampère, à proximité du centre commercial Leclerc, est équipé d'un abri publicitaire double.

#### • LES MOBILIERS D'INFORMATION 2 M<sup>2</sup> MIXTES

Le mobilier proposé par le candidat appartient à sa gamme « **Forum** » déjà en place et dont on rappellera les principales caractéristiques de gabarit :

	Forum
• Hauteur hors tout	2 735 mm
• Hauteur du pied	720 mm
• Dimensions caisson	1 305 mm x 1 905 mm

Ses principales caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Pied métallique **latéral**.
- Deux faces d'affichage : une fixe dédiée à l'affichage communal et une d'affichage déroulante<sup>3</sup> à vocation commerciale, dotées de portes vitrées articulées.
- Éclairage assuré au moyen de **4 tubes LED**<sup>4</sup>.
- **Horloge électronique** permettant de couper et d'atténuer l'éclairage du caisson.
- Structure principale en profils d'acier et habillage en tôle d'aluminium.
- **Réglette au sol** afin de pouvoir détecter le mobilier par une canne d'aveugle<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> 277 rue du Lieutenant Moisant, 574 avenue Marcelin Berthelot et 549 avenue du Lys.

<sup>3</sup> L'affichage déroulant est doté de capteurs de télésurveillance détecteur d'anomalie de fonctionnement pour intervention rapide.

<sup>4</sup> Dans le cadre de la remise à neuf de ce mobilier, les tubes fluorescents sont remplacés par des tubes LED à haute efficacité énergétique.

<sup>5</sup> Ce dispositif n'existe pas actuellement.



25 mobiliers de ce type sont prévus dans le contrat.

En tant que tel, ce modèle de planimètre 2 m<sup>2</sup> répond aux attentes de la Ville. Toutefois, on soulignera que dans le projet de contrat, le candidat a apporté deux évolutions significatives sur les caractéristiques techniques souhaitées, acceptées par la Ville :

- D'une part, alors que le contrat n'indiquait que des faces d'affichage fixes, celui-ci rajoute la possibilité de faces déroulantes, qui en augmentant les affiches commerciales exposables améliore nettement la rentabilité de ces supports.
- En corollaire de ce premier amendement, le candidat supprime la disposition imposant l'absence d'alimentation électrique.

► LES MOBILIERS D'INFORMATION 2 M<sup>2</sup> UNIQUEMENT DEDIES A L'AFFICHAGE COMMUNAL

Les 5 panneaux de cette catégorie viennent se substituer à un panneau d'affichage numérique et permettent une meilleure répartition de l'information communale dans les quartiers.

Le mobilier proposé par le candidat appartient à sa gamme « **Hydra** » proposée également pour les panneaux d'affichage administratif et les panneaux d'affichage libre et dont on rappellera les principales caractéristiques de gabarit :

	Forum
• Hauteur hors tout	2 590 mm
• Hauteur du pied	640 mm
• Dimensions caisson	1 385 mm x 1 950 mm

Ses principales caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Deux pieds métalliques.
- Deux faces d'affichage **fixes dédiée à l'affichage communal**, dotées de portes vitrées articulées.
- Pas d'éclairage des faces.
- Structure principale en profils d'acier et habillage en tôle d'aluminium.

- **Réglable au sol** afin de pouvoir détecter le mobilier par une canne d'aveugle<sup>6</sup>.



#### • LES MOBILIERS D'INFORMATION 8 M<sup>2</sup>

Le mobilier proposé par le candidat appartient à sa gamme « **Rue de la Paix** » déjà en place et dont on rappellera les principales caractéristiques de gabarit :

	Rue de la Paix
• Hauteur hors tout	4 850 mm
• Hauteur du pied	2 200 mm
• Dimensions caisson	3 480 mm x 2 650 mm

Ses principales caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Pied central.
- Deux faces d'affichage : **une fixe et une d'affichage déroulante**<sup>7</sup>, dotées de portes vitrées articulées.
- Éclairage assuré au moyen de 12 **tubes LED**<sup>8</sup>.
- Structure principale en profils d'acier et habillage en tôle d'aluminium.
- **Horloge électronique** permettant de couper et d'atténuer l'éclairage du caisson.
- **Résistance chauffante** intégrée dans le caisson pour éviter l'apparition de buée

<sup>6</sup> Ce dispositif n'existe pas actuellement.

<sup>7</sup> L'affichage déroulant est doté de capteurs de télésurveillance détecteur d'anomalie de fonctionnement pour intervention rapide.

<sup>8</sup> Dans le cadre de la remise à neuf de ce mobilier, les tubes fluorescents sont remplacés par des tubes LED à haute efficacité énergétique.



Structurellement, ce modèle de mobilier d'information 8 m<sup>2</sup> répond aux attentes de la Ville.

Ici aussi, le projet de contrat est amendé, après accord de la Ville, de la même manière que pour les planimètres 2 m<sup>2</sup> concernant les faces déroulantes et l'alimentation électrique.

**6 mobiliers** de ce types sont prévus dans le contrat.

• LES PANNEAUX D’AFFICHAGE ADMINISTRATIF 2 M<sup>2</sup> ET 4 M<sup>2</sup>

Pour répondre aux demandes de la commune, le candidat propose un modèle de panneau (modèle « **Hydra** ») décliné en deux tailles distinctes :

- Un modèle d'une superficie utile de 4 m<sup>2</sup>, proche du Centre administratif pour l'état civil et l'urbanisme.
- Trois modèles d'une superficie utile de 2 m<sup>2</sup> à implanter à l'hôtel de Ville, au château de Soubiran et à Vosves à hauteur de l'école.

Le candidat répond donc parfaitement à la demande la commune en termes de nombre et de gabarits.

On rappellera les principales caractéristiques de gabarit de ces 2 modèles :

	2 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>
• Hauteur hors tout	2 590 mm	2 590 mm
• Hauteur du pied	640 mm	640 mm
• Dimensions caisson	1 385 mm x 1 950 mm	1 950 mm x 1 950 mm

Leurs principales caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Mobilier composé d'une seule face d'affichage de 4 m<sup>2</sup> ou 2 m<sup>2</sup> permettant respectivement d'apposer entre 30 et 35 feuillets au format A4 pour le premier et 15 et 20 feuillets pour les seconds.
- Deux pieds de fixation au sol.
- Muni de deux portes vitrées articulées (verre trempé de 6 mm type « Sécurité »).
- Il ne dispose **pas d'éclairage** du panneau et il n'est pas assujéti à un raccordement au réseau électrique.
- Support d'affiche constitué d'une plaque métallique peinte permettant le maintien des affiches par collage ou par aimantation.



- Possibilité de **signalétique « sur mesure »** affichée en partie supérieure de la zone d’affichage avec la mention « Affichage Municipal » ou toute autre mention au choix de la commune et du nom et logo de la ville.



Ces deux modèles de panneaux d’affichage administratif répondent aux attentes de la Ville.

#### ▶ LES PANNEAUX D’AFFICHAGE LIBRE ET D’OPINION DE 2 M<sup>2</sup>

Pour répondre aux obligations réglementaires portée par le par le Code de l’Environnement, qui s’imposent à la commune, le candidat propose **11 panneaux d’affichage libre et d’opinion** d’une surface utile de 2 m<sup>2</sup>.

Ce nombre est conforme aux attentes de la commune et aux obligations réglementaires.

Le modèle proposé est choisi dans la même gamme que celle des panneaux d’affichage administratif : le modèle « **Hydra** ». Il en reprend donc une bonne partie des caractéristiques, mais en plus « rustique ».

	Hydra
• Hauteur hors tout	2 583 mm
• Hauteur du pied	635 mm
• Dimensions caisson	1 385 mm x 1 948 mm

Ses principales caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Mobilier composé d’un **panneau sans vitrage** fixé sur deux pieds ancrés au sol.
- **Possibilité d’utiliser les 2 faces** pour l’affichage si l’implantation le permet (dans ce cas, le surface d’affichage peut devenir substantiellement plus importante que ce qui est demandé par les textes).
- Chaque face est dotée d’une surface synthétique très résistante et robuste destinée à l’affichage libre par simple collage.
- Ne disposant pas d’éclairage, il n’est pas assujéti à un raccordement au réseau électrique.
- Possibilité de **signalétique « sur mesure »** affichée en partie supérieure de la zone d’affichage avec la mention « Affichage Municipal » ou toute autre mention au choix de la commune et du nom et logo de la ville.



Ce modèle de panneaux d'affichage libre répond aux attentes de la Ville.

► MOBILIER DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

La Ville dispose actuellement de 5 panneaux de signalétique historique et touristique, **le dispositif actuel est reconduit tel quel.**

S'agissant du même modèle d'actuellement, ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Hauteur totale de 2 050 mm, pour une hauteur de pied de 1 145 mm.
- Possibilité de faire apparaître une iconographie ou le logo de la Ville.
- Texte de 820 caractères environ avec une iconographie ou 1000 caractères environ sans iconographie.
- Forte résistance au vandalisme (protection contre les chocs et vernis anti-graffiti) et aux conditions météorologiques.



Ce mobilier répond aux attentes de la Ville.

► LES PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMERIQUE EXTERIEURS

Alors que tous les mobiliers présentés précédemment étaient du matériel reconditionné à neuf, **ce dernier matériel est proposé neuf.**

Il est retenu **5 panneaux d'affichage numérique extérieurs sur mât LCD 2 m<sup>2</sup> simple face**<sup>9</sup> permettant la diffusion en couleurs de séquences de textes, d'animations (vidéos) ou d'images.



En termes de gabarit et de surface d'affichage, la proposition répond aux attentes de l'article 18.4.5 « Les panneaux d'affichage numérique extérieurs » du projet de contrat, avec une hauteur de mât sous panneau de 2,50 mètres et une surface d'affichage de 2 m<sup>2</sup>.

Par contre, pour ce qui est du raccordement au réseau électrique et fibre ou ADSL, **le candidat a rajouté une condition concernant le métrage nécessaire pour le câble de raccordement** : que celui-ci ne remette pas en cause l'équilibre économique du contrat.

Par rapport aux demandes exprimées dans le même article 18.4.5, les **principales caractéristiques techniques de l'affichage** sont les suivantes :

Caractéristiques	Offre du candidat	Minimum souhaité
<b>Pitch</b>	4 mm	Inférieur à 6 mm
<b>Luminosité</b>	5 500 Cd / m <sup>2</sup>	7 000 Cd / m <sup>2</sup>
<b>Couleur</b>	> 1 milliard de couleurs	au moins 500 000
<b>Angle de vision (H / V)</b>	Horizontale : 140° +/- 10° Verticale : 125° +/- 10°	140° / 110°
<b>Température de fonctionnement</b>	-20°C / +50°C	-30° / 50° C
<b>Tolérance à l'humidité</b>	Écran LED IP65 (luminaire protégé contre les projections et jets d'eau contre toutes les directions et étanche à poussière)	10% / 90%

<sup>9</sup> Rappelons qu'après négociation, le sixième panneau prévue initialement a été remplacé par 5 mobiliers d'informations de 2m<sup>2</sup>. Voir ci-avant.

Caractéristiques	Offre du candidat	Minimum souhaité
<b>Puissance installée</b>	1 400 VA (puissance installée) 675 Wh/jour (moyen)	650 W / 250 W
<b>Résolution totale de l'écran</b>	62 500 pixels / m <sup>2</sup> , soit 125 000 pixels pour tout l'écran	au moins 100 000 pixels

Globalement, ces caractéristiques techniques sont compatibles avec les attentes du projet de contrat, ou dans certains cas meilleurs. Elles sont acceptées par la Ville.

**La seule différence notable est la moindre luminosité du matériel proposé.** Le candidat justifie cet écart par le fait que « selon notre expérience, ce niveau de luminosité (5 000 nits) associés à un pitch de 4 mm permet de faire émerger les messages dynamiques. 7 000 nits est justifiable pour les écrans de pitch plus grossiers (>6mm) pour compenser la basse densité pixels/m<sup>2</sup> ».

Le paragraphe de l'article 18.4.5 qui traitait de la possibilité du renouvellement du dispositif pour éviter son obsolescence dans le projet de contrat<sup>10</sup> est remplacé par une formulation beaucoup moins contraignante pour le concessionnaire : « *le Concessionnaire s'engage à garantir, pendant la durée d'exécution du contrat, un fonctionnement des mobiliers conforme à leur destination* ».

La gestion de l'affichage sur les panneaux est réalisée à partir d'une interface web disponible à partir de tout poste informatique connecté à internet et équipé des droits d'accès

Pour la mise en forme des messages, il propose le **portail web ConnectCity** et son module de pilotage, « *pensé pour faciliter la programmation et la diffusion de vos messages* ».

Le candidat développe fortement ses dispositions prises pour la **cyber-sécurité** de son matériel, tant au niveau de sa conception (architecture informatique doublée) que de son utilisation (privatisation systématique des réseaux). Il souligne qu'en plus de 10 ans d'exploitation, aucun incident de sécurité sur la diffusion n'a été relevé sur son matériel.

L'offre du candidat présente des caractéristiques techniques répondant aux attentes de la Ville.

### 2.1.1.2. Performance

► JCDECAUX FRANCE

► PREAMBULE : LES CONDITIONS DE RECONDITIONNEMENT

On a souligné que le candidat ne respectait pas les termes du projet de contrat en proposant un matériel « reconditionné à neuf ». Sans préjuger de la décision de la Ville sur cette remise en cause substantielle, il est important dans le cadre de l'analyse des performances de ce mobilier et avant d'aborder des points plus précis, de décrire succinctement les mécanismes de reconditionnement qui conditionnent directement lesdites performances.

Le candidat justifie son choix de reconditionnement à neuf par sa volonté de s'inscrire dans les principes de l'économie circulaire et prolonger la durée d'usage de ses dispositifs et de minimiser les impacts environnementaux liés l'extraction de matière première pour la fabrication de nouveaux composants.

Après démontage et audit :

- les pièces qui le nécessitent sont remplacées.
- Toutes les pièces peintes sont décapées avant remise en peinture.
- La rénovation électrique passe par le remplacement systématiquement les platines électriques ou coffret électrique, tandis que le système d'éclairage est modernisé pour réduire les consommations électriques en **remplaçant les tubes fluorescents par des tubes LED** à haute efficacité énergétique.
- Un contrôle d'un point de vue fonctionnel et esthétique est réalisé.
- A l'issue de la rénovation, l'ensemble des mobiliers seront **mis en conformité avec les normes en vigueur**, notamment électrique NFC 17-200 et mécanique.

Le tableau ci-dessous résume les actions de rénovation entreprises pour chaque type de mobilier :

Abris voyageurs	Rénovation électrique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passage en 4 tubes LED dans le caisson d'affichage et 1 tube LED en toiture</li> <li>▪ Changement de la platine électrique</li> <li>▪ Pose d'une horloge électronique</li> </ul>
	Remise en peinture complète
	Changement des ouvrants des caissons
	Changement des glaces de retour
	Harmonisation des plinthes de toit des abris sur tout le parc
	Changement des plexiglas des cadres horaires
Mobilier d'information 2 m <sup>2</sup>	Rénovation électrique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passage en 4 tubes LED dans le caisson d'affichage</li> <li>▪ Changement de la platine électrique</li> <li>▪ Pose d'une horloge électronique</li> </ul>
	Remise en peinture
	Remplacement des systèmes déroulants et batteries le cas échéant
	Remplacement des supports diffusant
	Changement des ouvrants si nécessaire
	Insertion d'une réglette sous le caisson afin de pouvoir détecter le mobilier par une canne d'aveugle si nécessaire
Mobilier d'information 8 m <sup>2</sup>	Rénovation électrique : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passage en 12 tubes LED dans le caisson d'affichage</li> <li>▪ Changement de la platine électrique</li> <li>▪ Pose d'une horloge électronique</li> </ul>
	Remise en peinture
	Remplacement des systèmes déroulants et batteries le cas échéant
	Remplacement des supports diffusant
	Changement des ouvrants si nécessaire
Panneaux d'affichage administratif 2 m <sup>2</sup> et 4 m <sup>2</sup>	Remise en peinture
	Remplacement des plaques d'affichage (affichage par aimantation) Si nécessaire

	Changement des ouvrants si nécessaire
Panneaux d'affichage libre et d'opinion de 2 m <sup>2</sup>	/
Mobilier de mise en valeur du patrimoine culturel	Revue et mise à jour du lettrage
	Remise en peinture

#### ► SOLIDITE, RESISTANCE AUX INTEMPERIES

La réponse du candidat détaille dans le chapitre « qualités techniques des matériels » de son mémoire technique les dispositions techniques pour résister au vent, aux intempéries et aux UV. Dans la fiche descriptive de chaque mobilier proposé, il est rappelé que le dimensionnement de la structure des mobiliers est établi en tenant compte à la fois des conditions normales et des conditions extrêmes d'utilisation et de maintenance.

Les données fournies permettent d'affirmer que, compte tenu de son expérience, les mobiliers du candidat remis à neuf correspondent aux attentes du projet de contrat (notamment article 18.3.2).

#### ► RESISTANCE AUX DEGRADATIONS MATERIELLES

Pour répondre aux attentes du même article 18.3.2 du projet de contrat, le chapitre « qualités techniques des matériels » du mémoire technique et les fiches descriptives développent plusieurs rubriques qui permettent d'apprécier les dispositions techniques prises pour lutter contre les agressions extérieures (intempéries, vandalisme :

- Toutes les pièces constitutives des produits, accessibles ou non, utilisent de matériaux conçus pour la **résistance aux chocs et au feu** (classement au feu M0).
- **Les traitements de surface et matériaux** utilisés pour fabriquer les produits font appel au « thermolaquage » qui confère une excellente résistance aux phénomènes de rayures, de graffitis et adhésifs, à l'altération des surfaces lors d'affichage sauvage et à la destruction.
- La plupart des **surfaces vitrées** sont en verre trempé résistant au gravage et aux graffitis. Toutefois, le vitrage des panneaux de format 8 m<sup>2</sup> et des cadres d'information des abris voyageurs est en polyméthacrylate de méthyle (PMMA) nettement moins résistant. Si le premier, situé à 2,20 m du sol, apparaît peu vulnérable, les seconds, « à hauteur d'homme » sont beaucoup plus exposés aux dégradations.
- Pour les **actes de vandalisme** qui touchent plus particulièrement les abris voyageurs, les produits verriers sont trempés pour une meilleure résistance aux chocs et limiter les risques de blessures des usagers en cas de casse de verre (celui-ci se brise en tous petits morceaux). Dans les endroits les plus exposés, les vitrages peuvent être remplacés par de la tôle perforée. Le dévissage des éléments est, en outre, impossible grâce à l'utilisation de vis à tête spéciale demandant des outils spécifiques.

Les dispositions techniques prises par le candidat pour résister aux différentes formes d'agressions extérieures, au demeurant classiques, répondent de façon globalement satisfaisante aux attentes du projet de contrat.

#### ► SECURITE DE L'INSTALLATION

Outre les dispositions décrites ci-dessus, on insistera plus particulièrement sur la **sécurité électrique**.

On retiendra que la norme NFC 15-100 est respecté, et qu'aucun risque de choc électrique n'est à craindre, avec notamment :

- Des éléments électriques intégrés dans les mobiliers avec un accès par une trappe verrouillée : aucun câble n'est apparent.
- Des mobiliers systématiquement mis à la terre avec une liaison équipotentielle reliant tous les éléments métalliques entre eux.
- La présence de protection électrique par dispositif différentiel de haute sensibilité : 30 mA.

Ces dispositifs sont conformes aux attentes exprimées à l'article 18.3.4 « Caractéristiques pour la sécurité » du projet de contrat.

### 2.1.1.3. Confort

#### ▶ JCDECAUX FRANCE – OFFRE DE BASE

**Cette notion de confort s'applique essentiellement aux abris voyageurs**, même si on ne négligera pas l'aspect plus ponctuel de qualité d'usage et ergonomie pour les panneaux d'affichage administratif.

Pour offrir le maximum de confort, l'article 18.4.1. demande que les abris assurent correctement la protection des voyageurs contre les intempéries (pluie et vent) et le soleil.

Pour répondre à cette attente, il apparaît utile que les abris « standard » soient notamment fermés sur trois côtés.

Dans le modèle proposé par le candidat, **le côté opposé au caisson publicitaire n'est que partiellement protégé** puisque le vitrage prévu y est large de 0,75 m pour une profondeur totale de l'abri de l'ordre de 1,60 m.

Par ailleurs, pour répondre à la protection contre le soleil, le candidat propose un toit opaque.

Pour ce qui est de l'équipement des abris à destination des voyageurs, on retiendra que :

- Les bancs proposés ont une capacité de 3 places : le candidat répond de façon satisfaisante aux attentes du projet de contrat.
- Les **corbeilles de propreté** ont un volume cylindrique sans angle vif ou saillie susceptibles de provoquer des accidents et leur contenance, de 60 litres : **le candidat répond de façon satisfaisante aux attentes du projet de contrat.**
- L'éclairage LED proposé offrira une meilleure qualité de lumière que celle offerte par les tubes fluorescents.

Globalement, les caractéristiques techniques des abris et les équipements proposés répondent correctement aux attentes en matière de confort formulées dans le projet de contrat.

### 2.1.1.4. Respect du développement durable

#### ▶ JCDECAUX FRANCE

#### ▶ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le candidat développe à de nombreux endroits de sa proposition ses engagements en matière de respect de l'environnement et met en avant ses références dans ce domaine.

Plus précisément, il détaille longuement dans le chapitre « développement durable » de son mémoire technique les actions prévues pour répondre aux attentes de l'article 18.3.6 du projet de contrat.

Pour les mobiliers eux-mêmes, cela passe essentiellement par les matériaux et la conception.



Le candidat met en avant sa **démarche d'écoconception** pour réduire en priorité les principaux impacts environnementaux et proposer des mobiliers plus respectueux de l'environnement, en s'appuyant sur un certain nombre de principes :

- Une conception modulaire permettant notamment la recyclabilité du mobilier en fin de vie.
- Une conception permettant de faciliter le reconditionnement à neuf du mobilier.
- L'utilisation des matériaux recyclables et durables et/ou issus de matière première secondaire.
- Le recours aux énergies renouvelables pendant la phase d'exploitation.
- La limitation du nombre de pièces de rechange nécessaires à chaque intervention de maintenance.

Sont également détaillées les aptitudes au recyclage des principaux matériaux utilisés :

Ceci étant, ayant affaire à du matériel reconditionné déjà ancien, on peut légitimement douter que leur conception ait mis en œuvre tous ces principes.

Ici, c'est donc plutôt, la rénovation à neuf du mobilier, minimisant l'utilisation de matière première et les dépenses énergétiques liées à la fabrication d'un nouveau mobilier qui peut être mise en avant.

Le respect de l'environnement passe également par l'entretien du matériel, de l'utilisation de produit non polluant et de process « éco-responsables » :

- Les interventions mettent en œuvre le principe de l'« **éco-nettoyage** » utilisant exclusivement l'**eau de pluie** stockée à l'agence et filtrée pour plus de pureté. Naturellement déminéralisée elle assure un résultat sans trace après lavage et une réduction de l'adhérence de la poussière.
- Les produits nettoyants utilisés sont écologiques et conformes à la réglementation REACH (CE) n°1907/2006.

L'ensemble de ces dispositions répond correctement aux attentes de l'article 18.3.6 du projet de contrat.

#### ▶ OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE

Pour répondre aux attentes en matière de réduction de la consommation d'énergie de l'article 18.3.6 du projet de contrat, le candidat développe dans le chapitre « efficacité énergétique » de son mémoire technique les dispositions prises en ce sens.

Elles s'appuient largement sur remplacement de technologie tube fluorescent actuellement utilisée pour l'éclairage des abris voyageurs et des caissons des abris ainsi que des mobiliers raccordés au réseau par celle des **tubes LED**. Elle permet de :

- Réduire significativement la consommation électrique (de près de la moitié pour la plupart des mobiliers).
- Limiter la fréquence de remplacement et donc la quantité de déchet à retraiter, avec une durée de vie des tubes de 50 000 heures.

De même, l'installation d'une horloge **électronique** permettant de couper ou d'atténuer l'éclairage la nuit sur tous les mobiliers raccordés à l'électricité va dans le sens d'une meilleure maîtrise de la consommation.

Ces dispositions répondent bien aux attentes de l'article 18.3.6 du projet de contrat.

Par ailleurs, en application de ce même article 18.3.6 du projet de contrat, rappelons que l'éclairage de trois abris sera autonome sur le plan énergétique par alimentation photovoltaïque intégrée<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Mais pas l'éclairage des caissons publicitaires.

### 2.1.1.5. Synthèse

	Offre
<b>Mobiliers envisagés</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mobiliers envisagés</b></li> </ul>	Le parc de mobilier proposé par le du candidat correspond aux attentes du contrat.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Design</b></li> </ul>	Le mobilier renouvelé présente un certain classisme et une grande sobriété permettant une intégration visuelle satisfaisante dans des contextes différents. <b>En cela, il répond correctement aux attentes formulées à l'article 18.3.1.</b>
<b>Performance</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Performance, solidité, résistance</b></li> </ul>	Les mobiliers proposés présentent tous des caractéristiques globalement satisfaisantes en termes de performance, solidité, résistance. <b>En cela, ils répondent correctement aux attentes formulées dans le projet de contrat.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Résistance aux dégradations matérielles</b></li> </ul>	Les mobiliers proposés présentent tous des caractéristiques globalement satisfaisantes en termes de résistance aux dégradations matérielles. <b>En cela, ils répondent correctement aux attentes formulées dans le projet de contrat.</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sécurité de l'installation (notamment électrique)</b></li> </ul>	Les mobiliers proposés présentent tous des caractéristiques globalement satisfaisantes en termes de sécurité de l'installation (notamment électrique). <b>En cela, ils répondent correctement aux attentes formulées dans le projet de contrat.</b>
<b>Confort</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Confort, praticité et sécurité pour tous les abris voyageurs</b></li> </ul>	Globalement, les caractéristiques techniques des abris et les équipements proposés répondent correctement aux attentes en matière de confort formulées dans le projet de contrat.
<b>Respect du développement durable</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Respect de l'environnement</b></li> </ul>	L'ensemble des dispositions décrites par le candidat dans ce domaine répond correctement aux attentes de l'article 18.3.6 du projet de contrat.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Optimisation des consommations d'énergie</b></li> </ul>	Les dispositions décrites par le candidat dans ce domaine répondent bien aux attentes initiales de l'article 18.3.6 du projet de contrat, la Ville accepte de raccorder au réseau électriques les mobiliers d'information 8 m <sup>2</sup> et 2 m <sup>2</sup> .

Après accord de la Ville sur le reconditionnement à neuf du mobilier proposé et le raccordement électrique mobiliers d'information de de 8 m<sup>2</sup> et 2 m<sup>2</sup>, le mobilier proposé par le candidat répond correctement aux différents critères d'analyse ci-dessus.

## 2.1.2. Implantation, orientation du mobilier et visibilité des espaces d'affichage dédiés à la Ville

### 2.1.2.1. Propositions d'implantations du mobilier

#### ▶ JCDECAUX FRANCE

Dans son mémoire, au chapitre « Emplacements par typologie de mobiliers », le candidat propose une série de **cartes** et de **tableaux** sensés décrire les implantations pour chacun des futurs types de mobiliers.

Suite à la demande de la Ville, le candidat a précisé la localisation de ce mobilier en proposant pour les panneaux 2 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>, des fiches détaillées d'implantation qui permettent d'apprécier réellement à une échelle adaptée l'emplacement projeté du mobilier.

Par ailleurs, rappelons que l'article 18.5.2 « Choix des sites » du contrat dispose que « l'implantation des mobiliers ne pourra être envisagée qu'après validation par la Collectivité de leur emplacement exact, en accord avec le Concessionnaire ». Ce qui donne à la Ville le contrôle sur ces implantations.

Sur ces dernières, on peut formuler les observations suivantes :

- **Abris voyageurs** : Le candidat reconduit presque totalement les emplacements existants.
- **Mobiliers d'information 2 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>** : on ne note pas non plus d'évolutions réelles dans l'implantation de ces mobiliers :
  - Sur 25 mobiliers 2 m<sup>2</sup> publicitaires, 6 sont proposés avec une implantation différente. Sur 6 mobiliers 8 m<sup>2</sup>, un seul adopte une implantation différente.
  - Elle continue à privilégier le seul grand axe desservant le territoire communal : avenue Montaigne - avenue du Lys (RD 372). 15 mobiliers 2 m<sup>2</sup> publicitaires sur 25 sont implantés sur cet axe et 5 sur 6 mobiliers 8 m<sup>2</sup>. Les mobiliers 2 m<sup>2</sup> non publicitaires sont toutefois mieux répartis dans les quartiers.
- **Pour les autres mobiliers**, (panneaux d'affichage administratif 2 m<sup>2</sup> et 4 m<sup>2</sup>, panneaux d'affichage libre et d'opinion de 2 m<sup>2</sup> et mobilier de mise en valeur du patrimoine culturel) **l'offre répond aux attentes.**
- Pour les **panneaux d'affichage numérique extérieurs**, trois zones d'implantation sont déterminées avec la Ville :
  - Une obligatoirement en centre-ville et dans le cadre du déménagement de la mairie à Soubiran.
  - Une obligatoirement au niveau du futur parking situé au niveau du château des Bouillants.
  - Une pour Chamlys.

### 2.1.2.2. Outils et moyens pour valoriser l'affichage

#### ▶ JCDECAUX FRANCE

Dans son mémoire, le candidat affirme vouloir renforcer la communication institutionnelle de la Ville.

Il propose pour cela de « garantir l'émergence des faces municipales ». A cette fin, il précise que :

« **Lors de chaque implantation, la visibilité de la face municipale sera prise en compte** en choisissant par exemple d'écarter le mobilier de tout obstacle qui limiterait sa visibilité (arbres, candélabres...), tout en garantissant la sécurité des usagers, des piétons et des véhicules. »

Le choix de la face dédiée à votre information municipale se fera d'un commun accord entre les parties. »

Pour acter cette proposition, **l'article 18.4.2** « Les mobiliers d'information de 8m<sup>2</sup> et 2m<sup>2</sup> » du contrat indiquera que : « Lors de chaque implantation, la visibilité de la face municipale sera prise en compte. Le choix de la face dédiée à l'information municipale se fera d'un commun accord entre les parties ».

### 2.1.3. Accessibilité PMR

L'ensemble des mobiliers du candidat respecte l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics. On retiendra plus particulièrement :

- Le positionnement de tous les mobiliers sur le cheminement piéton sera défini pour laisser un passage libre d'au moins 1,40 m permettant la libre circulation de tous, ou de 90 cm minimum dans le cas d'un obstacle ponctuel.
- Les planimètres de 2 m<sup>2</sup>, panneaux d'affichage administratif et libre, sur pieds sont dotés de réglettes à l'aplomb du mobilier pour que ceux-ci soient détectables par une canne d'aveugle.
- Les caissons des planimètres de 8 m<sup>2</sup> et des mobiliers digitaux sur mât sont installés à plus de 2,20 m de haut pour le libre passage du public.
- Tous les mobiliers sont conçus avec des bords non tranchants ni contondants.
- Les abris voyageurs sont également conçus en ce sens :
  - Cadres d'informations à une hauteur adaptée pour être lisible par tous.
  - Partie basse de l'abri à moins de 20 cm du sol pour être détectable par une canne d'aveugle.
  - Bandes d'éveil de vigilance : propositions de sérigraphies pour les bandes d'éveil de vigilance apposées sur les glaces.

De plus, l'analyse des mesures d'accompagnement des mobiliers d'information et de l'agencement des abris proposées et de leur équipement montre effectivement que les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'accessibilité sont bien respectées. **Le candidat répond donc de façon satisfaisante aux attentes du projet de contrat.**

Orientations techniques	JCDecaux - Offre de base
Moyens matériels	L'ensemble des dispositions décrites par le candidat dans ce domaine <b>répond correctement aux attentes du projet de contrat.</b>
Actions envisagées	L'ensemble des dispositions décrites par le candidat dans ce domaine <b>répond correctement aux attentes du projet de contrat.</b>

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

### 2.1.4. Moyens humains et techniques prévus pour l'exploitation et la maintenance des mobiliers et campagnes d'affichage

Le candidat souligne sa forte implantation locale, puisque sa Direction Régionale est implantée à Vitry-sur-Seine, 10 rue Eugène Hénaff à 45 km.

Celle-ci regroupe 168 collaborateurs et 133 véhicules.

Dans cet ensemble, **un total de 18 collaborateurs sera affecté au contrat**, complété par l'équipe dirigeante, les collaborateurs des fonctions support locales affectés au contrat et les deux équipes de montage mis à disposition par les services centraux.

### 2.1.4.1. Moyens humains et matériels

#### ▶ JCDECAUX FRANCE

##### ▶ LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MIS EN ŒUVRE POUR LA RENOVATION ET L'INSTALLATION

La rénovation et l'installation des mobiliers serait confiée par le candidat à une équipe de monteurs spécialisés dotée d'un matériel *ad hoc* pour la gestion, la conduite et la sécurité des chantiers

4 agents de montage et de rénovation seraient affectés à l'installation du nouveau mobilier, qui pourraient le cas échéant être renforcés en cas de besoins pour respecter les délais.

Les moyens matériels sont essentiellement deux camions munis d'un atelier intégré et d'une grue auxiliaire pour le montage des mobiliers de taille standard, en parfaite autonomie.

Le dispositif proposé paraît correctement dimensionné et organisé pour répondre aux attentes formulées par l'article 19 « conditions et délais d'exécution de la pose » du projet de contrat,

##### ▶ LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MIS EN ŒUVRE POUR LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN

Le candidat distingue dans sa proposition les personnels et moyens mis à disposition pour la maintenance curative, d'une part, et pour l'entretien, l'affichage et la maintenance préventive, d'autre part.

Pour la maintenance curative lourde des mobiliers urbains qui seront installés, une équipe dédiée, composée de 9 collaborateurs et 5 véhicules seraient affectés à ces tâches.

Pour l'entretien, l'affichage et la maintenance préventive, le candidat se propose de mettre en place une équipe dédiée, composée de 9 collaborateurs et 8 véhicules seraient affectés à ces tâches.

Le dispositif proposé paraît correctement dimensionné et organisé pour répondre aux attentes formulées par les articles 20.1 et 20.2 « entretien des mobiliers » et « maintenance des mobiliers ».

##### ▶ POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL

Le candidat indique que sur les 168 salariés de la Direction Régionale Ile-De-France Est :

- 95,3% sont en CDI
- 98,1% en contrat à temps complet
- L'âge moyen est de 45 ans
- Une forte ancienneté moyenne de 14,9 ans impliquant un faible turnover.
- Une quasi-parité Femmes-Hommes (hors effectifs exploitation) et pas de disparité salariale F/H.

De plus ce personnel bénéficie des nombreux avantages d'une grande entreprise :

- En plus des œuvres sociales et culturelles de son CSE, le candidat précise que près de 50 accords d'entreprise en vigueur et 350 accords signés en 15 ans octroient au personnel de nombreux avantages dont l'intéressement collectif, un Plan d'Épargne Entreprise et plan d'actionnariat, 12 RTT par an pour les salariés effectuant plus de 35h de travail hebdomadaires, etc.
- Une politique de rémunération établie selon 5 axes basés sur des principes d'équité interne et de compétitivité externe. L'évolution des rémunérations des collaborateurs en France est négociée annuellement dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO).
- Une formation initiale « école JCDecaux », adaptée aux métiers de l'exploitation en compagnonnage et une formation continue tout au long de la carrière

Ces éléments d'information permettent d'affirmer que la politique de gestion de son personnel par le candidat n'appelle pas de critiques. Le candidat n'a fait, en outre, aucun commentaire sur l'article 27 « régime du personnel » du projet de contrat qu'il accepte donc en l'état.

#### 2.1.4.2. Campagnes d'affichages

##### ▶ JCDECAUX FRANCE

Le candidat accepte une évolution des modalités arrêtées par l'article 43.3 « Les informations institutionnelles » précisant les conditions d'affichage des campagnes municipales, le nombre de campagnes annuelles au bénéfice de la Ville :

- Au lieu de 6 campagnes annuelles pour les 25 mobiliers urbains 2 m<sup>2</sup> hors faces dédiées à l'affichage des plans de ville, le contrat actera la réalisation de 9 campagnes incluant les 5 nouveaux mobiliers urbains 2 m<sup>2</sup> uniquement dédiés à la Ville.
- La prise en charge de l'impression, de la pose et de la dépose des campagnes demeure inchangée.
- Les 3 à 6 campagnes annuelles pour les 6 mobiliers urbains 8 m<sup>2</sup> sont reconduites
- Les panneaux d'affichage numérique extérieurs seront entièrement dédiés à l'affichage institutionnel.

D'autre part, il est acté **une simplification de la procédure de contrôle par la Ville de la qualité des affiches** (« bon à tirer »), pourtant très classique et très clair, et le remplace sans justification particulière par une phrase beaucoup moins précise et donnant moins de pouvoir à la Ville :

« Le Concessionnaire qualifie la qualité de la création visuelle soumise par la Ville avant impression. Le Concessionnaire propose à la Ville de modifier le visuel dans l'éventualité où celui-ci ne garantirait pas la meilleure émergence de la communication municipale. »

#### 2.1.4.3. Procédures de contrôle

##### ▶ JCDECAUX FRANCE

Le candidat accepte la nature des contrôles à effectuer sur les différents mobiliers telle que définis à l'article 20.2 « Maintenance des mobiliers ».

Par contre, le mécanisme de « reporting » prévu initialement à l'article 20.2.3 « Rapport de maintenance » du projet de contrat est largement modifié.

Alors que celui-ci demandait que « le Concessionnaire adresse à la Collectivité tous les mois un état récapitulatif énumérant les opérations de maintenance, mobilier par mobilier et en précisant la localisation », il est acté que :

« Le Concessionnaire met à disposition de la Collectivité un logiciel de suivi permettant à cette dernière de suivre, mobilier par mobilier, les opérations de maintenance. »

Le contenu et le fonctionnement de ce logiciel peut, en effet, remplacer efficacement le mécanisme envisagé originellement.

Cette solution retenue est à la fois :

- « Orientée Collectivité » avec des fonctionnalités de déclaration et de suivi des anomalies dans un logiciel dénommé « ConnectCity 2.0 ».
- « Orientée Exploitation » grâce à un interfaçage avec l'application « FixMyDecaux » de déclenchement/remontée d'informations des agents sur le terrain.

Elle offre ainsi « une digitalisation de la chaîne de déclaration et de traitement de bout en bout, une expertise informatique et une qualité de service optimales ».

Les principes en sont les suivants :

- Chaque mobilier est identifié par une **puce NFC** permettant un suivi informatisé personnalisé. La digitalisation de l'exploitation offre un meilleur suivi et pilotage de l'activité.
- L'application mobile à usage interne « FixMyDecaux » permet à l'agent sur le terrain, depuis un smartphone, de gérer ses interventions, d'entretien et de maintenance et de renseigner une fiche informatique de suivi indiquant l'historique et la nature des interventions.
- La résolution des anomalies est ensuite déclarée directement dans le portail « ConnectCity 2.0 » qui sera accessible par la Ville à tout moment.
- Exemples de monitoring :
  - Contrôle de l'affichage des mobiliers,
  - Contrôle de la diffusion et de la connectivité des écrans numériques,
  - Historique des interventions,
  - Détail et suivi des signalements.

Sous réserve des formations nécessaires à l'usage du portail « ConnectCity 2.0 » par la Ville et du calage des informations qui lui seront utiles, cette digitalisation permettant un accès à tout moment aux informations est acceptable en lieu et place du mécanisme prévu initialement.

#### 2.1.4.4. Synthèse

Orientations techniques	JCDecaux - Offre de base
Moyens humains et matériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Le dispositif proposé paraît correctement dimensionné et organisé</b> pour répondre aux attentes formulées par l'article 19 « conditions et délais d'exécution de la pose » et les articles 20.1 et 20.2 « entretien des mobiliers » et « maintenance des mobiliers ».</li> </ul>
Politique de gestion du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les éléments d'information fournis par le candidat permettent d'affirmer que <b>la politique de gestion de son personnel par le candidat n'appelle pas de critiques</b>. Le candidat n'a fait, en outre, aucun commentaire sur l'article 27 « régime du personnel » du projet de contrat qu'il accepte donc en l'état.</li> </ul>
Campagnes d'affichages	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ le candidat accepte une évolution des modalités arrêtées par l'article 43.3 « Les informations institutionnelles » En passant de 6 campagnes annuelles pour les 25 mobiliers urbains 2 m<sup>2</sup> hors faces dédiées à l'affichage des plans de ville, à 9 campagnes incluant les 5 nouveaux mobiliers urbains 2 m<sup>2</sup> uniquement dédiés à la Ville.</li> <li>○ De même, le contrat simplifie les dispositions concernant la procédure de contrôle de la qualité des affiches par la Ville.</li> </ul>
Procédures de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sous réserve des formations nécessaires pour s'assurer de la facilité d'usage du portail « ConnectCity 2.0 » par la Ville et du calage des informations qui lui seront utiles, la digitalisation proposée par le candidat permettant un accès à tout moment aux informations est acceptable en lieu et place du mécanisme de contrôle prévu initialement dans le projet de contrat.</li> </ul>

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

## 2.1.5. Plan d'entretien et de renouvellement des mobiliers afin de garantir une parfaite exploitation de l'intégralité du service

### 2.1.5.1. Entretien, maintenance et nettoyage des mobiliers

▶ JCDECAUX FRANCE

▶ PROCEDURES DE MAINTENANCE

Dans son mémoire technique, deux niveaux d'intervention sont distingués par le candidat :

- La maintenance préventive.
- La maintenance curative.

La maintenance préventive

Le candidat décrit les principes et l'organisation générale de la maintenance de son mobilier :

- Pour rappel, tous les mobiliers sont équipés de **capteurs de télésurveillance**. En cas d'anomalie, un message est envoyé aux agents pour une intervention ciblée et réactive.
- Ses interventions se décomposent en deux grandes catégories :
  - Les contrôles préventifs réguliers portant sur 3 domaines :
    - Contrôle de la **sécurité électrique** (mise à la terre, différentiel électrique, câblage...)
    - Vérification de l'**éclairage** du caisson.
    - Contrôle de la **structure** et des **fonctionnalités** (étanchéité caisson, usure des pièces, assemblage de la structure et fixation sur les scellements, ouvrants, etc.)
  - Les interventions légères de prévention :
    - sécurité électrique : resserrage des câbles et des tresses de mise à la terre.
    - Éclairage : changement anticipé des tubes d'éclairage défailants.
    - Structure et fonctionnalités (changement des petites pièces et de la visserie, Resserrage et graissage de la visserie, etc.)
  - Des interventions spécifiques sont également prévues pour les **abris voyageurs** et les **panneaux numériques**, pour tenir compte de leurs particularités.

Concernant les modalités pratiques d'interventions, l'article 20.2.1 « Maintenance préventive » du projet de contrat a été complété comme demandé par le candidat : celui-ci propose de réaliser ces interventions conjointement avec le nettoyage des mobiliers, **c'est-à-dire un rythme hebdomadaire**.

Le dispositif proposé paraît très correctement dimensionné et organisé pour répondre aux attentes formulées par du projet de contrat.

La maintenance curative

Pour la maintenance curative, en s'appuyant sur les mêmes moyens que ci-dessus, le candidat se propose d'aller sensiblement plus loin en réactivité que ce qui est demandé par l'article 20.2.2 « Maintenance curative » du projet de contrat :



Types de dégradation	Délais du cahier des charges	Délais proposés par le candidat
<b>Dégradations légères</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Graffitis, gravures, affichage sauvage</li> <li>• Panne n'ayant pas affecté l'intégrité de la structure du mobilier</li> <li>• Panne électrique</li> <li>• Remplacement d'une ou plusieurs parois, d'un élément de toit</li> <li>• etc.</li> </ul>	24 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 à 2h selon le jour de la semaine pour Graffitis, gravures, etc.</li> <li>• Pour panne et remplacement de parois ou toit : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour toute demande reçue avant 13h, intervention réalisée avant 18h.</li> <li>○ Demande reçue après 13h, intervention réalisée avant le lendemain 12h</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dégradations urgentes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradations ou panne qui entraînent des risques électriques éventuels,</li> <li>• Dégradations ou panne qui entraînent bris de glace</li> </ul>	Mise en sécurité du site concerné dans un délai maximum de 2 heures, 7 jours sur 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Immédiate en cas de constat par JCDecaux.</li> <li>• Signalement par la Ville : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1h maximum en semaine, du lundi 6h au vendredi 18h.</li> <li>○ 2h maximum le week-end, du vendredi 18h au lundi 6h.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Dégradations lourdes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement de l'équipement dans sa totalité ou presque</li> </ul>	Mise en sécurité et balisage, délai maximum de 4h00, 7 jours sur 7 et remplacement de l'équipement sous 24h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Idem ci-dessus pour mise en sécurité.</li> <li>• Pour le remplacement du mobilier, l'intervention sera réalisée avant le lendemain 18h</li> </ul>

Par ailleurs, le candidat répond à la demande de mise en place d'une astreinte disponible 7 jours sur 7, 24h sur 24 par le biais d'une « hot line », selon un process qu'il conviendra de finaliser le moment venu.

Le dispositif proposé paraît très correctement dimensionné et organisé pour répondre aux attentes formulées par du projet de contrat.

#### ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES MOBILIERS

Le candidat décrit dans son mémoire **les principes et l'organisation générale de l'entretien de son mobilier** pour assurer un parc de mobiliers constamment fonctionnels et propres :

- Un **découpage géographique** optimisé pour chaque agent en fonction du nombre de mobiliers et leur exposition aux différents types de sollicitations (vandalisme, fréquentation importante...)
- Les interventions mettent en œuvre le principe de l'« **éco-nettoyage** » utilisant exclusivement l'**eau de pluie** stockée à l'agence et filtrée pour plus de pureté. Naturellement déminéralisée elle assure un résultat sans trace après lavage et une réduction de l'adhérence de la poussière.
- **Les produits nettoyants utilisés sont écologiques** et conformes à la réglementation REACH (CE) n°1907/2006.
- La traçabilité et la transparence des interventions grâce au système mobile FixMyDecaux qui permet de valider et d'enregistrer les interventions effectuées

- La Ville peut accéder aux informations sur l'entretien de son parc depuis le portail ConnectCity.

Concernant les modalités pratiques d'interventions, l'article 20.1 « entretien du mobilier » du projet de contrat a été complété comme demandé par le candidat :

- Pour les mobiliers publicitaires : **entretien hebdomadaire** réalisé pendant la tournée d'affichage publicitaire, complété d'un nettoyage plus poussé sur les mobiliers les plus sales réalisé à la fin de la tournée d'affichage, dans l'intervalle entre deux tournées d'affichage.
- Pour les mobiliers non publicitaires : **contrôle hebdomadaire** accompagné d'un nettoyage ponctuel ou total en fonction des conditions de saleté de chaque mobilier. Notons que dans son mémoire, le candidat prend bien en compte les panneaux d'affichage libre (retrait des affiches par grattage...) et les panneaux numériques.
- Interventions supplémentaires dès que nécessaire ou sur simple demande de la Ville.

Le dispositif proposé paraît très correctement dimensionné et organisé pour répondre aux attentes formulées par du projet de contrat.

#### 2.1.5.2. *Renouvellement*

▶ JCDECAUX FRANCE – OFFRE DE BASE

Le candidat n'a apporté aucune modification à l'article article 22 « distinction entre les travaux d'entretien et de renouvellement ». **Il y souscrit donc entièrement.**

#### 2.1.5.3. *Synthèse*

Orientations techniques	JCDecaux - Offre de base
Entretien, maintenance et nettoyage des mobiliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que ce soit pour la maintenance préventive et la maintenance curative, le dispositif proposé paraît très correctement dimensionné et organisé pour répondre aux attentes formulées par le projet de contrat.</li> <li>• Il en est de même pour le <b>nettoyage des mobiliers.</b></li> </ul>
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat <b>souscrit entièrement</b> à l'article article 22 « distinction entre les travaux d'entretien et de renouvellement ».</li> </ul>

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

#### 2.1.6. *Planning de fourniture et d'installation des mobiliers permettant leur mise en service rapide*

▶ JCDECAUX FRANCE

Après demande de précision sur les phases composant habituellement le processus d'installation du nouveau mobilier, à savoir :

- La mise au point du marché.

- La phase d'études (dont les démarches administratives telles que l'envoi des DT-DICT, les demandes de voirie, les demande de branchements aux concessionnaires, etc.).
- La phase de fabrication du mobilier, ou ici de renouvellement à neuf.
- La phase d'installation (terrassement et réalisation des scellements, creusement des tranchées de raccordement, montage et mise en service).

le candidat a fourni un planning graphique détaillé permettant de juger plus précisément du réalisme des délais proposés pour la fourniture et la pose du mobilier.

Le délai total de fourniture et d'installation des mobiliers proposé par le candidat est de 6 semaines. En tout état de cause, on peut affirmer qu'il s'agit d'un objectif ambitieux qui demandera un suivi attentif par la Ville. Dans ce cadre, on ne sous-estimera notamment pas les délais administratifs.

Par ailleurs est prévue **une réunion avec la Ville dans les 10 jours qui suivront la notification** pour arrêter le planning prévisionnel d'installation, et notamment :

- Valider les nouveaux emplacements avec le traçage au sol de chaque emplacement à l'occasion d'une tournée de terrain spécifiquement organisée à cet effet
- Obtenir la validation du Conseil départemental de Seine-et-Marne des emplacements situés sur son domaine
- Valider la configuration des abris-voyageurs à transformer de publicitaire à non publicitaire, et de non publicitaire à publicitaire, pour se conformer aux obligations du règlement local de publicité, et afin de tenir compte des contraintes relatives aux cheminements piéton et à la sécurité des usagers,
- etc.

Au vu de cet important ordre du jour, il apparaît utile de prévoir des rencontres régulières afin de s'assurer de la bonne exécution de ces différents points.

MOBILIER	QUANTITÉ	ETAPE	MOIS 1	MOIS 2	MOIS 3
Abris-voyageurs publicitaires et non publicitaires	48	Mise au point			
		Phase d'étude			
		Fabrication			
		Chantier d'installation			
Mobiliers urbains d'information 2 m²	30	Mise au point			
		Phase d'étude			
		Fabrication			
		Chantier d'installation			
Mobiliers urbains d'information 8 m²	6	Mise au point			
		Phase d'étude			
		Fabrication			
		Chantier d'installation			
Journaux électroniques d'information	5	Mise au point			
		Phase d'étude			
		Fabrication			
		Chantier d'installation			
Mobiliers de valorisation du patrimoine historique	5	Mise au point			
		Phase d'étude			
		Fabrication			
		Chantier d'installation			
Mobiliers d'affichage administratif	4	Mise au point			
		Phase d'étude			
		Fabrication			
		Chantier d'installation			
Mobiliers d'affichage libre	11	Mise au point			
		Phase d'étude			
		Fabrication			
		Chantier d'installation			

Conformément à l'article 19.2 du projet de contrat et à notre proposition d'amendement, « L'ensemble des mobiliers prévus au contrat est déployé et mis en fonctionnement dans un délai maximum de 10 mois (au maximum 10 mois) à compter de la réception d'un ordre de service précisant l'ensemble des informations nécessaires à la conception, la livraison et l'installation des mobiliers y compris l'identification de chaque emplacement et en particulier les emplacements des mobiliers que la Collectivité souhaite déplacer. »

**LÉGENDE**

★ sous réserve de la création des branchements électriques permanents par ENEDIS

La mise au point du marché (regroupant les étapes n°1 et 2 décrites ci-avant)

La phase d'études (regroupant les étapes n°3 à 5 décrites ci-avant)

Fabrication (hors période de préparation) = codification / approvisionnement / assemblage / transport / contrôle qualité / livraison des mobiliers

Chantier d'installation = reconditionnement à neuf ou scellement, raccordement et pose des nouveaux mobiliers (les démarches administratives seront faites en temps masqué sur la phase de fabrication)

**Le planning proposé par le candidat apparaît ambitieux. Il est donc important que la Ville se donne les moyens de suivi et de contrôle pour s'assurer qu'il n'y aura aucun dérapage.**

2.1.7. Modalités de suivi et de contrôle du service par la Collectivité

JCDECAUX FRANCE

- Le candidat accepte en l'état les différents articles du chapitre 8 du projet de contrat : « Relations avec la collectivité ».
- Il propose toutefois **quelques adaptations mineures** qui ne remettent pas en cause les mécanismes de reporting proposés par ces articles.
- A l'article 36.1 « Généralités », il propose de supprimer le deuxième alinéa concernant le rôle de conseil du Concessionnaire sur : « la réalisation des travaux d'aménagement et de rénovation des équipements par la Collectivité ». **En tout état de cause, cette clause a peu de chance d'être mise en œuvre, sa suppression n'a pas d'effet réel. Elle est donc acceptée par la Ville.**

- A l'article 38.4 « Obligations du Concessionnaire en cas de sinistre », il propose également de supprimer le troisième alinéa lui demandant de « faire le nécessaire afin d'obtenir des compagnies d'assurances le règlement des indemnités, en faveur de la Collectivité ». Ici aussi, on peut concevoir qu'une telle démarche sera plus efficace si elle revient à la Ville...
- En corollaire, dans le même article, il propose également de retirer la plus grande partie du dernier chapitre sur la rétrocession par la Collectivité au Concessionnaire, des indemnités qu'elle peut percevoir des Compagnies d'Assurances. **Cette évolution cohérente avec la précédente est également acceptée.**
- Enfin, à l'article 39.1 « Principes généraux », il souhaite rajouter une clause supplémentaire concernant le respect de la confidentialité des informations transmises par le Concessionnaire : « *La Collectivité se rapprochera du Concessionnaire pour que ce dernier lui spécifie les informations relevant du secret des affaires ; informations que la Collectivité s'engage à ne pas divulguer* ». **Une telle clause semble parfaitement justifiée et acceptée par la Ville.**

En conclusion, ces adaptations sont acceptées par la Ville.

Les quelques adaptations proposées par le candidat sur les modalités de suivi et de contrôle du service par la Collectivité ne remettent pas en cause leur contenu et leur économie générale.

### 2.1.8. Conclusions sur le Critère 1

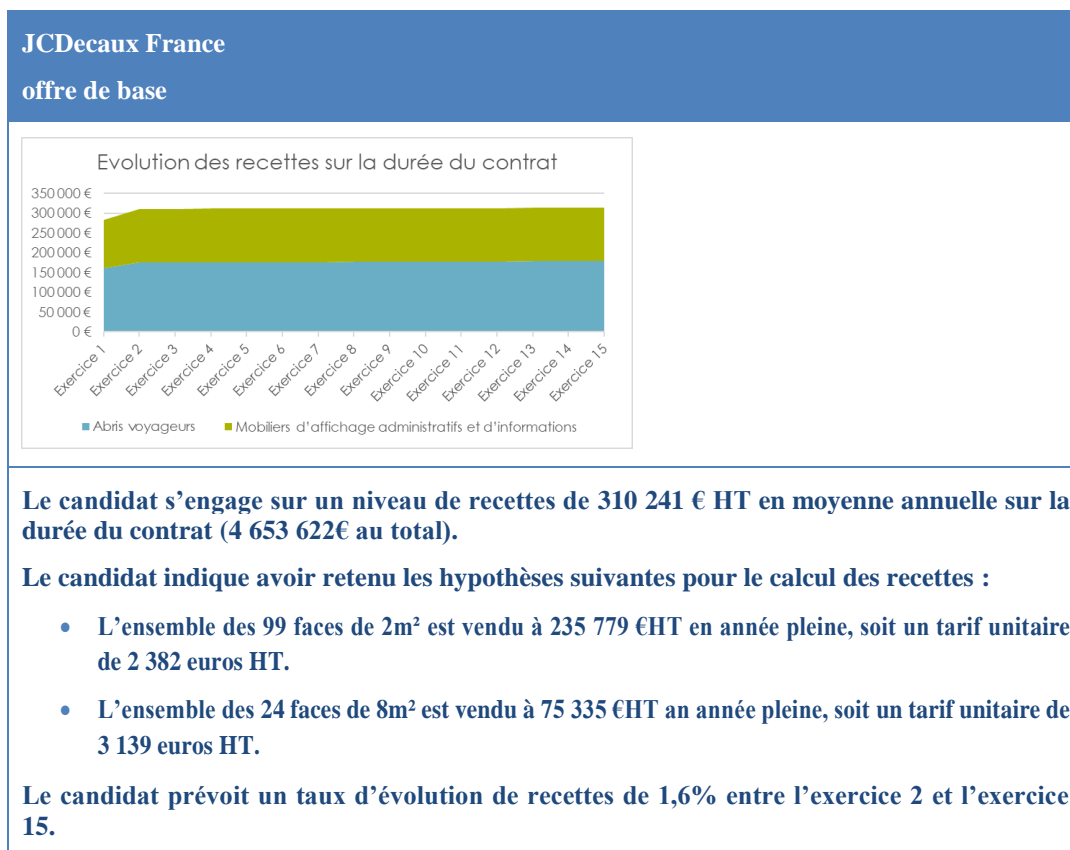
Sous-critère	JCDecaux France Offre de base
3.2.1	Après acceptation par la Ville du reconditionnement à neuf du mobilier proposé et du raccordement électrique mobiliers d'information de de 8 m <sup>2</sup> et 2 m <sup>2</sup> , le mobilier proposé par le candidat répond correctement à ce critère d'analyse.
3.2.2	Le projet de contrat offre un contrôle suffisant à la Ville sur la décision d'implantation de chaque mobilier.  Le projet de contrat garantit <i>a minima</i> un contrôle et un pouvoir d'action de la Ville sur l'orientation des faces institutionnelles.
3.2.3	L'ensemble des dispositions décrites par le candidat dans ce domaine répond correctement aux attentes du projet de contrat.
3.2.4	Après ajustement du nombre de campagnes d'affichage de la Ville, la proposition du candidat sur ce sous-critère répond correctement aux attentes de la Ville.
3.2.5	La proposition du candidat sur ce sous-critère répond correctement aux attentes de la Ville.
3.2.6	Le planning proposé par le candidat apparaît ambitieux. Il est donc important que la Ville se donne les moyens de suivi et de contrôle pour s'assurer qu'il n'y aura aucun dérapage.
3.2.7	Le candidat demande quelques adaptations sur les modalités de suivi et de contrôle du service par la Collectivité. Celles-ci ne remettent pas en cause leur contenu et leur économie générale et sont acceptées par la Ville.

## 2.2. Critère 2 : Niveau des engagements financiers

### 2.2.1. Montant et cohérence de la redevance pour l'occupation du domaine public conformément aux dispositions contractuelles

Montants en €HT	JCDecaux France – offre de base
<b>Part fixe</b>	161 980 €HT sur la durée du contrat soit 9 940 €HT la première année et 10 860 €HT/an pour les années suivantes
<b>Part variable</b>	Le candidat ne prévoit aucune part variable. Il propose uniquement de reverser à la Ville 10% du dépassement du CA prévisionnel (s'il y a dépassement).
<b>Appréciation</b>	Le candidat a proposé une part fixe très légèrement supérieure au minimum attendu dans le projet de contrat. Aucune part variable n'est proposée. L'offre est jugée <u>peu satisfaisante</u> concernant ce sous-critère.

### 2.2.2. Recettes envisagées sur la durée du contrat



JCDecaux France  
offre de base

Appréciation

L'offre du candidat est satisfaisante sur ce sous-critère.

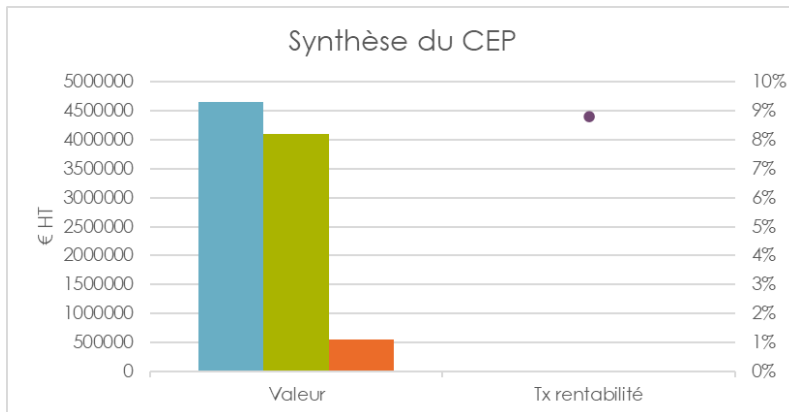
### 2.2.3. Pertinence et cohérence du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) et du Plan Prévisionnel des Investissements (PPI)

#### 2.2.3.1. Pertinence et cohérence du CEP

▶ JCDECAUX FRANCE

▶ COHERENCE DU CEP

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent en synthèse (total €HT sur la durée du contrat) les principaux éléments financiers issus du CEP du candidat et le taux de rentabilité moyen de la concession :



Synthèse	
<b>Produits totaux</b>	4 653 622
<b>Charges totales</b>	4 104 274
<b>Résultat avant impôts</b>	549 348
<b>Rt après IS / CA HT</b>	8,8 %

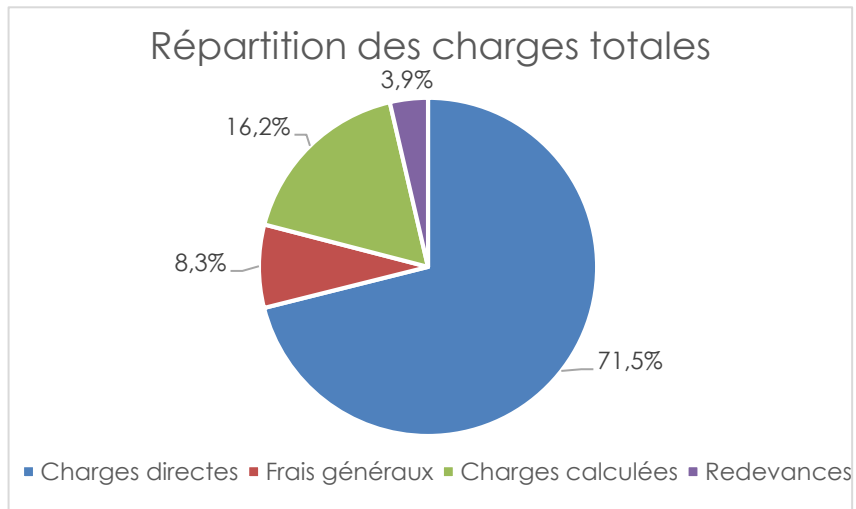
Les données économiques et financières présentées par le candidat dans le CEP sont globalement cohérentes.



## CHARGES

Les charges sont essentiellement composées :

- Des charges directes (71,5%) principalement composées des frais de personnel
- Des charges calculées (16,2%) générées par les dotations aux amortissements principalement
- Des frais généraux (8,2%), composé majoritairement des frais de siège (dans lesquels sont inclus les frais d'assurance)
- Des redevances à la Commune (3,9%).



Après analyse de l'onglet « personnel », les charges de personnel représentent environ la moitié des charges directes, soit environ 35% des charges totales.

- La structure de charge retenue est relativement classique, avec une part relative à la redevance tout de même peu élevée.
- A l'exception des charges de personnel, les hypothèses quantitatives retenues pour l'estimation des charges d'exploitation ne sont pas détaillées.



## PROFITABILITE

Le taux de rentabilité du contrat est de 8,8%, ce qui se situe dans les standards satisfaisants au regard des investissements à consentir, des obligations mises à la charge du concessionnaire, et des dispositions contractuelles.

**Concernant la pertinence et la cohérence du CEP, l'offre du candidat est globalement cohérente. Le niveau de détail des hypothèses et de la méthodologie permettant de construire les postes de charges de l'offre financière n'est pas toujours abouti.**

### 2.2.3.2. Pertinence et cohérence PPI



#### JCDECAUX FRANCE

Le tableau ci-après synthétise le PPI proposé par le candidat :



Plan prévisionnel des investissements	Nombre d'unités	Prix unitaire	Année d'acquisition / réalisation	Montant total	Durée d'amortissement en années
Abris-voyageurs simples NON PUB (avec photovoltaïque) (1)	11	7 146 €	2024	78 606 €	14,9
Abris-voyageurs simples PUB	37	5 507 €	2024	203 759 €	14,9
				0 €	
Mobiliers pour affichage d'informations 2m² PUB	25	2 172 €	2024	54 300 €	14,9
Mobiliers pour affichage d'informations 8m² PUB	6	9 188 €	2024	55 128 €	14,9
				0 €	
Panneaux d'affichage numérique extérieurs	5	27 679 €	2024	138 395 €	14,8
Renouvellement PC 2027	5	846 €	2027	4 230 €	11,8
Renouvellement PC 2030	5	846 €	2030	4 230 €	8,8
Renouvellement PC 2033	5	846 €	2033	4 230 €	5,8
Renouvellement PC 2036	5	846 €	2037	4 230 €	2,8
Renouvellement écran et routeur 2031	5	12 394 €	2031	61 970 €	7,8
Déploiement du logiciel de gestion	1	4 000 €	2024	4 000 €	1,0
				0 €	
Signalétique historique et touristique	5	942 €	2024	4 710 €	14,9
Panneaux d'affichage administratif	4	3 219 €	2024	12 876 €	14,9
Panneaux d'affichage libre et associatif	11	691 €	2024	7 601 €	14,9
				0 €	
Mobiliers pour affichage d'informations 2m² NON PUB	5	5 206 €	2024	26 030 €	14,8

Il apparait que le candidat :

- Propose d'investir **664,3 K€ HT**, amortis sur la durée du contrat ;
- N'envisage pas de valeur de reprise des biens à l'issue du contrat.

Les hypothèses mises en avant par le candidat sont robustes, et le PPI présente une cohérence globale. Les investissements sont distingués par nature, et parfaitement lisibles (fourniture, pose, renouvellement).

### 2.2.3.3. Appréciation

	JCDECAUX
<b>Appréciation</b>	<p>Concernant la pertinence et la cohérence du CEP, l'offre du candidat est globalement cohérente. Le niveau de détail des hypothèses et de la méthodologie permettant de construire les postes de charges de l'offre financière n'est pas toujours abouti.</p> <p>Les hypothèses mises en avant par le candidat sont robustes, et le PPI présente une cohérence globale. Les investissements sont distingués par nature (fourniture, pose, renouvellement), et parfaitement lisibles.</p> <p>L'offre est jugée <u>satisfaisante</u> sur ce sous-critère.</p>

### 2.2.4. Conclusion sur le Critère 2

Sous-critère	JCDecaux France
<b>Appréciation sous-critère 1</b>	Peu satisfaisant
<b>Appréciation sous-critère 2</b>	Satisfaisant
<b>Appréciation sous-critère 3</b>	Satisfaisant
<b>Note</b>	20,0

# 3. APPRECIATION DES OFFRES ET CHOIX DU PRESIDENT

Critères	Synthèse analyse	Note JCDECAUX
<p><b>1. Sur 60 points</b></p>	<p>Pertinence et qualité de l'exploitation</p> <p>1.1) Performance, qualité, design et développement durable des mobiliers envisagés ;</p> <p>1.2) Implantation, orientation du mobilier et visibilité des espaces d'affichage dédiés à la Ville ;</p> <p>1.3) Accessibilité PMR (visibilité malvoyant, canne d'aveugle, implantation en fonction du passage PMR, etc.) ;</p> <p>1.4) Moyens humains et techniques prévus pour l'exploitation et la maintenance des mobiliers et campagne d'affichage ;</p> <p>1.5) Plan d'entretien et de renouvellement des mobiliers afin de garantir une parfaite exploitation de l'intégralité du service ;</p> <p>1.6) Planning de fourniture et d'installation des mobiliers permettant leur mise en service rapide ;</p> <p>1.7) Modalités de suivi et de contrôle du service par la Collectivité.</p>	<p>Après accord de la Ville sur le reconditionnement à neuf du mobilier proposé et le raccordement électrique mobiliers d'information de de 8 m<sup>2</sup> et 2 m<sup>2</sup>, le mobilier proposé par le candidat répond correctement aux différents critères de Performance, qualité, design et développement durable.</p> <p>Les dispositions du contrat donnent à la Ville un contrôle satisfaisant sur l'implantation des mobiliers. Elle peut également exercer un contrôle sur l'orientation et la visibilité des faces municipales, même si celui-ci est plus limité.</p> <p>L'ensemble des dispositions prises par le candidat vis-à-vis de l'accessibilité PMR répond correctement aux attentes du projet de contrat.</p> <p>Le dispositif proposé pour l'exploitation et la maintenance des mobiliers paraît correctement dimensionné et organisé.</p> <p>En passant de 6 campagnes annuelles pour les 25 mobiliers urbains 2 m<sup>2</sup> hors faces dédiées à l'affichage des plans de ville, à 9 campagnes incluant les 5 nouveaux mobiliers urbains 2 m<sup>2</sup> uniquement dédiés à la Ville, le candidat va au-delà de ce qui était prévu initialement dans le contrat.</p> <p>Que ce soit pour la maintenance préventive, la maintenance curative, et le nettoyage, le dispositif proposé est très correctement dimensionné et organisé pour répondre aux attentes formulées par le projet de contrat.</p> <p>Pour le renouvellement, Le candidat souscrit entièrement à l'article article 22 « distinction entre les travaux d'entretien et de renouvellement ».</p> <p>Le planning proposé par le candidat apparaît ambitieux. Il est donc important que la Ville se donne les moyens de suivi et de contrôle pour s'assurer qu'il n'y aura aucun dérapage.</p> <p>Les quelques adaptations proposées par le candidat sur les modalités de suivi et de contrôle du service par la Collectivité ne remettent pas en cause leur contenu et leur économie générale.</p> <p>40,0</p>

Critères	Synthèse analyse	Note JCDECAUX
<p><b>2. Sur 40 points</b></p>	<p>Niveau de des engagements financiers apprécié au regard des sous-critères suivants :</p> <p>2.1) Montant et cohérence de la redevance pour l'occupation du domaine public (part fixe et part variable) conformément aux dispositions contractuelles ;</p> <p>2.2) Recettes envisagées sur la durée du contrat ;</p> <p>2.3) Pertinence et cohérence du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) et du Plan Prévisionnel des Investissements (PPI) ;</p>	<p>20,0</p>
<p><b>Total</b></p>		<p>60</p>

Après analyse de l'offre finale et au regard des critères du règlement de la consultation, il est proposé de retenir l'offre du candidat JCDECAUX.

# 4. ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT

## 4.1. Caractéristiques générales de la Concession

### 4.1.1. Objet et périmètre du Contrat

Le contrat a pour objet de confier au Concessionnaire le soin d'assurer a prise en charges des missions d'exploitation du service de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le périmètre de la Commune.

### 4.1.2. Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 15 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 4.1.3. Modalités d'exploitation des services

Dans le cadre du contrat, le Concessionnaire sera notamment chargé de :

- La gestion du service et l'exploitation des installations,
- la prise en charge de l'affichage publicitaire et d'informations non publicitaires,
- la prise en charge de la communication institutionnelle de la Collectivité selon les modalités prévues au contrat,
- l'acquisition et la fourniture de l'ensemble des équipements décrit au présent cahier des charges sans reconditionnement,
- la pose des installations et leurs branchements sur les réseaux divers nécessaires au fonctionnement du service,
- l'exécution des travaux et la remise en état des trottoirs et des chaussées à l'identique,
- la perception des recettes commerciales et de toute recette annexe liée à l'exploitation du service concédé,
- le nettoyage de l'ensemble du mobilier et le maintien en parfait état de fonctionnement des installations du service avec des produits biodégradables et non-polluants,
- le renouvellement du matériel et des équipements qui viendraient à être détériorés ou défectueux,
- la gestion administrative et financière du service,
- l'information régulière de la Collectivité sur la gestion du service dans les conditions définies au contrat.

## 4.2. Caractéristiques économiques et financières

### 4.2.1. Rémunération

Le Concessionnaire tire sa rémunération de l'exploitation des mobiliers dans les conditions prévues au présent contrat. Le Concessionnaire assume l'intégralité des risques liés à l'exploitation. Le Concessionnaire verse à la Collectivité une redevance au titre de l'occupation du domaine public et de l'exploitation des biens mobiliers et immobiliers mis à sa disposition.

#### 4.2.2. Données financières du contrat

Voir CEP et PPI annexés au présent rapport.

### 4.3. Contrôle et information de la Collectivité

La Collectivité dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du présent par le Concessionnaire ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers.

Ce contrôle, organisé librement par la Collectivité, comprend notamment :

- un droit d'information sur la gestion du service concédé ;
- le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par le contrat lorsque le Concessionnaire ne se conforme pas aux obligations stipulées à sa charge

Le Concessionnaire a l'obligation de faciliter l'accomplissement du contrôle. A cet effet, il doit notamment :

- prêter son concours aux agents de la Collectivité ou à ceux de l'organisme qui l'assiste en leur facilitant l'accomplissement de leur mission et en leur fournissant tous les documents nécessaires ;
- fournir à la Collectivité toutes les informations nécessaires en cas de plainte d'un ou plusieurs usagers ;
- porter à la connaissance de la Collectivité en temps réel tout incident grave ou accident ;
- justifier auprès de la Collectivité des informations qu'il aura fournies, notamment dans le cadre du rapport annuel, par la production de tout document utile ;
- désigner un ou plusieurs représentants compétents pour répondre aux questions posées par la Collectivité ;
- assurer une mission d'assistance de la Collectivité à l'exercice de son devoir de contrôle de la bonne exécution du service.
- Le Concessionnaire est tenu de remettre un rapport annuel incluant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier.
- En cas de non-respect de ses obligations contractuelles, le Concessionnaire est passible des pénalités définies au contrat.

### 4.4. Modifications du contrat

Le contrat peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence dans les seules hypothèses prévues par le Code de la Commande publique.

Ces modifications, qui donnent lieu à un avenant, ne peuvent changer la nature globale du contrat.

### 4.5. Fin de contrat

Le contrat prend fin notamment :

- A l'expiration de sa durée normale ;
- En cas de résiliation de plein droit ;
  - Force majeure ;
  - Faillite ;

- En cas de résiliation à l'initiative de la Collectivité ;
  - Résiliation pour motif d'intérêt général ;
  - Résiliation pour faute.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 31

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD, Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

**Le Maire, Conseiller Régional**



**Observation :**

Monsieur Hicham Aichi quitte la séance à 21h30

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-104**  
**Décision modificative n° 3 Ville**



COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-104**

**Objet : Décision modificative n° 3 Ville**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2023-061 du conseil municipal du 29 juin 2023 relative à la décision modificative n°1 ville

VU la délibération n°2023-087 du conseil municipal du 28 septembre 2023 relative à la décision modificative n°2 ville

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de transférer certains crédits de dépenses en fonctionnement et investissement par rapport aux inscriptions initialement prévues dans le cadre du budget primitif et des décisions n° 1 et 2 de l'exercice budgétaire 2023.

VU l'avis de la commission des finances du 8 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'opérer ces transferts de crédits dans le cadre de la décision modificative n° 3 selon le document joint en annexe

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	24	A la majorité
Contre	1	
Abstention(s)	6	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12283A-BF-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DONT LA POPULATION EST DE PLUS DE 3500 HABITANTS -  
VILLE DE DAMMARIE LES LYS (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21770152300011

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE MELUN

**M. 14**

**Décision modificative 3 (3)**

**Voté par nature**

**BUDGET : BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS (4)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	29
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	48
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	78
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	79
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	81
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	82
D2 - Arrêté et signatures	83

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 77152	<b>VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS</b> <b>BUDGET VILLE DE DAMMARIÉ LES LYS</b>	<b>DM</b> <b>2023</b>
----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIÈRES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	22471
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	153
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
15589130.00	18380340.00	1085.05	1219.53

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1488.02	1232.00
2	Produit des impositions directes/population	665.10	686.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1508.44	1440.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	349.08	317.00
5	Encours de dette/population	1246.51	1006.00
6	DGF/population	342.35	201.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53.47	62.30
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108.20	92.60
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	23.14	22.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	82.64	69.90

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------	-------------	-------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------	-------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
----------------------------	-------------	-------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	12 015 771,00	0,00	-24 000,00	-24 000,00	11 991 771,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 880 000,00	0,00	0,00	0,00	17 880 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 598 704,00	0,00	24 000,00	24 000,00	2 622 704,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>32 494 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 494 475,00</b>
66	Charges financières	648 891,32	0,00	0,00	0,00	648 891,32
67	Charges exceptionnelles	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	106 000,00		0,00	0,00	106 000,00
022	Dépenses imprévues	91 929,00		0,00	0,00	91 929,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>33 466 295,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 466 295,32</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	3 228 177,16		0,00	0,00	3 228 177,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 559 643,66		0,00	0,00	1 559 643,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 787 820,82</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 787 820,82</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 254 116,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 254 116,14</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 254 116,14</b>
------------------------------------------------------	----------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 363 412,00	0,00	0,00	0,00	1 363 412,00
73	Impôts et taxes	22 051 745,00	0,00	0,00	0,00	22 051 745,00
74	Dotations et participations	10 007 108,00	0,00	0,00	0,00	10 007 108,00
75	Autres produits de gestion courante	527 630,00	0,00	0,00	0,00	527 630,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>34 069 895,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 069 895,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 867,00	0,00	0,00	0,00	15 867,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	72 575,00		0,00	0,00	72 575,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>34 158 337,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 158 337,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 129,00		0,00	0,00	5 129,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 129,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 129,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 163 466,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 163 466,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>4 090 650,14</b>
-----------------------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>38 254 116,14</b>
------------------------------------------------------	----------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>4 782 691,82</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.  
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .  
(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 423 582,10	0,00	-81 560,00	-81 560,00	1 342 022,10
204	Subventions d'équipement versées	493 557,72	0,00	0,00	0,00	493 557,72
21	Immobilisations corporelles	7 093 651,34	0,00	-398 436,00	-398 436,00	6 695 215,34
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 259 632,67	0,00	479 996,00	479 996,00	4 739 628,67
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>13 270 423,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 270 423,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 639 271,00	0,00	0,00	0,00	4 639 271,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 245 392,84	0,00	0,00	0,00	3 245 392,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 884 663,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 884 663,84</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>21 155 087,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 155 087,67</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 129,00	0,00	0,00	0,00	5 129,00
041	Opérations patrimoniales (4)	278 960,53	0,00	0,00	0,00	278 960,53
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>284 089,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>284 089,53</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>21 439 177,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 439 177,20</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>2 292 834,46</b>
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>23 732 011,66</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 603 348,29	0,00	0,00	0,00	3 603 348,29
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 459 409,18	0,00	0,00	0,00	3 459 409,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 495,00	0,00	0,00	0,00	18 495,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>7 081 252,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 081 252,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 552 683,00	0,00	0,00	0,00	1 552 683,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	5 076 775,00	0,00	0,00	0,00	5 076 775,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 680,84	0,00	0,00	0,00	8 680,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	4 464 013,00	0,00	0,00	0,00	4 464 013,00
27	Autres immobilisations financières	175 258,00	0,00	0,00	0,00	175 258,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>11 527 409,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 527 409,84</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>56 568,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 568,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>18 665 230,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 665 230,31</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	3 228 177,16	0,00	0,00	0,00	3 228 177,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 559 643,66	0,00	0,00	0,00	1 559 643,66

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	278 960,53		0,00	0,00	278 960,53
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 066 781,35</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 066 781,35</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 732 011,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 732 011,66</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>23 732 011,66</b>
-----------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>4 782 691,82</b>
------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	-24 000,00		-24 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 000,00		24 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	-81 560,00	0,00	-81 560,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-398 436,00	0,00	-398 436,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	479 996,00	0,00	479 996,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------------	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>12 015 771,00</b>	<b>-24 000,00</b>	<b>-24 000,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	914 400,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	360 601,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 969 132,00	-24 000,00	-24 000,00
60613	Chauffage urbain	830 801,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	14 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	150 922,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	33 571,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	8 392,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 818,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	86 454,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	402 312,20	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	30 125,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	40 450,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	33 407,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	45 888,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	100 869,62	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	163 234,38	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 129 890,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	152 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	90 483,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	192 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	350 621,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	143 678,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	180 092,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	214 038,50	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	110 863,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	77 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	36 135,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	718 418,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	50 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	74 125,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	311 417,80	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	20 526,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	88 396,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 110,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	33 252,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	163 804,00	0,00	0,00
6228	Divers	40 188,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	48 300,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	34 145,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	19 451,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 633,00	0,00	0,00
6237	Publications	64 302,00	0,00	0,00
6238	Divers	165 894,00	0,00	0,00
6244	Transports administratifs	109 501,55	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	74 127,45	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	18 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	47 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	58 700,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 600,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 389,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	16 690,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	328 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 506,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	279 181,50	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	258 126,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	15 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	71 700,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>17 880 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	177 339,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	201 931,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	50 867,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	169 867,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 400 189,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	381 522,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64118	Autres indemnités titulaires	1 613 174,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	3 183 306,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	456 612,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	13 203,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 145 816,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 284 833,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	145 283,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	404 499,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	118 451,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	43 107,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	60 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	30 000,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 598 704,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>24 000,00</b>
6518	Autres	323 235,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	235 725,00	10 000,00	10 000,00
6532	Frais de mission	1 664,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	16 784,00	0,00	0,00
6535	Formation	14 474,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	72 522,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	8 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	165 200,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	1 000 000,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	2 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	749 100,00	14 000,00	14 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>32 494 475,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>648 891,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	630 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	17 891,32	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	35 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	45 000,10	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	29 999,90	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	10 000,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>106 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	106 000,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>91 929,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>33 466 295,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>3 228 177,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>1 559 643,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 439 654,66	0,00	0,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	119 989,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>4 787 820,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 787 820,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>38 254 116,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------------	-------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	89 117,42
--------------------------------	-----------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	71 226,10
= Différence ICNE N – ICNE N-1	17 891,32

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET			III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES			A2	
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	120 000,00	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 363 412,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	36 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	9 500,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	110 500,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	147 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	160 200,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	688 900,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	500,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 702,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	150 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	37 110,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>22 051 745,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Impôts directs locaux	14 945 384,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	3 542 000,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	531 500,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	43 211,00	0,00	0,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	1 862 000,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	10 650,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	4 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	13 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	350 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	100 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	650 000,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>10 007 108,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotations forfaitaire	2 867 793,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	4 595 848,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationales de péréquation	379 758,00	0,00	0,00
744	FCTVA	69 161,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	39 500,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	67 170,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	15 100,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	155 030,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	911 818,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	13 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	856 930,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	4 000,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	32 000,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>527 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	129 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	398 630,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>34 069 895,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>				
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>15 867,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	15 867,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>72 575,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	72 575,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>34 158 337,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>= a + b + c + d</b>				
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>5 129,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 129,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 129,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>34 163 466,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>				

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>1 423 582,10</b>	<b>-81 560,00</b>	<b>-81 560,00</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	45 408,60	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 308 034,50	-81 560,00	-81 560,00
2051	Concessions, droits similaires	70 139,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>493 557,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	31 426,08	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	28 797,64	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	433 334,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>7 093 651,34</b>	<b>-398 436,00</b>	<b>-398 436,00</b>
2112	Terrains de voirie	15 000,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	110 000,00	-100 000,00	-100 000,00
2117	Bois et forêts	30 000,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	28 483,06	62 876,00	62 876,00
2128	Autres agencements et aménagements	910 720,32	5 760,00	5 760,00
21311	Hôtel de ville	80 707,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 030 199,66	-56 000,00	-56 000,00
21316	Equipements du cimetière	47 262,60	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 718 843,24	23 684,00	23 684,00
2151	Réseaux de voirie	975 966,68	-289 000,00	-289 000,00
2152	Installations de voirie	15 984,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	539 606,51	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	86 223,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	19 948,80	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	4 622,40	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	363 644,05	0,00	0,00
2168	Autres collections et oeuvres d'art	2 000,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	111 360,50	-60 000,00	-60 000,00
2182	Matériel de transport	166 173,20	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	325 646,88	0,00	0,00
2184	Mobilier	102 605,18	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	408 654,26	14 244,00	14 244,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>4 259 632,67</b>	<b>479 996,00</b>	<b>479 996,00</b>
2313	Constructions	2 157 266,71	12 831,00	12 831,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 102 365,96	467 165,00	467 165,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 270 423,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>4 639 271,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 639 271,00	0,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 245 392,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	8 680,84	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	36 712,00	0,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>7 884 663,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>21 155 087,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>5 129,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>5 129,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux	2 334,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	2 795,00	0,00	0,00
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Etat et établissements nationaux	2 334,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	2 795,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>278 960,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	8 520,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	135 226,37	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	3 027,05	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	31 171,33	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	8 340,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 760,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
2313	Constructions	15 210,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	71 705,78	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>284 089,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>21 439 177,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------------------------	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Budget de l'exercice (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>3 603 348,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	44 710,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	1 475,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	421 861,29	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	500 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	600 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	393 000,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	1 158 968,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	383 334,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	100 000,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>3 459 409,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	3 292 743,18	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	166 666,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>18 495,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	18 495,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>7 081 252,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>6 629 458,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	747 683,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	805 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 076 775,00	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>8 680,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>4 464 013,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
261	Titres de participation	4 464 013,00	0,00	0,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>175 258,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2764	Créances sur personnes de droit privé	175 258,00	0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>11 527 409,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458213	DELEGATION D OUVRAGE (5)	56 568,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>56 568,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>18 665 230,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>3 228 177,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>1 559 643,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 649,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	6 588,63	0,00	0,00
28041632	ADM : Bâtiments, installations	10 242,83	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 471,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	82 757,74	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	357,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	192 475,66	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 685,47	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	64 984,15	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	1 470,86	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 734,92	0,00	0,00
28138	Autres constructions	2 973,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	297,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	38 988,74	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	70 299,23	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	23 991,28	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	177 765,79	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	142 976,33	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	282 633,39	0,00	0,00
28184	Mobilier	136 811,05	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	178 501,59	0,00	0,00
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	119 989,00	0,00	0,00



VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 787 820,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	278 960,53	0,00	0,00
2031	Frais d'études	278 960,53	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>5 066 781,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>23 732 011,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>		<b>0,00</b>
		+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>		<b>0,00</b>
		=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV  
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>o</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Dépenses réelles	7 864 871	1 934 800	359 748	2 459 335	478 864	1 495 632	1 071 536	13 025	0	5 476 819	459	21 155 088
- Equipements municipaux (2)		1 926 119	359 748	2 459 335	478 864	1 484 520	1 071 536	13 025	0	4 983 261	459	12 776 866
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	493 558	0	493 558
- Opérations financières	7 864 871											7 864 871
Dépenses d'ordre	5 129											284 090
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>7 870 000</b>	<b>1 948 600</b>	<b>371 328</b>	<b>2 590 152</b>	<b>478 864</b>	<b>1 495 632</b>	<b>1 073 117</b>	<b>13 025</b>	<b>0</b>	<b>5 598 002</b>	<b>459</b>	<b>21 439 177</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>2 292 834</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 292 834</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>10 162 834</b>	<b>1 948 600</b>	<b>371 328</b>	<b>2 590 152</b>	<b>478 864</b>	<b>1 495 632</b>	<b>1 073 117</b>	<b>13 025</b>	<b>0</b>	<b>5 598 002</b>	<b>459</b>	<b>23 732 012</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>19 628 254</b>	<b>27 176</b>	<b>101 475</b>	<b>466 244</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>1 158 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 499 895</b>	<b>0</b>	<b>23 732 012</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>19 628 254</b>	<b>27 176</b>	<b>101 475</b>	<b>466 244</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>1 158 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 499 895</b>	<b>0</b>	<b>23 732 012</b>

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>5 665 841</b>	<b>12 848 217</b>	<b>694 022</b>	<b>4 621 177</b>	<b>1 601 809</b>	<b>3 477 521</b>	<b>1 940 713</b>	<b>1 623 899</b>	<b>0</b>	<b>5 780 918</b>	<b>0</b>	<b>38 254 116</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 665 841</b>	<b>12 848 217</b>	<b>694 022</b>	<b>4 621 177</b>	<b>1 601 809</b>	<b>3 477 521</b>	<b>1 940 713</b>	<b>1 623 899</b>	<b>0</b>	<b>5 780 918</b>	<b>0</b>	<b>38 254 116</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>30 797 289</b>	<b>336 567</b>	<b>0</b>	<b>726 180</b>	<b>440 902</b>	<b>464 830</b>	<b>218 700</b>	<b>927 118</b>	<b>71 130</b>	<b>180 750</b>	<b>0</b>	<b>34 163 466</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>4 090 650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 090 650</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>34 887 939</b>	<b>336 567</b>	<b>0</b>	<b>726 180</b>	<b>440 902</b>	<b>464 830</b>	<b>218 700</b>	<b>927 118</b>	<b>71 130</b>	<b>180 750</b>	<b>0</b>	<b>38 254 116</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses investissement</b>		<b>7 870 000</b>	<b>1 948 600</b>	<b>371 328</b>	<b>2 590 152</b>	<b>478 864</b>	<b>1 495 632</b>	<b>1 073 117</b>	<b>13 025</b>	<b>0</b>	<b>5 598 002</b>	<b>459</b>	<b>21 439 177</b>
Dépenses réelles		7 864 871	1 934 800	359 748	2 459 335	478 864	1 495 632	1 071 536	13 025	0	5 476 819	459	21 155 088
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 639 271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 639 271
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	3 225 600	8 681	0	0	0	11 112	0	0	0	0	0	3 245 393
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	278 131	25 340	172 902	37 582	181 859	169 684	0	0	476 274	250	1 342 022
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	493 558	0	493 558
21	Immobilisations corporelles	0	720 974	334 408	1 474 850	441 282	1 021 371	753 969	10 697	0	1 937 456	209	6 695 215
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	927 014	0	811 583	0	281 290	147 883	2 329	0	2 569 531	0	4 739 629
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>5 129</i>	<i>13 800</i>	<i>11 579</i>	<i>130 817</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 581</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>121 183</i>	<i>0</i>	<i>284 090</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 129
041	Opérations patrimoniales	0	13 800	11 579	130 817	0	0	1 581	0	0	121 183	0	278 961

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		<b>19 628 254</b>	<b>27 176</b>	<b>101 475</b>	<b>466 244</b>	<b>0</b>	<b>850 000</b>	<b>1 158 968</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 499 895</b>	<b>0</b>	<b>23 732 012</b>
Recettes réelles		14 561 472	27 176	101 475	466 244	0	850 000	1 158 968	0	0	1 499 895	0	18 665 230
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000	0	250 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 629 458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 629 458
13	Subventions d'investissement	0	0	101 475	466 244	0	683 334	1 158 968	0	0	1 193 327	0	3 603 348

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	3 292 743	8 681	0	0	0	166 666	0	0	0	0	0	3 468 090
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	18 495	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 495
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	4 464 013	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 464 013
27	Autres immobilisations financières	175 258	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	175 258
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 568	0	56 568
458213	DELEGATION D OUVRAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 568	0	56 568
<i>Recettes d'ordre</i>		5 066 781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 066 781
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	3 228 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 228 177
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 559 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 559 644
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	278 961	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278 961

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 665 841</b>	<b>12 848 217</b>	<b>694 022</b>	<b>4 621 177</b>	<b>1 601 809</b>	<b>3 477 521</b>	<b>1 940 713</b>	<b>1 623 899</b>	<b>0</b>	<b>5 780 918</b>	<b>0</b>	<b>38 254 116</b>
Dépenses réelles		878 020	12 848 217	694 022	4 621 177	1 601 809	3 477 521	1 940 713	1 623 899	0	5 780 918	0	33 466 295
011	Charges à caractère général	1 200	6 661 252	64 922	1 327 385	523 209	321 327	337 624	52 642	0	2 702 211	0	11 991 771
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 585 346	629 100	3 065 577	908 680	2 595 944	592 689	1 441 057	0	3 061 607	0	17 880 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	91 929	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 929
65	Autres charges de gestion courante	0	596 619	0	184 215	168 920	525 250	1 000 400	130 200	0	17 100	0	2 622 704
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	648 891	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	648 891
67	Charges exceptionnelles	30 000	5 000	0	44 000	1 000	35 000	10 000	0	0	0	0	125 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	106 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		4 787 821	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 787 821
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 228 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 228 177
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	1 559 644	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 559 644

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>30 797 289</b>	<b>336 567</b>	<b>0</b>	<b>726 180</b>	<b>440 902</b>	<b>464 830</b>	<b>218 700</b>	<b>927 118</b>	<b>71 130</b>	<b>180 750</b>	<b>0</b>	<b>34 163 466</b>
Recettes réelles		30 792 160	336 567	0	726 180	440 902	464 830	218 700	927 118	71 130	180 750	0	34 158 337
013	Atténuations de charges	0	120 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	44 700	0	680 680	162 902	261 430	17 700	160 000	0	36 000	0	1 363 412
73	Impôts et taxes	21 937 095	0	0	0	0	0	0	0	0	114 650	0	22 051 745
74	Dotations et participations	8 782 490	36 000	0	36 500	43 500	203 400	108 000	767 118	0	30 100	0	10 007 108
75	Autres produits de gestion courante	0	120 000	0	9 000	234 500	0	93 000	0	71 130	0	0	527 630
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	15 867	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 867
78	Reprise sur amortissements et provisions	72 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	72 575
Recettes d'ordre		5 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 129
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 129	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 129
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		5 665 841,04	12 848 216,50	0,00	0,00	18 514 057,54
Dépenses de l'exercice		5 665 841,04	12 848 216,50	0,00	0,00	18 514 057,54
011	Charges à caractère général	1 200,00	6 661 251,50	0,00	0,00	6 662 451,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	5 585 346,00	0,00	0,00	5 585 346,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	91 929,00	0,00	0,00	0,00	91 929,00
023	Virement à la section d'investissement	3 228 177,16	0,00	0,00	0,00	3 228 177,16
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 559 643,66	0,00	0,00	0,00	1 559 643,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	596 619,00	0,00	0,00	596 619,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	648 891,32	0,00	0,00	0,00	648 891,32
67	Charges exceptionnelles	29 999,90	5 000,00	0,00	0,00	34 999,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	106 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		34 887 939,14	336 567,00	0,00	0,00	35 224 506,14
Recettes de l'exercice		30 797 289,00	336 567,00	0,00	0,00	31 133 856,00
013	Atténuations de charges	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 129,00	0,00	0,00	0,00	5 129,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	44 700,00	0,00	0,00	44 700,00
73	Impôts et taxes	21 937 095,00	0,00	0,00	0,00	21 937 095,00
74	Dotations et participations	8 782 490,00	36 000,00	0,00	0,00	8 818 490,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	120 000,00	0,00	0,00	120 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	15 867,00	0,00	0,00	15 867,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	72 575,00	0,00	0,00	0,00	72 575,00
Restes à réaliser – reports		4 090 650,14	0,00	0,00	0,00	4 090 650,14
<b>SOLDE (2)</b>		29 222 098,10	-12 511 649,50	0,00	0,00	16 710 448,60

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		11 213 200,00	305 237,00	304 928,00	350 974,00	189 720,50	0,00	484 157,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		11 213 200,00	305 237,00	304 928,00	350 974,00	189 720,50	0,00	484 157,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	6 423 252,00	26 590,00	17 392,00	102 902,00	61 747,50	0,00	29 368,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 488 094,00	0,00	285 936,00	230 004,00	126 523,00	0,00	454 789,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	296 854,00	278 647,00	1 600,00	18 068,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		279 767,00	32 000,00	4 500,00	0,00	300,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		279 767,00	32 000,00	4 500,00	0,00	300,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	23 900,00	0,00	500,00	0,00	300,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	32 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 867,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-10 933 433,00	-273 237,00	-300 428,00	-350 974,00	-189 420,50	0,00	-464 157,00	0,00	0,00



## VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		694 022,00	0,00	694 022,00
Dépenses de l'exercice		694 022,00	0,00	694 022,00
011	Charges à caractère général	64 922,00	0,00	64 922,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	629 100,00	0,00	629 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-694 022,00	0,00	-694 022,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	649 799,00	260,00	43 963,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	649 799,00	260,00	43 963,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	20 699,00	260,00	43 963,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	629 100,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	-649 799,00	-260,00	-43 963,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		703 036,00	1 380 078,52	2 000,00	0,00	0,00	2 536 062,00	4 621 176,52
Dépenses de l'exercice		703 036,00	1 380 078,52	2 000,00	0,00	0,00	2 536 062,00	4 621 176,52
011	Charges à caractère général	800,00	423 233,52	0,00	0,00	0,00	903 351,00	1 327 384,52
012	Charges de personnel, frais assimilés	702 236,00	790 005,00	0,00	0,00	0,00	1 573 336,00	3 065 577,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	166 840,00	2 000,00	0,00	0,00	15 375,00	184 215,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	167 180,00	0,00	0,00	0,00	559 000,00	726 180,00
Recettes de l'exercice		0,00	167 180,00	0,00	0,00	0,00	559 000,00	726 180,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	130 680,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	680 680,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	36 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-703 036,00	-1 212 898,52	-2 000,00	0,00	0,00	-1 977 062,00	-3 894 996,52

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		846 928,00	112 600,00	420 550,52	2 392 798,00	0,00	117 680,00	350,00	25 234,00
Dépenses de l'exercice		846 928,00	112 600,00	420 550,52	2 392 798,00	0,00	117 680,00	350,00	25 234,00
011	Charges à caractère général	87 374,00	82 149,00	253 710,52	775 462,00	0,00	117 680,00	350,00	9 859,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	759 554,00	30 451,00	0,00	1 573 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	166 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 375,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	31 000,00	136 180,00	559 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	31 000,00	136 180,00	559 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	31 000,00	99 680,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	36 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-846 928,00	-81 600,00	-284 370,52	-1 833 798,00	0,00	-117 680,00	-350,00	-25 234,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		378 824,00	827 353,00	387 832,00	7 800,00	1 601 809,00
Dépenses de l'exercice		378 824,00	827 353,00	387 832,00	7 800,00	1 601 809,00
011	Charges à caractère général	3 300,00	433 549,00	78 860,00	7 500,00	523 209,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	343 524,00	259 784,00	305 372,00	0,00	908 680,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 000,00	133 020,00	3 600,00	300,00	168 920,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		242 902,00	193 500,00	4 500,00	0,00	440 902,00
Recettes de l'exercice		242 902,00	193 500,00	4 500,00	0,00	440 902,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	8 402,00	150 000,00	4 500,00	0,00	162 902,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	43 500,00	0,00	0,00	43 500,00
75	Autres produits de gestion courante	234 500,00	0,00	0,00	0,00	234 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-135 922,00	-633 853,00	-383 332,00	-7 800,00	-1 160 907,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		132 620,00	0,00	119 350,00	575 383,00	373 932,00	12 550,00	0,00	1 350,00
Dépenses de l'exercice		132 620,00	0,00	119 350,00	575 383,00	373 932,00	12 550,00	0,00	1 350,00
011	Charges à caractère général	10 700,00	0,00	107 250,00	315 599,00	65 260,00	12 250,00	0,00	1 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	259 784,00	305 372,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 920,00	0,00	12 100,00	0,00	3 300,00	300,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		43 500,00	0,00	0,00	150 000,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		43 500,00	0,00	0,00	150 000,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	150 000,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	43 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-89 120,00	0,00	-119 350,00	-425 383,00	-369 432,00	-12 550,00	0,00	-1 350,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		670 367,00	557 754,00	2 249 400,00	3 477 521,00
Dépenses de l'exercice		670 367,00	557 754,00	2 249 400,00	3 477 521,00
011	Charges à caractère général	1 845,00	96 206,00	223 276,00	321 327,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	455 772,00	461 048,00	1 679 124,00	2 595 944,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	212 750,00	500,00	312 000,00	525 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	225 915,00	238 915,00	464 830,00
Recettes de l'exercice		0,00	225 915,00	238 915,00	464 830,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	113 215,00	148 215,00	261 430,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	112 700,00	90 700,00	203 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-670 367,00	-331 839,00	-2 010 485,00	-3 012 691,00



VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		16 750,00	22 064,00	488 789,00	2 760,00	27 391,00	873 601,00	1 338 199,00	37 600,00
Dépenses de l'exercice		16 750,00	22 064,00	488 789,00	2 760,00	27 391,00	873 601,00	1 338 199,00	37 600,00
011	Charges à caractère général	16 750,00	22 064,00	27 241,00	2 760,00	27 391,00	153 825,00	31 851,00	37 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	461 048,00	0,00	0,00	719 776,00	959 348,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	312 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		6 570,00	2 715,00	216 630,00	0,00	0,00	228 415,00	0,00	10 500,00
Recettes de l'exercice		6 570,00	2 715,00	216 630,00	0,00	0,00	228 415,00	0,00	10 500,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 400,00	2 715,00	105 100,00	0,00	0,00	141 215,00	0,00	7 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 170,00	0,00	111 530,00	0,00	0,00	87 200,00	0,00	3 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-10 180,00	-19 349,00	-272 159,00	-2 760,00	-27 391,00	-645 186,00	-1 338 199,00	-27 100,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		155 918.00	1 784 795.00	1 940 713.00
Dépenses de l'exercice		155 918.00	1 784 795.00	1 940 713.00
011	Charges à caractère général	155 918.00	181 706.00	337 624.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	592 689,00	592 689,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 000 400,00	1 000 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	10 000,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		110 500.00	108 200.00	218 700.00
Recettes de l'exercice		110 500.00	108 200.00	218 700.00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	17 500,00	200,00	17 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	108 000,00	108 000,00
75	Autres produits de gestion courante	93 000,00	0,00	93 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-45 418.00	-1 676 595.00	-1 722 013.00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	155 918,00	0,00	1 784 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	155 918,00	0,00	1 784 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	155 918,00	0,00	181 706,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	592 689,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 000 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	110 500,00	0,00	108 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	110 500,00	0,00	108 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	17 500,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-45 418,00	0,00	-1 676 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	1 623 899,00	1 623 899,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	1 623 899,00	1 623 899,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	52 642,00	52 642,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 441 057,00	1 441 057,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	130 200,00	130 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	927 118,00	927 118,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	927 118,00	927 118,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	767 118,00	767 118,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	-696 781,00	-696 781,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	71 130,00	0,00	0,00	71 130,00
Recettes de l'exercice		0,00	71 130,00	0,00	0,00	71 130,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	71 130,00	0,00	0,00	71 130,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	71 130,00	0,00	0,00	71 130,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		2 339 496,00	3 360 451,98	80 970,10	5 780 918,08
Dépenses de l'exercice		2 339 496,00	3 360 451,98	80 970,10	5 780 918,08
011	Charges à caractère général	1 521 968,00	1 108 372,98	71 870,00	2 702 210,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	809 528,00	2 252 079,00	0,00	3 061 607,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	0,00	9 100,00	17 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,10	0,10
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		36 100,00	134 650,00	10 000,00	180 750,00
Recettes de l'exercice		36 100,00	134 650,00	10 000,00	180 750,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	31 000,00	5 000,00	0,00	36 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	104 650,00	10 000,00	114 650,00
74	Dotations et participations	5 100,00	25 000,00	0,00	30 100,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-2 303 396,00	-3 225 801,98	-70 970,10	-5 600 168,08

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	45 000,00	1 271 996,00	1 014 500,00	0,00	8 000,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	45 000,00	1 271 996,00	1 014 500,00	0,00	8 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	45 000,00	462 468,00	1 014 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	809 528,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	3 000,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	28 000,00
	Recettes de l'exercice	0,00	3 000,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	28 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	3 000,00	-45 000,00	-1 271 996,00	-1 009 400,00	0,00	20 000,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>DEPENSES (2)</b>	500 674,00	0,00	852 471,98	2 007 306,00	0,00	80 970,10	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	500 674,00	0,00	852 471,98	2 007 306,00	0,00	80 970,10	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	21 635,00	0,00	364 119,98	722 618,00	0,00	71 870,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	479 039,00	0,00	488 352,00	1 284 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 100,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	109 650,00	25 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	109 650,00	25 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	104 650,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-500 674,00	0,00	-742 821,98	-1 982 306,00	0,00	-70 970,10	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		10 162 834,46	1 948 599,52	0,00	0,00	12 111 433,98
Dépenses de l'exercice		7 870 000,00	1 948 599,52	0,00	0,00	9 818 599,52
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 129,00	0,00	0,00	0,00	5 129,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	13 800,00	0,00	0,00	13 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 639 271,00	0,00	0,00	0,00	4 639 271,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 225 600,00	8 680,84	0,00	0,00	3 234 280,84
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	278 130,78	0,00	0,00	278 130,78
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	720 973,98	0,00	0,00	720 973,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	927 013,92	0,00	0,00	927 013,92
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		2 292 834,46	0,00	0,00	0,00	2 292 834,46
<b>RECETTES (2)</b>		19 628 253,53	27 175,84	0,00	0,00	19 655 429,37
Recettes de l'exercice		19 628 253,53	27 175,84	0,00	0,00	19 655 429,37
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 228 177,16	0,00	0,00	0,00	3 228 177,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 559 643,66	0,00	0,00	0,00	1 559 643,66
041	Opérations patrimoniales	278 960,53	0,00	0,00	0,00	278 960,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 629 458,00	0,00	0,00	0,00	6 629 458,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 292 743,18	8 680,84	0,00	0,00	3 301 424,02

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	18 495,00	0,00	0,00	18 495,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	4 464 013,00	0,00	0,00	0,00	4 464 013,00
27	Autres immobilisations financières	175 258,00	0,00	0,00	0,00	175 258,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		9 465 419,07	-1 921 423,68	0,00	0,00	7 543 995,39

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		1 793 482,41	0,00	4 167,16	6 500,00	5 200,00	8 520,00	130 729,95	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		1 793 482,41	0,00	4 167,16	6 500,00	5 200,00	8 520,00	130 729,95	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	13 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 680,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	274 429,78	0,00	3 701,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	569 557,87	0,00	466,16	6 500,00	5 200,00	8 520,00	130 729,95	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	927 013,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>27 175,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	27 175,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 680,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-1 766 306,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 167,16</b>	<b>-6 500,00</b>	<b>-5 200,00</b>	<b>-8 520,00</b>	<b>-130 729,95</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques**

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		371 327,79	0,00	371 327,79
Dépenses de l'exercice		371 327,79	0,00	371 327,79
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	11 579,40	0,00	11 579,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	25 340,00	0,00	25 340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	334 408,39	0,00	334 408,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		101 475,00	0,00	101 475,00
Recettes de l'exercice		101 475,00	0,00	101 475,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	101 475,00	0,00	101 475,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-269 852,79	0,00	-269 852,79

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	66 635,80	19 948,80	284 743,19
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	66 635,80	19 948,80	284 743,19
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	11 579,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	25 340,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	66 635,80	19 948,80	247 823,79
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		100 000,00	0,00	1 475,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		100 000,00	0,00	1 475,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	100 000,00	0,00	1 475,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-65 160,80</b>	<b>-19 948,80</b>	<b>-284 743,19</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		5 760,00	2 480 078,50	0,00	0,00	0,00	104 313,08	2 590 151,58
Dépenses de l'exercice		5 760,00	2 480 078,50	0,00	0,00	0,00	104 313,08	2 590 151,58
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	129 406,97	0,00	0,00	0,00	1 410,00	130 816,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	172 901,99	0,00	0,00	0,00	0,00	172 901,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 760,00	1 405 339,76	0,00	0,00	0,00	63 750,20	1 474 849,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	772 429,78	0,00	0,00	0,00	39 152,88	811 582,66
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	466 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 244,00
Recettes de l'exercice		0,00	466 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 244,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	466 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 244,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARRIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARRIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-5 760,00	-2 013 834,50	0,00	0,00	0,00	-104 313,08	-2 123 907,58

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		451 208,05	253 721,15	1 775 149,30	96 799,08	0,00	3 830,00	0,00	3 684,00
Dépenses de l'exercice		451 208,05	253 721,15	1 775 149,30	96 799,08	0,00	3 830,00	0,00	3 684,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	129 406,97	1 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	430,00	0,00	172 471,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	441 338,63	238 720,31	725 280,82	56 236,20	0,00	3 830,00	0,00	3 684,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 439,42	15 000,84	747 989,52	39 152,88	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	44 710,00	421 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	44 710,00	421 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	44 710,00	421 534,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-451 208,05</b>	<b>-209 011,15</b>	<b>-1 353 615,30</b>	<b>-96 799,08</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 684,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 3 – Culture**

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		34 603,62	180 795,94	263 464,27	0,00	478 863,83
Dépenses de l'exercice		34 603,62	180 795,94	263 464,27	0,00	478 863,83
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	12 072,00	25 510,00	0,00	37 582,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 603,62	168 723,94	237 954,27	0,00	441 281,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-34 603,62	-180 795,94	-263 464,27	0,00	-478 863,83

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	180 795,94	72 253,27	174 059,00	0,00	17 152,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	180 795,94	72 253,27	174 059,00	0,00	17 152,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	12 072,00	7 810,00	11 700,00	0,00	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	168 723,94	64 443,27	162 359,00	0,00	11 152,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-180 795,94</b>	<b>-72 253,27</b>	<b>-174 059,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 152,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 4 – Sport et jeunesse**

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		29 689,84	1 382 081,95	83 859,82	1 495 631,61
Dépenses de l'exercice		29 689,84	1 382 081,95	83 859,82	1 495 631,61
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	11 112,00	11 112,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	181 859,20	0,00	181 859,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 689,84	967 303,12	24 377,67	1 021 370,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	232 919,63	48 370,15	281 289,78
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	300 000,00	550 000,00	850 000,00
Recettes de l'exercice		0,00	300 000,00	550 000,00	850 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	300 000,00	383 334,00	683 334,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	166 666,00	166 666,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-29 689,84	-1 082 081,95	466 140,18	-645 631,61

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		767 423,57	231 544,73	302 092,83	81 020,82	0,00	70 645,57	13 214,25	0,00
Dépenses de l'exercice		767 423,57	231 544,73	302 092,83	81 020,82	0,00	70 645,57	13 214,25	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 112,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	109 995,20	11 000,00	60 000,00	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	657 428,37	220 544,73	9 307,62	80 022,40	0,00	11 163,42	13 214,25	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	232 785,21	134,42	0,00	48 370,15	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	383 334,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 666,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-467 423,57</b>	<b>-231 544,73</b>	<b>-302 092,83</b>	<b>-81 020,82</b>	<b>0,00</b>	<b>479 354,43</b>	<b>-13 214,25</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		192 821,04	880 295,73	1 073 116,77
Dépenses de l'exercice		192 821,04	880 295,73	1 073 116,77
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	1 581,05	0,00	1 581,05
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	35 683,72	134 000,00	169 683,72
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 673,52	746 295,73	753 969,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	147 882,75	0,00	147 882,75
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		1 158 968,00	0,00	1 158 968,00
Recettes de l'exercice		1 158 968,00	0,00	1 158 968,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 158 968,00	0,00	1 158 968,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		966 146,96	-880 295,73	85 851,23

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	192 821,04	0,00	880 295,73	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	192 821,04	0,00	880 295,73	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	1 581,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	35 683,72	0,00	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 673,52	0,00	746 295,73	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	147 882,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	1 158 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	1 158 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 158 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>966 146,96</b>	<b>0,00</b>	<b>-880 295,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 6 – Famille**

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	13 025,12	13 025,12
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	13 025,12	13 025,12
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 696,52	10 696,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 328,60	2 328,60
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 025,12</b>	<b>-13 025,12</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 7 – Logement**

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		504 501,51	5 049 102,03	44 398,44	5 598 001,98
Dépenses de l'exercice		504 501,51	5 049 102,03	44 398,44	5 598 001,98
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	8 340,00	112 843,11	0,00	121 183,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	39 540,00	436 734,41	0,00	476 274,41
204	Subventions d'équipement versées	0,00	464 760,08	28 797,64	493 557,72
21	Immobilisations corporelles	456 621,51	1 465 233,47	15 600,80	1 937 455,78
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	2 569 530,96	0,00	2 569 530,96
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	1 499 895,29	0,00	1 499 895,29
Recettes de l'exercice		0,00	1 499 895,29	0,00	1 499 895,29
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 193 327,29	0,00	1 193 327,29
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	56 568,00	0,00	56 568,00
458213	DELEGATION D OUVRAGE	0,00	56 568,00	0,00	56 568,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		-504 501,51	-3 549 206,74	-44 398,44	-4 098 106,69

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	504 501,51	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	504 501,51	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	8 340,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	39 540,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	456 621,51	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458213	DELEGATION D OUVRAGE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-504 501,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		3 034 665,69	0,00	1 199 695,35	814 740,99	0,00	44 398,44	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		3 034 665,69	0,00	1 199 695,35	814 740,99	0,00	44 398,44	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	71 705,78	0,00	31 171,33	9 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	199 074,37	0,00	81 788,04	155 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	31 426,08	0,00	433 334,00	0,00	0,00	28 797,64	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	162 928,50	0,00	653 401,98	648 902,99	0,00	15 600,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 569 530,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		1 399 568,00	0,00	0,00	100 327,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		1 399 568,00	0,00	0,00	100 327,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 093 000,00	0,00	0,00	100 327,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		56 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458213	DELEGATION D OUVRAGE	56 568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-1 635 097,69</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 199 695,35</b>	<b>-714 413,70</b>	<b>0,00</b>	<b>-44 398,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 9 – Action économique**

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459,00
Dépenses de l'exercice		459,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	209,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DAMMARIE LES LYS - BUDGET VILLE DE DAMMARIE LES LYS - DM - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-459,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-459,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 7 881 112,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>3 236 712,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	3 200 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	36 712,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>4 644 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 639 271,00	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	5 129,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>7 881 112,00</b>	<b>4 593 101,67</b>	<b>2 292 834,46</b>	<b>14 767 048,13</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 11 229 774,82</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>6 191 954,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	747 683,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	805 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation	4 464 013,00	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières			
2764	Créances sur personnes de droit privé	175 258,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>5 037 820,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 649,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	6 588,63	0,00	0,00
28041632	ADM : Bâtiments, installations	10 242,83	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 471,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	82 757,74	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	357,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	192 475,66	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 685,47	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	64 984,15	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	1 470,86	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	5 734,92	0,00	0,00
28138	Autres constructions	2 973,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	297,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	38 988,74	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	70 299,23	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	23 991,28	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	177 765,79	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	142 976,33	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	282 633,39	0,00	0,00
28184	Mobilier	136 811,05	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	178 501,59	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	119 989,00	0,00	0,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	250 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 228 177,16	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>11 229 774,82</b>	<b>1 809 161,13</b>	<b>0,00</b>	<b>5 076 775,00</b>	<b>18 115 710,95</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	IV <b>14 767 048,13</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	VIII <b>18 115 710,95</b>
<b>Solde</b>	IX = VIII – IV (5) <b>3 348 662,82</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2022-01 Coeur de ville phase 3	3 636 000,00	-636 000,00	3 000 000,00	500 000,00	2 067 165,00	432 835,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/11/2023

Présenté par le maire (1),  
A Dammarie les lys, le 16/11/2023  
le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire  
A Dammarie les Lys, le 16/11/2023  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BATTAIL Gilles	
BOUVILLE Natacha	
CERCEAU Rodolphe	
CHARRETIER Patricia	
DA SILVA CARVALHO José	
DENNI Soraya	
FOUQUET Françoise	
GAUDIN Jean-Michel	
GUERARD Victor	
JONNET Sylvain	
KAMECHE Ali	
LANGLOIS Nadine	
LE PAPE Janina	
MARC Dominique	
MARTINS Dina	
MASSON Sébastien	
MIRZA Alain	
NIVERT Annie	
PAGES Sylvie	
PAIXAO Paulo	
PALA MAWA Sosthène	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

POUTEAU Jérémy	
RIBOUILLARD Christelle	
SAUSSAC Alain	
STEMPELL Audrey	
THERAULAZ Dominique	
AICHI Hicham	
BENOIST Vincent	
DELAPORTAS Laurence	
DOMENECH Catherine	
HALUSKA Patricia	
LAOUITI Khaled	
MACHROUH Sarah	
SEGERER Raphaël	
SINIVASSIN Sylvie	

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 31

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD, Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

**Le Maire, Conseiller Régional**



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-105**  
**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier**  
**2024**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-105**

**Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

CONSIDERANT que cette norme s'appliquera au budget principal de la ville

VU l'avis favorable du comptable public du 2 juin 2023

VU l'avis de la commission des finances du 8 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la ville de Dammarie-Lès-Lys en adoptant la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

ARTICLE 2 : de conserver les modalités de présentation du budget antérieures : un vote par nature avec une présentation fonctionnelle

ARTICLE 3 : de conserver les modalités de vote du budget antérieures : un vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire à procéder à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

ARTICLE 5 : d'autoriser le Maire à constituer une autorisation de programme et une autorisation d'engagement pour les dépenses imprévues sans crédits de paiement au prochain budget. Celles-ci sont limitées à 2 % des dépenses réelles de chaque section. Si elles sont utilisées, elles s'intègrent dans le calcul des 7,5 % possibles de fongibilité de crédits

ARTICLE 6 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de



publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	30	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	1	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-11038-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 31

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Etaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD, Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

**Le Maire, Conseiller Régional**



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-106**

**Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en lien  
avec le passage à l'instruction comptable M57**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-106**

**Objet : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations en lien avec le passage à l'instruction comptable M57**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2023 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

CONSIDERANT les nouvelles règles à appliquer en termes d'amortissement du prorata temporis

VU l'avis de la commission de la commission des finances du 8 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE**

ARTICLE 1 : d'adopter le principe de l'amortissement au prorata temporis,

ARTICLE 2 : de fixer les durées d'amortissement par nature et typologie de biens comme récapitulé dans le tableau joint en annexe,

ARTICLE 3 : de fixer à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	30	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	1	
Ne prend pas part au vote	0	

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-11832A-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



**DUREES D'AMORTISSEMENT POUR CHAQUE BIEN**  
**Bien de faible valeur : 1 000 €**

Articles/Immobilisations	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
202	Documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études (non suivi de réalisation)	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5 ans
204XXX1	Subventions d'équipements -Biens matériel et mobilier	5 ans
204XXX2	Subventions d'équipements -Bâtiments et installations	30 ans
2051	Logiciels	2 ans
2121	Plantations arbres et arbustes	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
21321	Immeubles de rapport	30 ans
21328	Autres bâtiments privés	30 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagement des bâtiments publics	15 ans
21352	Installations générales, agencements, aménagement des bâtiments privés	15 ans
2138	Autres constructions (modulaires, boxes, muret...)	15 ans
21533	Fibre optique, câblage des bâtiments	20 ans
21538	Eclairage public, vidéoprotection et autres réseaux	20 ans
2152	Installations de voirie (caisson de jalonnement, horloge électrique, matériel mobile de signalisation, mobilier urbain non scellé)	20 ans
21568	Poteaux incendie	20 ans
215731	Balayeuse de voirie, véhicules portes outils, saleuse	10 ans
215738	Autres matériels et outillage de voirie (barrière, chariot de propreté, coupe ardoise, disqueuse de sciage de chaussée, faucheuse, godet d'engin de terrassement, machine de amrquage au sol, mat, matériel de salage, outillage motorisé, skydome)	10 ans
2158	Nouvelle signalisation verticale et plaque de rue	10 ans
2158	Mobilier urbain scellé	15 ans
2158	Outillage technique Ateliers	10 ans
2158	Outillage technique des espaces publics	10 ans
2158	Installations sécuritaires (portique, coussin berlinois, plateau surelevé, zoé...)	20 ans
217534	Raccordement EDF lors de permis de construire	20 ans
21828	Vélos	2 ans
21828	Véhicules électriques, véhicules de tourisme et motos	5 ans
21828	Petits utilitaires (style kangoo)	7 ans
21828	Gros utilitaires (style Master, minibus...)	10 ans
21828	Camions	15 ans
21828	Accessoires liés aux véhicules (gyrophare...)	même durée que le véhicule à équiper)
21828	Equipement de géolocalisation	5 ans
21831	matériels informatiques scolaires (vidéoprojecteur, pc portables enseignements, tableau blanc interactif, classes mobiles)	3 ans
21838	matériels informatiques autres ( photocopieurs, ordinateurs, périphériques)	3 ans
21838	Matériels de reprographie	10 ans
21841	Mobilier scolaire (équipements pour les classes : chaises, bancs, armoires, tables, fauteuils, chaire de professeur et caissons)	10 ans
21848	mobilier autres (sièges, armoires, bureaux)	10 ans
21848	Mobilier de restauration (chariot de desserte, claustra, cloison mobile)	10 ans
21848	Mobilier de médiathèque (bac à livres, bibliothèque, chariot à livres, rayonnage)	10 ans
2185	Matériel de téléphonie (fixe et portable)	3 ans
2186	Animaux	1 an
2188	Petits électroménager (micro-ondes, aspirateurs)	5 ans
2188	Gros électroménager (réfrigérateur, lave-vaisselle, lave linge, sèche-linge, téléviseurs)	10 ans
2188	Matériels d'entretien et de nettoyage (aspirateur, autolaveuse, chariot de lavage, cirreuse, monobrosse, nettoyeur à pression, ponceuse, shampouineuse)	5 ans
2188	Matériels de chauffage et sanitaires (climatiseur, convecteur, déshumificateur, générateur d'air, installations sanitaires, ventilateurs)	10 ans
2188	Matériels d'exposition, d'affichage et de signalétique (barnum, drapeaux, Ecusson, grille d'exposition, Mâts, meuble présentoir, panneau d'affichage, praticable, stand mobile, vitrine d'affichage)	10 ans
2188	Matériel audiovisuel (appareil photos, caméras)	5 ans
2188	1er achat de Led pour bâtiments	10 ans
2188	Extincteurs	20 ans
2188	Défibrillateurs	5 ans
2188	Matériel de monétique (caisse enregistreuse, terminal de paiement électronique...)	10 ans
2188	Matériel de restauration (four professionnel,...)	10 ans
2188	Petit matériel de restauration (coupe-pain, eplucheur)	5 ans

2188	Armement	15 ans
2188	Terminal de verbalisation	5 ans
2188	Armoire forte, coffre fort	20 ans
2188	Matériel sportif (tapis, ring de boxe, table de ping-pong....)	10 ans
2188	Equipement de puériculture (berceau, landau, poussette....)	10 ans

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 31

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD, Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

**Le Maire, Conseiller Régional**



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-107**

**Révision des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme (AP) et de  
Crédits de paiement (CP) - Projet Coeur de Ville Phase 3**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-107**

**Objet : Révision des crédits de paiement de l'Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de paiement (CP) - Projet Coeur de Ville Phase 3**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2021-093 du 16 décembre 2021 portant sur la mise en place des autorisations de programme et des crédits de paiement,

CONSIDERANT que les crédits de paiements de l'AP/CP « Cœur de Ville Phase 3 » doivent être révisés au vu de l'avancée des travaux

VU l'avis de la commission des finances du 8 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**DECIDE**

ARTICLE 1 : de réviser les crédits de paiement de l'AP/CP « Cœur de Ville Phase 3 » au vue de l'avancée des travaux.

ARTICLE 2 : d'inscrire la somme complémentaire de 467 165 € à la décision modificative n° 3 de la ville par transfert de crédits.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	25	A l'unanimité
Contre	0	
Abstention(s)	6	
Ne prend pas part au vote	0	



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 23 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12293-DE-1-1  
Date de télétransmission : 23 novembre 2023  
Date de réception préfecture : 23 novembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
*du jeudi 16 novembre 2023*

**Nombre**  
de Conseillers en exercice 35  
de Présents 25  
de Votants 31

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Dammarie-lès-Lys, étant assemblé en session Ordinaire, s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, au Château Soubiran, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles BATAIL, Maire, Conseil Régional.

**Étaient présents :**

Gilles BATAIL, Paulo PAIXAO, Dominique MARC, Françoise FOUQUET, Dominique THERAULAZ, Alain MIRZA, Sylvie PAGES, Patricia CHARRETIER, Rodolphe CERCEAU, Alain SAUSSAC, Jeanina LE PAPE, José CARVALHO, Khaled LAOUITI, Vincent BENOIST, Nadine LANGLOIS, Sylvain JONNET, Victor GUERARD, Annie NIVERT, Soraya DENNI, Sébastien MASSON, Sosthène PALA MAWA, Laurence DELAPORTAS, Sarah MACHROUH, Catherine DOMENECH, Patricia HALUSKA.

**NOTA.** -- Le Maire, Conseiller Régional, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023

**Absents excusés avec pouvoir :**

Dina MARTINS ayant donné pouvoir à Dominique MARC, Ali KAMECHE ayant donné pouvoir à Paulo PAIXAO, Audrey STEMPELL ayant donné pouvoir à Patricia CHARRETIER, Jérémy POUTEAU ayant donné pouvoir à Dominique THERAULAZ, Raphaël SEGERER ayant donné pouvoir à Vincent BENOIST, Jean-Michel GAUDIN ayant donné pouvoir à Nadine LANGLOIS.

Date de la convocation du Conseil  
Le 10 novembre 2023

**Absents excusés sans pouvoir :**

Natacha BOUVILLE, Christelle RIBOUILLARD, Sylvie SINIVASSIN, Hicham AICHI.

**Le Maire, Conseiller Régional**



Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Sébastien MASSON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

**2023-108**

**Cession à KAUFMAN & BROAD HOMES d'un foncier de 7418 m<sup>2</sup> cadastré section AT n°514, 562 (partie) et 560 situé avenue Marcelin Berthelot site de l'ancienne Clinique de l'Ermitage**

COMMUNE DE DAMMARIE LES LYS  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 novembre 2023**

**2023-108**

**Objet : Cession à KAUFMAN & BROAD HOMES d'un foncier de 7418 m<sup>2</sup> cadastré section AT n°514, 562 (partie) et 560 situé avenue Marcelin Berthelot site de l'ancienne Clinique de l'Ermitage**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Plan local d'urbanisme de la commune de Dammarie Les Lys approuvé par délibération du 20 décembre 2018, modifié par délibération du 23 mars 2023 ;

VU la délibération n°2019-069 du conseil municipal du 27 juin 2019 portant déclassement du domaine public pour partie de la parcelle AT 562 sur le site de l'ex-clinique de l'Ermitage ;

VU la délibération n°2019-084 du conseil municipal du 26 septembre 2019 autorisant le maire de Dammarie-Lès-Lys à vendre à la SCCV DAMMARIE ERMITAGE le foncier cadastré section AT n°574 situé au 186 rue Pierre Curie ;

CONSIDERANT que la Commune de Dammarie-Lès-Lys a fait l'acquisition en juin 2018 de la clinique de l'ERMITAGE dans le cadre d'une préemption au prix de 4 350 000 € pour 12 333m<sup>2</sup> de surface cadastrale (352€/m<sup>2</sup>) ;

CONSIDERANT que cet achat avait pour objectif de maintenir une offre de santé sur ce site identifié depuis de très longues années pour sa vocation médicale et ce, dans un contexte de désertification médicale.

CONSIDERANT que les anciens locaux de la clinique de l'Ermitage ont servi, dans un premier temps, de lieu d'accueil pour plusieurs professionnels qui exerçaient déjà dans la clinique en attendant qu'un pôle santé adapté en termes de surface notamment soit construit.

CONSIDERANT que par délibération n°2019-084 du Conseil Municipal du 26 septembre 2019, le maire a été autorisé à vendre à la SCCV DAMMARIE ERMITAGE (société composée des promoteurs ETPE et Kaufman & Broad Homes) un foncier d'une superficie de 9 924 m<sup>2</sup> soit le terrain restant après construction du pôle santé pour la construction d'un programme immobilier. Le montant de la vente a été fixé à 4 350 000 €.

CONSIDERANT qu'aujourd'hui, l'acquéreur a changé d'identité : il s'agit exclusivement de KAUFMAN&BROAD HOMES. Par ailleurs, dans un souci de mieux encadrer le projet de logements, la Ville a souhaité redéfinir le périmètre du projet.

CONSIDERANT qu'à ce titre, le foncier à détacher sera de 7 418 m<sup>2</sup> issus des parcelles cadastrées section AT n°514, 562 (partie) et 560. Un projet de division foncière est annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT que KAUFMAN&BROAD HOMES prévoit la réalisation d'un ensemble immobilier de 146 logements neufs et de 2 locaux d'activité développant une surface globale de plancher d'environ 9600 m<sup>2</sup>.

CONSIDERANT que le foncier restant, soit 1818 m<sup>2</sup> situé derrière l'IRM demeurera propriété de la Ville afin de conserver cet espace vert boisé, qui par ailleurs est identifié dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation « centre-ville », comme une parcelle dans laquelle une liaison douce pourrait être réalisée. Une servitude de passage sera donc prévue afin que la ville puisse accéder à ce site;

CONSIDERANT que la société KAUFMAN&BROAD HOMES a fait une proposition d'acquisition foncière pour un prix net vendeur de 4 050 000 €,

VU l'avis des domaines en date du 02 juin 2023 ;

VU l'avis de la commission cadre de vie du 07 novembre 2023 ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE**

ARTICLE 1 : d'abroger la délibération n°2019-084 du 26 septembre 2019,

ARTICLE 2 : d'approuver et de confirmer la désaffectation ainsi que le déclassement du domaine public communal de l'emprise foncière de 7 418 m<sup>2</sup> issue des parcelles cadastrées section AT n° 514, n°562 (partie) et 560,

ARTICLE 3 : de confirmer la cession de ce terrain d'une superficie de 7418 m<sup>2</sup> à la Société KAUFMAN & BROAD HOMES, pour un prix net vendeur de 4 050 000 € et ce pour une opération immobilière,

ARTICLE 4 : que la propriété sera vendue en l'état et que les frais de démolition du bâtiment seront à la charge de l'acquéreur,

ARTICLE 5 : de préciser que les frais de géomètre, de notaire et d'enregistrement de l'acte auprès de la Conservation des Hypothèques, afférents à cette cession, seront à la charge exclusive de l'acquéreur,

ARTICLE 6 : de demander à l'office notariale BRUGGEMAN & Associés à Dammarie-Lès-Lys, de s'occuper de la vente et de rédiger les actes correspondants,

ARTICLE 7 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces consécutives à cette décision, notamment la promesse de vente, l'acte de servitude et l'acte authentique.

ARTICLE 8 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de transmission au Représentant de l'Etat.

Résultat des votes		
Pour	24	A la majorité
Contre	7	
Abstention(s)	0	

<b>Ne prend pas part au vote</b>	0	
----------------------------------	---	--

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte  
Le 4 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
077-217701523-20231116-12234-DE-1-1  
Date de télétransmission : 4 décembre 2023  
Date de réception préfecture : 4 décembre 2023

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
En Maire, le 16 novembre 2023  
Le Maire, Conseiller Régional  
Gilles BATTAIL



PLAN DE LOCALISATION



Lot A – 7418 m<sup>2</sup>



Département de SEINE ET MARNE  
Commune de DAMMARE LES LYS  
Avenue Marcelin Berthelot - Avenue Pierre Curie  
Projet de Division  
e à jour de la topographie  
après travaux du